

Robert KASPARIAN, André BEAUDOIN,
Sélim ABOU

**LA POPULATION DÉPLACÉE
PAR
LA GUERRE AU LIBAN**



Comprendre le Moyen-Orient



L'Harmattan

Université Saint-Joseph, Beyrouth
Université Laval, Québec

IDRC - Lib. 102030

ROBERT KASPARIAN, ANDRÉ BEAUDOIN, SÉLIM ABOU

La population
déplacée par la guerre
au Liban



Éditions L'Harmattan
5-7, rue de L'École Polytechnique
75005 Paris

Université Saint-Joseph
Beyrouth

Université Laval,
Québec

ARCHIV
303(569.3)
N 32

Collection Comprendre le Moyen-Orient

Dirigée par Jean-Paul Chagnollaud

Dernières parutions :

DE GEORGE G., *Damas. Des Ottomans à nos jours*, 1994.

MAKHOLOUF H., *Culture et trafic de drogue au Liban*, 1994.

MARDAM BEY S., *La Syrie et la France. Bilan d'une équivoque*, 1994.

SWEE CHAI ANG, *De Beyrouth à Jérusalem. Une femme chirurgien chez les Palestiniens*, 1994.

DESMET-GRÉGOIRE H., *Le Divan magique. L'Orient turc en France au XVIII^e siècle*, 1994.

FIORANI R., *Rêves d'indépendance, chronique du peuple de l'Intifada*, 1994.

HAMILTON A.-M., *Ma route à travers le Kurdistan irakien*, 1994.

CORNAND J., *L'entrepreneur et l'Etat en Syrie. Le secteur privé du textile à Alep*, 1994.

MAJZOUB T., *Les fleuves du Moyen-Orient. Situation et prospective juridico-politiques*, 1994.

HAUTPOUL J.-M., *Les dessous du Tchador. La vie quotidienne en Iran selon le rêve de Khomeyni*, 1994.

JMOR S., *L'origine de la question kurde*, 1994.

© L'Harmattan, 1995

ISBN : 2-7384-3153-4

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage représente la synthèse d'une étude effectuée entre 1987 et 1990, dont les résultats ont fait l'objet, en 1991, d'un rapport exhaustif de 670 pages, reproduit à un nombre limité d'exemplaires et distribué, au Liban et à l'étranger, aux administrations concernées par le problèmes des déplacés. L'enquête a été conçue et réalisée dans le cadre de l'Institut d'études en sciences sociales appliquées (IESSA), issu d'une entente de coopération entre l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et l'Université Laval de Québec.

Exécutée dans la tourmente de la guerre libanaise, dans des circonstances où la distance et les difficultés de communication n'étaient pas toujours favorables à la coopération et à la concertation, cette recherche n'en contient pas moins des données importantes pour la compréhension du phénomène de déplacement forcé à l'intérieur d'un même pays. De ce fait, elle devrait pouvoir servir non seulement à l'amélioration du cadre de vie de la population déplacée au Liban, mais aussi à l'évaluation de la situation et des besoins de ces migrants forcés que l'on voit aujourd'hui, dans plusieurs pays du monde ravagés par la guerre civile, en proie au désarroi social, familial et individuel.

Comme responsables des activités de recherche au Liban et au Canada, nous tenons à remercier tous ceux et toutes celles qui ont collaboré d'une manière ou d'une autre à la réalisation de cette recherche:

- les personnes déplacées qui ont accepté de répondre aux questions qui leur étaient posées;*
- Liliane Barakat, Elaine C. Bélanger, Michael F. Davie, Paul-Yves Denis, May Hazzaz, Abdo Kahi, Marie Moisan, Mounir Chamoun et Hyam Samaha-Kahi qui ont contribué à la réalisation de plusieurs dimensions de la recherche;*

- le personnel technique et de support qui, sous la direction de Roger Hage, a effectué la collecte des informations sur le terrain, ainsi que la saisie et l'analyse des données;*
- les autorités de l'Université Saint-Joseph et de l'Université Laval pour leur encouragement et leur soutien;*
- le Centre de recherche pour le développement international du Canada (CRDI) et la Fondation Ford pour leur appui financier et leur compréhension malgré certains retards, dus aux circonstances, dans l'exécution de l'enquête.*

Avril 1994

Introduction

L'enquête sur les populations déplacées par la guerre au Liban, que nous présentons dans cet ouvrage, date de 1988. Elle reste néanmoins d'une actualité brûlante pour deux raisons principales. La première est d'ordre local: au Liban, la fin des combats n'a pas encore ramené les déplacés dans leurs lieux d'origine et leurs foyers; leur retour pose des problèmes politiques, économiques et sécuritaires que l'État, compte tenu de sa situation actuelle, n'est pas en mesure d'affronter. La seconde est d'ordre international: tout donne à croire que les vicissitudes vécues par les Libanais déplacés par la guerre et devenus, de ce fait, des réfugiés dans leur propre pays, sont, à des nuances près, celles-là mêmes que vivent aujourd'hui certains groupes ethniques de l'ex-Union Soviétique, de l'ex-Yougoslavie, de l'Afghanistan, de l'Irak ou du Rwanda, pour ne citer que les cas les plus spectaculaires.

Rares sont les études qui portent directement sur les déplacements *forcés*, surtout lorsque ceux-ci ont lieu à l'intérieur d'un même pays. Tout au plus les auteurs reconnaissent-ils le caractère spécifique de ces types de migration. Quant aux *déplacements internes forcés dus à une situation de guerre*, ils constituent un objet d'étude pratiquement nouveau, sans doute évoqué dans les travaux sur les diverses catégories de «réfugiés», mais non encore traité en lui-même. À cet égard, notre enquête se présente comme une contribution originale au développement des connaissances sur le phénomène général et diversifié des déplacements de populations. C'est à partir de l'état de ces connaissances que, par comparaison différentielle, nous avons tenté de cerner concrètement l'objet de notre étude et d'en conceptualiser les diverses manifestations.

LES DÉPLACEMENTS FORCÉS DE POPULATIONS: ÉTAT DES CONNAISSANCES

Le concept de déplacement humain ou de migration recouvre une réalité à plusieurs facettes. La définition la plus fréquemment citée (DeJong et Fawcett, 1981; Oliver-Smith et Hansen, 1982; Lewis, 1982) est celle de Mangalam (1968:8), pour qui la migration représente «le déplacement relativement permanent d'une collectivité d'individus, appelés migrants, d'un lieu géographique à un autre, déplacement précédé d'une prise de décision fondée sur un ensemble de valeurs hiérarchiquement ordonnées ou de fins valorisées, et aboutissant à des changements dans le système interactionnel des migrants». Les éléments suggérés dans cette définition — nature de la migration, ses antécédents, ses conséquences — ont donné lieu à une multitude de typologies qui privilégient chacune un aspect du phénomène.

Typologies des migrations

Certains chercheurs classifient les migrations en fonction de la dimension spatiale ou territoriale. Ainsi, Courgeau (1984) distingue, d'une part, les déplacements de courte distance qui nécessitent un changement de résidence et qui sont surtout liés à des événements familiaux et, d'autre part, les déplacements de longue distance associés davantage à des changements d'emploi. Clark (1982) souligne, pour sa part, l'importance de la classification des migrations en fonction de leur caractère international, interrégional ou intra-urbain. D'autres typologies insistent plutôt sur la dimension temporelle des migrations. Domenach et Picouet (1987) fondent par exemple leur typologie sur le critère de réversibilité ou d'irréversibilité de la migration. Oriol (1981) souligne cependant la difficulté de discerner entre les migrations temporaires et les migrations définitives.

Les typologies les plus répandues sont celles qui prennent pour dimension-clé les facteurs en amont de la migration, c'est-à-dire les causes, les circonstances ou les motifs du déplacement. Petersen (1958) distingue les types de migrations humaines selon la force qui provoque le déplacement: les migrations primitives sont causées par une force naturelle, les migrations forcées ou provoquées sont causées par l'État, les migrations libres répondent à des aspirations individuelles ou collectives, les migrations de masse sont provoquées par d'autres êtres humains.

La cause du déplacement sert aussi de base à la catégorisation des migrations *forcées* (Oliver-Smith et Hansen, 1982). Le caractère inattendu, la

fréquence, l'étendue, la rapidité du déclenchement du stress et ses conséquences pour les gens qui ne se déplacent pas varient en effet selon que la migration est provoquée par un cataclysme naturel, par l'instabilité politique ou par une relocalisation planifiée. D'autre part, les migrations forcées ou provoquées correspondent en général à des migrations de type conservateur (Oliver-Smith et Hansen, 1982): par la fuite ou le déplacement, le migrant forcé (déplacé, réfugié, etc.) vise d'abord à protéger son intégrité physique ou morale. Selon la typologie de Eichenbaum (1975), on constate que le terme «réfugié» peut décrire tous les déplacés par la force, que celle-ci s'exerce sous forme de persécution, d'instabilité socio-politique, de cataclysme naturel ou de relocalisation gérée par l'État. Cette définition du réfugié diffère de celle retenue par l'ONU, qui en limite le concept aux personnes qui ont franchi les frontières nationales pour fuir des persécutions d'ordre socio-politique.

Causes et conséquences des migrations

Le déplacement forcé annihile rarement tout choix de la part du migrant, et d'autres facteurs que la menace ressentie peuvent avoir un impact sur la décision de migrer ou de rester. Ces facteurs sont en résumé les suivants: les caractéristiques individuelles, sociales, économiques et démographiques des individus et des familles (DeJong et Gardner, 1981; Goldlust et Richmond, 1973; Courgeau, 1984); les conditions économiques, politiques et sociales prévalant pour le migrant dans sa société de départ (Oliver-Smith et Hansen, 1982; Dasgupta, 1984; DeJong, Abad et al., 1983); le degré d'information des migrants potentiels sur la société d'accueil; la présence ou l'absence de membres du réseau familial dans la société d'accueil (Hugo, 1981; DeJong, Abad et al., 1983; Hansen, 1982); les normes sociales relatives à la mobilité spatiale ou à la sédentarité (Guillet et Uzzell, 1976; Kubat et Hoffman-Nowotny, 1981).

Quant aux conséquences du processus migratoire, elles se laissent classer en trois catégories suivant qu'elles concernent les communautés de départ, les communautés d'accueil ou les migrants eux-mêmes, cette dernière catégorie étant de loin la plus étudiée. Dans la *communauté de départ*, la dépopulation érode l'infrastructure des services socio-économiques dans les zones périphériques. Cette érosion renforce la dépendance des populations restantes vis-à-vis des services dispensés dans les centres éloignés. Le manque de travailleurs spécialisés et de services dans les régions périphériques à son tour agit comme repoussoir sur les industries (Lewis, 1982). Les communautés

périphériques se retrouvent donc au coeur d'un cercle vicieux de dépopulation et de sous-développement, comme le constate Faour (1984) dans le cas du Sud-Liban.

Dans certains cas cependant, les migrations peuvent jouer à court terme un rôle équilibreur dans la société de départ. Selon Khalaf (1982), l'émigration a permis au Liban d'éviter le désastre économique malgré les pertes massives d'emplois occasionnées par la guerre. La mobilité internationale des travailleurs libanais a contribué à éviter le chômage massif au pays, même si cette émigration de travailleurs spécialisés constitue, à moyen ou à long terme, un obstacle à la reconstruction. Le départ vers l'étranger d'une proportion de travailleurs a également un impact positif sur la balance des paiements de la société de départ par le biais des remises provenant des émigrés. Au Liban, ces remises équivalaient en 1982 à 55,7% du Produit Intérieur Brut (Bourgey, 1985). On note cependant l'impact négatif de ces remises à long terme.

En ce qui concerne l'impact des migrations sur *la communauté d'accueil*, les études sont relativement rares. De manière générale, Hunter (1974) constate que les conséquences des migrations, tant pour les communautés de départ que pour les communautés d'accueil, dépendent de l'intensité des migrations, de la différence culturelle entre communauté d'origine et communauté d'accueil et de la composition sociale des communautés concernées. Pour Goldlust et Richmond (1973), l'impact des migrants sur la société d'accueil dépend du volume du flux des migrants, de l'histoire de la société d'accueil face à la migration, c'est-à-dire des attitudes qu'elle a historiquement développées face aux nouveaux-arrivants, et de l'influence que les migrants exercent sur la société d'accueil en fonction de leur degré d'accès aux ressources.

L'immigration peut constituer une richesse pour la société d'accueil: diversité culturelle, apport en main d'oeuvre et participation au développement économique, contribution éventuelle à la lutte contre le vieillissement de la population. Mais elle peut aussi se solder par des conséquences négatives: c'est le cas lorsque les pays-hôtes sont plus démunis que les «réfugiés», parce qu'ils n'ont pas droit aux services gratuits réservés à ceux-ci, (Chambers 1986). Toujours dans le cas des réfugiés, Centlivres et Centlivres-Demont (1988) notent les tensions entre les réfugiés afghans et leurs hôtes pakistanais, dues au fait que la présence des réfugiés influence à la hausse les prix des aliments et des logements, accroît la concurrence sur le marché du travail,

constitue une menace pour la sécurité intérieure et les relations entre le pays d'accueil des migrants et leur pays d'origine.

Pour les *migrants* eux-mêmes, le déracinement entraîne des conséquences de divers ordres. Les plus immédiates sont les conséquences *matérielles*. Elle varient en fonction de nombreux facteurs. Alors que certains migrants améliorent leur condition économique en se déplaçant, d'autres, notamment les populations déplacées par la force, encourent des pertes matérielles importantes. Lors de départs en catastrophe, elles laissent souvent derrière elles la plus grande partie de leurs biens. Les descriptions de certaines situations de réfugiés font ressortir le dénuement auquel sont souvent réduites des populations entières, qui sont alors prises en charge par des organismes d'aide privés ou publics.

Au chapitre des principaux problèmes matériels rencontrés dans les camps de réfugiés khmers en Thaïlande, Kennedy (1982) souligne les difficultés particulières rencontrées par les personnes seules: difficulté d'obtenir des rations alimentaires suffisantes parce que celles-ci sont conçues pour les familles, pauvreté et manque de travail dans le cas des femmes seules. Les personnes âgées et les handicapés, pour leur part, ont des problèmes particuliers d'accès aux ressources et aux services et d'accès à des programmes de formation au travail. Chambers (1984) identifie divers problèmes matériels en Afrique rurale pour les réfugiés qui s'établissent par eux-mêmes en dehors des installations administrées par l'État. Il souligne notamment la difficulté d'obtenir une bonne parcelle de terre, ce qui entraîne l'appauvrissement et l'exploitation des familles de réfugiés.

Quant aux conséquences *culturelles* du déracinement, les écrits sont relativement rares. Les études portent presque exclusivement sur l'«adaptation» des immigrants, c'est-à-dire leur accommodation au milieu physique du pays d'accueil, et sur leur «intégration», c'est-à-dire leur insertion dans les structures économiques, sociales et politiques de la société d'adoption. Il existe peu de travaux sur l'«acculturation» des immigrants, c'est-à-dire sur les processus culturels qu'ils sont amenés à vivre, à tous les niveaux de l'adaptation et de l'intégration, par suite de la confrontation de leur culture d'origine avec celle du pays d'accueil (Abou, 1981:83-84). La confrontation de sa culture avec celle de la société d'accueil place l'immigrant devant le dilemme de base de la resocialisation, à savoir préserver son identité et ses valeurs tout en s'intégrant dans la nouvelle société (Kahane, 1986; Wiseman, 1985). L'acculturation pourra alors déboucher sur ce que Schnapper (1986) appelle une «dichotomie stabilisée», c'est-à-dire, d'une part

l'adhésion aux normes régissant la vie économique de la société d'accueil et l'adoption de certains éléments culturels périphériques et, d'autre part, la préservation d'un noyau culturel «dur», gage de l'identité.

Abou (1981) distingue l'acculturation matérielle et l'acculturation formelle. La première affecte les immigrants proprement dits, qui adoptent les modèles de comportement de la société d'accueil dans la vie publique et gardent intacts les modèles de pensée et de sensibilité de la société d'origine dans la vie privée. Ils tendent alors à réinterpréter les traits culturels nouveaux dans les termes de la culture originelle. La deuxième affecte les manières même de penser et de sentir et caractérise en général les enfants de migrants, nés dans la société d'accueil ou y arrivés très jeunes. Ici, le courant s'inverse: ce sont les traits culturels hérités de la famille qui sont réinterprétés en fonction de la culture nouvelle, donnant lieu à une synthèse originale. Selon Abou (1988, 1992), c'est au niveau de l'acculturation matérielle que fonctionne la distinction entre le noyau dur et la périphérie de la culture (Schnapper, 1986). Enfin, l'auteur signale deux formes d'échec de l'acculturation: l'assimilation, ou le rejet radical de l'identité d'origine et l'adoption stéréotypée d'une nouvelle identité; la contre-acculturation, ou le rejet brutal de l'acculturation et de ses acquis.

Les écrits consultés identifient également un ensemble de conséquences *psycho-sociales* liées à la migration. L'impact du déplacement sur les liens familiaux et sur les relations avec le réseau social dans son ensemble est diversement apprécié par les auteurs. Certains mettent en lumière les ruptures opérées dans les liens familiaux lors des migrations, d'autres au contraire démontrent le maintien et la transformation des réseaux étendus. Proche de notre objet d'étude, la recherche de Nancy (1985) sur les phénomènes migratoires dans deux villages libanais abonde dans le sens du maintien des liens avec le réseau. L'un des villages est caractérisé par des migrations stables de type familial vers le Koweït; dans l'autre, les migrants sont surtout de jeunes célibataires vivant des allers et retours entre le Liban et l'Arabie Saoudite. Dans les deux cas, l'auteur note la solidarité communautaire, familiale et villageoise qui caractérise la filière migratoire et apporte une aide considérable aux nombreux migrants en quête d'emploi. Mais, dans ces deux cas, il ne s'agit pas de déplacements forcés provoqués par la guerre.

Outre l'impact sur les réseaux de migrants, diverses autres conséquences psycho-sociales sont associées au déracinement. Ce sont surtout les conséquences négatives du déracinement qui font l'objet des études recensées.

Abou (1981) qualifie de «déculturation» la crise d'identité et les troubles de la personnalité qui peuvent survenir à la suite de la rencontre négative de deux cultures. Plus précisément, la crise se traduit alors par le sentiment d'infériorité, le mépris de soi, le repli sur soi, l'angoisse ou l'agressivité. Baskuskas (1981) appelle «crise de discontinuité» les tensions vécues par les réfugiés tiraillés entre la volonté de s'adapter au changement et le désir impulsif de reconstruire le passé. Un processus de deuil doit s'opérer, selon elle, pour surmonter la crise; celle-ci doit déboucher sur le regret, la peine, la résolution puis la restructuration.

Sayegh (1985) relève les résultats contradictoires des nombreuses études qui ont tenté d'établir une relation entre migration et maladie mentale. Elle note les nombreuses lacunes méthodologiques de ces études, à commencer par leur imprécision quant au concept même de maladie mentale, et leur difficulté à prendre en compte un ensemble de variables intermédiaires comme la présence ou l'absence de soutien social, la sous-utilisation des services psychiatriques par certains groupes ethniques, le degré de discrimination subie par les immigrants, etc. Si Sayegh (1985) conclut qu'il est impossible à ce jour d'établir une corrélation entre immigration et maladie mentale, Lewis (1982) recense pour sa part certaines études montrant les liens entre la migration d'une part et la pauvreté, la délinquance, le stress et la maladie mentale d'autre part. On note d'un côté l'association entre stress et maladie mentale et, de l'autre, celle entre migration et stress. Scudder et Colson (1982) insistent sur le stress associé à la relocalisation forcée. Les auteurs mentionnent quatre sources possibles de stress psychologique: celui-ci peut provenir de la situation qui a forcé les gens à partir, du sentiment de culpabilité face à ceux qui restent ou qui sont morts, du sentiment de perte par rapport au chez-soi et de l'anxiété face au futur. Pour David (1969, in Coheon, 1981), la migration peut entraîner la désorganisation du système de rôles de l'individu. Elle bouleverse la structure et les positions sociales et s'accompagne de changements dans le pouvoir des personnes concernées. Selon Wiseman (1985), la migration peut avoir des conséquences qui varient selon l'âge, le sexe, la position dans la famille et les relations des membres entre eux.

Facteurs d'intégration des migrants

Les problèmes liés à la migration soulèvent la question de l'intégration des migrants dans la société d'accueil. Au chapitre des *facteurs*

géographiques qui influencent l'intégration, Centlivres et Centlivres-Demont (1988) mentionnent l'isolement des «villages» de réfugiés afghans comme l'un des éléments d'explication de leur non-assimilation au pays d'accueil. Quant à Oriol (1981), il note que la proximité géographique entre la société de départ et la société d'accueil peut permettre au migrant de ne jamais faire de choix clair entre les deux. Certains facteurs temporels ont également un impact sur l'adaptation. Si la durée de la résidence exerce une influence positive sur le processus d'intégration, la perspective d'un éventuel retour se révèle négative à cet égard: elle réintroduit la notion de «provisoire» préjudiciable à l'insertion dans le pays d'accueil (Lebon, 1983). C'est aussi l'avis de Rosenblum (1973, in Oriol, 1981), selon lequel les projets de retour des travailleurs émigrés d'Europe expliqueraient leur réticence à s'intégrer aux organisations ouvrières américaines.

Les *facteurs économiques* ou matériels constituent une facette majeure de l'adaptation «objective» à la nouvelle société. Selon Oriol (1981), le logement représente pour plusieurs chercheurs la clé de l'adaptation urbaine et la ségrégation résidentielle constitue un indice de non-intégration. Cette ségrégation a cours même dans l'habitat de type social. Kats (1983) s'appuie sur Petterson (1958) et Stein (1981) pour présenter l'adaptation économique comme le premier élément de l'intégration de l'immigrant mais, pour elle, l'adaptation économique se réduit à l'intégration au marché de l'emploi, dont les indicateurs sont notamment le degré de maintien du statut professionnel antérieur à la migration et la satisfaction au travail. Plusieurs autres chercheurs mettent l'accent sur l'intégration des immigrants au marché du travail. Portes et Manning (1985) soulignent la multiplicité des parcours que peut adopter le processus d'une telle intégration.

Au chapitre des *facteurs individuels* qui influencent l'adaptation des migrants, Goldlust et Richmond (1973) mentionnent les caractéristiques socio-démographiques, l'instruction et les compétences professionnelles, l'origine urbaine ou rurale, la motivation de la migration (caractère volontaire ou forcé.). Wiseman (1985) ajoute l'influence du désir d'assimilation du migrant. Schnapper (1986) souligne aussi l'importance de la trajectoire individuelle des migrants. Dans le cas des ouvriers turcs en France, l'auteur montre que «la migration vient entériner et accélérer un processus déjà entamé dans la société d'origine: celui de la première déstructuration des rapports sociaux traditionnels» (Schnapper, 1986).

Toujours au plan individuel, il reste à savoir jusqu'à quel point le

maintien de l'identité culturelle d'origine doit faire place à une identification à la culture d'accueil pour assurer le succès de l'intégration. Les réponses à cette question sont loin d'être unanimes. Certains auteurs estiment que le maintien de l'identité culturelle d'origine constitue un obstacle à l'intégration dans la nouvelle société. Ainsi, selon Centlivres et Centlivres-Demont (1988), un des facteurs de la non-assimilation des réfugiés afghans au Pakistan est le maintien de leur identité spécifique. Lebon (1983) est d'un avis contraire: loin de prôner l'allégeance unique, il recense les arguments en faveur du maintien des liens culturels avec la communauté d'origine pour assurer une insertion saine dans la société d'accueil. C'est aussi le point de vue de Abou (1988, 1992), pour qui les immigrants sont en droit de prolonger l'usage de leurs traditions linguistiques et culturelles aussi longtemps qu'ils en ont besoin pour s'intégrer harmonieusement à la société d'accueil.

Certains facteurs *psycho-sociaux et relationnels* ont également un impact sur l'intégration. Les réseaux familiaux facilitent-ils l'insertion des migrants? Selon Oriol (1981), il n'y a pas d'unanimité autour de cette question. L'aide apportée par la famille élargie ou le groupe ethnique facilite grandement l'installation matérielle des migrants (Choldin, 1973; Hansen, 1982; Nancy, 1985; Wiseman, 1985), aussi bien dans les sociétés dites développées que dans les pays en voie de développement. Quant à l'aide pour trouver un emploi, les résultats sont plus contradictoires: tantôt le réseau facilite l'obtention d'un emploi pour le migrant (Dasgupta, 1984; Nancy, 1985), tantôt il y fait obstacle (Choldin, 1973). Il semble par ailleurs que la présence de la parenté puisse retarder l'adaptation «subjective» à la nouvelle société, notamment en entretenant chez le migrant la nostalgie du lieu de départ et le sentiment de ne pas être chez-soi dans la société d'accueil. (Choldin, 1973). Pour Scudder et Colson (1982), la tendance des migrants à se replier sur un environnement familial composé de parents ou de voisins constitue cependant une étape transitoire nécessaire après le choc du déracinement.

En considérant le cas particulier de cette catégorie de migrants que constituent les réfugiés, la question se pose de savoir dans quelle mesure l'aide dont ils bénéficient contribue à leur intégration dans le milieu d'accueil. Dans son article sur les réfugiés en Amérique centrale, O'Docherty Madrazo (1988) note les conditions artificielles dans lesquelles sont confinés les déplacés: exclusion du marché du travail et du marché de la consommation, dépendance par rapport à l'aide d'urgence qui devient un besoin permanent.

Les auteurs soulignent la nécessité de faire participer les réfugiés à la définition de leurs besoins et à la planification, la mise sur pied et la dispensation des services (Nann, 1982; Mazur, 1988; Kennedy, 1982). Les structures d'aide sont elles-mêmes mises en question: en dichotomisant les aidants et les aidés, elles sont un obstacle à la participation réelle des aidés, elles institutionnalisent le pouvoir des fournisseurs d'aide sur les réfugiés et empêchent le partage de l'information (Mazur, 1988).

Pour promouvoir la participation des réfugiés, on propose, entre autres, les orientations suivantes: mettre les «décideurs» au courant des résultats de recherche sur les réfugiés et les sensibiliser notamment au traumatisme du déracinement (Scudder et Colson, 1982); reconnaître le besoin légitime des réfugiés de rétablir les institutions et les symboles familiers pour recréer le sens de la communauté, par exemple en s'établissant avec la parenté, les voisins, les membres de la même ethnie (Mazur, 1988; Scudder et Colson, 1982); reconnaître que les réfugiés sont capables d'autonomie et encourager leurs initiatives en leur permettant de mettre à profit leurs compétences antérieures (Mazur, 1988); réaliser que la participation des réfugiés à la reconstruction de leur environnement les aide à rebâtir une image positive d'eux-mêmes, image nécessaire au véritable développement (ibid); promouvoir l'indépendance de la communauté en recourant aux structures traditionnelles d'aide et aux façons usuelles de résoudre les problèmes (Kennedy, 1982); prendre en compte les besoins spécifiques de différents groupes de réfugiés et leur degré variable d'autonomie, de compétence technique, etc.; mettre davantage l'accent sur la création d'emplois (Scudder et Colson, 1982); tenir compte non seulement des besoins des réfugiés mais également de ceux des populations-hôtes, surtout quand celles-ci sont pauvres (Chambers, 1986); éviter que les organismes d'aide ne sapent la valeur et l'autorité de la population-hôte locale et ne se substituent à elle.

LES POPULATIONS DÉPLACÉES PAR LA GUERRE: OBJET DE L'ÉTUDE

Pour justifier l'usage que nous avons fait de certains concepts fournis par les études recensées et les modifications que nous y avons apportées, il convient de présenter préalablement l'objet concret de notre étude. La guerre du Liban a provoqué des vagues d'émigration vers l'Europe, l'Amérique et

l'Australie, probablement aussi importantes que les vagues de déplacement à l'intérieur même du pays. Nous n'avons pourtant retenu que ce dernier phénomène pour des raisons pratiques évidentes. Ceux qui ont eu les moyens de quitter le Liban sont en général maîtres de leur décision en ce qui concerne leur retour éventuel au pays et, sauf exceptions, ils disposent des ressources nécessaires pour le faire. Il n'en va pas de même pour les déplacés, expulsés de leurs lieux de résidence sous la pression de menaces imminentes et réfugiés dans des régions plus sûres de leur propre pays. L'État est appelé à leur assurer les conditions d'un retour honorable et stable à leurs lieux d'origine, et les organismes d'aide, nationaux et internationaux, à contribuer à leur mieux-être, qu'il décident de retourner chez eux ou de rester sur place. Aussi était-il urgent de faire la lumière sur leurs conditions d'existence et leurs aspirations.

Faut-il reprendre ici l'analyse des causes de la guerre qui a bouleversé le visage géo-démographique du Liban? Il suffit de rappeler que, s'il y avait des problèmes politiques dus au conflit idéologique entre les deux grands groupes de communautés — chrétien et musulman — et à leur rivalité croissante qui tendait à paralyser le fonctionnement de l'État, s'il y avait des problèmes économiques dus à la pratique d'un libéralisme sauvage qui faisait échouer toute tentative de planification, s'il y avait des problèmes sociaux dus à l'évolution inégale des classes moyennes chrétienne et musulmane, explicable par des facteurs historiques, tous ces problèmes auraient sans doute pu être résolus pacifiquement s'ils n'avaient été largement exploités par les puissances régionales et internationales à l'occasion du problème palestinien. C'est pour évoquer toutes ces ingérences extérieures que les journalistes ont souvent parlé non pas de la guerre du Liban, mais des «guerres» du Liban. Le Liban est donc devenu un espace conflictuel ayant une fonction géopolitique très importante au Moyen-Orient, car il permet de faire l'économie de véritables guerres régionales. Le nombre de conflits qui se règlent, depuis 1975, dans le pays par milices locales interposées, pourrait constituer une liste impressionnante.

Lorsque les foyers insurrectionnels commencèrent à s'allumer, personne ne pouvait imaginer les destructions, les massacres, les déplacements de populations que «les guerres» du Liban allaient provoquer. Chaque «round» de violence (la «guerre des deux ans» en 1975-1976, la «guerre des cent jours» en 1978, l'invasion israélienne en 1981-1982, la «guerre de la montagne» en 1983, la guerre de Beyrouth-Ouest en 1984-1985, etc.) allait accélérer la désarticulation de l'espace libanais et déraciner des milliers de

personnes vouées à devenir des réfugiés dans leur propre pays. En onze ans de guerre, nous étions progressivement passés de ce qui était une fédération de communautés sur un territoire intercommunautaire à ce qui tendait à devenir une fédération de territoires unicommunautaires. Les moyens différaient (massacres, exactions, intimidations, départs volontaires...) mais la fin était la même; dans chaque région, la communauté confessionnelle minoritaire voyait son environnement traditionnel évoluer vers un climat empreint d'hostilité et de haine, la poussant à la fuite vers un espace plus sûr, celui de ses coreligionnaires. Il importe de noter cependant que, sauf de rares exceptions, aucune des trois communautés islamiques n'a jamais coexisté avec l'autre dans un même village, une même localité ou un même quartier urbain: sunnites, chiïtes et druzes vivaient séparés et juxtaposés. Seuls les chrétiens de toutes communautés coexistaient dans les mêmes villages, localités ou quartiers, d'une part entre eux, d'autre part soit avec les sunnites (à Beyrouth-Ouest, Saïda, Tripoli, Tyr), soit avec les chiïtes (le Sud et la Béqaa), soit avec les druzes (le Chouf, Aley et le Haut-Metn).

Les étapes de la guerre et les vagues de déplacement

Pour situer les diverses vagues de déplacements forcés qui ont précédé notre enquête, nous distinguerons, entre 1975 et 1986, trois grandes étapes de la guerre ou des guerres du Liban. *La première s'étend de 1975 à 1977.* Elle oppose les chrétiens du Liban aux Palestiniens et à leurs alliés libanais, qualifiés par la presse mondiale d'«islamo-progressistes». Cette étape se termine par la rupture entre les Forces Libanaises (chrétiennes) et les Syriens, entrés au Liban en principe pour défendre les chrétiens contre les abus des Palestiniens, qu'ils avaient pris soin d'armer préalablement, puis restés sur place comme élément prépondérant d'une Force de dissuasion arabe, constituée par la Ligue arabe (30 juin 1976).

La période qui précède la rupture entre Syriens et Forces Libanaises se signale par un certain nombre d'événements qui furent à l'origine des premiers déplacements de population. Les bombardements violents de Beyrouth-Est et sa banlieue (Aïn el-Remmaneh) inaugure un type de déplacement particulier: les Beyrouthins se réfugient provisoirement sur le littoral situé au Nord de la capitale, dans les rares complexes balnéaires existant à l'époque, ou chez des parents ou des amis, en attendant de pouvoir revenir dans leur maison. Il s'ensuivra, tout au long de la guerre, des va-et-vient perpétuels entre deux résidences, au gré des événements:

l'habitation permanente et la résidence secondaire située généralement dans les cazas du Metn ou du Kesrouan.

Une autre série d'événements marquants est la prise par les Forces Libanaises des quartiers sous-intégrés de la Quarantaine et de Nabaa, des camps palestiniens de Dbaiyé, de Jisr-el-Bacha et de Tell el-Zaatar. Toutes ces victoires accompagnées de massacres sont suivies par l'évacuation définitive des survivants vers le secteur occidental de Beyrouth. Entre-temps, en représailles de la prise de la Quarantaine, les «palestino-progressistes» s'emparent de la ville de Damour, située au Sud de la capitale, en y perpétrant eux aussi des massacres de population. Les rescapés s'installeront à Nabaa et dans le Kesrouan, tandis que les habitants de Tell el-Zaatar occuperont Damour.

Une troisième série d'événements marquants est constituée par les actes de terrorisme ou de guerre plus ou moins ponctuels qui déterminent des vagues intermittentes de déplacements: combats sporadiques à Zahlé et dans la Béqaa, entre avril 1975 et janvier 1976, qui provoquent l'évacuation de divers villages chrétiens de la Béqaa, inaugurant ainsi un exode lent mais continu vers Beyrouth-Est, les cazas du Metn et du Kesrouan; massacres et combats à Tripoli et à l'extrême Nord, autour des villages chrétiens de Qoubbayat et de Andaqit, suscitant le départ de plusieurs familles chrétiennes qui abandonnent la région; assassinat du leader druze Kamal Joumblatt, le 16 mars 1977, suivi du massacre, par les druzes, de quelques 300 chrétiens du Chouf et la fuite d'un grand nombre de leurs coreligionnaires; opération aéronavale israélienne contre l'OLP au Sud déterminant un exode chiite vers Beyrouth-Ouest et sa banlieue. À partir de ce moment-là s'instaure, au gré des événements, un va-et-vient chiite entre le Sud-Liban et la banlieue Sud de la capitale.

La deuxième étape s'étend de 1978 à 1982. La guerre est essentiellement libano-syrienne. Les Forces Libanaises attaquent les Syriens dans l'espoir de les chasser de Beyrouth-Est (avril 1978). Le fils de l'exprésident Frangié, défavorable à cette opération, est assassiné. En représailles, les Syriens enlèvent quarante jeunes gens du village chrétien de Qaa, situé dans la Béqaa, et les exécutent, semant la terreur dans la région et provoquant un nouvel exode des chrétiens de la région. Ces événements marquent le début de la «guerre des cent jours», qui éclate à Beyrouth et dans sa banlieue. La capitale se vide aux trois quarts; les Beyrouthins refluent vers le littoral Nord et les cazas du Kesrouan et du Metn. Au terme des combats, les Syriens sont obligés de quitter Beyrouth-Est.

L'année 1979 est essentiellement marquée par la recrudescence des attentats palestiniens en Israël et les bombardements de la Galilée. La présence de la FINUL (Forces d'Interposition des Nations-Unies au Liban) depuis mars 1978, n'empêchera pas les Israéliens d'effectuer des opérations punitives au Sud du pays. L'année 1981 reste stigmatisée par deux événements: la bataille de Zahlé et les bombardements aveugles des quartiers Est de l'agglomération beyrouthine. La bataille de Zahlé oppose les Forces Libanaises aux Syriens et accélère l'exode des chrétiens de la Béqaa alors que les bombardements de Beyrouth poussent ses habitants à des migrations provisoires. L'année 1982 est marquée par l'opération israélienne «Paix pour la Galilée», le départ des milices palestiniennes et les massacres de Sabra-Chatila. L'arrivée des Israéliens provoque un exode des chiïtes du Liban-Sud vers la Béqaa mais, au fur et à mesure de leur progression, on assiste au retour de chiïtes vers le Sud, tandis que les chrétiens retournent au Chouf qu'ils avaient fui après l'assassinat de Kamal Joumblatt.

La troisième étape s'étend de 1983 à 1986. Il s'agit alors d'une guerre civile multilatérale. Les événements marquants sont peu nombreux, mais ce sont de loin les plus tragiques du point de vue qui nous intéresse, à savoir les déplacements de populations. L'accord israélo-libanais du 17 mai 1983 est abrogé quelques mois plus tard par le président de la République libanaise, M. Amine Gemayel. Les Palestiniens pro-syriens et les partis dits «progressistes» s'attaquent aux Forces Libanaises présentes au Chouf. C'est la «guerre de la montagne» qui se solde par la défaite de ces dernières et des massacres de civils. Mise à part l'enclave de Deir el-Qamar, le Chouf est entièrement vidé de sa population chrétienne. Cet exode s'étendra, quelques mois plus tard, à la région du Chahar, situé au-dessus de Khaldé, d'où l'armée libanaise sera expulsée par les druzes et leurs alliés.

En février 1984, malgré la présence des Forces multinationales (américaine, française, britannique et italienne), le parti chiïte Amal prend le contrôle du secteur occidental de Beyrouth et l'armée libanaise éclate et se reconstitue suivant des clivages confessionnels. En mai 1985, les Forces Libanaises, face à une hostilité croissante, se retirent des derniers bastions qu'ils occupaient au Sud du pays: Iqlim el-Kharroub et la région de Saïda. Ce retrait entraîne une nouvelle vague de massacres. Les survivants se dirigent vers Jezzine, enclave protégée par Tsahal et l'armée du général Lahad, ou vers l'agglomération beyrouthine. Deux mois plus tard, le drame se déplace au Nord du pays. Les combats sanglants de Tripoli, qui opposent les intégristes sunnites au Parti arabe démocratique, prosyrien, déterminent un exode

temporaire de nombreuses familles vers les régions avoisinantes. A ces événements marquants, il faut ajouter que l'agglomération beyrouthine demeure soumise à des bombardements quasi quotidiens et exposée au danger des voitures piégées — qualifiées de «mort baladeuse» — qui explosent un peu partout dans la capitale, de préférence dans les quartiers à forte densité humaine. Ce climat morbide pousse les familles à s'installer dans les nouvelles régions résidentielles, situées en dehors de la zone métropolitaine de Beyrouth.

Aperçu historique des événements depuis 1986

Bien qu'un certain nombre d'entre eux soient postérieurs à notre enquête, les événements survenus depuis 1986 doivent pour le moins être évoqués, ne serait-ce qu'à titre documentaire. L'année 1986 est marquée, dès le mois de janvier, par l'arrivée de Samir Geagea à la tête des Forces Libanaises, après des combats meurtriers qui opposent ses partisans à ceux de Elie Hobeika. A Beyrouth-Ouest, les combattants du parti chiite Amal assiègent les camps palestiniens de Sabra et de Chatila (tristement célèbres pour les massacres qui y eurent lieu en septembre 1983) afin de s'assurer le contrôle du secteur occidental de la capitale. Le dernier bastion de la présence palestinienne à Beyrouth tombe deux ans plus tard, en juin 1988, après des affrontements d'une violence inouïe. La population palestinienne résidente devra se résoudre, une fois de plus, à prendre le chemin de l'exode et s'installer dans les grands camps de Aïn el-Héloué et de Miyé-Miyé, situés au Sud de la ville de Saïda. Ces derniers sont également le théâtre de luttes interpalestiniennes qui opposent l'OLP aux autres factions de la Résistance.

En 1988 éclatent les premiers combats interchiites, mettant face à face les partisans du parti d'Amal à ceux du Hezbollah (le parti de Dieu, pro-iranien). Ce conflit endémique, qui les oppose depuis deux ans pour le contrôle de la communauté chiite au Liban, a fait plus de 800 tués et 3.000 blessés, selon un décompte de l'AFP. De nombreux accords parrainés par l'Iran et la Syrie, pour mettre fin à leurs affrontements, sont restés pendant ce temps lettre morte. Les combats reprennent à la moindre occasion, à la seule différence qu'ils se sont déplacés dans l'espace: le redéploiement de l'armée syrienne autour de la banlieue Sud a transféré les accrochages armés dans l'Iqlim el-Touffah. Pendant la même période, le Liban-Sud est également le théâtre de combats qui opposent l'Armée de Libération du Sud (ALS), commandée par le général Lahad, avec l'appui des Israéliens installés dans la bande

frontalière, et l'Armée de Libération Populaire (ALP) ou Résistance islamique.

Entre septembre 1988 et les Accords de Taëf, suite à la vacance présidentielle, le Liban se voit doté de deux gouvernements: le premier d'obédience militaire, dirigé par le commandant en chef de l'Armée libanaise, le général Michel Aoun; le second représenté par le cabinet de Sélim Hoss, constitué sous le mandat du président Amine Gemayel. Cette bipolarité gouvernementale crée une situation ambiguë et complexe qui accélère le processus de dégradation tant du point de vue politique que du point de vue socio-économique. Février 1989 voit éclater les premiers accrochages entre l'Armée et les Forces Libanaises. Un accord boiteux s'ensuit au bout d'une semaine de combats et le 14 mars, le général Michel Aoun lance sa «guerre de libération» contre l'occupation syrienne. Elle se solde, au terme de sept mois de bombardements continus, par un lourd bilan de morts, de destructions et de déplacements de population. Les régions d'accueil sont alors le haut Kesrouan, épargné par la violence meurtrière et aveugle, et le Liban-Nord, sous contrôle syrien.

La prise en charge du dossier libanais par le Troïka arabe (Arabie Saoudite, Algérie et Maroc), au sommet de Casablanca en mai 1989, aboutit quelques mois plus tard à l'Accord de Taëf et on procédera à des élections présidentielles sous parapluie syrien. Le président élu, René Mowad, politicien modéré et ouvert, est assassiné trois semaines plus tard, le 22 novembre, date de l'indépendance du Liban. Le président Elias Hraoui lui succède quelques jours plus tard, sans pouvoir pour autant étendre son autorité sur le réduit chrétien, toujours contrôlé par le général Michel Aoun d'une part et par les Forces Libanaises de l'autre.

Le 31 janvier 1990, une nouvelle «guerre» éclate entre ces deux forces en présence. Les combats, jusqu'à la trêve de la mi-mai, auront coûté la vie à plus d'un millier de personnes, ravagé et vidé les zones Est. De nouvelles lignes de démarcation s'érigent, rendant les communications encore plus difficiles à l'intérieur de la zone chrétienne. L'épopée du général Aoun se termine le 13 octobre 1990, lorsque l'aviation et l'armée syriennes, appuyées par les Forces Libanaises, prennent d'assaut les zones contrôlées par ce dernier.

Comme note d'espoir après quinze ans de guerre, il faut souligner le franchissement, en 1990, des «frontières mentales» qui séparent l'Est et

l'Ouest de la capitale, l'Est et certaines régions considérées comme hostiles et dangereuses. Une partie de la population, prisonnière du «réduit chrétien», a «osé» revenir dans ses villages d'origine, toujours contrôlés par les milices musulmanes. Ces réfugiés, qui retournaient en fait chez eux, ont été accueillis cordialement et des facilités leur ont été accordées afin qu'ils puissent se loger, se nourrir et scolariser leurs enfants. Mais la guerre interchrétienne de 1990 s'est soldée beaucoup moins par des déplacements locaux que par une vague massive d'émigration. Depuis le 13 octobre 1990, les lignes de démarcation ont été démantelées.

Conséquence de la guerre: la problématique des déplacés

Entre 1975 et 1988, les déplacements les plus importants se déroulaient entre deux affrontements. Ces mouvements internes, presque continus, ont redessiné progressivement une nouvelle carte de répartition confessionnelle de la population libanaise qui, en 1988, au moment où débute notre enquête, présente les caractéristiques suivantes:

- Les chrétiens se trouvent essentiellement cantonnés dans les régions qui s'étendent de Beyrouth-Est à Jbaïl (Byblos) et qui sont contrôlées par les Forces Libanaises. La zone qui s'étend de la ville de Batroun, en passant par les cazas du Koura et de Zghorta, est sous la double surveillance des Syriens et des milices Marada commandées par le président Sleïman Frangié qui s'est allié aux Syriens suite à l'assassinat de son fils par les Forces Libanaises. Quelques enclaves chrétiennes subsistent en divers points du territoire national: au Liban-Sud, la ville de Jezzine est contrôlée par l'armée du Liban-Sud (ALS) tout en étant sous la protection de Tsahal. La communauté grecque-catholique demeure encore fortement représentée dans l'agglomération de la ville de Saïda. Dans la Béqaa, la ville de Zahlé regroupe la population chrétienne de la plaine intérieure. Elle est également sous contrôle syrien.
- La répartition géographique de la communauté sunnite s'est très peu modifiée au cours des douze années de guerre. Communauté de tradition urbaine, on la retrouve essentiellement concentrée dans les grandes villes du littoral libanais, Saïda et Tripoli, ainsi que dans quelques quartiers du secteur occidental de la capitale: Basta, Aïché Bakkar, Aïn el-Tiné, Aramoun. En dehors des agglomérations urbaines, elle est présente surtout dans le caza du Akkar, situé au Nord du pays.

- Quant aux chiites, ils sont majoritaires au Liban-Sud et dans la Béqaa et occupent aujourd'hui la première place en nombre à Beyrouth-Ouest et dans sa banlieue Sud, grâce à un taux élevé de natalité et à un flux migratoire continu venu du Liban-Sud dès 1969, en raison de l'insécurité qui régnait déjà dans la zone frontalière.

Tous ces mouvements internes n'ont fait l'objet d'aucune évaluation systématique. On ne dispose pas, au Liban, de recensement récent de la population. Le dernier en date remonte à 1932 et depuis, pour ne pas remettre en question l'entente intercommunautaire, ou Pacte national de 1943, le pays planifie son économie et ses besoins sociaux selon des estimations et des sondages hâtifs. Seules quelques enquêtes très restreintes dans l'espace et dans le temps ont jusqu'ici été effectuées sur des questions relatives aux migrations forcées. Divers organismes locaux ou internationaux, publics ou privés, qui apportent une aide aux populations déplacées, sont intervenus de façon ponctuelle. Aucune politique globale d'aide n'est encore définie. Les modèles étrangers de solutions aux problèmes des réfugiés portent, pour leur part, sur des immigrants implantés dans des milieux culturels différents de leurs milieux d'origine. Or le cas libanais présente à cet égard une originalité certaine: il s'agit de migration forcée à l'intérieur du même pays; ici, les déplacés ont quitté en général un milieu communautaire mixte pour s'installer dans des milieux homogènes et les problèmes économiques et psycho-sociologiques auxquels ils ont à faire face sont a priori très différents de ceux des réfugiés qui ont eu à changer de pays et de culture.

En tenant compte de la finalité ultime poursuivie par la présente recherche, qui est d'éclairer les actions socio-économiques à mener afin d'améliorer la situation des personnes forcées à se déplacer, nos enquêtes cherchent à répondre à trois séries de questions: d'abord, quelle est l'ampleur des migrations forcées? Quelle est la localisation de la population déplacée, sa dispersion ou sa concentration? Quelles sont les caractéristiques de cette population? Ensuite, dans quelles conditions de vie subsiste la population déplacée? Quels sont ses problèmes et ses besoins? Quels sont ses mécanismes d'adaptation? Quels sont ses aspirations en relation avec le milieu d'accueil? Enfin, comment les déplacés ont-ils vécu le déplacement? Comment ont-ils affronté la crise? Comment se sont-ils adaptés à leur nouvelle situation? Quelle représentation se font-ils de l'avenir ?

LES MIGRATIONS INTERNES FORCÉES: CADRE DE RÉFÉRENCE

Tel que nous venons de l'évoquer, le phénomène libanais des migrations internes forcées dues à la guerre diffère à maints égards de toutes les situations de migration analysées dans les ouvrages recensés au début de cette introduction. Aussi, les concepts utilisés et les thèmes traités dans ces écrits ont-ils été réévalués en fonction de l'objet de notre étude, donnant lieu à un cadre de référence conceptuel et thématique, dont il convient de présenter les composantes. Il s'agit d'abord de préciser l'appareil conceptuel utilisé pour circonscrire le phénomène, c'est-à-dire de délimiter la teneur des termes qui le définissent; ensuite de signaler les principaux éléments constitutifs du cadre thématique qui a présidé à la recherche, c'est-à-dire de décrire les divers types de conséquences entraînées par les déplacements aussi bien pour la société libanaise que pour les déplacés eux-mêmes; enfin, d'évoquer la double approche, quantitative et qualitative, à laquelle nous avons eu recours pour venir à bout de notre entreprise.

Le concept de déplacement interne forcé

Le concept de *déplacement* humain n'est pas en soi un concept très facile à appréhender. On ne saurait se satisfaire d'une définition du déplacement qui se fonde uniquement sur la désertion de la résidence habituelle. Le concept inclut également une dimension de durée. Mangalam (1968) et Oliver-Smith et Hansen (1982) font notamment ressortir le caractère relativement permanent de la migration, par opposition à la simple mobilité spatiale, qui fait référence aux seuls déplacements des individus ou des groupes dans l'espace physique sans égard à la distance ou à la durée (Courgeau, 1988, p. 3). Le simple changement du lieu de résidence pour une longue durée n'épuise pas non plus la réalité complexe du déplacement ou de la migration, puisque celle-ci s'accompagne fréquemment, mais pas nécessairement, du changement du lieu de travail ou du lieu d'études.

A côté des aspects de mobilité spatiale et de durée, la migration doit aussi inclure, comme le suggèrent Mangalam (1968) et d'autres auteurs (Courgeau, 1988), la dimension du changement dans le système d'interactions des déplacés. Ce changement peut être plus ou moins radical puisque les migrants peuvent abandonner complètement leurs anciennes relations (migrations radicales) comme l'a fait ressortir Williams (1981) ou en préserver au

contraire une partie (migrations conservatrices). Quoi qu'il en soit, le déplacement implique une certaine transformation du réseau social des migrants, de même que de leur mode de vie.

A partir de ce qui vient d'être dit, les déplacements ou migrations de population au Liban font référence à trois types de changements susceptibles de s'être produits ensemble à des degrés divers: changement durable de logement ou de lieu de résidence à un moment donné de la période couverte; changement du lieu de travail d'un individu à un moment donné de la même période; changement de localisation spatiale du réseau des relations sociales d'un individu (liens avec la parenté, le voisinage, la communauté d'appartenance). Ce faisant, nous excluons de la notion de déplacement le phénomène des navettes, c'est-à-dire des mouvements de va-et-vient entre une résidence principale et un autre lieu, comme par exemple le lieu de travail, ou encore une habitation secondaire utilisée occasionnellement.

Étant donné son caractère *forcé*, le déplacement dont il est question ici est un type spécial de migration. Il est un changement plutôt durable, plutôt permanent du lieu de vie ou de la résidence, qui n'est pas choisi par les personnes, les ménages et les familles qui le subissent. C'est un changement involontaire qui résulte de circonstances qui rendent impossible la continuité de la résidence dans un endroit donné (Harrel-Bond, 1988). La migration forcée peut être attribuable aux décisions politiques d'un gouvernement, à des désastres naturels, à des fuites devant l'invasion de l'ennemi ou à une insécurité existante ou appréhendée. Les déplacements forcés qui sont l'objet de notre attention ici sont ceux qui résultent de la guerre civile (voir aussi Labaki, 1990).

L'aspect de prise de décision qui fait généralement partie de la définition de la migration (voir Mangalam, 1968) se trouve donc réduit à sa plus simple expression dans les cas de migrations forcées au Liban: les déplacés libanais n'ont pas choisi librement de quitter leur lieu de résidence, ils ont seulement pu choisir la destination vers laquelle ils sont partis. Dans la typologie de Eichenbaum (1975), les déplacés du Liban correspondent à des réfugiés, puisque le choix de leur destination est «influencé» (par exemple, la présence majoritaire de coreligionnaires dans une autre région pourra les inciter à s'installer là plutôt qu'ailleurs) alors que la décision de quitter est «déterminée» par des facteurs hors du contrôle des déplacés. A la différence des simples migrants, les déplacés libanais sont donc, selon l'expression de

Kunz (1973), «repoussés en dehors» de leur milieu habituel de vie plutôt qu'«attirés ailleurs».

Dans les déplacements forcés au Liban, les tensions structurelles qui forcent les gens à quitter leur lieu de résidence pour assurer leur sécurité peuvent varier en intensité. Certains déplacés ont été obligés de quitter leur lieu de résidence en toute hâte pour éviter un massacre; d'autres, prévoyant un éventuel état d'insécurité, sont partis sans subir de contrainte physique immédiate. Ces deux catégories de déplacés correspondent respectivement aux réfugiés dits «de la phase aiguë» et aux réfugiés dits «anticipationnistes» (Terrill, in Chambers, 1984). Entre ces deux cas extrêmes, il y a beaucoup de cas intermédiaires, dont celui des personnes qui sont parties non pas sous la menace des armes mais de façon plus ou moins spontanée. Le degré de contrainte qu'ils ont vécu est sans doute inférieur à celui ressenti par ceux qui ont quitté leur domicile en catastrophe. Comme cependant il est très difficile de faire la différence entre les divers degrés de contrainte ayant conduit au déplacement, nous adopterons le critère selon lequel, pour être considéré comme forcé, le déplacement doit être le résultat de menaces, d'attaques ou de destruction, ou doit s'être effectué à partir d'une zone d'insécurité caractérisée. Enfin, le caractère forcé du déplacement doit avoir une certaine permanence, c'est-à-dire que les conditions qui ont obligé au départ à un moment donné continuent d'exister et d'empêcher le retour à l'endroit de résidence initial.

Enfin, les déplacés dont il est question ici sont des réfugiés à *l'intérieur de leur propre pays*. Il s'agit de personnes qui ont migré par la force à l'intérieur des frontières géographiques du Liban. Suite aux conflits internes, les déplacés ont été obligés de changer de lieu de résidence pour habiter des zones leur fournissant un plus grand degré de sécurité, compte tenu de leur appartenance ethno-religieuse et politique. En résumé donc, pour les fins de la présente étude, les déplacés forcés sont des Libanais qui, à un moment ou l'autre depuis le début de la guerre, (avril 1975), ont été forcés de quitter, sans y revenir, leur lieu de résidence pour aller habiter dans un autre endroit au Liban, à cause d'un danger réel, de menaces précises, de dangers pressentis, ou parce qu'ils habitaient une zone d'insécurité caractérisée. Par le fait même, leur situation socio-économique a pu être modifiée et leurs réseaux de relations sociales transformés. Ce sont des réfugiés à l'intérieur de leur propre pays.

A partir de ces précisions, il devient possible d'établir une définition

opérateur du concept de «migration interne forcée». Il y a déplacement forcé quand les personnes enquêtées déclarent, au moment où elles sont interrogées, *avoir quitté leur lieu de résidence initial pour des raisons de sécurité clairement définies*. En l'occurrence, le départ doit s'être produit pour un des motifs suivants: suite à la *destruction* de la résidence par un acte de guerre; pour *échapper* à un massacre, à des attaques ou à des bombardements; suite à des *menaces* venant de groupes environnants ou de membres de ces groupes; pour quitter une *zone d'insécurité caractérisée*. En même temps, il faut qu'au moment de l'enquête la personne interrogée juge impossible le retour au lieu d'origine pour une des raisons suivantes: l'inaccessibilité de la résidence, détruite ou occupée; le contrôle du secteur par un groupe hostile et menaçant; la localisation de la résidence dans une zone toujours caractérisée par l'insécurité. Si on ajoute à ces critères, le fait que le point de départ et le point d'arrivée du déplacement se situent à l'intérieur du territoire libanais, on a la définition opératoire du concept de «*migration interne forcée*», c'est-à-dire de déplacement provoqué par la guerre, tel qu'utilisé dans la présente étude.

L'approche du phénomène des déplacements forcés

Le logement, le ménage et l'individu constituent les trois unités statistiques de toute enquête sur la population. La notion de ménage retenue dans cette étude est celle, communément admise, d'un ensemble d'individus partageant le même logement et ayant en commun les dépenses de la cuisine. Il arrive que l'on puisse distinguer dans un même logement plus d'un ménage; dans ce cas c'est le ménage qui constitue l'unité de base et, par mesure de simplification, l'unité logement est alors divisée en autant d'unités de logements que de ménages, de sorte qu'à chaque ménage correspond un espace logement bien défini. Contrairement au plan initial, les individus déplacés forcés vivant dans des ménages dont le chef n'est pas déplacé ont été exclus du champ de l'enquête, leur nombre s'étant avéré peu important. Inversement, tous les individus des ménages de déplacés ont été couverts par l'étude, même si certains d'entre eux n'ont pas été déplacés par la guerre, tels les enfants nés après le déplacement de leurs parents.

La définition du chef de ménage retenue a donc une importance déterminante quant à la délimitation du champ de l'étude. Est désignée chef du ménage la personne qui a la responsabilité économique et morale du ménage. Il s'agit généralement du père de famille et, en l'absence de celui-ci,

de son épouse ou de son fils aîné qui subvient aux besoins de la famille. Lorsque le père de famille a dans son ménage un fils marié qui a aussi la charge d'une famille, on peut désigner soit le père soit le fils comme chef du ménage. Ainsi, si une famille s'est déplacée sous la contrainte pour venir habiter chez des parents qui ne sont pas déplacés, cette famille ne fera pas partie du champ de la deuxième enquête et par conséquent de l'étude, si c'est le grand père qui a été considéré comme le chef du ménage entier. Ces cas sont toutefois peu fréquents.

La *première enquête* a couvert l'ensemble des individus résidant sur le territoire libanais sans distinction de nationalité. Ont été exclus, toutefois, les résidents des camps de réfugiés palestiniens. Par contre, les Palestiniens résidant en dehors des camps et les autres ressortissants non libanais ont été inclus dans le champ de l'étude. La *deuxième enquête* a porté sur un échantillon de ménages dont le chef a été identifié comme déplacé forcé lors de la première enquête. De façon opératoire, est considéré comme déplacé la personne qui a répondu «oui» à la question: «Avez-vous quitté au moins une fois votre lieu de résidence habituelle après le 1/1/1975 pour des raisons de sécurité?» et qui, à la question: «Possibilité de retour au lieu de résidence habituelle», a répondu qu'elle n'y était pas retournée.

C'est la *méthode* du sondage aréolaire qui a été retenue comme étant la plus adéquate, parce qu'il n'y avait pas de recensements périodiques de population ni de registres administratifs régulièrement mis à jour permettant de disposer de listes exhaustives de ménages ou de logements, d'où l'on tirerait l'échantillon de l'enquête. Cette méthode consiste à effectuer le sondage en deux temps (sondage à deux degrés). Dans un premier temps, on découpe le territoire national en de petites unités géographiques parfaitement identifiables sur le terrain et l'on choisit un échantillon de ces unités (unités primaires). Dans un deuxième temps, on recense tous les logements dans les unités primaires faisant partie de l'échantillon et l'on mène l'enquête soit auprès de tous les ménages résidant dans le périmètre de l'unité géographique choisie, soit auprès d'un échantillon de ménages-logements (sondage du deuxième degré).

La *deuxième enquête* a été menée en principe sur un sous-échantillon aléatoire de ménages déplacés tiré de la première. Théoriquement, les écarts que l'on doit inévitablement observer entre les résultats de chacune de ces enquêtes concernant la structure de la population étudiée sont statistiquement non significatifs. Toutefois, comme nous l'avons déjà signalé, le plan de

sondage initial n'a pas pu être respecté à cause des difficultés de terrain: dans les cazas du Chouf et de Aley, l'échantillon a été tiré des listes administratives de déplacés et non des fiches de la première enquête; de plus, et dans toutes les régions, la deuxième enquête a été menée environ un an après la première et avant que l'échantillon de celle-ci ne soit définitivement redressé, de sorte qu'une partie non négligeable de ménages faisant partie de l'échantillon de la deuxième ne font pas partie de celui de la première. Il faut s'attendre donc à ce qu'il y ait une distorsion dans les résultats de la deuxième enquête par rapport à ceux de la première.

L'unité d'analyse de la *troisième enquête* est la famille: la mère, le père et au moins un enfant. Les familles ont été choisies à partir de l'échantillon de la deuxième enquête concernant les conditions socio-économiques des déplacés. Le vécu et l'expérience des personnes choisies pour l'enquête ont été saisis à travers des entrevues semi-structurées. Les entrevues étaient de type «conversationnel». Les critères de sélection de la population étaient les suivants: le niveau de revenu, le lieu d'origine géographique, le lieu d'habitation actuel et la confession. L'échantillon a été choisi de manière à rendre compte de ces divers critères.

La première enquête a été menée sur le terrain entre mars 1987 et mai 1988; la deuxième a été réalisée au cours de 1988. Quant à la troisième enquête, prévue pour être exécutée au cours de l'été 1989, suite au séminaire de formation par lequel les enquêteurs avaient été préparés pour cette tâche en juillet de la même année, elle n'a pu être réalisée que partiellement, dans un premier temps au cours de l'été 1990, et ensuite, un peu à la hâte, à partir du mois de novembre. Ces ajournements étaient liés à plusieurs facteurs: la reprise des combats dans le pays et en particulier dans le secteur chrétien, le désistement des enquêteurs initialement formés, eux-mêmes frappés dans leurs biens, et la dispersion des familles sélectionnées dans la population de l'enquête d'origine. En effet, sur trente familles choisies, les enquêteurs n'en ont retrouvé qu'une seule qui ait conservé son domicile. Les autres avaient dû, une fois de plus, se réfugier ailleurs et il a été pratiquement impossible de les retrouver. Aussi, le choix des enquêteurs s'est-il finalement fixé sur les familles auprès desquelles un travail aussi long pouvait être entrepris.

Cette troisième enquête ne peut prétendre à aucune représentativité statistique. Tel n'est d'ailleurs pas son objectif. Elle vise à saisir la manière dont les problèmes suscités par le déplacement forcé et recensés statistiquement dans la deuxième enquête, sont concrètement vécues par

certaines familles sélectionnées en fonction de critères déterminés. À ce titre, elle constitue un complément qualitatif modeste, mais appréciable, aux données quantitatives fournies par les deux premières enquêtes.¹

Le cadre thématique de l'étude

Pour connaître la situation des déplacés par la guerre au Liban, nous avons retenu trois volets qui ont fait l'objet d'autant d'enquêtes. La *première enquête* (Chapitres I et II) vise à connaître l'ampleur du phénomène des déplacements et ses caractéristiques. Elle le décrit sous les aspects suivants: le nombre et la proportion des déplacés par rapport au reste de la population libanaise, ainsi que leur répartition dans les diverses régions du Liban; les principales caractéristiques socio-démographiques des déplacés par rapport au reste de la population libanaise; les lieux de provenance et d'installation des déplacés, qui permettent de saisir les changements survenus dans la configuration des différentes régions et de l'ensemble du Liban par suite des migrations internes forcées; la permanence plus ou moins grande des déplacements.

La *deuxième enquête* (Chapitres III à VII) porte sur les conditions de vie et les besoins des déplacés. Elle aborde les thèmes suivants: les conditions d'emploi et les autres conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les déplacés; les conditions d'habitation et les problèmes de logement auxquels ils doivent faire face; les problèmes posés par la scolarisation des enfants et les ressources existantes sur place dans le domaine de l'éducation; l'état de santé des déplacés et de leurs enfants; leur vie familiale et sociale. Chacune de ces dimensions est examinée par rapport à la région de provenance et à la région d'installation des déplacés, à leurs conditions de vie avant le déplacement et à certaines variables socio-démographiques (âge, profession, revenu).

La *troisième enquête* (Chapitres VIII et IX) porte sur l'expérience vécue par les familles déplacées. Pour connaître plus en profondeur les problèmes vécus par les déplacés, une enquête qualitative a été réalisée auprès d'un nombre restreint de familles. Elle prend en considération les aspects suivants: la représentation du vécu des familles déplacées dans leur milieu d'origine: habitat, rapports sociaux, vie conjugale et familiale, image de soi des

¹ On retrouvera dans Kasparian et Beaudoin (1992) Vol. 1, p. 63 à 103, l'exposé détaillé de la méthodologie .

membres de la famille; les physionomies de l'état de crise générée par le déplacement: facteurs déclenchants, réaction subjective aux événements qui ont entouré le déplacement, vécu de la crise, de l'installation, de la transition et de la réintégration dans le nouveau milieu; les modalités de la réadaptation en milieu d'accueil: les difficultés rencontrées, les facteurs qui ont facilité l'adaptation et les caractéristiques de la vie dans le milieu d'accueil; la représentation de l'avenir que se font les membres de la famille: père, mère, garçons et filles.

CHAPITRE I

L'ampleur du phénomène des déplacements

Une des conséquences les plus importantes des guerres qu'a connues le Liban depuis 1975 a été la modification de la physionomie de la population tant dans sa répartition géographique que dans ses caractéristiques générales. Aux mouvements de migration interne naturels s'est ajouté un mouvement de migration forcée qui a créé à l'intérieur du pays une nouvelle catégorie de personnes baptisée «population déplacée».

L'importance de cette population par rapport à la population totale ainsi que les caractéristiques des migrations internes forcées sont examinées dans le présent chapitre.

ESTIMATION DE LA POPULATION LIBANAISE ET DU NOMBRE DE DÉPLACÉS

Le tableau 1.1 donne les résultats de l'estimation de la population libanaise et de la population déplacée dans son ensemble et dans les grandes régions géographiques: nombre de ménages, nombre de résidents, nombre de ménages dont le chef a été déplacé et nombre de résidents dans les ménages déplacés.

TABLEAU 1.1
Estimation de la population totale et de la population déplacée
par grande région géographique, et marge d'erreur

	Beyrouth	Mont Liban RMB	Mont Liban	Liban-Nord	Liban-Sud	Béqaa	Total
Nombre de ménages							
Estimation	107 900	159 800	101 310	94 870	80 870	73 110	617 860
Marge %	11,8	7,5	26,9	18,0	21,1	25,6	7,2
Nombre de résidents							
Estimation	480 140	756 910	465 680	532 480	431 310	394 510	3 061 030
Marge %	12,1	8,0	26,7	19,3	21,3	26,1	7,4
Nombre de ménages dont le chef est déplacé							
Estimation	31 790	41 320	18 310	10 790	14 180	8 970	125 360
Marge %	20,5	13,2	25,8	24,4	27,8	33,9	9,0
Nombre de résidents dans les ménages de déplacés							
Estimation	165 690	218 690	90 620	66 850	83 120	56 010	680 980
Marge %	20,6	14,1	25,8	25,1	27,5	36,2	9,2

Les principales constatations qui se dégagent de ce tableau sont les suivantes:

- La population résidant au Liban vers le milieu de 1987 est estimée à 3 061 000 habitants, répartis dans 617 860 ménages, avec une marge d'erreur due au sondage aléatoire de plus ou moins 7%. Plus de 40% des résidents (soit 1 237 000 habitants) sont concentrés à Beyrouth et sa région métropolitaine. La population dans les autres régions est estimée avec une marge d'erreur plus grande.
- Le nombre de ménages dont le chef a été obligé de changer de lieu de résidence pour des raisons de sécurité, à un moment quelconque après 1974, et qui n'est pas retourné depuis à son lieu d'origine, est estimé à 125 360 ménages, soit le cinquième de l'ensemble des ménages résidents.
- Le nombre de personnes qui vivent dans ces ménages s'élève environ à 681 000 individus et représente 22,2% de la population totale du Liban. Ces personnes, quoiqu'elles vivent les conditions de déplacés, ne le sont pas toutes: certaines sont nées ou se sont jointes au ménage après la migration du chef de famille. Le nombre de personnes réellement déplacées (y compris celles qui vivent dans des ménages dont le chef ne l'est pas) est estimé à 568 000 individus, soit 18,5% de la population.

Comme pour les autres aspects, l'importance de la population déplacée par rapport à la population totale varie d'une région à l'autre (voir tableau 1.2). C'est à Beyrouth-Ouest que l'on relève la plus grande proportion de déplacés, qui forment plus du tiers de la population résidente en 1987 (41,3% des résidents dans le centre-ville et 36,3% dans Beyrouth-Ouest intérieur). Beyrouth-Ouest a en effet connu la plus grande modification de peuplement: exode d'une bonne partie de sa population d'origine et accueil des réfugiés d'autres régions. Cette même modification s'est produite, dans une moindre mesure, dans la banlieue Sud contiguë, où les déplacés constituent 30% de la population.

Les régions Est et Nord de Beyrouth ont vu aussi leur population se modifier de façon non négligeable, notamment dans la banlieue. Ainsi, dans la région métropolitaine Est et Nord de Beyrouth, environ 28% de la population résidente dans ces régions est composée de migrants. Les autres régions ont aussi reçu, sans exception, des déplacés. Le taux de concentration de déplacés le plus faible reste supérieur à 10%. On le relève au Liban-Nord (12,5% des résidents) et dans la Béqaa (14% des résidents). Partout ailleurs, le rapport entre population déplacée et population totale reste compris entre 18% et 21% des résidents.

TABLEAU 1.2
Nombre de résidents membres de ménages déplacés
et population totale par région de résidence en 1987 (en milliers)

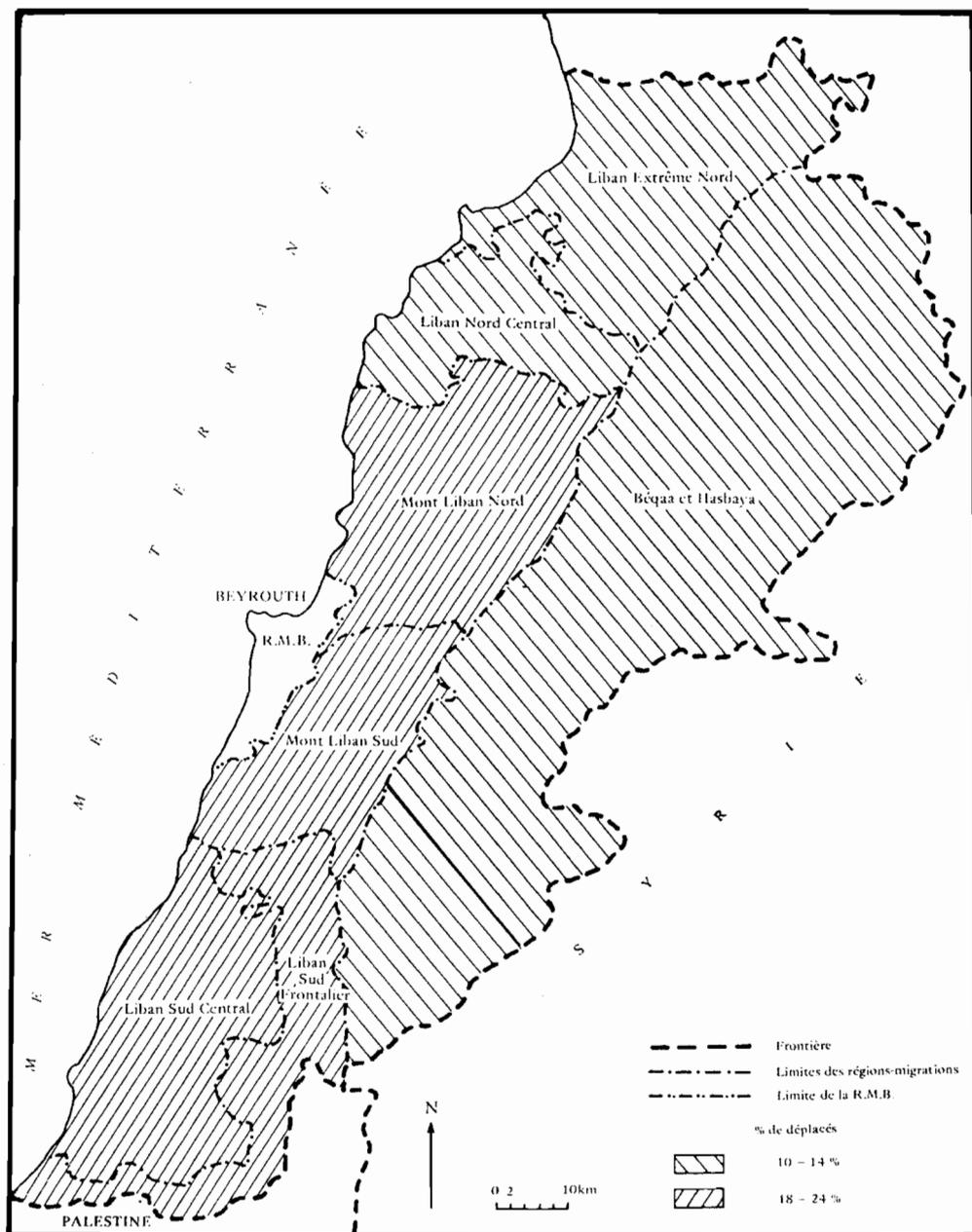
Région	Déplacés	Total	%dep/tot
01. Beyrouth-Est	24	102	23,9
02. Beyrouth-Ouest-centre	32	79	41,3
03. Beyrouth-Ouest-intérieur	109	300	36,3
04. RMB Est-proche banlieue	85	299	28,3
05. RMB-Nord-grande banlieue	25	86	28,6
06. RMB-Sud-proche banlieue	102	340	30,1
07. RMB-Sud-grande banlieue	7	32	20,7
08. Mont-Liban-Nord	53	295	17,9
09. Mont-Liban-Sud	38	179	21,4
10. Liban-Nord central	15	121	12,3
11. Liban-Nord extrême	51	402	12,7
12. Liban-Sud central	68	350	19,4
13. Liban-Sud frontalier	15	71	20,8
14. Béquaa et Hasbaya	57	405	14,0
Liban entier	681	3 061	22,2
Ville de Beyrouth	166	480	34,5
Banlieue de Beyrouth (RMB)	219	757	28,9
Autres zones urbaines	100	535	18,8
Zones rurales et semi-rurales	196	1 289	15,2

D'une manière générale, la population déplacée se concentre surtout dans les zones urbaines, quoique le flux des migrations vers les zones rurales et semi-rurales n'ait pas été négligeable. Nous relevons en effet dans ces dernières régions plus de 15% de population déplacée contre environ 35% à Beyrouth, 29% dans sa banlieue et 19% dans les autres zones urbaines. Les cartes A et B mettent en lumière les différences entre les régions rurales et urbaines du Liban.

CARACTÉRISTIQUES MIGRATOIRES DES DÉPLACÉS

Quelle est l'importance des déplacements par rapport aux autres migrations internes au Liban? D'où provient la population déplacée? Quelles sont les causes des déplacements forcés? A quel moment les déplacements ont-ils eu lieu? Quelles sont les possibilités de retour dans le milieu d'origine? Les réponses fournies à ces questions sont particulièrement importantes pour situer l'ensemble de la problématique.

CARTE A
POPULATION DÉPLACÉE PAR RAPPORT
A LA POPULATION TOTALE (SAUF R.M.B.)



Déplacements forcés et mouvements migratoires internes

Pour mieux juger de l'importance des déplacements forcés, il faut les comparer aux mouvements de migration interne qui ont lieu en temps normal. Pour cela, il convient d'examiner l'intensité des dernières migrations effectuées par les individus avant la période de l'enquête (1987) et d'évaluer les effets de la guerre sur ce phénomène.

L'intensité des migrations internes est mesurée par la proportion des non migrants dans la population. En 1987, seulement 35,4% des personnes habitaient leur lieu de résidence actuelle depuis la naissance, alors qu'en 1970 la proportion de non migrants était de 67,6% (DCS, 1970), ce qui donne une idée de l'ampleur des mouvements internes de population occasionnés par la guerre (voir Tableau 1.3). L'examen de la proportion de non migrants dans chaque groupe d'âge, donne une meilleure idée de l'intensité de ce phénomène. Il est évident que les tout jeunes n'ont pas encore eu le temps de changer de domicile et la proportion de non migrants parmi eux est plus élevée. Cette proportion diminue avec l'âge jusqu'à se stabiliser aux environs de quarante ans. Après cet âge, l'individu a moins de chance de changer de domicile, du moins volontairement, et les variations de la fréquence relative de non migrants sont dues à l'effet de génération ou de la conjoncture passée (Figure 1).

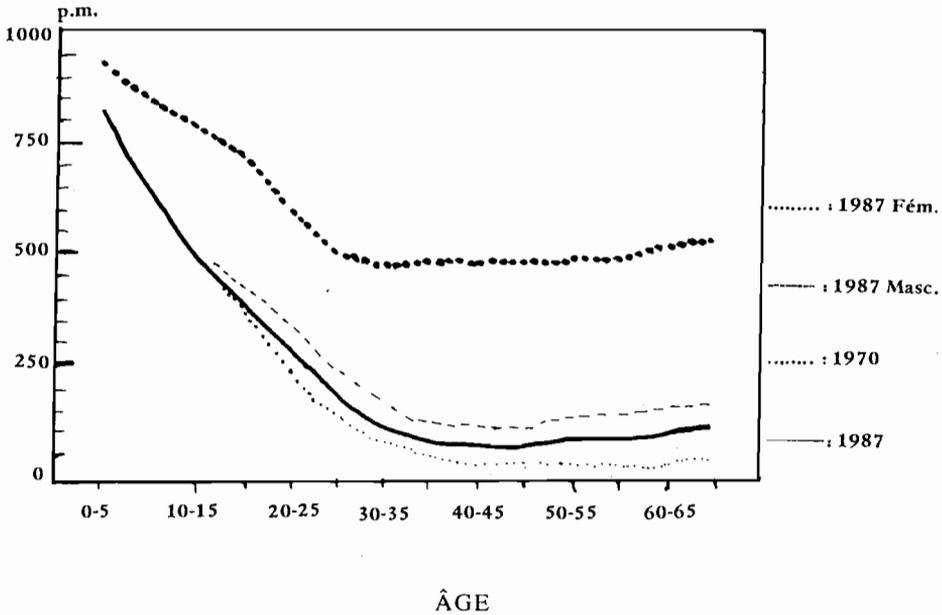
Le complément à cent du pourcentage de non migrants à l'âge de 40 ans est ainsi la bonne mesure de l'intensité de la migration interne de la population. Cette intensité a atteint 92,5% en 1987 contre 47,7% en 1970. On remarquera par ailleurs que l'intensité de la migration est plus forte dans la population féminine: intensité (en 1987) de 96,3% contre 88,6% pour le sexe masculin. Le mariage est en effet pour la femme, plus que pour l'homme, une occasion supplémentaire de changer de domicile. Ainsi, si l'on examine les raisons du dernier changement de résidence, le mariage a été la cause de la migration pour 26% des femmes et 14,5% des hommes.

La forte élévation de l'intensité de la migration interne entre 1970 et 1987 n'est certes pas due uniquement à la présence d'une nouvelle catégorie de migrants, à savoir les déplacés, qui se serait ajoutée aux migrants non forcés. Il reste que si le taux de non migrants à quarante ans, qui est nul dans la population déplacée, est également faible dans la population non déplacée (9,6% seulement), le taux de non migrants de tous âges dans la population non déplacée est nettement inférieur au taux de 1970 (41,6% contre 67,6%).

Il est donc certain que l'augmentation de mobilité de la population est attribuable aux événements de guerre qui ont eu lieu au Liban entre 1975 et 1987.

FIGURE I

TAUX DE NON MIGRANTS



L'accroissement de la mobilité par rapport à la période d'avant la guerre est générale: on l'observe même chez la population des zones rurales ou semi-rurales. Ces zones étant traditionnellement plus des lieux de départ que des lieux d'accueil, la proportion des non migrants y est en général très élevée (82% de la population, 73% à 40 ans en 1970). En 1987, le taux de non migrants dans ces zones, tout en étant plus élevé que dans les zones urbaines, reste faible comparé aux observations de 1970: 51% de la population non déplacée et seulement 17% des personnes (non déplacées) âgées de 40 ans habitaient leur lieu de résidence depuis la naissance (voir tableau 1.3). Les déplacements forcés ont donc sensiblement gonflé le volume des migrations. L'examen des raisons de la dernière migration effectuée par les enquêtés montre que 24% des changements de lieu de résidence ont eu lieu pour des raisons de sécurité.

TABLEAU 1.3
Indicateurs de la migration interne dans la population déplacée et non déplacée en
fonction du lieu de résidence en 1987

Indicateur	Beyrouth	RMB	Autres zones urbaines	Autres zones rurales	Liban entier
a) Ensemble de la population					
% Non migrants					
- Masculin	27,2	28,2	34,7	50,8	38,8
- Féminin	23,3	25,8	29,6	39,8	32,4
- Les deux sexes	25,2	27,0	32,1	45,4	35,4
% Non migr. à 40 ans					
- Masculin	4,3	3,1	8,1	22,2	11,4
- Féminin	2,4	1,5	2,6	6,4	3,8
- Les deux sexes	3,3	2,3	5,3	14,0	7,5
b) Population déplacée					
% Non migrants	13,4	13,1	11,4	15,8	13,7
% Non migr. à 40 ans	-	-	-	-	-
c) Population non déplacée					
% Non migrants	31,5	32,7	36,9	50,7	41,6
% Non migr. à 40 ans	4,8	3,2	6,4	16,9	9,6

Raisons des déplacements

Les raisons de la dernière migration effectuée par les enquêtés montre que 24% des résidents libanais ont changé de résidence pour des raisons de sécurité (Tableau 1.4). Avant 1975, date du début des troubles, les raisons de sécurité n'étaient pas évoquées: mariage, amélioration de l'habitat et travail ou études étaient les principaux motifs de changement du lieu de résidence. Tout change à partir de 1975. Le tiers de la population installée dans son lieu de résidence actuelle après cette date, s'est déplacé pour des raisons de sécurité.

La figure 2 montre les raisons de la migration depuis 1975. On peut y voir les principaux moments ainsi que les motifs de ces déplacements. Si l'on fait exception de 1987, l'année de l'enquête, ce n'est qu'en 1980 et 1981 que les déplacements ont été inférieurs à 20%. Ceux dont le dernier changement de domicile remonte à 1976 sont en grande majorité (les deux tiers) des déplacés forcés. On relève aussi une fréquence importante de migration pour des raisons de sécurité durant la période 1982-83 (40%). Force est donc de

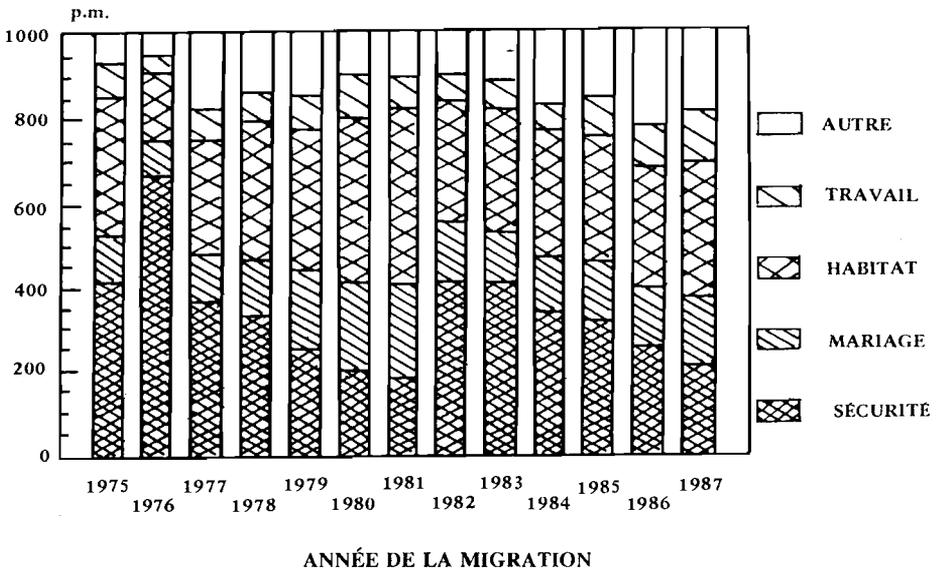
constater que les déplacements qui se sont effectués depuis le début de la guerre ont été durables. Il s'agit réellement de réfugiés à l'intérieur de leur propre pays.

TABLEAU 1.4

Répartition des migrants suivant la raison du dernier changement de résidence
(en %)
(par sexe et par période de déplacement)

Raison du changement	Masc	Fém	Ens	-1974	75-87
Raison professionnelle	8,0	6,1	7,0	9,3	7,7
Études	1,3	1,0	1,1		
Mariage	14,5	26,0	20,5	36,6	14,6
Amélioration de l'habitat	37,4	31,5	34,3	45,1	30,3
Raison de sécurité	25,8	22,6	24,2	-	33,2
Autres raisons	13,0	12,8	12,9	9,0	14,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

FIGURE 2
RAISON DE LA MIGRATION



Origine de la population déplacée

L'importance des déplacés originaires d'une région donnée dépend évidemment des conflits qui ont marqué cette région mais aussi du découpage

géographique adopté. Cependant, la division du pays en quatorze régions a été faite de manière à faire ressortir les principaux types de déplacements qui se sont produits depuis 1975 (Tableau 1.5). Le tableau 1.6 groupe les 14 régions en quatre grandes régions plus ou moins homogènes du point de vue confessionnel et permet ainsi d'avoir une vue plus globale de l'origine de la population déplacée. De même, le tableau 1.7 montre l'origine urbaine ou rurale de la population déplacée.

TABLEAU 1.5

Répartition des ménages de déplacés par lieu d'origine et par lieu d'installation
(unité = 10 ménages)

Rés. Hab.	Résidence au moment de l'enquête														Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	
01	31	29	169	43	503	176	24	87	55	7	6	5	37	8	711
02	28	71	258	29	8	21	0	13	20	0	12	78	9	5	552
03	46	18	161	88	49	43	12	94	93	8	13	62	7	25	719
04	28	333	711	192	49	582	22	156	161	8	45	237	69	420	3 013
05	1	21	31	0	0	26	0	4	7	1	0	2	0	55	148
06	16	33	363	89	17	514	13	108	71	3	13	137	13	100	1 490
07	24	0	40	179	22	3	24	36	10	0	0	3	3	8	352
08	8	0	8	39	38	21	6	41	33	2	11	0	0	6	213
09	201	13	159	568	135	59	14	187	238	1	2	16	5	26	1 624
10	10	0	1	28	13	3	0	147	2	52	32	0	0	0	288
11	14	1	6	65	30	0	0	69	12	184	625	2	0	30	1 038
12	41	27	90	98	39	159	0	91	8	2	17	393	92	69	1 126
13	25	23	92	89	17	147	0	19	6	0	2	194	33	32	679
14	28	0	18	224	52	21	4	55	14	2	13	7	0	125	563
Ind.	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	3	1	0	0	7
Total	502	570	2 107	1 731	503	1 776	119	1 107	730	270	794	1 137	268	909	12 523

01. Beyrouth-Est

06. RMB sud-proche banlieue

11. Liban-Nord extrême

02. Beyrouth-Ouest-centre

07. RMB sud-grande banlieue

12. Liban-Sud central

03. Beyrouth-Ouest intérieur

08. Mont Liban Nord

13. Liban-Sud frontalier

04. RMB Est-proche banlieue

09. Mont Liban Sud

14. Béqaa et Hasbaya

05. RMB Nord-grande banlieue

10. Liban-Nord central

TABLEAU 1.6

Répartition des ménages déplacés de chacune des grandes régions par lieu de résidence habituelle avant déplacement

Résidence habituelle	Résidence actuelle					
	(1)	(2)	(3)	(4)		
RMB Est et Nord	(1)	13,8	46,5	19,1	28,8	30,9
RMB Ouest et Sud	(2)	21,7	34,4	19,0	17,8	24,9
Mt Lib. N. et L.N. cen.	(3)	5,0	0,9	17,6	2,2	4,0
Autres régions	(4)	59,5	18,3	44,3	51,2	40,2
TOTAL (= 100%)		27 360	45 720	13 770	38 380	125 230

TABLEAU 1.7

Répartition des ménages de déplacés par origine urbaine ou rurale

Lieu d'origine	Lieu de résidence	(1)	(2)	(3)	(4)	Total
Beyrouth	(1)	25,5	12,8	11,7	12,7	15,8
Banlieue	(2)	50,4	41,9	21,8	37,2	40,0
Autres zones urbaines	(3)	2,9	4,5	39,4	20,2	13,3
Rurales et semi-rurales	(4)	21,2	40,8	27,0	29,9	30,9
TOTAL (= 100%)		31 790	41 290	17 630	34 520	125 230

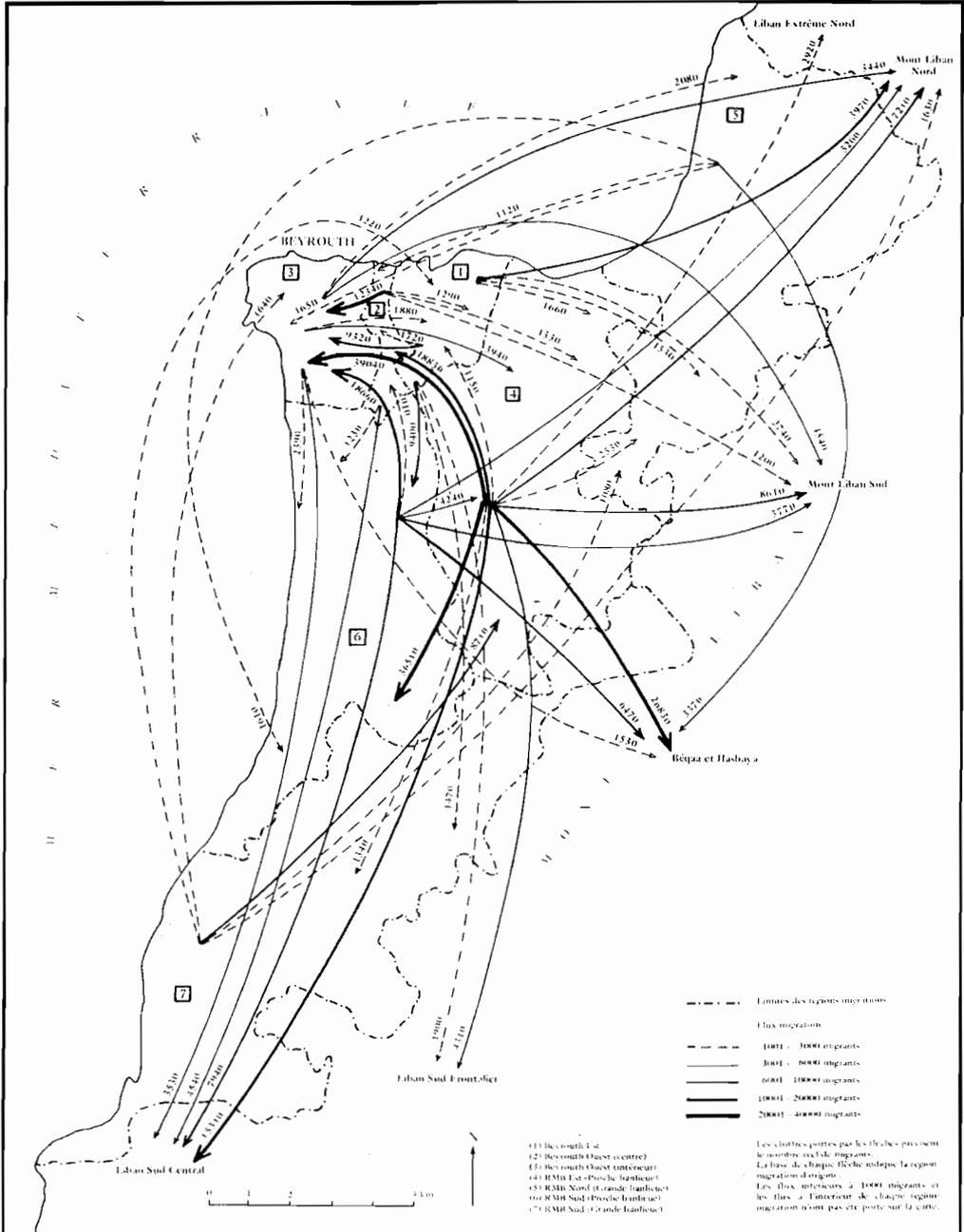
Environ 56% des déplacés sont originaires de Beyrouth et de sa région métropolitaine (31% de la partie Est et Nord, 25% de la partie Ouest et Sud); 40% habitaient les régions hors RMB à majorité musulmane ou mixte (Aley et Chouf 13%; Liban-Sud central 9%; Liban-Nord extrême 8%; Liban-Sud frontalier 5%; Béqaa et Hasbaya 5%); enfin seulement 4% des déplacés viennent des régions Nord du Mont Liban et de la partie centrale du Liban-Nord. La carte C reproduit les flux migratoires de la région de Beyrouth entre 1975 et 1987. Notons aussi que 30,9% des ménages déplacés viennent de régions rurales ou semi-rurales et 13,3% de zones urbaines en dehors de la RMB.

L'origine des migrants diffère tout naturellement d'une région d'installation à l'autre. Les déplacés ont en effet tendance à s'installer dans un

milieu de même appartenance confessionnelle ou politique que la leur. Cependant, on observe un nombre non négligeable de personnes qui se sont déplacées à l'intérieur de la même région pourtant homogène. Il s'agit dans la plupart des cas de ménages qui habitaient des quartiers qui se sont transformés en ligne de démarcation ou zone de combat, ou de ménages dont les logements ont été sérieusement endommagés.

Ainsi, à Beyrouth-Est et dans sa banlieue Est et Nord, environ 14% se sont déplacés en restant dans la même zone: 9% se sont déplacés à l'intérieur des limites de la banlieue Est et Nord, 1% à l'intérieur de Beyrouth-Est et 4% ont passé d'une zone à l'autre. Quant aux autres, la majorité d'entre eux (59,5%) habitaient les régions périphériques à majorité musulmane ou mixte: 33% la partie Sud du Mont Liban (Aley et Chouf), 11% la Béqaa et Hasbaya, 6% le Liban-Sud central, 5% le Liban-Sud frontalier et 4% le Liban-Nord extrême. Une autre partie vient de Beyrouth-Ouest et de sa banlieue Sud (22%): 13% de la banlieue Sud et 9% de Beyrouth-Ouest. Une petite minorité, enfin, résidait dans les régions hors RMB à majorité chrétienne (4%).

CARTE C LES FLUX MIGRATOIRES DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE BEYROUTH ENTRE 1975 ET 1987



A Beyrouth-Ouest et dans sa banlieue Sud, le nombre de déplacés n'ayant pas changé de région de résidence semble relativement plus important (34,4%). En fait, si nous découpons cette région en quatre zones, on constate que 16,8% sont restés dans leur zone d'habitation initiale et 17,6% ont passé d'une zone à l'autre: il s'agit essentiellement de ménages qui se sont déplacés de la proche banlieue Sud à Beyrouth-Ouest (8,6%) et de Beyrouth centre-ville à Beyrouth-Ouest intérieur (5,6%). Ceux qui viennent d'autres régions viennent pour la plupart de la partie Est et Nord de la région métropolitaine de Beyrouth: 46,5% dont 36% de la proche banlieue Est de Beyrouth. Notons enfin qu'une partie non négligeable des déplacés habitant Beyrouth Ouest et sa banlieue Sud viennent d'autres régions à majorité musulmane ou mixte: environ 18% dont 6% du Liban-Sud central, 6% du Liban-Sud frontalier et 5% de la partie Sud du Mont-Liban (Aley et Chouf).

Les déplacés installés dans les régions à majorité chrétienne en dehors de la RMB sont relativement peu nombreux: environ 13770 ménages (11% des déplacés) dont 2700 seulement dans la partie centrale du Liban-Nord qui viennent pour la plupart de l'extrême Nord (68%) ou de la même région (19%). Quant aux 11070 ménages déplacés installés dans la partie Nord du Mont Liban, 3,7% seulement sont de la même région, 22,4% de Beyrouth-Est et de sa banlieue, 13,3% des autres régions à majorité chrétienne (Liban-Nord central) et 59,8% des régions à majorité musulmane ou mixte (16,9% de la partie Sud du Mont Liban, 9,7% de Beyrouth-Ouest, 12,1% de la banlieue Sud, 8,2% du Liban-Sud central, 6,2% de l'extrême Nord, 5% de la Béqaa, 1,7% du Liban-Sud frontalier).

On remarque enfin que les déplacés installés dans les régions à majorité musulmane ou mixte en dehors de la RMB habitaient en grande partie ces mêmes régions (51%); ceux qui habitaient dans d'autres zones viennent presque tous de la RMB (28,8 de l'Est et 17,8 de Beyrouth-Ouest ou de la banlieue Sud). Cependant, les déplacements «intra-région», qui paraissent importants (51%), recèlent en fait quelques déplacements (13%) entre les cinq régions qui ont été groupées sous la dénomination «autres régions» à savoir: le Liban-Nord extrême, le Mont-Liban Sud, le Liban-Sud central, le Liban-Sud frontalier, et enfin la Béqaa et Hasbaya. Ainsi, sur les 19650 ménages installés dans ces régions et venant de ces mêmes régions, on relève 1940 ménages installés au Liban-Sud central venant du Liban-Sud frontalier, 920 venant du Liban-Sud central et installés dans la zone frontalière, enfin 1010 venant du Liban-Sud central et frontalier et 300 venant du Liban-Nord ex-

trême et installés dans la Béqaa ou Hasbaya. Il reste que les déplacements «intra-régionaux» au niveau plus restreint restent importants tout particulièrement au Liban-Nord extrême où, sur les 7940 ménages déplacés installés dans cette région, 6250 (soit 79%) sont originaires de cette même région.

En résumé, on constate que les migrations forcées de la population n'ont pas été toutes commandées par les facteurs à caractère confessionnel (chrétiens quittant les régions à majorité musulmane pour s'installer dans les régions à majorité chrétienne et vice versa). D'autres considérations ont amené la population à se déplacer soit à l'intérieur de la même région, soit entre deux régions de même coloration confessionnelle: nécessité d'éviter les zones de combats, conflit d'ordre politique et non confessionnel, etc. Ceci apparaît nettement lorsqu'on examine les raisons du déplacement forcé par lieu d'origine (Tableau 1.8). Malgré tout, 44,5% des chefs de ménages déplacés l'ont été par la force, les autres ont été contraints de changer de lieu de résidence essentiellement parce qu'ils habitaient une zone exposée (34,2%) ou qu'ils se sentaient en milieu politiquement ou militairement hostile (10,1% et 11,2%).

TABLEAU 1.8

Répartition des ménages de déplacés par raison du déplacement en fonction du lieu d'origine (en %)

Lieu d'origine	Zone exposée	Polit. hostile	Milit. hostile	Par la force	Total
Beyrouth-Est	30,0	8,7	9,7	51,6	100,0
Beyrouth-Ouest	53,5	12,3	10,5	23,7	100,0
Banlieue Est	22,6	13,6	8,7	55,1	100,0
Banlieue Sud	54,5	4,4	7,1	34,0	100,0
Mt Liban-Nord	19,7	15,0	12,2	53,1	100,0
Mt Liban-Sud	17,4	7,8	11,8	63,0	100,0
L. Nord central	20,7	15,5	25,2	38,6	100,0
Extrême Nord	59,7	8,7	13,4	18,2	100,0
L. Sud central	37,5	4,4	10,2	47,9	100,0
L. Sud front.	21,5	5,4	19,9	53,2	100,0
Béqaa, Hasbaya	13,0	25,6	21,3	40,1	100,0
Tous lieux	34,2	10,1	11,2	44,5	100,0

Les régions d'où les ménages ont été surtout expulsés par la force sont: la région de Aley et du Chouf (Mont-Liban Sud) (63%), la banlieue Est de Beyrouth (55,1%), le Liban-Sud frontalier (53,2%), le Mont Liban Nord (53,1%), et Beyrouth-Est (51,6%). Les raisons de simple sécurité (éviter les zones exposées) ont dominé les déplacements du Liban-Nord extrême (59,7%) et de la banlieue Sud (54,5%). Le milieu hostile politiquement ou militairement n'est nulle part la raison dominante des départs. Il est toutefois cité par une partie importante des déplacés originaires de la Béqaa et Hasbaya (25,6+21,3%) et du Liban-Nord central (15,5+25,2%) comme cause de leur déplacement.

Ancienneté de la population déplacée et possibilité de retour

Au moment de l'enquête en 1987, les ménages déplacés l'étaient en moyenne depuis environ huit ans (Tableau 1.9). L'ancienneté de la condition de déplacé est évidemment liée à l'importance des différentes vagues de migrations forcées qui ont accompagné les troubles survenus dans le pays depuis 1975. La première date du début des événements (1975-1976) qui apparaît comme la plus importante puisque 39,1% des ménages déplacés vivent leur condition de déplacés depuis cette période (soit depuis 12 ans au moment de l'enquête); la deuxième vague importante est celle qui a eu lieu en 1983-1984: en 1987, 17,3% des ménages déplacés l'étaient depuis quatre ans; on note aussi des déplacements non négligeables durant les deux dernières années précédant l'enquête. Il faut remarquer cependant qu'il y a une tendance naturelle à ce que les événements récents se manifestent avec une fréquence plus grande que les anciens, du fait que ces derniers ont moins de chance de laisser des traces dans le présent à cause des phénomènes de décès et d'émigration.

TABLEAU 1.9

Répartition des ménages de déplacés suivant l'année du déplacement en fonction du lieu d'origine (en %)

Lieu	75-76	77-78	79-80	81-82	83-84	85-87	Total
Beyrouth-Est	64,8	15,2	5,8	6,7	2,8	4,7	100,0
Banlieue Est	73,9	11,6	4,1	3,1	4,6	2,7	100,0
Banlieue Sud	26,5	9,1	5,2	18,1	23,8	17,3	100,0
Mt Liban Nord	42,2	8,4	5,2	5,2	9,9	29,1	100,0
Mt Liban Sud	9,6	6,0	3,4	21,5	50,4	9,1	100,0
L-Nord central	34,4	43,2	11,1	2,8	4,5	1,0	100,0
Extrême Nord	46,7	5,1	7,0	11,8	19,6	9,8	100,0
L.-Sud central	9,8	17,7	5,9	13,5	10,2	42,9	100,0
L.-Sud front.	17,8	34,7	8,3	8,8	10,5	19,9	100,0
Béqaa, Hasbaya	38,0	15,2	11,8	13,5	11,8	9,7	100,0
Tous lieux	39,1	12,6	5,7	11,3	17,3	14,0	100,0

On peut par ailleurs constater que la période du déplacement forcé change en fonction du lieu d'origine du déplacé, les hostilités n'ayant pas eu lieu partout en même temps ou avec la même intensité. Ainsi, à Beyrouth-Est, au Liban-Nord central, dans la Béqaa-Hasbaya et dans la banlieue Est, la plupart des déplacements se sont effectués au début des troubles, surtout en 1975 - 1976. C'est aussi en bonne partie le cas dans les régions Nord (Mont-Liban Nord, banlieue Nord) même si une proportion importante de ces déplacements s'est produite plus récemment (entre 1983 et 1987). Par ailleurs, au Mont Liban Sud et au Liban-Sud central, c'est plus récemment qu'on les observe: au Mont Liban Sud, en 1983-1984 et au Liban-Sud central, entre 1985 et 1987.

La condition de déplacé est en principe provisoire. Le nombre de ménages déplacés a été certainement supérieur à celui recensé en 1987, une partie d'entre eux étant retournés dans leur lieu de résidence habituel. Cependant les possibilités de retour ne sont pas évidentes. Interrogés sur ce sujet, la majorité des chefs de ménage (56,6%) ont déclaré que le retour était impossible, 20% pensent que c'est possible mais qu'il y a encore des problèmes de sécurité, 16,4% pourraient retourner mais leur logement est fortement endommagé et, enfin, 7,0% estiment qu'ils pourraient retourner mais que les nouvelles conditions de vie seraient difficiles.

Évidemment, les réponses varient en fonction du lieu de résidence avant le déplacement (voir Tableau 1.10). Ce sont les déplacés originaires de

Beyrouth-Est et de sa banlieue qui sont les plus nombreux à penser que leur retour est impossible (71,1% et 76,6%). Ceux qui sont aussi majoritairement de cet avis viennent de l'extrême Nord (61,4%), de la partie Sud du Mont Liban (55,6%), du Liban-Nord central (54,9%) et de la partie nord du Mont Liban (53,6%). Le plus faible pourcentage de déplacés qui pensent leur retour impossible sont originaires de la Banlieue Sud de Beyrouth (39,1%). Pour ceux-ci leur éventuel retour est empêché par l'état d'insécurité (20,9%) ou par la destruction de leur logement (32,6%).

TABLEAU 1.10

Répartition des ménages de déplacés suivant la possibilité de retour en fonction du lieu d'origine (en %)

Lieu d'origine	Impossible	Insécurité	Log. détruit	Vie difficile	Total
Beyrouth-Est	71,1	13,3	7,8	7,8	100,0
Beyrouth-Ouest	44,5	24,6	22,5	8,4	100,0
Banlieue Est	76,6	11,7	7,1	4,6	100,0
Banlieue Sud	39,1	20,9	32,6	7,4	100,0
Mt Liban-Nord	53,5	24,4	12,7	9,4	100,0
Mt Liban-Sud	55,6	21,6	16,8	6,0	100,0
L. Nord central	54,9	32,3	5,9	6,9	100,0
Extrême Nord	61,4	13,0	19,2	6,4	100,0
L. Sud central	42,6	29,9	19,2	8,3	100,0
L. Sud front.	46,8	29,2	14,6	9,4	100,0
Béqaa, Hasbaya	49,2	29,6	9,1	12,1	100,0
Tous lieux	56,6	20,0	16,4	7,0	100,0

En conclusion, sur une population totale estimée à environ 3 millions de résidents, au moins 680 000 sont des déplacés forcés de la guerre civile, soit plus du cinquième de la population. Ces déplacés sont répartis dans toutes les régions mais ils forment plus du tiers de la population à Beyrouth et près de 30% dans la région métropolitaine de Beyrouth. Beyrouth et sa banlieue sont ainsi des régions substantiellement transformées par la seule présence des déplacés. Mais si on tient compte des caractéristiques culturelles de ces régions, compte tenu du mouvement suivi par les déplacements, on assiste à la réalisation d'un clivage géo-culturel dont l'accentuation paraît difficile à estimer.

Par ailleurs, 56,6% des déplacés estiment qu'il leur sera impossible de retourner à leur lieu de résidence originel; c'est constater que ces réfugiés dans leur propre pays le sont sur une base qui risque de prendre, pour la plupart d'entre eux, et sauf développements nouveaux, un caractère plus permanent que provisoire.

CHAPITRE II

Caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population déplacée

Les déplacements forcés n'ont affecté ni les diverses régions ni les différentes couches de la population avec la même intensité; c'est pourquoi il faut s'attendre à ce que les caractéristiques démographiques des déplacés présentent quelques particularités par rapport au reste de la population. L'enquête nous a permis d'examiner les caractéristiques relatives à la composition des ménages déplacés, à la répartition de la population par âge et par sexe, à son niveau d'éducation, aux catégories socio-professionnelles qu'elle présente.

LA COMPOSITION DES MÉNAGES DE DÉPLACÉS

La taille des ménages de déplacés est nettement plus grande que celle de l'ensemble des ménages: 5,43 contre 4,95 personnes par ménage. Cela est vrai quel que soit le lieu de résidence actuel du ménage (voir Tableau 2.1). Par exemple, au Liban-Nord, où les ménages sont habituellement de grande taille (5,61 personnes), ceux des déplacés qui s'y sont installés sont de taille encore plus grande (6,2 personnes par ménage); et à Beyrouth-Est, le ménage déplacé compte 5,19 personnes en moyenne, alors que la moyenne pour l'ensemble de ceux qui y résident est de 4,03 personnes.

TABLEAU 2.1

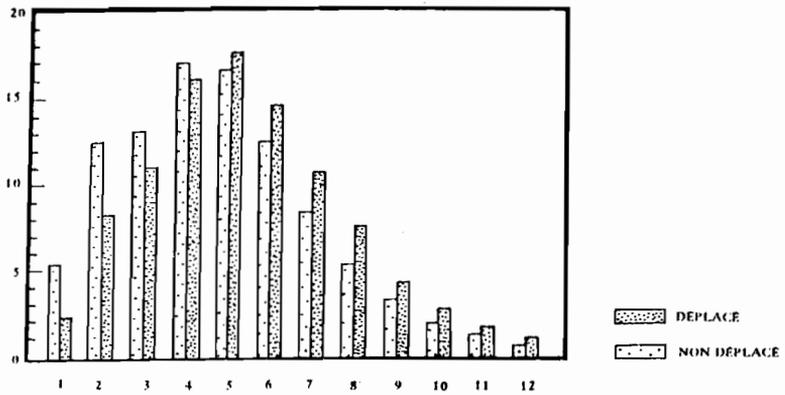
Répartition des ménages de déplacés suivant le nombre de personnes composant le ménage dans chaque région (en % et moyenne)

Nbre d'ind.	Beyrouth		Banlieue		Mont-	Liban-	Liban-	Béqaa	Liban
	Est	Ouest	Est	Sud	Liban	Nord	Sud		
1	4,9	2,2	2,6	2,2	3,1	1,9	2,4	1,4	2,4
2	8,9	5,4	9,6	7,6	9,2	6,0	8,0	6,5	8,4
3	12,1	12,4	14,6	9,3	12,0	8,7	8,3	7,7	11,2
4	18,2	18,5	17,0	13,6	20,1	12,0	13,9	12,0	16,2
5	19,8	17,8	21,3	16,1	20,1	13,0	16,3	14,2	17,8
6	14,8	13,7	14,9	15,5	14,4	16,4	15,0	14,0	14,7
7	9,7	9,7	9,8	11,1	9,6	14,4	10,3	15,7	10,8
8	6,9	6,1	5,2	10,6	6,7	9,6	9,7	10,0	7,7
9	2,2	3,9	2,3	6,1	2,1	6,7	6,3	6,5	4,3
10+	1,8	6,5	2,7	8,1	2,7	11,3	10,8	11,8	6,3
Tot.	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moy.	5,19	5,22	4,90	5,76	4,95	6,20	5,86	6,23	5,43
	Ensemble des ménages								
Moy.	4,03	4,57	4,44	5,09	4,60	5,61	5,33	5,40	4,95

La plupart des ménages déplacés sont par ailleurs composés de 5 personnes ou plus (61.2%). On observe même un nombre non négligeable de ménages de plus de 9 personnes (6,3%), surtout dans la Béqaa (11,8%), le Liban-Nord (11,3%), le Liban-Sud (10,8%) et la banlieue Sud de Beyrouth (8,1%). La figure 3 illustre bien le fait que les ménages de cinq personnes et davantage sont plus fréquents dans la population déplacée que dans l'ensemble du Liban.

FIGURE 3

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TAILLE



NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE

Comment expliquer cette différence? À partir des données du tableau 2.2, elle semble due essentiellement à ce que les familles de déplacés ont plus d'enfants: 3,2 au lieu de 2,8 enfants par ménage (différence de 0,4) et aussi, dans une mesure moindre, à la présence d'un plus grand nombre d'autres parents: 0,28 contre 0,20 par ménage (différence de 0,08). Il s'agit surtout d'ascendants et d'autres parents de sexe féminin.

TABLEAU 2.2

Nombre de personnes dans 1 000 ménages de déplacés par lien de parenté avec le chef et par sexe

Lien de parenté	Population déplacée			Ensemble total
	Masculin	Féminin	Total	
Chef de ménage	901	99	1 000	1 000
Conjoint	1	850	851	834
Fils ou fille	1 702	1 490	3 192	2 805
Ascendant	24	79	103	82
Gendre ou bru	6	28	34	34
Petit enfant	37	95	65	62
Autre parent	81	8	176	121
Domestique	-	1	8	12
Sans lien	2		3	4
Total	2 754	2 678	5 432	4 954

Le tableau 2.3 donne la répartition des ménages déplacés comparée à celle de l'ensemble des ménages suivant sept catégories qui sont définies par une combinaison de la taille du ménage et de sa composition familiale. Les constatations suivantes découlent de ce tableau:

TABLEAU 2.3

Taille moyenne et répartition des ménages par catégori

Catégorie de ménage	Taille moyenne		Répartition %	
	Déplacés	Ensemble	Déplacés	Ensemble
Petite famille nucléaire	3,65	3,60	14,9	16,9
Grande famille nucléaire	6,29	6,23	24,8	21,5
Petite fam. avec d'autres parents	5,94	5,86	12,9	11,9
Grande fam. avec d'autres parents	8,48	8,50	14,5	11,0
Famille monoparentale	4,93	--	5,2	4,1
Famille élargie	7,18	--	4,4	3,7
Familles sans enfants <18 ans	3,20	2,93	23,4	30,9
Ensemble	5,43	4,95	100,0	100,0

- Près de 25% des ménages déplacés (contre 21% dans l'ensemble de la population) sont de grandes familles nucléaires, c'est- à-dire des ménages composés du père, de la mère et d'une moyenne de 4,29 enfants de moins de 18 ans;
- Les ménages déplacés sans enfants de moins de 18 ans, tout en étant assez fréquents (23,4%), sont relativement moins nombreux que dans l'ensemble de la population où la proportion de ce type de familles atteint 30,9%;
- Les petites familles nucléaires (père, mère et en moyenne moins de 2 enfants de moins de 18 ans) sont aussi relativement moins nombreuses dans la population déplacée que dans l'ensemble de la population (14,9% contre 16,9%).;
- Par contre, les ménages composés d'une famille nucléaire (grande ou petite) et d'autres parents sont un peu plus fréquents chez les déplacés (14,5+12,9% contre 11,0+11,9%);
- Enfin, malgré une faible proportion, les familles monoparentales sont un peu plus nombreuses chez les déplacés (5,2% chez les déplacés

contre 4,1% dans l'ensemble) de même que les familles élargies composées de la famille du chef de ménage et de celle(s) d'un ou plusieurs de ses descendants (4,4% contre 3,7% dans l'ensemble de la population).

LA STRUCTURE DE LA POPULATION DÉPLACÉE PAR ÂGE ET PAR SEXE

Quoique la pyramide des âges de la population déplacée ait la même allure générale que celle de l'ensemble de la population (rétrécissement à la base, creux aux âges actifs), elle montre que cette population est en fait plus jeune: 48,4% de moins de vingt ans contre 43,9% dans l'ensemble de la population (tableau 2.4 et figure 4). Cette observation confirme celle faite à propos de la composition des ménages dont le chef est déplacé, à savoir que ceux-ci comprennent en moyenne plus d'enfants que le ménage moyen dans l'ensemble de la population.

TABLEAU 2.4

Taux de célibat et taux de veuvage par âge et par sexe dans la population déplacée, et dans l'ensemble de la population (en %)

Âge	Taux de célibat				Taux de veuvage			
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin	
	Ens.	Dépl.	Ens.	Dépl.	Ens.	Dépl.	Ens.	Dépl.
15-19	98,4	98,7	86,0	88,6	-	-	0,1	0,1
20-24	83,6	86,2	58,3	61,4	-	0,1	0,6	0,6
25-29	51,2	53,2	35,7	35,8	0,2	-	1,5	2,0
30-34	26,0	26,5	19,8	17,8	0,3	0,2	2,6	3,2
35-39	12,5	10,5	12,5	9,8	0,5	0,6	4,6	5,3
40-44	6,3	3,8	7,4	5,3	0,5	0,7	6,9	7,5
45-49	4,3	2,7	6,8	3,4	1,2	1,2	11,4	13,4
50-54	4,1	2,1	6,1	3,8	1,5	1,7	15,4	16,7
55-59	3,4	2,4	6,0	5,2	3,0	3,1	24,2	28,3
60-64	3,4	2,6	5,5	5,2	4,8	5,0	32,0	36,8
65+	3,5	3,7	5,4	5,1	15,2	15,0	56,4	60,6
Ensemble	63,4	66,0	56,8	59,1	1,1	0,9	5,9	5,7

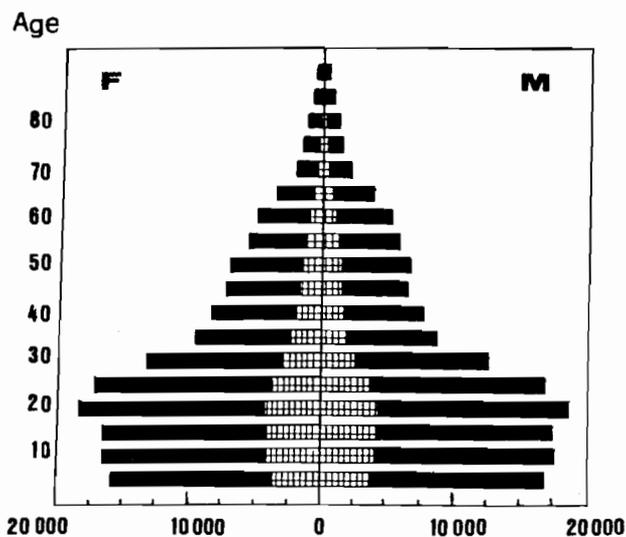


FIGURE 4
PYRAMIDE DES ÂGES

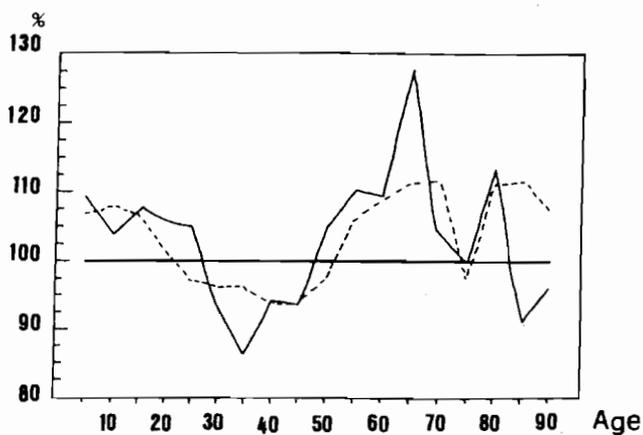
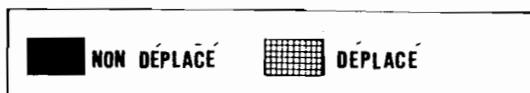
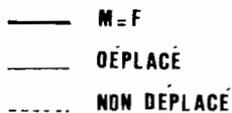


FIGURE 5
TAUX DE MASCULINITÉ



Le rapport de masculinité a aussi, dans la population des ménages de déplacés, la même allure que dans l'ensemble de la population: rapport supérieur à l'unité aux âges jeunes, ce qui est normal, chute anormale au-dessous de un entre 25 et 45 ans et, enfin, rapport anormalement élevé à certains âges avancés. Nous n'avons pas d'autres données permettant d'expliquer ces anomalies. Elles peuvent être dues à de mauvaises déclarations de l'âge des femmes, mais elles paraissent surtout refléter les séquelles des troubles qu'a connus le pays durant les douze années précédant l'enquête. La déficience en hommes entre 25 et 45 ans peut être attribuable, en particulier, au mouvement d'émigration des jeunes qui serait plus intense chez les garçons que chez les filles, ou encore à une surmortalité masculine due à la guerre. Notons que cette déficience semble être encore plus accentuée dans la population déplacée entre 25 et 35 ans: rapport de masculinité de 0,93 entre 25 et 30 ans et de 0,86 entre 30 et 35 ans contre respectivement 0,96 et 0,94 dans l'ensemble de la population.

La pyramide des âges de la population déplacée diffère très sensiblement d'une région d'installation à l'autre. C'est à Beyrouth-Est que la population déplacée est la plus âgée: 39,1% de moins de 20 ans et 10,5% de personnes âgées de 60 ans ou plus contre respectivement 48,5 et 5,5% pour l'ensemble de la population déplacée. Autres régions où la population déplacée est nettement moins jeune que l'ensemble de la population déplacée: le Mont Liban-Nord (38,3% de moins de 20 ans et 9% de plus de 59 ans) et les Banlieues Est et Nord de Beyrouth, avec environ 39% de moins de 20 ans et 8% de personnes âgées de 60 ans ou plus.

Quant aux régions où la population déplacée est nettement plus jeune que la moyenne, c'est-à-dire celles où les jeunes de moins de 20 ans représentent plus de la moitié de la population alors que la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus se situe autour de 4%, ce sont par ordre d'importance: le Liban Nord extrême (59%), la Béqaa et Hasbaya (55,7%), le Liban Sud central (53,8%), la Banlieue Sud de Beyrouth (environ 53%) et Beyrouth-Ouest centre (52,7%).

Étant donné que le déplacement forcé des populations au Liban est un phénomène récent, il est trop tôt pour en mesurer l'effet sur l'intensité de la nuptialité dans les générations concernées. Néanmoins, comme l'indique le tableau 2.4, le taux de célibat définitif (c'est-à-dire à l'âge de 50 ans) est plus faible chez les déplacés que dans l'ensemble de la population (2,4% chez les hommes et 3,6% chez les femmes contre respectivement 4,2% et 6,5% dans

l'ensemble de la population). Cela pourrait s'expliquer par le milieu d'origine des déplacés.

Par contre, le taux de célibat aux âges jeunes (moins de trente ans pour l'homme et moins de vingt-cinq ans pour la femme) y est plus élevé. Le déplacement forcé aurait donc affecté dans une certaine mesure le calendrier de la nuptialité des jeunes qui ont atteint l'âge au mariage durant la période des troubles. Ainsi, l'âge moyen au moment du mariage est légèrement plus élevé chez les déplacés que dans l'ensemble de la population (28,7 pour les hommes et 26,1 pour les femmes déplacés contre respectivement 28,3 et 25,7 dans l'ensemble de la population).

Le taux de veuvage des femmes est aussi légèrement plus élevé: il est de 2,6% à l'âge de trente ans et atteint 60,6% après soixante-cinq ans, tandis que pour l'ensemble des femmes, le taux est respectivement de 2% et de 56,4%. Notons que le taux global de veuvage qui est sensiblement le même dans la population déplacée que dans l'ensemble, est trompeur à cause de la différence qui existe dans la structure par âge entre les deux populations.

LE NIVEAU D'ÉDUCATION DE LA POPULATION DÉPLACÉE

D'une façon générale, le niveau d'éducation de la population déplacée semble moins élevé que celui de la population totale. Cela se traduit par un taux d'analphabétisme plus élevé et une proportion plus faible de bacheliers ou d'universitaires. Au premier abord, le taux global d'analphabétisme (calculé par convention sur l'ensemble des individus âgés de 10 ans ou plus) dans la population déplacée ne semble pas significativement plus élevé que dans l'ensemble de la population: 15,8% contre 15,5%. Cependant, cette comparaison est faussée par la différence qui existe dans la structure par âge entre les deux populations. Si l'on examine (tableau 2.5) le taux d'analphabétisme dans chaque groupe d'âge et pour chacun des deux sexes, on s'aperçoit que ce taux est plus élevé dans la population déplacée presque pour toutes les classes d'âge de façon significative. Cet écart est encore plus accentué dans la population féminine où traditionnellement le taux d'analphabétisme est plus élevé que chez les hommes: le taux global dans les deux populations est respectivement de 10,7% et 10,5% chez les hommes, et de 21,0% et 20,5% chez les femmes.

TABLEAU 2.5

Taux d'analphabétisme par âge et par sexe dans la population déplacée et dans l'ensemble de la population (en %)

Âge	Masculin		Féminin		Les deux sexes	
	Ens.	Dépl.	Ens.	Dépl.	Ens.	Dépl.
10-14	1,7	2,7	2,6	3,3	2,1	3,0
15-19	2,8	3,9	4,6	5,0	3,7	4,4
20-24	3,2	4,4	6,7	7,9	5,0	6,1
25-29	4,4	6,5	9,2	9,9	6,9	8,2
30-34	5,9	7,1	14,1	16,0	10,1	11,9
35-39	8,5	9,1	23,2	27,2	16,1	18,3
40-44	12,6	13,0	30,9	34,6	22,1	24,2
45-49	18,4	19,8	41,3	48,4	29,9	33,8
50-54	22,4	24,4	48,5	53,0	35,0	38,0
55-59	29,6	33,0	55,6	59,3	42,1	45,6
60-64	30,2	32,6	57,5	61,3	42,9	45,2
65-69	38,5	38,6	65,8	72,1	51,5	55,0
70 +	49,8	44,8	71,4	83,0	60,3	57,8
10 +	10,3	10,7	20,5	21,0	15,5	15,8

La population déplacée comprend, en deuxième lieu, une proportion plus faible de personnes ayant achevé des études secondaires (niveau du baccalauréat ou niveau universitaire). Cette proportion, calculée sur la population âgée de 25 ans ou plus, est de 22,1% dans la population déplacée, alors qu'elle atteint 23,6% dans la population totale. Cet écart est le même pour chacun des deux sexes: 26,2% contre 27,7% pour le sexe masculin et 18,2% comparé à 19,6% pour le sexe féminin (tableau 2.6).

La disparité dans le niveau d'éducation entre population déplacée et non déplacée est beaucoup plus grande dans les zones urbaines, à Beyrouth et dans sa région métropolitaine notamment, que dans les zones rurales ou semi-rurales. On constate même une inversion de l'écart dans ces dernières zones, en ce sens que la proportion de bacheliers dans la population déplacée est plus élevée que dans l'ensemble de la population y résidant (18,3% contre 17,2%); cette inversion est plus nette dans la population rurale féminine (15,2% contre 13,2%).

TABLEAU 2.6

Proportion de bacheliers ou d'universitaires parmi les personnes âgées de 25 ans ou plus dans la population déplacée et la population totale, par sexe et par zone de résidence (en %)

	Zones urbaines		Zones rurales		Ensemble
	Beyrouth	RMB	Autre		
Masculin					
Déplacés	30,0	26,3	28,4	21,4	26,2
Ensemble	39,0	29,0	29,6	21,2	27,7
Féminin					
Déplacés	20,7	17,2	21,5	15,2	18,2
Ensemble	28,9	21,2	22,5	13,2	19,6
Les deux sexes					
Déplacés	25,3	21,7	24,9	18,3	22,1
Ensemble	33,9	25,1	26,0	17,2	23,6

Il est bien connu que le niveau d'éducation dans les campagnes est plus faible que dans les villes. Par exemple, la proportion de bacheliers à Beyrouth est de 33,9% alors qu'elle est de 17,2% dans les zones rurales, soit 16,2 points d'écart. Cette tendance se retrouve aussi dans la population déplacée installée dans les différentes zones, mais avec un écart plus faible: 25,3% à Beyrouth contre 18,3% dans les zones rurales ou semi-rurales, soit 7 points d'écart seulement. Ceci peut s'expliquer en partie par l'origine géographique des déplacés: une partie des déplacés installés à Beyrouth serait d'origine rurale alors qu'une partie de ceux qui se sont installés dans les zones rurales serait d'origine urbaine. Néanmoins, si l'on remarque que la proportion de ménages d'origine rurale est, globalement, nettement plus faible dans la population déplacée que dans l'ensemble (30,1% contre 42,1%), on est amené à attribuer le faible niveau d'éducation des déplacés relativement au reste de la population à des facteurs socio-économiques autres que le degré d'urbanisation. L'examen de la répartition de la population déplacée par catégorie sociale devrait confirmer cette observation.

LA RÉPARTITION DES MÉNAGES DE DÉPLACÉS SUIVANT LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF

Les couches sociales de la population ont été définies en fonction de la profession exercée par les chefs de ménage et de leur statut dans le travail. A

cet égard, la nomenclature adoptée spécialement pour cette étude distingue 48 catégories socio-professionnelles qui ont été groupées en 11 classes¹. Les tableaux 2.7 et 2.8 présentent la répartition des ménages et des résidents selon ces 11 classes et donnent lieu aux observations suivantes:

- La première classe groupe les ménages et les membres des ménages dont le chef est un exploitant agricole, quelle que soit la taille de l'exploitation et à l'exclusion des salariés de l'agriculture. Elle représente 5,6% des ménages et 6,5% des résidents dans l'ensemble de la population. Le taux de déplacement forcé y est très faible: 5,4% des ménages et 6% des résidents de sorte que seulement 1,5% des ménages et 1,7% des résidents déplacés font partie de cette catégorie;
- La deuxième comprend les ménages des grands patrons employant au moins six salariés, des personnes exerçant une profession libérale exigeant des diplômes universitaires et des cadres supérieurs des secteurs public et privé. Cette catégorie représente 6,2% de l'ensemble des ménages et 5% des ménages déplacés. Les membres de ces ménages forment respectivement 5,6% et 4,5% de la population totale et de la population déplacée;
- Les petits patrons (employant moins de 6 salariés), les travailleurs indépendants dans le commerce et les services ou exerçant une profession libérale n'exigeant pas de formation supérieure, sont groupés à l'intérieur de la troisième classe. Leurs ménages forment 14,1% (ou 14,9%) de la population totale. Ils sont relativement un peu moins nombreux dans la population déplacée: 13,6% (ou 14,3%);
- Les autres travailleurs indépendants tels les artisans et les petits entrepreneurs en construction, groupés dans la quatrième classe, représentent 13,4% des chefs de ménage. On les retrouve avec presque la même fréquence (13,3%) dans la population déplacée. Les membres de leurs ménages forment environ 14% de la population totale (14,2%) ou déplacée (14,1%);
- Les salariés engagés dans des activités productives ou administratives autres que les cadres supérieurs sont répartis dans les quatre groupes qui suivent:
 - les cadres moyens: 6,5% des ménages ou 6,2% des résidents,
 - les employés de bureau et les vendeurs: 7,6 ou 7,5% de la population,

¹ On trouvera des explications plus détaillées dans le rapport de recherche, Volume III, Annexe méthodologique

- les ouvriers dans l'agriculture, l'industrie et la construction: 16,7 ou 18,6% de la population,
- les travailleurs dans les services, enfin, qui représentent 5,1% des chefs de ménages et leurs membres 5,4% de la population.

TABLEAU 2.7

Répartition de l'ensemble des ménages et des ménages déplacés par catégorie socio-professionnelle du chef

Catégorie socio- Professionnelle	Nombre		Répart. %		Dépl./ Ens. %
	Ens.	Déplac.	Ens.	Déplac.	
01. Exploitants agricoles	34 540	1 870	5,6	1,5	5,4
02. Patrons, prof. lib., c.sup.	38 240	6 220	6,2	5,0	16,3
03. Indépendants (commerce, services.)	87 000	17 090	14,1	13,6	19,6
04. Artisans	82 740	16 650	13,4	13,3	20,1
05. Cadres moyens	40 780	7 570	6,6	6,0	18,6
06. Employés	47 210	10 250	7,6	8,2	21,7
07. Ouvriers	103 400	23 270	16,7	18,6	22,5
08. Trav. dans les services	31 560	9 070	5,1	7,2	28,7
09. Forces armées	32 490	8 920	5,3	7,1	27,5
10. Inactifs, chômeurs	113 630	22 710	18,4	18,1	20,0
11. Professions mal définies	6 270	1 610	1,0	1,3	25,7
Total	617 860	125 230	100,0	100,0	20,3

Le taux de déplacement forcé dans ces catégories, cadres moyens exceptés, est plus élevé que dans l'ensemble de la population: 21,7 à 28,7% contre 20,3% en moyenne. Par conséquent, la fréquence relative des ménages de salariés dans la population déplacée est plus importante que dans l'ensemble de la population, exception faite des ménages de cadres moyens.

TABLEAU 2.8

Répartition de l'ensemble des résidents et des membres des ménages déplacés par catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

Catégorie socio-professionnelle	Nombre		Répart. %		Dépl./ Ens. %
	Ens.	Déplac.	Ens.	Déplac.	
01. Exploitants agricoles	198 180	11 800	6,5	1,7	6,0
02. Patrons, prf. lib., c.sup.	171 560	30 700	5,6	4,5	17,9
03. Indépendants (commerce, services.)	456 830	97 050	14,9	14,3	21,2
04. Artisans	433 880	96 230	14,2	14,1	22,2
05. Cadres moyens	190 960	38 190	6,2	5,6	20,0
06. Employés	229 540	53 900	7,5	7,9	23,5
07. Ouvriers	569 360	138 040	18,6	20,3	24,2
08. Trav. dans les services	165 270	49 950	5,4	7,3	30,2
09. Forces armées	160 730	47 800	5,3	7,0	29,7
10. Inactifs, chômeurs	453 160	107 980	14,8	15,9	23,8
11. Occupations mal définies	31 560	8 900	1,0	1,3	28,2
Total	3 061 030	680 540	100,0	100,0	22,2

- Plus importante aussi dans la population déplacée est la catégorie formée des ménages des éléments armés, qu'il s'agisse de militaires de carrière, de policiers ou de miliciens: 7,1% contre 5,3% .
- Les deux dernières catégories, enfin, comprennent les chefs de ménage qui ne peuvent pas être classés par profession, soit qu'ils sont inactifs ou chômeurs, soit que leur activité ait été mal définie. On trouve une proportion à peu près égale de chefs de ménage de ces deux catégories dans la population déplacée et dans l'ensemble de la population, même si les membres de ces ménages sont relativement plus nombreux parmi les déplacés.

De ces observations, nous pouvons déduire que les couches les moins favorisées sont relativement plus nombreuses dans la population déplacée que dans l'ensemble de la population. Les classes moyennes et les classes relativement plus privilégiées (cadres moyens ou supérieurs et travailleurs indépendants), qui représentent 47,4% de la population globale, ne constituent que 40,2% de la population déplacée. En résumé, la population déplacée se caractérise par un nombre d'enfants et d'ascendants par ménage plus élevé que dans l'ensemble de la population. D'autre part, il s'agit d'une population plus jeune que celle du Liban en général, avec, aux âges actifs, un rapport de masculinité encore plus faible que celui de l'ensemble du pays. Enfin, la population déplacée vivant dans des régions rurales est plus jeune que celles que l'on retrouve dans les zones urbaines. Une dernière

caractéristique concerne le domaine de l'éducation. Un examen attentif des données indique que la population déplacée, dans tous ses groupes d'âge, accuse un taux d'analphabétisme supérieur et un niveau d'instruction inférieur à ceux de la population globale.

CHAPITRE III

L'emploi et les conditions économiques de la population déplacée

Dans les deux chapitres précédents, nous avons tenté d'évaluer l'ampleur du phénomène des déplacements internes au Liban et de décrire les principales caractéristiques des ménages et des résidents déplacés. Dans les chapitres qui suivent, nous examinerons plus attentivement les conditions de vie dans lesquelles se trouvent les déplacés: conditions économiques et d'emploi (chapitre III), conditions de logement (chapitre IV), état de la santé et de la fréquentation scolaire (chapitre V) ainsi que les difficultés principales qu'affrontent les déplacés et les sources d'aide auxquelles ils ont recours.

Les conditions de vie des déplacés ont été étudiées à partir d'un échantillon de 2.242 ménages dont le chef a été défini comme déplacé forcé lors de l'enquête sur l'ensemble de la population. Cet échantillon a été obtenu par tirage au sort systématique d'un ménage sur quatre parmi ceux qui ont été classés comme déplacés lors de la première enquête¹. Malgré certaines différences entre la première et la seconde enquête attribuable aux périodes différentes des deux enquêtes, ces dernières ne sont pas suffisamment importantes pour entraîner des changements significatifs dans l'interprétation d'ensemble des conditions de vie des déplacés.

¹ La méthodologie de cette recherche est présentée dans le rapport détaillé de recherche Vol. III, Annexe méthodologique.

L'activité économique des individus et, partant, leur niveau de vie ont été affectés, à des degrés divers, par les déplacements forcés qui ont modifié leur cadre de vie: interruption plus ou moins prolongée du travail, changement d'emploi, modification des sources et du niveau de revenu, etc. Ce sont les principales conditions de vie économique des déplacés qui seront ici examinées successivement: le taux d'activité économique dans la population déplacée; les professions exercées par les déplacés; les effets du déplacement sur leur activité; le taux de chômage; les sources de revenu et le niveau économique.

LE TAUX D'ACTIVITÉ DANS LA POPULATION DÉPLACÉE

Sur les 12.956 personnes composant les ménages-échantillon, 3.764 ont déclaré avoir une activité économique ou chercher à en avoir, ce qui correspond à un taux d'activité global de 29,1%. Ce taux, qui paraît faible au regard des taux d'activité que l'on observe dans les pays industrialisés, reste assez voisin de celui de l'ensemble de la population libanaise (30,2%). Il s'explique d'une part par la faiblesse de la participation féminine à l'activité économique (10,8% contre 47% pour les hommes) et, d'autre part, par la structure particulière de la pyramide des âges: relative jeunesse de la population et creux de la pyramide aux âges actifs, notamment chez les hommes (rapport de masculinité en dessous de l'unité). Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, ces caractéristiques sont plus accentuées dans la population déplacée.

Cependant, sur les 3.764 individus déclarés «actifs», 627 n'avaient pas d'emploi au moment de l'enquête: 323 étaient chômeurs et 304 étaient à la recherche d'un emploi pour la première fois, ce qui réduit le taux d'activité effectif à 24,2% seulement. Autrement dit, moins d'une personne sur quatre dans la population déplacée avait un travail et plus de trois étaient économiquement dépendants. Il y a là un premier indice sur le niveau économique de cette population. Nous examinerons plus loin les caractéristiques des chômeurs. Ici, il importe de savoir quelles sont les professions exercées par les 3.137 individus ayant un emploi effectif; cela nous fournira un autre indice des conditions économiques des ménages qui font partie de l'étude (voir tableau 3.1).

TABLEAU 3.1

Nombre d'actifs et taux d'activité par sexe et âge dans l'échantillon de déplacés

Âge	Nombre d'actifs			Taux d'activité en %		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Ensemble
0-14	64	18	82	7,8	2,3	5,1
15-19	355	92	447	38,0	10,9	25,2
20-24	524	160	684	70,4	23,6	48,1
25-29	406	144	550	90,8	26,7	55,7
30-39	611	160	771	96,1	22,0	56,5
40-49	512	69	581	96,4	11,9	52,3
50-59	422	39	461	89,2	9,2	51,5
60-64	106	8	114	77,9	5,9	41,9
65 +	67	4	71	28,2	1,6	14,5
Indét.	1	0	1	---	---	---
Total	3 070	694	3 764	47,0	10,8	29,1

LES PROFESSIONS EXERCÉES PAR LES DÉPLACÉS

Sur les 3.137 individus ayant déclaré avoir un travail, 1.057, soit un peu plus du tiers, étaient des ouvriers dans l'industrie, la construction ou l'agriculture; 460 (14,7%) étaient du personnel de services et 286 (9,1%) des éléments des forces armées officielles ou privées (voir tableau 3.2). Ces trois premières catégories qui sont considérées comme les moins favorisées, forment la majorité des travailleurs de la population déplacée représentée dans l'échantillon (57,5%). Le reste des travailleurs se répartit presque à parts égales entre les salariés de la classe moyenne (20,1%) et les indépendants ou cadres supérieurs (22%). Dans le tableau 3.2, les cadres moyens comprennent les enseignants des cycles primaire et secondaire; les professeurs d'université, comme les cadres supérieurs, sont classés avec les grands patrons et les tenants des professions libérales. On remarquera par ailleurs le très faible nombre d'exploitants agricoles. Cette situation est tout à fait normale dans la population déplacée: il est évident que dans la plupart des cas le déplacement forcé a entraîné pour l'agriculteur la perte de son exploitation. C'est ce qui apparaîtra plus clairement dans l'étude des conséquences du déplacement sur l'activité professionnelle des déplacés.

TABLEAU 3.2

Répartition des membres actifs des ménages-échantillon par catégorie professionnelle et par sexe

Profession	Masculin	Féminin	Total	%
Exploitants agricoles	19	1	20	0,6
Patrons, prof. libérales	74	7	81	2,6
Travailleurs indépendants	370	20	390	12,4
Artisans	179	23	202	6,4
Cadres moyens	174	130	304	9,7
Employés	215	112	327	10,4
Ouvriers	928	129	1 057	33,7
Travailleurs de services	350	110	460	14,7
Forces armées	285	1	286	9,1
Prof. mal définies	9	1	10	0,3
Personnes ayant un emploi	2 603	534	3 137	100,0

LES EFFETS DU DÉPLACEMENT SUR L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Sur les 3.137 personnes exerçant une profession en 1988, 2.360 — soit les trois quarts — avaient un emploi la veille de leur départ. C'est sur ces personnes que nous pouvons étudier les effets du déplacement. Le tableau suivant (3.3) montre la répartition des déplacés effectivement actifs au moment du déplacement suivant leur profession d'alors, ainsi que la proportion de ceux d'entre eux qui exerçaient le même type de profession en 1988 et de ceux qui se trouvaient inactifs (chômeurs ou retraités) au moment de l'enquête.

D'une manière générale, environ 28% de déplacés ont changé de profession de façon importante (passage d'un groupe socio-professionnel à un autre) et 11% se trouvaient sans emploi au moment de l'enquête. Ce sont tout naturellement les exploitants agricoles qui ont été le plus affectés par le déplacement, puisque 22% d'entre eux se trouvaient sans emploi au moment de l'enquête et 64% avaient dû changer de profession, la plupart d'entre eux étant devenus ouvriers (30,5%) ou travailleurs dans les services (19,1%). A l'inverse, on note une certaine stabilité dans l'emploi des cadres moyens, puisque 77,4% des déplacés de ce groupe continuaient d'exercer le même type de profession et seulement 8,8% se trouvaient sans emploi au moment de l'enquête, c'est-à-dire après leur déplacement.

TABLEAU 3.3

Nombre de personnes ayant un emploi au moment du déplacement, réparties par groupes socio-professionnels, et proportion de celles qui sont restées actives et dans le même groupe

Profession d'origine	Nombre	Même groupe	Groupe différ.	Inactif
Exploitants agricoles	131	13,7	64,2	22,1
Patrons, prof. libérales, cadres sup.	77	61,0	27,2	11,7
Indépendants (comm., services)				
Artisans	333	60,0	29,5	10,5
Cadres moyens	194	55,0	33,7	11,3
Employés	217	77,4	13,8	8,8
Ouvriers	187	63,1	26,7	10,2
Personnel de services	702	63,0	29,2	7,8
Forces armées	326	60,7	27,6	11,7
Indéterminé	188	65,4	16,5	18,1
	5	-	-	-
Toutes professions	2 360	60,6	28,3	11,1

Cependant, mis à part le cas spécial des exploitants agricoles, une partie des déplacés, en changeant d'emploi, a accédé à des emplois de catégorie socialement mieux cotée. Par exemple, 29,2% (205) des ouvriers qui n'étaient plus dans cette condition au moment de l'enquête étaient devenus de petits patrons ou des travailleurs indépendants soit dans le commerce ou la construction (51 individus), soit dans l'artisanat (47 personnes). Néanmoins, pour un certain nombre, le déplacement forcé s'est surtout traduit par un déclasserement professionnel ou même le chômage.

L'effet du temps masque en partie les effets immédiats, généralement négatifs, des déplacements forcés et en fait apparaît d'autres plus positifs. Quant aux effets immédiats, l'enquête a essayé de les saisir à travers les réponses des déplacés eux-mêmes. Ainsi, 18,5% des déplacés qui avaient un travail la veille de leur déplacement ont déclaré que le déplacement n'avait eu aucune conséquence sur leur activité professionnelle, 29,7% avaient été contraints à un chômage prolongé, 26,8% avaient subi un chômage temporaire, 28,6% avaient dû changer d'emploi et 53,9% de lieu de travail. Évidemment, certains ont subi plus d'un de ces types de conséquences, de sorte que la somme des pourcentages cités dépasse les 100%.

Le tableau 3.4 donne la répartition de ces différentes conséquences en fonction de la profession d'origine des déplacés. Comme nous l'avons remarqué précédemment, ce sont les exploitants agricoles qui ont été relativement les plus nombreux à subir les conséquences du déplacement: sur les 131 exploitants agricoles interrogés, 2 seulement ont déclaré que le déplacement n'avait eu aucun effet sur leur travail; 60 d'entre eux (45,8%) ont été condamnés à un chômage prolongé. Les travailleurs indépendants et les artisans constituent la deuxième catégorie de travailleurs à avoir le plus souffert des effets du déplacement: si le déplacement n'a eu aucun effet sur le travail de 8% d'entre eux, il reste qu'environ 38% ont souffert d'un chômage prolongé. Les plus privilégiés à cet égard sont les membres des forces armées (40% sans effet) et les tenants des professions libérales, les cadres et les employés qui pour 30% en moyenne n'ont subi aucun changement d'emploi. Malgré tout, dans l'ensemble des déplacés, plus de 80% ont, d'une manière ou d'une autre, subi des changements dans leur activité professionnelle suite au déplacement.

TABLEAU 3.4

Fréquence relative des différents types de conséquences du déplacement sur l'activité professionnelle en fonction de la profession d'origine

Profession d'origine	Nombre	Type de conséquence (en %)				
		(0)	(1)	(2)	(3)	(4)
Exploitants agricoles	131	1,5	45,8	27,5	58,0	67,9
Patrons, prof. libérales, cadres sup.	77	31,2	22,1	16,9	27,3	54,5
Indépendants (comm., services)	333	7,8	37,5	33,0	36,0	61,0
Artisans	194	8,8	38,7	27,3	20,6	53,6
Cadres moyens	217	30,4	15,2	19,8	11,1	47,5
Employés	187	31,0	23,0	26,7	24,6	41,1
Ouvriers	702	13,2	34,8	31,5	32,2	57,0
Personnel de services	326	22,7	29,1	26,7	31,0	47,9
Forces armées	188	39,9	5,3	9,6	10,6	52,1
Indéterminé	5	-	-	-	-	-
Toutes professions	2 360	18,5	29,7	26,8	28,6	53,9

- (0) Pas de changement
 (1) Chômage prolongé
 (2) Interruption temporaire
 (3) Changement dans la nature du travail
 (4) Changement dans le lieu du travail

DURÉE DANS LA DERNIÈRE PROFESSION ET CHÔMAGE

Nous avons vu plus haut que le quart des déplacés ayant un emploi au moment de l'enquête est entré dans la vie active après le déplacement; de plus, la plupart de ceux qui avaient un emploi au moment du déplacement ont dû changer d'emploi ou être condamnés au chômage. C'est pourquoi on remarque d'une part la faible ancienneté dans la profession exercée et d'autre part un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Dans l'ensemble, environ les deux tiers des déplacés effectivement actifs exerçaient leur profession depuis moins de huit ans. Cette proportion augmente tout naturellement dans le groupe de ceux qui ont été déplacés durant les périodes récentes (tableau 3.5). Dans l'échantillon, on compte 323 chômeurs, auxquels s'ajoutent 304 jeunes en quête d'un emploi pour la première fois, ce qui représente un taux de chômage au sens large de 16,7% par rapport à la population active déplacée. Si l'on exclut de cette population les personnes en quête d'un emploi pour la première fois, le taux de chômage au sens strict reste important: 9,3% alors qu'il ne dépasse pas les 6% dans la population totale.

TABLEAU 3.5

Répartition des actifs par ancienneté dans leur travail en fonction de la période du déplacement (en %)

Armée du déplacement	Ancienneté dans le travail en nombre de mois							N (=100%)
	< 9	9-20	21-44	45-68	69-92	93+	Indét.	
75-76	13,5	10,0	16,2	12,0	6,9	40,4	1,1	1 412
77-78	12,4	8,4	14,1	14,4	12,9	37,1	0,7	404
79-80	10,5	6,7	14,3	13,3	13,3	39,0	2,9	105
81-82	12,5	13,9	18,8	20,7	8,2	26,1	0,0	368
83-84	12,6	9,2	24,2	18,8	4,0	30,3	1,0	501
85-87	22,3	16,7	25,8	10,1	2,4	22,6	0,0	287
Non dép.	23,3	23,3	8,3	20,0	8,3	16,6	0,0	60
Total	14,0	10,9	18,2	14,4	7,2	34,6	0,8	3 137
Fréq/an	18,7	10,9	9,1	7,2	3,6	-	//	//

La répartition des chômeurs selon leur profession (tableau 3.6) montre une concentration importante dans la catégorie des ouvriers (136/323, soit 42%). En fait, cette concentration est en partie due à l'importance même de ce groupe dans l'ensemble de la population active déplacée. Il est donc plus

correct de juger de l'importance relative du chômage dans chaque catégorie socio-professionnelle en rapportant le nombre de chômeurs à l'ensemble des actifs à l'intérieur de la catégorie. Ainsi le taux de chômage dans la catégorie des ouvriers était de 11,4%, soit de 2 points plus élevé que celui qu'on retrouve dans l'ensemble. Ce sont les exploitants agricoles qui souffrent apparemment le plus du chômage: quoique l'échantillon soit faible (32 individus seulement), le nombre de ceux qui se sont déclarés chômeurs donne une indication suffisante de leur importance relative dans la profession. Après les exploitants agricoles, ce sont les artisans qui ont souffert du chômage plus que l'ensemble des déplacés (taux de 12,9%). Par contre les professions libérales, les cadres supérieurs, les employés et, dans une moindre mesure, les cadres moyens semblent avoir été relativement moins touchés par le problème.

TABLEAU 3.6

Taux de chômage dans la population déplacée suivant la catégorie socio-professionnelle

Profession	Employés	Chômeurs	Total	Taux (%)
Exploitants agricoles	20	12	32	37,5
Patrons, prof. libérales	81	2	83	2,4
Travailleurs indépendants	390	36	426	8,4
Artisans	202	30	232	12,9
Cadres moyens	304	23	327	7,0
Employés	327	18	345	5,2
Ouvriers	1 057	136	1 193	11,4
Travailleurs de services	460	39	499	7,8
Forces armées	286	8	294	2,7
Prof. mal définies	10	19	29	-
Ensemble	3 137	323	3 460	9,3

La nature du chômage est très variable d'un groupe à l'autre ou même d'un individu à l'autre. On peut le constater en étudiant la répartition des chômeurs suivant la durée et la raison de l'arrêt de travail. Les deux tableaux, 3.7 et 3.8, distinguent les ouvriers des autres catégories de travailleurs. Il en ressort que le chômage de longue durée, c'est-à-dire de plus de 32 mois, qui concerne environ le tiers des chômeurs, est relativement moins fréquent chez les ouvriers (26,6%) que dans les autres catégories (38,4%). Et parallèlement, une proportion importante d'ouvriers (43,3%) sont chômeurs depuis peu de

temps (moins de 9 mois). Ainsi le chômage des ouvriers paraît être de nature plus conjoncturelle que permanente. Interrogés sur la raison de l'arrêt du travail, 30,9% des ouvriers ont déclaré qu'il était dû à une crise de l'emploi dans le secteur de leur activité, alors que ce phénomène n'apparaît pas comme étant la principale cause du chômage dans les autres catégories de travailleurs. C'est plutôt le handicap ou la maladie et des raisons autres que conjoncturelles qui sont cités par ces derniers comme la cause du chômage, ce qui implique un arrêt plus prolongé du travail.

TABLEAU 3.7
Répartition des chômeurs ouvriers et autres catégories suivant la durée du chômage (en %)

Catégorie	Durée en nombre de mois						Indét.
	0-2	3-8	9-14	15-32	33-62	63+	
Ouvriers	31,6	11,7	12,5	11,0	15,6	12,5	5,1
Autres	12,8	15,0	13,9	10,7	20,9	17,6	9,1
Ensemble	20,7	13,6	13,3	10,8	18,6	15,4	7,4

TABLEAU 3.8
Répartition des chômeurs ouvriers et autres catégories suivant la raison de l'arrêt de travail (en %)

Catégorie	Déplacé forcé	Crise écon.	Raison pers.	Handicap	Autres raisons	Indéter.
Ouvriers	11,0	30,9	18,4	17,6	16,9	5,1
Autres	15,5	15,5	17,6	20,9	21,4	9,1
Ensemble	13,6	22,0	18,0	19,5	19,5	7,4

On notera enfin que le déplacement forcé est cité comme cause du chômage par seulement 13,6% des chômeurs. Il semble donc que la plupart des déplacés qui auraient perdu leur emploi lors du déplacement forcé se soient arrangés entre temps pour trouver du travail. Comment se sont-ils arrangés? C'est ce que révèlent leurs réponses à une question portant sur le sujet. Ces réponses ont été classées suivant la catégorie socio-professionnelle des travailleurs (tableau 3.9).

TABLEAU 3.9

Répartition des individus ayant un emploi suivant la façon dont ils ont trouvé cet emploi

Profession d'origine	Nombre (=100%)	Façon de trouver le travail				
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Exploitants agricoles	20	-	-	80,0	-	20,0
Patrons, prof. libérales, cadres sup.	81	13,6	9,9	2,5	65,4	8,6
Indépendants (comm., services)	390	0,3	12,1	7,2	77,2	3,2
Artisans	202	-	11,4	11,4	72,2	5,0
Cadres moyens	304	35,5	27,6	-	22,4	14,5
Employés	327	15,6	47,4	4,9	26,9	5,2
Ouvriers	1 057	3,0	39,9	3,0	50,9	3,2
Personnel de services	460	5,0	52,0	1,1	34,1	7,8
Forces armées	286	58,7	4,9	-	17,1	19,3
Indéterminé	10	-	-	-	-	-
Toutes professions	3 137	12,6	31,7	3,4	45,3	7,0

(1) Annonces, concours, interview

(2) Par l'intermédiaire de parents ou d'amis

(3) Entreprise familiale

(4) Initiative individuelle

(5) Autres moyens et indéterminé

Dans leur quête d'emploi, les travailleurs ont suivi les créneaux habituels existant au Liban, à savoir surtout l'initiative personnelle (45,3%) ou les relations personnelles (31,7%). Neuf déplacés seulement ont déclaré avoir obtenu leur emploi par l'intermédiaire d'une association ou d'un organisme d'aide. Par ailleurs, 76 (la plupart des miliciens) doivent leur emploi aux partis.

LES SOURCES DE REVENU ET LE NIVEAU ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES DÉPLACÉS

Pour la plupart des ménages faisant partie de l'échantillon, c'est le travail de leurs membres qui est la seule source de revenu (85,8%). Environ 8% disposent, en plus du revenu du travail, d'autres rentrées et 6% n'ont pas du tout de revenu provenant du travail (tableau 3.10).

TABLEAU 3.10
Répartition des ménages
suivant la part de chaque source dans le revenu total du ménage
(N = 2.197 = 100%) (*)

Source du revenu	Part dans le revenu total		
	Nullé	<100%	100%
	Répartition en %		
Travail du chef	18,4	28,8	52,8
Travail des autres membres	60,5	31,0	8,5
Travail du chef et/ou des autres	6,4	7,8	85,8
Revenus immobiliers	97,2	2,6	0,2
Revenus financiers	96,2	2,4	1,4
Remises des émigrés	96,9	3,1	-
Aides financières	92,9	3,2	3,8

* Un nombre de 45 ménages indéterminés

Sur les 85,8% des ménages qui vivent uniquement du travail de leurs membres, la plupart (52,8%) ne comptent que sur le travail de leur chef, un bon nombre d'entre eux ne disposent que du travail de leurs membres autres que le chef (8,5%) et le reste (soit 24,5%) dispose, en plus du revenu du travail du chef, de celui du travail d'autres membres. Remarquons que 3,1% disposent de transferts provenant de l'extérieur du pays et 7% d'aides financières. D'ailleurs, pour 84 des ménages enquêtés (3,8%), les aides sont la seule ressource financière.

En somme, 86% des ménages ne vivent que du travail de leurs membres. On sait par ailleurs qu'il y a en moyenne 1,4 individus effectivement actifs par ménage² et que ces travailleurs sont pour la plupart des ouvriers ou des personnels des services. On peut s'attendre donc à ce que le niveau de revenu des ménages déplacés ne soit pas dans l'ensemble très élevé. Effectivement, interrogés sur le niveau de revenu, la grande majorité des ménages s'est située dans les trois premières classes en dessous de la classe médiane qui correspondait à l'époque à un revenu annuel compris entre 360.000 et 600.000 livres libanaises. (Signalons que le salaire minimum légal au premier Janvier 1988 était de 168.000 livres). Seulement 5,3% ont déclaré jouir d'un revenu annuel supérieur à 600.000 livres de l'époque et 20,7% d'un revenu inférieur au salaire minimum légal.

² 3137 individus actifs pour 2242 ménages.

Cependant, la seule connaissance du niveau de revenu des ménages ne suffit pas à déterminer leur niveau de vie. Celui-ci dépend aussi des besoins essentiels du ménage, besoins déterminés par sa composition: nombre de personnes selon leur âge, leur sexe, leur état matrimonial, leur niveau d'éducation, etc. Une appréciation subjective de ce niveau a été faite par les ménages eux-mêmes, qui ont été invités à estimer le niveau de revenu qui serait nécessaire à la satisfaction de ce qu'ils jugent être leurs besoins incompressibles. Seulement 97 ménages sur les 2.234 qui ont exprimé leur opinion, ont déclaré que leur revenu était suffisant (ou plus rarement supérieur) à leurs besoins. Ces ménages appartiennent pour la plupart à la classe médiane ou aux classes supérieures. On peut lire aussi dans le tableau 3.11 qu'environ 46% des ménages pensent qu'ils se situent dans la classe de revenu située immédiatement au-dessous du nécessaire et la moitié d'entre eux fixent leurs exigences à deux ou plus de deux classes au dessus de la leur. Évidemment, plus le revenu du ménage est faible, plus l'insatisfaction est grande.

Pour avoir une vue plus objective sur le niveau de vie des déplacés, il convient d'examiner deux autres indicateurs disponibles, à savoir le nombre de personnes à charge par personne active et le revenu par tête. Nous avons vu plus haut (3.1) que le taux d'activité effectif était de 24,2%, ce qui veut dire qu'environ une personne sur quatre travaille, tandis que les trois autres sont des personnes à charge. Mais cela n'est qu'une moyenne; ainsi qu'on peut le constater en lisant le tableau 3.12, il existe un nombre non négligeable de ménages où le nombre de personnes à charge par actif est supérieur à trois: dans environ 13% des ménages, ce nombre atteint quatre, et il dépasse quatre dans 25% des cas. De plus, 7,5% de ménages n'ont aucun membre actif: ces ménages sont classés sous la rubrique «indéterminé». Le deuxième indicateur du niveau de vie, à savoir le revenu par tête, montre que plus de la moitié des ménages se sont situés dans les trois classes inférieures au salaire minimum légal divisé par quatre, 24% dans la classe médiane et 21% dans les classes supérieures.

TABLEAU 3.11

Répartition des ménages par classe de revenu et par classe de revenu jugé nécessaire

Classe de revenu (En millions de LL de 88/an)	Classe de revenu désiré			N (=100%)	Répartition
	La même	+1	>+1		en %
	Répartition en %				
Moins de 100	1,1	37,3	61,6	463	20,7
100-240	1,4	39,7	58,9	950	42,5
240-360	2,8	59,1	38,1	464	20,8
360-600	11,6	59,3	29,0	241	10,8
600 +	32,8	50,9	16,4	116	5,2
Ensemble	4,3	45,9	49,7	2 242	100,0

TABLEAU 3.12

Répartition des ménages suivant le nombre de personnes à charge par actif

Nbre de pers. à charge	Nbre	%
0-1,5	456	20,3
1,5-2,5	417	18,6
2,5-3,5	349	15,6
3,5-4,5	291	13,0
4,5-5,5	204	9,1
5,5-6,5	142	6,3
6,5 et +	214	9,6
Indéter.	169	7,5
Total	2 242	100,0

TABLEAU 3.13

Répartition des ménages suivant le revenu par tête

Rev./tête En millions de LL de 88	Nbre	%
0-18	375	16,7
18-30	518	23,1
30-42	331	14,8
42-66	539	24,0
66-90	205	9,1
90-138	145	6,5
138 +	119	5,4
Indéter.	10	0,4
Total	2 242	100,0

En conclusion, il ressort clairement que plus des trois-quarts des ménages enquêtés appartiennent aux classes peu aisées. Leur niveau de vie semble être nettement inférieur à celui de l'ensemble des résidents du Liban qui ont également souffert de la crise économique engendrée par douze années de guerre.

CHAPITRE IV

Les conditions de logement de la population déplacée

Le logement est tout naturellement le premier problème que tout chef de ménage forcé de migrer a dû affronter. Aigu au moment même du déplacement, ce problème a pu être résolu avec le temps pour beaucoup de ménages. Aucune politique d'ensemble n'ayant jamais existé pour aider les déplacés à se reloger, leurs conditions d'habitat sont actuellement très diverses. Le présent chapitre présente les résultats les plus saillants concernant les différents aspects de l'habitat des déplacés: le type de logement occupé; le statut d'occupation du logement; le nombre de pièces et la densité de peuplement; l'équipement du logement; l'accès aux services.

TYPE DE LOGEMENT ACTUEL

La plupart des ménages déplacés — plus précisément les deux tiers — vivent dans des appartements, tandis que le quart habite une maison (tableau 4.1). On constate que près de 9% des déplacés vivent dans des types d'habitation plutôt instables avec un confort très limité, en l'occurrence des maisons de fortune, des chambres ou d'autres types d'abris. Cette proportion aurait sans doute été plus forte si l'enquête n'avait pas exclu les camps de réfugiés palestiniens dans la mesure où ces camps auraient accueilli des Palestiniens chassés d'autres camps. Le temps écoulé entre le moment du déplacement et le moment où les ménages ont été interrogés a aussi contribué à la diminution de la proportion de déplacés logés de façon provisoire.

TABLEAU 4.1

Répartition des ménages suivant le type de logement occupé

Type	Nombre	%
Maison	549	24,5
Appartement (1)	1.497	66,7
Maison de fortune	34	1,5
Chambre	118	5,3
Autres types	44	2,0
Total	2.242	100,0

(1) y compris 20 «chalets»

Certaines régions regroupent des proportions plus élevées que les autres de déplacés au logement inconfortable, notamment Beyrouth-Ouest et le Liban-Sud central (tableau 4.2).

TABLEAU 4.2

Répartition des ménages par catégorie de logement occupé dans chaque région

Région	Maison et appart.	Chambre logmt de fortune	Total	% logmt de fortune
Beyrouth-Est	81	8	89	9,0
Beyrouth centre-ville	81	18	99	18,2
Beyrouth-Ouest	261	52	313	16,6
Banlieue Est et Nord	376	27	403	6,7
Banlieue Sud	334	13	347	3,7
Mont-Liban	238	18	256	7,0
Liban-Nord	171	7	178	3,9
Liban-Sud	280	41	321	12,8
Béqaa et Hasbaya	224	12	236	5,1
Liban entier	2 046	196	2 242	8,7

Il existe une relation assez forte entre le type de logement et la catégorie de revenu (tableau 4.3). Comme on pouvait s'y attendre, la proportion des ménages habitant des logements inconfortables est sensiblement moins grande dans les catégories de revenus plus élevés. Ainsi, alors que plus de 15% des ménages ayant un revenu annuel de 14.000 LL par tête ou moins vivent dans ces types de logement, seulement 4,2% de ceux qui ont des revenus de plus de 90.000 LL par tête et par an sont mal logés. Il faut cependant souligner que

les ménages vivant dans des maisons de fortune, des chambres ou d'autres types d'abris demeurent une minorité, quelle que soit la tranche de revenu considérée.

TABLEAU 4.3
Répartition des ménages par catégorie de logement occupé suivant les classes de revenu

Revenu par tête en LL de 1988 par an	Maison et appart.	Chamb., logmt de fortune	Total	% logmt de fortune
Moins de 14.000	213	39	252	15,5
14.000 - 25.000	428	55	483	11,4
25.000 - 34.000	340	32	372	8,6
34.000 - 50.000	395	30	425	7,3
50.000 - 90.000	407	29	436	6,9
90.000 et plus	254	10	264	4,2
Indéterminé	9	1	10	-
Liban entier	2.046	196	2.242	8,7

Tout en étant faible, la proportion de déplacés habitant des logements improvisés est beaucoup plus grande après le déplacement qu'avant: 8,7% au moment de l'enquête contre 4,3% avant le déplacement. A cet égard, les ménages dont les conditions d'habitation se sont détériorées avec le déplacement forcé sont donc plus nombreux que ceux qui ont profité du déplacement pour améliorer leur logement, ainsi qu'on peut le constater en lisant le tableau 4.4:

TABLEAU 4.4
Répartition des ménages par catégorie de logement occupé avant et après le déplacement

Type de logement avant le déplacement	Logement actuel		Total	Répartition (%)
	Maison et appart.	Chamb., logmt de fortune		
Maison	781	91	872	38,9
Appartement	1.182	89	1.271	56,7
Autres types	83	16	96	4,3
Indéterminé	-	3	3	0,1
Total	2.046	196	2.242	100,0

alors que seulement 83 des 2.242 ménages de l'échantillon (soit 3,7%) passaient des maisons improvisées à des appartements ou des maisons, 180 (soit 8%) étaient contraints d'abandonner leur logement stable pour habiter une maison de fortune, une chambre dans un édifice non destiné à l'habitation (école, couvent, autre édifice) ou un autre type de logement improvisé. On remarquera par ailleurs la baisse du pourcentage des ménages habitant une maison (de 38,9% avant le déplacement à 24,5% après) et la hausse parallèle de la proportion de ceux qui habitent en appartement (de 56,7% avant à 66,7% après). Il y a là une indication de la baisse de la qualité de l'habitat pour la population des déplacés.

STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Les ménages déplacés ont en bonne partie un statut d'occupation du logement qu'on pourrait qualifier de précaire: près de la moitié d'entre eux (47,4%) vivent de façon non autonome (aux frais du réseau de parents, d'un parti ou d'une association) ou occupent un lieu d'habitation sans droit légal (logements réquisitionnés) (tableau 4.5). L'accès de ces ménages au logement qu'ils occupent n'est pas garanti: il dépend de la bonne volonté du parent, des décisions de l'association, de la perpétuation de l'influence du parti dans la région, etc.

TABLEAU 4.5

Répartition des ménages de déplacés suivant le statut d'occupation du logement

Statut	Nombre	%
Propriétaire terrain et maison	436	19,5
Propriétaire maison seulement	170	7,6
Loyer légal	573	25,6
Aux frais du réseau	326	14,5
Aux frais d'une association	22	1,0
Aux frais du parti	268	12,0
Logement réquisitionné	371	16,6
Autre	76	3,2
Total:	2 242	100,0

La répartition géographique des propriétaires (maison et terrain ou maison seulement), des locataires et des «précaires» révèle d'importantes disparités régionales (tableau 4.6). On remarque que Beyrouth et sa banlieue

Est et Nord ont des taux particulièrement élevés de «précaires»: Beyrouth centre-ville, 91,1%; Beyrouth-Ouest, 83,1%; Beyrouth-Est, 67,4%; RMB Est et Nord, 58,1%.

TABLEAU 4.6

Répartition des ménages suivant le statut d'occupation du logement et suivant le lieu de résidence

Lieu de résidence (région)	Propriétaires	Locataires	«Précaire»	Total	Précaire %
Beyrouth-Est	6	23	60	89	67,4
Beyrouth centre-ville	3	5	91	99	91,9
Beyrouth-Ouest	10	43	260	313	83,1
Banlieue Est et Nord	71	98	234	403	58,1
Banlieue Sud	106	120	121	347	34,8
Mont-Liban	82	72	102	256	39,8
Liban-Nord	71	60	47	178	26,4
Liban-Sud	136	77	108	321	33,6
Béqaa et Hasbaya	121	75	40	236	16,9
Liban entier	606	573	1 063	2 242	47,4

Le taux de logements précaires dans la classe de revenu la plus basse est deux fois plus élevé que celui que l'on trouve dans la classe de revenu la plus élevée. On aurait pu s'attendre à des différences encore plus marquées entre les ménages à bas et à faible revenu. On constate que la précarité du logement, telle que définie ici, affecte des ménages de toutes conditions économiques.

La précarité du logement est certainement la situation nouvelle la plus saillante créée par le déplacement: en effet seulement 6% des ménages de déplacés n'avaient pas le statut de propriétaire ou de locataire de leur logement avant le déplacement. Environ la moitié des ménages (48,9%) de notre étude étaient locataires et 40% étaient propriétaires du terrain et de la maison ou de la maison seule. La proportion des ménages possédant leur logement a diminué de moitié après le déplacement, de même que la proportion des locataires. Le taux de ménages à l'habitat «précaire» se trouve quant à lui multiplié par plus de 7. Le tableau 4.8 donne une idée plus précise de l'importance des changements subis par les ménages déplacés quant au statut d'occupation de leur logement: plus de la moitié des ménages qui étaient propriétaires de leur logement se sont trouvés dans une situation précaire et

environ 23% d'entre eux sont devenus locataires. De même, 42,5% de locataires se sont trouvés sans droit légal d'occuper leur nouveau logement (tableau 4.8).

TABLEAU 4.7

Répartition des ménages suivant le statut d'occupation du logement et suivant le niveau de revenu

Niveau de revenu en LL/tête par an	Propriétaires	Locataires	«Précaire»	Total	Précaire %
Moins de 14 000	56	45	151	252	59,9
14 000 - 25 000	139	114	230	483	47,6
25 000 - 34 000	83	100	189	372	50,8
34 000 - 50 000	103	116	206	425	48,5
50 000 - 90 000	115	117	204	436	46,8
90 000 et plus	106	81	77	264	29,2
Indéterminé	4	-	6	10	-
Ensemble	606	573	1 063	2 242	47,4

TABLEAU 4.8

Répartition des ménages suivant le statut d'occupation du logement avant et après le déplacement

Statut avant le déplacement	Statut après le déplacement			Total	Répartition %
	Propriétaires	Locataires	«Précaire»		
Propriétaire	254	232	518	1 004	44,8
Locataire	319	312	466	1 097	48,9
«Précaire»	33	29	79	141	6,3
Ensemble	606	573	1063	2 242	
%	27,1	25,6	47,3	-	100,0

L'augmentation, depuis le déplacement, des proportions de ménages logeant dans des habitations précaires se vérifie, quelle que soit la région de résidence antérieure des déplacés. En même temps, on assiste à l'émergence, après le déplacement, de statuts d'occupation liés au caractère politique des mouvements de population, statuts qui existaient peu ou pas auparavant. Ainsi, des ménages sont logés par l'un ou l'autre parti qui achète, loue ou

réquisitionne des logements, pendant que d'autres ménages s'installent par eux-mêmes dans des logements laissés vacants par des ménages d'appartenance politico-religieuse différente et qui ont dû, eux aussi, se déplacer.

LA DENSITÉ DE PEUPEMENT DU LOGEMENT

Le logement «moyen» d'un ménage de déplacés est composé de trois pièces et abrite 5,9 personnes. Cela donne une idée globale de la forte densité de peuplement des logements habités par les déplacés. Les tableaux 4.9 et 4.10 soulignent cette densité. La plus grande partie des logements enquêtés n'ont pas plus de trois pièces: 42,4% sont composés de une ou deux pièces et 25% de trois. Mais le nombre de pièces par logement donne à lui seul une très mauvaise idée des conditions d'habitation. On constate en effet que le nombre de pièces n'est que très faiblement associé au nombre de personnes par logement ($r = .09$): les familles plus nombreuses ne disposent pas de plus de pièces que les familles peu nombreuses, elles vivent plus entassées. Plus de la moitié des ménages de l'échantillon vivent à plus de deux par pièce, et ceux qui s'entassent à plus de trois par pièce sont assez nombreux (29%).

TABLEAU 4.9

Répartition des ménages suivant le nombre de pièces occupées

Nombre de pièces/logement	Nbre	%
1	290	12,9
2	659	29,4
3	560	25,0
4	390	17,4
5	237	10,6
6 et plus	106	4,7
Total	2.242	100,0

TABLEAU 4.10

Répartition des ménages suivant le nombre de personnes/pièce

Nombre de pers./pièce	Nbre	%
Moins de 1	224	10,0
1,0 - 1,4	462	20,6
1,5 - 1,9	332	14,8
2,0 - 2,9	572	25,5
3,0 - 3,9	272	12,1
4,0 et plus	380	17,0
Total	2.242	100,0

Cependant, le rapport entre le nombre de personnes et le nombre de pièces (densité) peut donner, selon certains, une idée inexacte de l'état d'entassement des gens dans le logement. Dans cette perspective, on peut considérer qu'une même densité (par exemple, deux personnes par pièce) est

plus supportable dans un logement comprenant beaucoup de pièces que dans un petit appartement. Des considérations de cette nature ont amené les responsables français de l'habitat à établir une échelle de mesure du degré de peuplement des logements en cinq catégories. Le tableau 4.11 répartit les logements des déplacés suivant cette échelle.

TABLEAU 4.11

Répartition des ménages de déplacés suivant le degré de peuplement de leur logement

Degré de peuplement	Nombre	%
Sous-peuplement accentué	117	5,2
Sous-peuplement modéré	190	8,5
Peuplement normal	479	21,4
Surpeuplement admissible	242	10,8
Surpeuplement critique	1 214	54,1
Total	2.242	100,0

Selon cette catégorisation, plus de la moitié des ménages de déplacés (54,1%) vivent dans des conditions de surpeuplement critique, et 10,8% de surpeuplement admissible. On constate que certaines régions ont une proportion considérable de ménages vivant à quatre et plus par pièce: Béqaa Hasbaya (24.2%), Beyrouth-Ouest (23.4%), Liban-Sud central (23.4%).

TABLEAU 4.12

Répartition des ménages suivant la densité de peuplement du logement et suivant le lieu de résidence (en %)

Lieu de résidence (région)	Personnes/pièce				Total (=100%)
	- de 2	2,0 - 2,9	3,0 - 3,9	4 et +	
Beyrouth-Est	48,4	25,8	6,7	19,1	89
Beyrouth-Ouest	37,8	24,7	14,1	23,4	412
Banlieue Est et Nord	43,9	27,2	12,7	16,2	403
Banlieue Sud	58,8	19,1	9,4	12,7	347
Mont-Liban	56,9	19,9	8,3	11,7	256
Liban-Nord	52,8	27,0	9,0	11,2	178
Liban-Sud central	42,1	23,4	11,1	23,4	261
Liban-Sud frontalier	36,7	31,7	21,7	10,0	60
Béqaa et Hasbaya	35,0	25,8	15,0	24,2	236
Liban entier	45,4	25,5	12,1	17,0	2.242

La densité varie en fonction du revenu: à mesure que le revenu augmente, l'entassement diminue. Le tableau 4.13 illustre le phénomène.

TABLEAU 4.13

Répartition des ménages suivant la densité de peuplement du logement et suivant le niveau de revenu par tête (en %)

Niveau de revenu en LL/tête	Personnes/pièce				Total (=100%)
	- de 2	2,0 - 2,9	3,0 - 3,9	4 et +	
Moins de 14 000	19,1	25,0	19,3	37,7	252
14 000 - 25 000	25,7	29,2	17,2	28,0	483
25 000 - 34 000	36,3	31,2	16,4	16,1	372
34 000 - 50 000	42,6	34,1	19,6	12,7	425
50 000 - 90 000	67,8	17,4	7,3	7,3	436
90 000 et plus	86	11,0	1,9	1,1	264
Indéterminé	10
Ensemble	45,4	25,5	12,1	17,0	2 242

Notons enfin que la densité de peuplement des logements varie aussi avec le type de logement occupé: les logements inconfortables (maison de fortune, chambre et autre) sont plus densément peuplés que les maisons et les appartements.

TABLEAU 4.14

Répartition des ménages de déplacés suivant le nombre de personnes par pièce et suivant la catégorie du logement

Nombre de personnes par pièce	Maison et appart.	Chamb., logmt	Total (=100%)	Ensemble (%)
		de fortune (en %)		
Moins de 2	48,3	15,8	1 018	45,4
2 à 2,9	25,8	22,4	572	25,5
3 à 3,9	11,7	16,3	272	12,1
4 et plus	14,2	45,5	280	17,0
Total	100,0	100,0	2 242	100,0

Comparée aux conditions de logement avant le déplacement, la densité de peuplement du logement du déplacé a légèrement augmenté, passant d'une moyenne de 2,2 à 2,4 personnes par pièce: après le déplacement, le nombre moyen de pièces par logement chute de 3,5 à 3 alors que le nombre de

personnes par ménage passe de 5,78 à 5,96. Les ménages habitant des logements à 4 personnes ou plus par pièce sont relativement plus nombreux après le déplacement. De même ceux qui sont dans des logements à surpeuplement qualifié de «critique» augmentent en importance: la proportion des ménages vivant à deux personnes et plus par pièce passe de 46,5% avant le déplacement à 54,6% après le déplacement (tableau 4.15).

TABLEAU 4.15

Répartition des ménages suivant la densité d'occupation de leur logement avant et après le déplacement

Nombre de personnes par pièce après	Avant le déplacement					Total	%
	< 2	2-2,9	3-3,9	4 et +	Indét.		
Moins de 2	701	172	79	63	3	1 018	45,4
2 à 2,9	253	159	85	74	1	572	25,5
3 à 3,9	112	73	44	43	-	272	12,1
4 et plus	129	94	58	95	4	380	17,0
Total	1 195	498	266	275	8	2 242	100,0
%	53,5	22,3	11,9	12,3	-	100,0	//

Évidemment, cela ne veut pas dire que tous les déplacés ont vu leurs conditions de logement se détériorer; certains ont même été favorisés. Mais ceux que le déplacement a défavorisés sur le plan du logement ont été plus nombreux que les autres: tandis que 494 ménages (22% de l'ensemble de l'échantillon), qui logeaient à moins de deux personnes par pièce, se sont trouvés dans des logements surpeuplés à des degrés divers, 314 (14%) passaient de logements surpeuplés à des logements à moins de deux personnes par pièce. Il faut remarquer cependant que le temps (huit années en moyenne se sont écoulées entre le moment de l'enquête et la période du déplacement) a aussi joué un rôle dans la modification de la densité du logement: agrandissement de la famille ou, en sens inverse, départ de certains membres du ménage, changement ultérieur de logement, etc.

ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

La dégradation, dans une certaine mesure, des conditions de logement des ménages déplacés apparaît aussi dans l'équipement du logement en matière d'éléments de confort tels que la salle de bain, la cuisine et l'eau courante. Le tableau 4.16 présente la répartition des ménages suivant l'existence de ces éléments dans leur logement avant et après le déplacement.

TABLEAU 4.16

Répartition des ménages selon la présence de certaines commodités dans leur logement avant et après le déplacement (en %)

Commodité		privée	commune	inexist.
Salle de bain:	avant	94,5	3,7	1,8
	après	92,2	5,5	2,3
Cuisine:	avant	94,9	2,6	2,5
	après	87,6	3,2	9,2
Eau courante:	avant	92,2	5,0	2,8
	après	79,5	8,7	11,7

Le pourcentage des ménages ayant l'eau courante de façon privée a chuté de manière importante: de 92,2% avant à 79,5% après le déplacement. Ainsi, 11,7% des ménages de déplacés ne disposent pas d'eau courante alors que 8,7% la partagent avec d'autres. Le nombre de ménages ayant une cuisine privée a également chuté depuis le déplacement. On note que 9,2% des ménages n'ont aucun accès à une cuisine alors qu'ils étaient seulement 2,5% dans cette situation avant le déplacement. Quant au fait de disposer d'une salle de bain, la variation entre les deux situations est moins importante.

La possession par le ménage de biens d'équipement tels que réfrigérateur, lessiveuse, cuisinière, téléviseur, téléphone et voiture, a été aussi affectée par la migration forcée. L'élévation du niveau de vie depuis le déplacement a pu en compenser les effets négatifs, du moins partiellement. Ainsi, si la proportion des ménages possédant un réfrigérateur, une cuisinière à gaz ou une lessiveuse reste, huit années en moyenne après le déplacement, plus faible qu'avant, ceux possédant un téléviseur, un magnétoscope ou une voiture sont par contre relativement plus nombreux qu'avant (tableau 4.17).

TABLEAU 4.17

Proportion des ménages possédant certains biens d'équipement avant et après le déplacement (en %)

Nature du bien	avant	après
Réfrigérateur	86,7	89,0
Cuisinière avec four	76,1	65,6
Lessiveuse	74,3	68,9
Téléviseur couleur	28,1	42,5
Magnétoscope	14,6	24,1
Téléphone	16,9	16,7
Voiture	43,6	46,7

En prenant en considération les éléments de confort du logement et la possession de divers biens d'équipement, on peut situer le ménage sur une échelle variant de 1 à 7 et constituant une mesure globale du niveau d'équipement du logement; 7 représente la présence de tous les biens et commodités énumérés, 1 signifie leur absence totale — c'est le cas pour 12 ménages de l'échantillon — ou leur quasi-absence. Par exemple, on trouve au bas de l'échelle ceux qui ont l'eau et la cuisine en commun avec d'autres ménages, qui n'ont pas de salle de bain et qui possèdent trois des biens énumérés; on y trouve aussi ceux qui ont la cuisine et la salle de bains privée, qui n'ont pas l'eau courante et qui ont un seul des biens d'équipement mentionnés, etc. Les constatations déjà faites précédemment concernant la densité et la précarité de l'habitation s'appliquent aussi au niveau d'équipement. Certaines régions ont des taux particulièrement importants de ménages aux logements les plus mal équipés. Le Liban-Sud frontalier et Beyrouth-Ouest se démarquent particulièrement à cet égard. Il existe aussi une association assez forte entre le revenu et le niveau d'équipement: le deuxième a tendance à augmenter en même temps que le premier. Le niveau d'équipement du logement dépend aussi, tout naturellement, du fait d'avoir ou non transporté les meubles et l'équipement lors du déplacement: les ménages qui ont pu apporter le tout ou une partie de ce type de biens ont tendance à posséder actuellement un niveau de commodités plus élevé que ceux qui ont tout laissé derrière eux. Notons que ceux-ci constituent les deux tiers des ménages déplacés (tableau 4.18). Enfin, on note une relation particulièrement forte entre le niveau d'équipement et le type de logement occupé: les logements instables ont tendance à être beaucoup plus mal équipés que les logements plus stables, ainsi que le tableau suivant (4.19) en témoigne.

TABLEAU 4.18

Répartition des ménages de déplacés suivant le niveau d'équipement du logement et suivant qu'ils ont transporté leurs meubles ou non (en %)

A transporté les meubles ou non	Nombre	Niveau d'équipement du logement						
		1	2	3	4	5	6	7
Tout ou en partie	(733)	6,1	8,7	11,3	16,9	22,4	21,3	13,2
Rien	(1 504)	14,2	18,8	14,3	16,4	16,2	12,2	8,0
Indéterminé	(5)							
Ensemble	(2 242)	11,5	15,5	13,3	16,5	18,2	15,2	9,8

TABLEAU 4.19

Répartition des ménages de déplacés suivant le niveau d'équipement du logement et suivant la catégorie du logement (en %)

Catégorie du logement	(nombre)	Niveau d'équipement du logement						
		1	2	3	4	5	6	7
Maison ou appartement	(2 042)	7,6	15,0	13,4	17,5	19,5	16,4	10,6
Chambre, logmt de fortune	(196)	52,3	20,3	12,7	6,1	5,1	2,5	1,0
Indéterminé	(4)							
Ensemble	(2 242)	11,5	15,5	13,3	16,5	18,2	15,2	9,8

DIFFICULTÉ D'ACCÈS À DIVERS SERVICES

La question de l'habitat peut être enfin considérée non plus dans les termes des caractéristiques du logement lui-même, mais du point de vue des services accessibles à partir du lieu de résidence. La présence de services à proximité du logement contribue sans contredit à la qualité de l'habitat et, plus généralement, à la qualité de la vie. Le tableau 4.20 présente la distribution du degré de difficulté d'accès à six services.

TABLEAU 4.20

Répartition des ménages suivant leur opinion quant à la difficulté d'accès aux différents services (en %)

Nature du service	Nombre de réponses	Degré de difficulté d'accès			
		Facile	Difficile	Impossible	Inexistant
École	(2.075)	54,9	36,1	2,9	6,1
Centre médical	(2.235)	37,5	48,0	2,8	11,7
Centre récréatif	(2.203)	16,6	10,2	4,8	68,5
Centre commercial	(2.236)	66,9	27,1	0,8	5,2
Lieu de culte	(2.237)	87,1	5,1	0,3	7,6
Cimetière	(2.234)	51,6	18,8	3,2	26,4

Ce sont les lieux de culte qui sont les plus faciles d'accès pour les ménages déplacés. Viennent ensuite les centres commerciaux, auxquels les deux tiers des ménages déplacés accèdent sans difficulté. Par ailleurs, près de la moitié des ménages n'ont un accès facile ni à l'école, ni au cimetière. Seule une minorité bénéficie d'un accès facile au centre médical, tandis que le centre récréatif constitue le service le moins accessible.

TABLEAU 4.21

Répartition des ménages de déplacés suivant le niveau d'accès aux services dans les différentes régions (en %)

Lieu de résidence	Niveau d'accès aux services						
	1	2	3	4	5	6	7
Beyrouth-Est	4,5	18,7	21,3	14,7	16,0	17,3	8,0
Beyrouth-Ouest	27,5	20,8	17,4	12,2	8,2	9,7	4,2
Banlieue Est et Nord	6,0	17,6	18,6	17,3	24,8	11,0	4,7
Banlieue Sud	2,1	4,2	4,5	6,2	17,8	27,6	37,7
Mont-Liban	8,4	19,9	17,7	15,1	14,6	13,7	10,6
Liban-Nord	10,9	18,2	13,9	21,8	15,2	10,3	9,7
Liban-Sud central	11,9	9,9	15,1	19,4	25,0	15,1	3,6
Liban-Sud frontalier	13,3	2,3	2,3	21,7	35,0	23,3	-
Béqaa et Hasbaya	10,4	12,7	12,7	12,7	6,1	4,2	1,4

Pour ce qui est du niveau d'accès aux services¹, c'est à Beyrouth-Ouest qu'on trouve la plus forte concentration des ménages déplacés qui ont un accès difficile sinon impossible aux services: le tableau 4.21 montre que plus du quart des ménages est dans les pires conditions à cet égard. Cette situation étonnante, en plein coeur de la capitale, permet de constater jusqu'à quel point cette partie de Beyrouth a été complètement défigurée par la guerre civile des années 1975-76. Par ailleurs, la Banlieue Sud est de loin la région où l'accès aux services est le plus facile: 37,7% des ménages se classent au niveau 7 de l'accessibilité. Au centre-ville de la capitale, on s'attendrait à constater un accès facile aux services; en fait, cette partie de Beyrouth a été complètement détériorée par la guerre civile des années 1975-1976.

Le niveau d'accès est fortement associé au type de logement: les ménages au logement inconfortable ont peu ou pas d'accès aux services et les ménages occupant des appartements ou des maisons ont un meilleur accès. Cependant, le niveau d'accès aux services dépend peu du revenu par tête, malgré la relation entre le revenu et le type de logement. La relation entre les trois variables semble donc pouvoir s'illustrer par le schéma suivant:

Revenu → Type de logement → Niveau d'accès

¹ Les sept niveaux d'accès ont été établis à partir d'une échelle de l'accès aux services dont la pondération se situait entre 0 (aucun accès) et 27 (accès complet).

TABLEAU 4.22
Répartition des ménages de déplacés suivant le niveau d'accès aux services et la
catégorie de logement (en %)

Catégorie du logement	(nombre)	Niveau d'accès aux services						
		1	2	3	4	5	6	7
Maison ou appartement	(1 867)	9,2	14,7	18,7	14,6	16,8	14,7	11,4
Logement de fortune	(183)	35,5	13,1	13,7	12,6	14,1	8,2	2,7
Indéterminé	(192)							
Ensemble	(2 242)	11,5	15,5	13,3	16,5	18,2	15,2	9,8

Pour terminer ce chapitre, il n'est pas inutile de reprendre les principales constatations qui se dégagent de l'analyse de la dimension habitat des déplacés. On constate d'abord la dégradation générale des conditions d'habitation suite au déplacement. Cette dégradation se manifeste de plusieurs façons: augmentation de la proportion des ménages vivant dans des logements instables, augmentation de la proportion des ménages à l'habitat précaire, hausse de la densité moyenne du logement et baisse du niveau global d'équipement. Malgré la détérioration de la qualité de l'habitat pour les déplacés pris dans leur ensemble, certaines conditions actuelles du logement ne sont pas uniquement attribuables au déplacement. De plus, la dégradation des conditions d'habitation ne touche pas indifféremment l'ensemble des couches sociales, mais plus particulièrement les couches les plus défavorisées.

On observe notamment que la densité actuelle dépend en bonne partie de la densité antérieure au déplacement et que le niveau d'équipement actuel est également fonction de celui qui prévalait auparavant: les ménages entassés ou peu équipés actuellement l'étaient déjà avant le déplacement. Cependant, il y a certaines différences entre les groupes socio-économiques. Les ménages qui sont actuellement les plus pauvres ont connu, contrairement aux autres, une augmentation de la densité du logement suite au déplacement. De plus, le déplacement a eu moins d'impact sur le niveau d'équipement de ceux qui ont actuellement un revenu élevé que sur celui des autres. Par ailleurs, le fait que le niveau actuel dépend en partie du fait d'avoir ou non transporté meubles et équipement lors du déplacement a eu une influence déterminante: ceux qui n'ont rien pu transporter sont moins bien équipés actuellement. Évidemment, on peut se demander si ces derniers étaient à l'origine aussi bien nantis que les autres!

Le déplacement semble avoir eu un impact plus clair et plus généralisé sur le type de logement et sur le statut d'occupation. En effet, ceux qui vivent actuellement dans des logements inconfortables ou précaires ne connaissaient pas dans l'ensemble ces mêmes conditions avant le déplacement. L'impact généralisé du déplacement est surtout clair dans le cas du statut d'occupation du logement, qui est peu relié à la situation antérieure ou au niveau de revenu du ménage. Ceux qui sont actuellement les plus pauvres sont en forte proportion d'anciens propriétaires qui ont maintenant un statut précaire d'occupation du logement. Si le déplacement a entraîné une précarisation généralisée de l'habitat, ceux qui sont pauvres actuellement ont été encore plus touchés par cette précarisation. Quant au type de logement occupé, il dépend du niveau de revenu si bien que les plus pauvres se trouvent plus que les autres dans des logements inconfortables après le déplacement.

A l'examen des disparités régionales eu égard au logement, on constate que les conditions détériorées d'habitation se retrouvent dans l'ensemble des onze régions. Certaines affichent cependant des taux particulièrement élevés de ménages vivant dans de mauvaises conditions d'habitation. Beyrouth-Ouest figure en tête de liste puisque, pour chaque condition de logement étudiée, elle présente des taux élevés de ménages mal logés: logements inconfortables, précaires, densément peuplés, mal équipés ou ayant un accès difficile aux services. Beyrouth-Ouest est la seule région à réunir tous ces critères de détérioration de l'habitat. Pourtant, cette partie de la capitale ne compte pas, comparativement aux autres régions, une proportion particulièrement élevée de ménages à faible revenu.

Le Liban-Sud central se démarque quant à lui pour ses taux élevés de logements inconfortables et de logements densément peuplés, tandis que le Mont Liban Sud se distingue par son pourcentage de ménages vivant dans des conditions précaires et son taux élevé de ménages ayant un accès difficile aux services. Il y a aussi un pourcentage considérable de ménages mal équipés dans le Liban-Sud frontalier et un nombre important de ménages entassés dans leur logement dans la Béqaa-Hasbaya. Pour terminer, il est important de souligner que toutes les régions du pays où l'une ou l'autre condition de l'habitat est détériorée par rapport à l'ensemble du pays sont des régions à forte prédominance musulmane.

CHAPITRE V

Les problèmes de santé et de fréquentation scolaire

Outre leur incidence sur les conditions de logement, les déplacements forcés ont exercé certains effets sur la santé des personnes et l'éducation des enfants. Il ne s'agit pas ici d'étudier en détails tous les problèmes relatifs à la santé et à l'éducation, d'autant plus que certains d'entre eux ne sont pas propres aux déplacés, mais communs à toute la population libanaise. Néanmoins, il est important d'examiner la présence de certains types de handicaps et de maladies, probablement plus fréquents chez les déplacés que dans l'ensemble de la population. Il en va de même de l'éducation des enfants, en particulier des problèmes de fréquentation et de retards scolaires consécutifs au déplacement.

SANTÉ

Quelle est la prévalence, dans la population, des maladies nécessitant des soins particuliers et répétitifs, en particulier les handicaps et les maladies chroniques? A quoi peut-on l'attribuer? Et comment les soins sont-ils assurés aux déplacés? Sur les 12.956 personnes interrogées, 1.539, soit 11,9% déclarent être affectées d'un handicap ou d'une maladie chronique. Ce taux global de morbidité ou de handicaps varie de façon peu significative d'un sexe à l'autre: 11,7 % pour les personnes de sexe masculin et 12,1% pour les personnes de sexe féminin (tableau 5.1). Cependant, si l'on examine séparément le taux de handicap et celui des maladies chroniques, on constate

que le premier est nettement plus élevé (deux fois plus) chez les hommes que chez les femmes qui, elles, sont légèrement plus nombreuses à souffrir de maladies chroniques. Le taux par âge accuse par contre des variations très importantes: de 4,7% pour les jeunes de moins de 20 ans, il passe à 29,1% pour les personnes âgées de 40 à 60 ans et il atteint 46,4% dans la classe d'âge de plus de 64 ans. L'écart entre la morbidité des femmes et celle des hommes est le plus sensible dans la classe d'âge de 40 à 65 ans (324‰ pour les femmes contre 238‰ pour les hommes).

TABLEAU 5.1

Taux de maladie chronique et handicap par sexe et âge (en %)

Âge	Maladies chroniques			Handicaps			Total		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
0-19	3,7	2,7	3,2	1,9	1,0	1,5	5,6	3,7	4,7
20-40	5,7	7,9	6,8	3,7	1,0	2,3	9,4	8,9	9,1
40-64	23,8	32,4	27,0	2,1	2,0	2,1	25,9	32,4	29,1
65 +	41,2	43,5	42,4	4,5	2,3	3,6	45,7	47,4	46,4
Total	9,2	10,8	10,0	2,5	1,2	1,9	11,7	12,1	11,9

Le taux de morbidité et de handicap n'est pas uniforme dans toutes les régions: il est significativement plus élevé que la moyenne générale dans les régions à majorité chrétienne: 16,6% à Beyrouth-Est, plus de 18% dans la banlieue Est et Nord, et 16,1% dans la partie Nord du Mont Liban. Beyrouth-Ouest est situé dans la moyenne (10,9%, ce qui n'est pas significativement différent de 11,9%), alors que le Liban-Nord et le Liban-Sud sont légèrement en dessous (entre 9,5 et 10%). C'est dans la Béqaa que ce taux est le plus faible: 4,5% seulement. (voir tableau 5.2).

TABLEAU 5.2

Taux de handicap et de morbidité par lieu de résidence

Région	Nbre de rés. obs.	Taux en %		Global
		Handicap	Maladie	
Beyrouth-Est	451	1,3	15,3	16,6
Beyrouth-Ouest centre	641	2,5	8,4	10,9
Beyrouth-Ouest intér.	1.829	1,9	9,0	10,9
Banlieue Est	1.618	2,3	16,3	18,6
Grande banlieue Nord	467	2,1	16,1	18,2
Banlieue Sud	2.066	1,9	9,9	11,8
Mont-Liban Nord	1.054	2,5	13,7	16,1
Mont-Liban Sud	277	2,9	9,7	12,6
Liban-Nord central	293	0,7	8,9	9,6
Liban-Nord extrême	844	1,7	8,1	9,7
Liban-Sud central	1.544	1,6	8,0	9,5
Liban-Sud frontalier	339	1,5	8,6	10,0
Béqaa et Hasbaya	1.533	1,4	3,1	4,5
Ensemble	12.956	1,9	10,0	11,9

Si l'on examine le taux de handicap séparément, on constate qu'il varie de façon importante d'une région à l'autre (de 0,7% au Liban-Nord central à 2,7% au Mont Liban Sud). On note aussi que le taux de handicap dans la population déplacée résidant à Beyrouth est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population beyrouthine tel que rapporté par l'étude sur la santé de la capitale effectuée par l'Université américaine (Zurayk et Armenian, 1984). Le nombre des cas de handicap n'est toutefois pas assez important en regard de la faiblesse du taux pour pouvoir affirmer que ces différences sont significatives.

Quant aux différences dans la prévalence des maladies chroniques d'une région à l'autre, elles paraissent attribuables en partie aux différences de structure par âge de la population. Ainsi, dans les régions où le taux de morbidité est le plus élevé, la population est moins jeune. La catégorie socio-économique des ménages de déplacés n'explique pas, par ailleurs, les différences dans les taux de morbidité. C'est seulement dans la catégorie des inactifs que l'on enregistre la plus forte proportion de malades ou de handicapés (17,6%), ce qui est normal vu que le handicap et la maladie de longue durée sont une des causes d'inactivité.

La nature et les causes des handicaps et des maladies

Les principaux handicaps mentionnés chez les répondants sont l'hémiplégie et la paraplégie: il y a plus du tiers des handicapés qui font partie de cette catégorie. Si on leur ajoute les amputés, c'est plus de 40% de tous les handicapés et 7,7 pour mille de la population étudiée. On note aussi une prévalence de 2,4 pour mille de handicapés mentaux qui représentent 12,7% des handicapés (voir tableau 5.3). On observe une grande prédominance des handicapés de sexe masculin dans la plupart des catégories de handicaps. Le taux plus élevé d'amputés, aveugles et paraplégiques ou hémiplégiques chez les hommes s'explique en bonne partie par la situation qui a prévalu au Liban. Il est cependant beaucoup plus difficile d'interpréter le pourcentage plus élevé de handicapés mentaux chez les hommes.

TABLEAU 5.3

Répartition des handicapés par nature du handicap et taux de prévalence des divers types de handicap dans la population étudiée par sexe

Nature du handicap	Nombre			Tot. en %	Taux p.m.		
	M	F	T		M	F	Ens.
Para., hémiplégiques	51	35	86	35,1	7,8	5,4	6,6
Amputés	13	1	14	5,6	2,0	0,2	1,1
Aveugles	13	6	19	7,8	2,0	0,9	1,5
Sourds et s.-muets	6	7	13	5,3	0,9	1,1	1,0
Handicap. mentaux	22	9	31	12,7	3,4	1,4	2,4
Autres	60	22	82	33,5	9,2	3,4	6,3
Tot. des handicapés	165	80	245	100,0	25,3	12,4	18,9
Population enquêtée	6.526	6.430	12.956	-	-	-	-

Quant aux maladies chroniques, celles dont la prévalence est la plus forte sont les maladies cardio-vasculaires (14,2 pour mille) et les maladies respiratoires (11,3 pour mille), suivies ensuite du diabète, des maladies de reins, des maux de dos et des maladies mentales et nerveuses (tableau 5.4).

La prévalence des maladies classiques ne varie pas de façon très importante d'un sexe à l'autre, à l'exception de quelques unes. Les maladies de la thyroïde sont nettement plus fréquentes chez les femmes (taux de prévalence égale à 5,9 contre 0,6 pour mille chez les hommes). Plus fréquents

aussi chez les femmes sont le diabète, l'arthrite et, de façon moins significative, les maladies nerveuses. Les maladies respiratoires sont par contre relativement plus fréquentes chez les hommes (12,7 pour mille des hommes en souffrent contre 10 pour mille des femmes).

Nous avons vu par ailleurs que le taux de morbidité augmente tout naturellement avec l'âge (tableau 5.5). Toutefois, cette variation n'est pas la même pour toutes les maladies: certaines, comme l'hypertension, les maladies cardio-vasculaires, le diabète et l'arthrite n'apparaissent qu'après la quarantaine et leur fréquence augmente fortement avec l'âge; d'autres, au contraire, sont moins fréquentes chez les plus de soixante-cinq ans que chez les adultes moins âgés: tel est le cas des maladies de reins, de l'arthrose et des maladies nerveuses. On relève aussi une forte prévalence des maladies respiratoires chez les jeunes de moins de vingt ans.

TABLEAU 5.4

Taux de morbidité pour différentes maladies chroniques par sexe dans la population étudiée (pour mille)

Nature	Masculin	Féminin	Ensemble
Hypertension	4,4	7,3	5,9
Maladies cardio-vasculaires	14,3	14,2	14,2
Diabète	8,0	11,0	9,5
Mal. respiratoires	12,7	10,0	11,3
Maladies des reins	3,1	4,8	3,9
Autres mal. à soins continus	8,7	9,3	9,0
Ulcère	8,0	6,4	7,2
Maux de dos	8,1	10,0	9,0
Arthrite	5,2	9,5	7,3
Maladies de la thyroïde	0,6	5,9	3,2
Maladies nerveuses	7,0	9,6	8,3
Autres mal. à soins répétés	11,2	10,6	10,8
Nombre total	597	697	1.294
Taux pour mille	91,5	108,4	99,9
Population enquêtée	6.526	6.430	12.956

On remarque par ailleurs que 25% des déplacés attribuent leurs handicaps à la guerre et 3,2% seulement leurs maladies chroniques. Il n'est pas possible d'étudier de façon plus objective les conséquences de la guerre. Les déplacés auraient-ils été soumis plus que le reste de la population aux divers risques de handicap et de maladie? La comparaison avec les résultats de l'étude de Zurayk et Armenian (1984) permet de donner une réponse affirmative à cette question.

Les traitements, leur coût et les aides reçues

La grande majorité des malades et des handicapés suivent un traitement à domicile ou chez le médecin (environ 80%); certains ne suivent aucun traitement (13%) et seulement 7% sont traités dans des hôpitaux ou des établissements spécialisés. Il existe cependant une grande disparité dans les traitements entre les handicapés et les malades chroniques. Si les handicapés sont beaucoup plus nombreux que les malades à ne suivre aucun traitement (42,4% contre 7,4% pour les malades chroniques), ils sont aussi plus nombreux à être traités dans des institutions spécialisées (6,9% contre 0,7%). Ces pourcentages soulignent bien les différences entre les deux groupes.

TABLEAU 5.5

Prévalence des différentes maladies chroniques par classe d'âge dans la population étudiée (pour mille)

Nature de la maladie	0-19	20-39	40-64	65 +	Ens.
Hypertension	0,0	1,1	22,4	41,4	5,9
Maladies cardio-vasculaires	1,3	3,2	46,1	116,4	14,2
Diabète	0,0	1,1	36,9	69,0	9,5
Maladies respiratoires	12,0	6,4	13,6	29,6	11,3
Maladies des reins	0,6	4,0	13,2	3,9	3,9
Autres maladies à soins continus	4,8	6,9	17,1	41,4	9,0
Ulcère	0,9	7,4	20,6	23,7	7,2
Maux de dos (arthrose)	0,0	7,7	36,4	9,9	9,0
Arthrite	3,6	4,2	17,6	31,6	7,3
Maladie de la thyroïde	0,8	6,9	4,4	2,0	3,2
Maladies nerveuses	2,2	10,3	20,2	17,8	8,3
Autres maladies à soins répétés	5,5	9,3	22,4	37,5	10,8
Total	31,9	68,4	270,9	424,1	99,9
Population enquêtée	6.399	3.772	2.278	507	12.956

TABLEAU 5.6
Répartition des malades et handicapés par cause (en %)

Nature de la maladie	Naissance	Guerre	Accident	Autre cause	Total (=100%)
Maladies chroniques	3,9	3,2	2,6	90,3	1.294
Handicaps	30,6	25,3	15,5	28,5	245
Ensemble	8,2	6,7	4,7	80,4	1.539

Comme l'indique le tableau 5.7, les traitements suivis par les malades représentent évidemment une charge plus ou moins lourde pour les ménages. Le coût des soins médicaux est estimé à 35.300 livres de 1988 par handicapé et par an, et à 42.800 livres par malade chronique par an. Rappelons à cet égard qu'environ deux tiers des ménages de l'échantillon ont déclaré un revenu annuel inférieur à 240.000 livres par an au moment de l'enquête (voir chapitre 6). Ce ne sont là que des moyennes: 39% des malades chroniques et handicapés supportent des frais de traitement supérieurs à 40.000 LL par an: il y en a même près de 11% qui doivent déboursier annuellement plus de 10.000 livres pour se soigner. Le coût des soins de santé représente donc une portion très considérable du budget des ménages de déplacés.

Le coût annuel moyen des soins varie sensiblement suivant la nature de la maladie: de 22.000 livres pour le traitement de l'hypertension à 57.800 livres pour le soin des maladies cardio-vasculaires. Le coût des soins de santé représente donc une proportion considérable du budget.

Parmi les 1.442 malades chroniques et handicapés qui ont répondu à la question concernant les aides reçues pour les soins de santé, 54,8% déclarent ne bénéficier d'aucune aide ou assurance pour faire face aux coûts liés à leur maladie ou handicap. Par contre, environ 30% bénéficient d'une aide du secteur public (Sécurité sociale, ministère de la Santé) et 126 (8,7%) reçoivent une aide d'une association.

TABLEAU 5.7

Répartition des handicapés et malades suivant la nature de l'aide reçue et le coût du traitement

Coût en milliers de LL /an	Pas d'aide	Sécur. assur.	Asso-ciation	Ministère	Autre	Total (=100%)	%
<5	46,3	17,7	25,6	3,7	6,7	164	11,7
5 - 10	57,0	27,3	10,9	3,9	0,8	128	9,2
10 - 20	60,2	23,5	8,0	2,8	5,5	251	18,1
20 - 40	58,0	24,6	5,9	4,9	6,6	305	21,9
40 - 49	50,6	34,1	4,3	4,6	6,4	152	28,1
100 ou +	48,0	27,0	7,2	7,2	10,6	393	10,9
Indéterminé	-	-	-	-	-	49	-
Ensemble	54,8	26,1	8,7	4,3	6,1	1.442	

La répartition des aides aux malades et handicapés ayant besoin de suivre des traitements n'est pas uniforme. Elle varie en particulier suivant la catégorie socio-professionnelle du malade: le tableau 5.8 montre que ce sont les malades appartenant à des ménages d'agriculteurs, de travailleurs indépendants ou d'artisans, d'ouvriers saisonniers et d'inactifs qui sont relativement les plus nombreux à ne recevoir aucune aide (entre 62% et 73%). Environ 50% des salariés bénéficient de la Sécurité sociale. Les travailleurs indépendants du commerce et des services, le personnel des services ainsi que les inactifs sont un peu plus nombreux que les autres à profiter de l'aide des associations (entre 10% et 12%). Curieusement, ce sont les artisans et les petits entrepreneurs qui font appel le plus au ministère de la Santé pour les soins médicaux.

TABLEAU 5.8
Répartition des handicapés et des malades suivant
la nature de l'aide reçue et la profession du chef de ménage
(en %)

Profession du chef	Pas d'aide	Sécurité sociale	Association	Ministère	Autre	Nombre (= 100%)
Exploitant agricole	72,7	9,1	4,5	4,5	9,1	22
Prof. lib., cadre	45,0	30,0	5,0	5,0	15,0	20
Indépendant (commerce)	66,9	11,1	10,5	4,7	6,8	190
Artisan, petit entrepreneur	72,3	1,2	4,8	14,5	7,2	83
Cadre moyen	34,2	56,1	5,5	1,4	2,8	73
Employé	34,5	48,1	6,2	6,2	5,0	81
Ouvrier saisonnier	62,7	21,7	7,6	2,5	5,5	327
Pers. des services	35,8	40,3	11,9	4,8	7,1	226
Milicien, militaire	27,0	59,5	2,7	4,1	6,7	74
Inactif indéterminé	63,0	14,7	10,6	3,2	8,4	346
Ensemble	54,8	5,5	8,7	4,3	6,7	1442
Nombre	789	367	126	62	98	1442
Cas indéterminés						97
Total des handicapés et malades						1539

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Dans le chapitre précédent, nous avons déjà établi que les ménages de déplacés habitent un lieu où, d'après leurs déclarations, l'accès à l'école est impossible pour environ 10% d'entre eux et difficile pour 36%. Le changement forcé de domicile a donc affecté, dans une certaine mesure, la scolarisation des enfants. Quels sont au juste les problèmes que rencontrent (ou ont rencontré) les déplacés quant à l'instruction de leurs enfants? L'examen successif du taux de fréquentation scolaire, des conséquences du déplacement sur les études, du retard et des difficultés scolaires, des coûts de la scolarité et des aides reçues fera ressortir ces problèmes.

Il est néanmoins important de caractériser préalablement le genre d'études poursuivies et les établissements fréquentés par les enfants des ménages déplacés. La plus grande partie des élèves et des étudiants dans la population

déplacée poursuit des études générales: 77,1% dans les écoles primaires ou secondaires et 10,5% dans les universités. Seulement 12,3% suivent un enseignement professionnel. Cependant, la proportion d'élèves dans l'enseignement technique semble plus élevée chez la population déplacée que dans l'ensemble de la population où elle n'était que de 4,8% en 1985, d'après les dernières statistiques scolaires disponibles.

D'un autre côté, plus de la moitié des déplacés qui sont dans l'enseignement technique étudient dans des établissements publics, alors même que l'enseignement technique officiel ne groupait, en 1985, que 20% des élèves ou étudiants poursuivant des études professionnelles. Les déplacés sont par contre relativement moins nombreux à rechercher l'enseignement général dans les établissements publics comparativement à l'ensemble des étudiants libanais (34,4% contre 40% dans l'ensemble en 1985), de sorte que, globalement, les établissements publics sont légèrement moins fréquentés par la population déplacée en 1987-1988 que par l'ensemble de la population en 1985 (tableau 5.9).

TABLEAU 5.9

Répartition des élèves et étudiants de l'échantillon étudié suivant le genre d'études poursuivies et le type d'établissement fréquenté

Type d'établissement	Genre d'études		Indéterminé	Total	%
	Générales	Profess.			
Public	1.491	315	3	1.809	36,6
Religieux	1.032	47	1	1.080	21,8
Étranger	240	136	1	377	7,6
Privé libanais	1.571	110	1	1.682	34,0
Indéterminé	5	0	0	5	//
Total	4.339	608	6	4.953	100,0
Répartition	87,6	12,3	//	100,0	//

Taux de fréquentation scolaire

Au premier abord, le taux de fréquentation scolaire des enfants des familles dont le chef est déplacé semble à peu près le même que celui qu'on retrouve dans l'ensemble des familles libanaises: 38% de la population déplacée suivaient, en 1987-1988, des études alors que le taux global de

fréquentation scolaire était, à la même époque, de 35% dans l'ensemble de la population (tableau 5.10). En fait, s'il y a dans la population déplacée relativement plus d'enfants à l'école, c'est tout simplement parce que cette population comprend plus d'enfants: comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, la population déplacée est plus jeune. Si l'on examine le taux de fréquentation scolaire par tranches d'âge (tableau 5.10), on s'aperçoit par contre que le taux des enfants âgés de 5 à 19 ans n'est pas significativement différent du taux relevé dans la population globale.

TABLEAU 5.10

Taux de fréquentation scolaire des déplacés par sexe et âge - comparaison avec la population libanaise

Âge	Masculin			Féminin			Les deux sexes		
	N. de déplacés	Taux (%)	Taux Liban (%)	N. de déplacés	Taux (%)	Taux Liban (%)	N. de déplacés	Taux (%)	Taux Liban (%)
0-4	705	32,3	41,5	635	29,9	40,0	1.340	31,2	40,8
5-9	858	94,9	96,8	828	95,8	96,6	1.686	95,3	96,6
10-14	816	88,4	90,3	781	89,5	88,9	1.597	88,9	89,6
15-19	935	58,7	59,1	841	58,5	55,7	1.776	58,9	59,4
20-24	744	29,0	26,1	677	25,5	20,3	1.421	27,5	23,2
25-29	447	7,2	7,0	540	5,0	3,5	987	6,0	5,2
30 et +	2.021	0,7	-	2.128	0,1	-	4.149	0,4	-
Total	6.520	39,4	36,6	6.430	37,0	33,7	12.956	38,2	35,2

(1) Taux de fréquentation scolaire dans la population du Liban

Dans la classe d'âge correspondant au préscolaire, le taux de fréquentation scolaire est nettement inférieur à la moyenne générale. Il semble que la population déplacée n'ait pas l'habitude d'envoyer les enfants en bas âge en garderie ou en maternelle. Lorsqu'on examine la fréquentation scolaire des enfants de déplacés qui étaient âgés de 3 à 5 ans au moment du déplacement, on s'aperçoit qu'elle était encore plus faible (46% avant le déplacement contre 76% au moment de l'enquête). Quoique les deux situations avant le déplacement et au moment de l'enquête ne soient pas comparables (ce ne sont pas les mêmes ménages qui avaient des enfants d'âge scolaire au moment du déplacement et qui en ont actuellement), il y a là une

indication de l'évolution du penchant des ménages entrant dans notre champ d'observation à envoyer leurs enfants dans les classes préscolaires.

Il semble aussi qu'il y ait eu une évolution quant à la scolarisation des filles. Le taux de fréquentation dans la population féminine déplacée est presque identique à celui observé dans l'ensemble de la population féminine âgée de 5 à 14 ans, et il est même supérieur dans la tranche d'âge de 15 à 19 ans.

Ce sont donc les fils des familles de déplacés qui ont un taux de fréquentation scolaire inférieur à la moyenne générale. Cela s'explique par le fait que les garçons sont contraints, dans ces milieux, à entrer plus tôt dans la vie active. L'examen des raisons données par les familles à l'absence de fréquentation scolaire de leurs enfants confirme cette explication.

TABLEAU 5.11

Répartition des enfants de 6 à 17 ans non scolarisés suivant la raison de leur non-scolarisation par sexe et groupe d'âge (en %)

Âge	Raison financière	Travail	Décision des parents	Handicap	Autre	Total (=100%)
Masculin						
6-10	56,7	3,3	6,7	20,0	13,3	32
11-14	53,5	30,3	0,0	8,1	8,1	91
15-17	40,4	37,7	2,1	12,3	7,5	211
Ens.	46,6	31,3	1,9	11,8	8,4	334
Féminin						
6-10	57,9	0,0	15,8	15,8	10,5	20
11-14	52,9	5,7	14,3	7,1	20,0	79
15-17	53,5	5,3	15,8	7,9	17,5	180
Ens.	53,7	4,9	15,3	8,4	17,7	279
Les deux sexes						
6-10	59,7	2,1	10,6	17,0	10,6	52
11-14	53,9	19,5	6,5	7,1	13,0	170
15-17	46,6	23,6	8,1	9,7	12,0	391
Ens.	50,3	20,0	7,8	9,6	12,2	*613

* Pour 154 cas, la raison n'a pas été déterminée.

Ainsi 37,7% des garçons âgés de 15 à 17 ans qui ne vont pas à l'école travaillent (tableau 5.11), alors que cette proportion est seulement de 5,7% chez les filles du même âge. Dans l'ensemble, l'entrée précoce dans la vie active explique 20% des cas de non fréquentation scolaire; la moitié des cas de non-fréquentation scolaire sont attribués à des raisons d'ordre financier. Cette raison est dominante pour les enfants en âge du primaire. La deuxième raison invoquée de façon significative est celle du handicap physique: elle apparaît dans 17% des cas d'enfants ne fréquentant pas l'école entre 6 à 10 ans et 9,6% de l'ensemble des enfants qui ne sont pas à l'école.

Les habitudes traditionnelles ou les coutumes, raisons classées sous la rubrique «décision des parents», sont invoquées dans environ 15% des cas d'absence de fréquentation scolaire des filles et presque pas pour celle des garçons. Notons enfin que le manque de place dans les écoles n'a été signalé que pour 6 enfants (sur 613) restés sans école. Cette raison a été classée parmi les autres raisons de nature diverse. Signalons aussi l'importance des non-réponses (154 cas sur 613, soit 25%), ce qui réduit la portée de l'explication donnée à la non-fréquentation scolaire des enfants.

Conséquences du déplacement sur les études

Avant d'examiner plus précisément les conséquences du déplacement sur les études, il est nécessaire de rappeler qu'un bon nombre d'enfants de déplacés sont nés après le déplacement (rappelons qu'en moyenne huit années se sont écoulées entre le moment du déplacement et celui de l'enquête). De plus, nombre de ceux qui étaient à l'école au moment du déplacement ont dépassé depuis lors l'âge de la fréquentation scolaire. Les effets du déplacement sur les études des enfants d'âge scolaire au moment de l'enquête sont donc peu marqués. Ils ont été par contre assez importants sur ceux qui poursuivaient des études au moment du déplacement, ainsi qu'on peut le constater dans le tableau 5.12. Seulement 10% des déplacés qui poursuivaient des études n'ont pas été affectés par le déplacement sur le plan scolaire. Dans 28% des cas, ils ont dû changer d'école sans autre conséquence, tandis que 45% ont dû interrompre leurs études momentanément et ont subi un retard scolaire d'au moins une année, alors que les autres (17%) ont été contraints d'abandonner définitivement leurs études.

TABLEAU 5.12
Répartition des enfants déplacés scolarisés au moment du déplacement
suivant le cycle d'études et les conséquences du déplacement sur les études
et par cycle (en %) ⁽¹⁾

Cycle d'études	Interrup- tion	Retard scolaire	Chang. d'école	Pas de conséq.	Total (=100%)
Pré-primaire	3,0	50,3	35,0	11,7	642
Primaire	16,2	49,2	27,3	7,3	1.790
Complémentaire	26,8	35,5	27,7	10,0	710
Secondaire	26,3	30,8	26,3	16,6	315
Universitaire	8,9	33,8	5,9	51,4	69
Ensemble	16,6	44,8	28,3	10,3	3.532

(1) 11 cas indéterminés

Retard scolaire et difficultés dans les études

Il y a néanmoins un retard scolaire dans les études d'un nombre important d'enfants à l'école au moment de l'enquête. Le tableau 5.13, qui met en relation le cycle d'études suivi par l'élève et son âge, donne une idée globale de ce retard. Le tiers des enfants en âge du complémentaire (11 à 14 ans) sont dans le cycle primaire. Le retard scolaire est encore plus important chez les adolescents en âge du secondaire (15 à 17 ans): 46% d'entre eux sont encore dans un cycle inférieur au secondaire. Retard également chez ceux qui ont dépassé l'âge du secondaire (au delà de 17 ans): plus de 37% de ceux qui poursuivent leurs études sont encore dans le secondaire.

TABLEAU 5.13
Répartition des enfants fréquentant l'école par cycle d'études dans chaque groupe
d'âge correspondant au cycle (en %)

Âge	Pré-primaire	Primaire	Complé- mentaire	Secondaire	Universi- taire	Nombre (=100%)
Les deux sexes						
3-5	100,0					744
6-10	4,8	95,2	-	-	-	1.561
11-14	-	33,3	65,3	1,4	-	1.140
15-17	-	2,8	43,3	52,2	1,5	714
18-24	-	-	4,0	33,4	62,4	718
25 et +	-	-	1,3	6,6	92,1	76
Ens.	16,5	38,1	21,9	12,8	10,7	4.953

Si l'on examine la concordance entre âge et niveau d'études non plus dans chaque groupe d'âge, mais année par année dans les différents cycles, on a une idée plus précise du retard scolaire. On peut lire dans le tableau 5.14 que le taux de retard scolaire, faible dans la première année du primaire (17,9%), va en augmentant plus ou moins régulièrement jusqu'à atteindre un maximum de 72,6% en classe de seconde (ou première année du secondaire). Le phénomène du retard scolaire n'est pas particulier à la population déplacée. Une étude faite par le Centre de Recherches et de Développement Pédagogiques (CRDP) sur l'année scolaire 1972-1973 montre que le retard scolaire était beaucoup plus important par le passé: il variait entre 50% dans la première année du primaire à 86% dans la première année du secondaire.

L'écart important entre le taux de retard scolaire en 1973 et celui observé dans la population déplacée n'est en fait que le reflet d'une évolution. Le retard moindre dans les premières années du primaire s'expliquerait d'une part par une nouvelle tendance à envoyer les enfants les plus jeunes à l'école et à respecter les normes âge-niveau et, d'autre part, par le cumul des retards dans les classes précédentes. A partir de la deuxième année du secondaire, le taux de retard diminue légèrement pour se stabiliser au niveau de 62,5%; il y a là l'effet d'un taux d'abandon plus fort que dans les années antérieures et qui annule les effets de cumul. Par ailleurs, si l'on considère qu'un retard d'un an est admissible, le taux de retard de deux ans ou plus reste important: 18,5% en moyenne dès le primaire et environ 38% dans le complémentaire et dans le secondaire.

A l'examen des résultats classés par sexe et âge de l'élève, il ressort que les difficultés d'apprentissage sont plus fréquentes chez les élèves de sexe masculin (7,7%) que chez ceux de sexe féminin (4,6%). Cette divergence se maintient à chacune des tranches d'âges qui correspondent aux cycles d'enseignement scolaires avec une tendance à la diminution au fur et à mesure qu'on avance en âge. Ainsi, la population scolaire masculine ayant des difficultés scolaires rapportée à la population scolaire féminine éprouvant ces mêmes difficultés, varie de 1,86 au niveau de la tranche d'âge 6 à 10 ans à 1,39 au niveau de la tranche d'âge 15 à 17 ans.

TABLEAU 5.14

Répartition des élèves de chaque classe suivant le nombre d'années de retard (en %) -Garçons et filles ensemble et population scolaire de 1972 - 1973

Classe	Enfants de déplacés			Nbre	Pop. scolaire de 1972-1973*			Total
	0	1	2+		0	1	2+	
11 ^e	82,1	11,8	6,1	314	50,2	28,7	21,1	100,0
10 ^e	75,4	15,2	9,4	381	37,5	29,4	33,1	100,0
9 ^e	69,8	14,4	15,8	368	30,8	26,5	42,7	100,0
8 ^e	61,3	17,2	21,5	354	25,4	26,9	47,7	100,0
7 ^e	39,1	26,6	34,3	466	23,9	26,6	49,5	100,0
Primaire	63,8	17,7	18,5	1.883	-	-	-	-
6 ^e	26,8	30,5	42,7	302	21,6	26,9	51,5	100,0
5 ^e	41,3	24,5	34,2	278	20,1	25,7	54,2	100,0
4 ^e	36,6	22,6	40,9	257	17,6	26,9	55,5	100,0
3 ^e	39,0	26,4	34,6	246	16,2	22,1	61,7	100,0
Compl.	32,8	26,1	38,2	1.083	-	-	-	-
2 ^e	27,4	33,5	39,1	248	16,1	26,9	57,0	100,0
1 ^{ère}	35,1	26,2	38,6	202	16,5	22,1	61,4	100,0
Term.	37,5	25,5	37,0	184	22,4	25,0	52,6	100,0
Second.	32,8	28,9	38,3	634	-	-	-	-

*source: Rendement du système éducatif au Liban, Joseph Antoun et Khalil Abou Rjailé. CRDP (Centre de recherches et de développement pédagogiques) 1972-1977

La plus forte fréquence des élèves à problèmes est observée dans la classe d'âge du complémentaire (de 11 à 14 ans); au delà de cet âge, l'abandon scolaire est plus important chez les élèves qui ont des difficultés à suivre des études. Signalons enfin que les filles ont de meilleurs résultats que les garçons: 43,3% d'entre elles ont de bons résultats, alors que la proportion de garçons classés «bons» est de 39,3%. Pour plus de détails, voir le tableau 5.15.

TABLEAU 5.15

Répartition des élèves et étudiants des ménages de déplacés suivant le degré de difficulté à suivre les études par sexe et par groupe d'âge scolaire (en %)

Sexe	Bon	Moyen	Difficile	Nombre	Nombre (=100%)
Masculin	39,3	52,7	7,7	100,0	2.574
Féminin	43,3	51,8	4,6	100,0	2.379
Ensemble	41,2	52,3	6,2	100,0	4.953
Âge					
3-5	52,0	44,9	1,9	100,0	744
6-10	41,4	52,4	6,1	100,0	1.561
11-14	35,5	53,8	10,6	100,0	1.140
15-17	36,3	56,9	6,9	100,0	714
18-24	41,9	54,6	3,3	100,0	718
25 +	59,2	34,2	6,6	100,0	76

Les frais de scolarité et les aides reçues

Il n'existe pas d'étude sérieuse sur les frais de scolarité au Liban en 1987. Ces frais ont varié considérablement après 1985, suite à la dévaluation de la livre libanaise à partir de cette année. Cependant, une étude estimative faite par le C.R.D.P. — unité de planification — en août 1987¹, détermine les moyennes de frais de scolarité annuels par élève et par cycle d'étude de la manière suivante:

Cycle primaire	11.875 LL
Cycle complémentaire	15.300 LL
Cycle secondaire	18.400 LL
Ensemble	13.346 LL

En comparaison de ces frais, les coûts moyens de la scolarité supportés par les déplacés sont inférieurs en moyenne à ceux estimés pour la population globale et ceci au niveau de chacun des cycles scolaires séparément. Ils se répartissent comme suit:

¹ En août 1987, la livre libanaise était estimée à 0,00437 \$US ou à 0,02713 FF.

Pré-primaire	10.675 LL	(819 répondants)
Primaire	8.199 LL	(1.886 répondants)
Complémentaire	9.375 LL	(1.083 répondants)
Secondaire	13.013 LL	(634 répondants)
Université	15.236 LL	(529 répondants)
Ensemble	10.233 LL	(4.953 répondants)

Cependant, si l'on exclut l'enseignement gratuit du calcul des moyennes, on constate que les charges scolaires par élève sont du même ordre de grandeur dans la population déplacée et dans la population globale. Vu le faible niveau de vie de la majorité des ménages de déplacés (voir chapitre 1), ces charges peuvent cependant peser lourd dans le budget de ces ménages², d'autant plus que les aides reçues pour l'instruction des enfants ne semblent pas être très importantes (tableau 5.16).

TABLEAU 5.16

Répartition des élèves et étudiants dans la population déplacée suivant la nature des aides reçues et par cycle (en %)

Cycle	Pas d'aide	Réduction	Prise en charge proche	Bourse, assoc.	Bourse, prêt	Autre	Nombre
Pré-primaire	83,5	4,9	1,5	5,1	3,2	1,8	819
Primaire	80,6	6,6	1,1	5,8	3,9	2,0	1.886
Complémentaire	83,3	5,2	1,1	5,2	2,9	2,3	1.083
Secondaire	86,3	4,9	1,6	2,8	2,5	1,9	634
Université	81,8	1,3	2,1	1,1	13,1	0,6	529
Ensemble	82,6	5,2	1,3	4,7	4,3	1,9	4.953

En effet, 82,5% de la population scolaire déplacée ne reçoit aucune aide financière pour alléger les frais de scolarité qui lui incombent. Cette proportion varie quelque peu par cycle. Ce sont les élèves du primaire qui sont relativement les plus nombreux (19,6%) et les élèves du secondaire les moins nombreux (13,7%) à recevoir des aides. Celles-ci consistent essentiellement, dans l'enseignement scolaire, en des réductions consenties par l'établissement (pour 6,6% des élèves du primaires, 5,2% des élèves du complémentaire et 4,9% de ceux du secondaire) et en une prise en charge par une association (respectivement 5,8; 5,2 et 2,8% des élèves des trois cycles scolaires). Quant aux étudiants universitaires des familles de déplacés, ils sont 18,2% à recevoir une aide essentiellement sous forme de bourse ou de prêt sans intérêt (13,1%).

² D'après une étude de Roger Melki (ECE), la part des scolarités dans ce budget de l'ensemble de la population est passée de 6,3% en 1985 à 11,8% en 1988.

CHAPITRE VI

Les difficultés principales des déplacés et leurs sources d'aide

Jusqu'à maintenant, après avoir situé l'ampleur des migrations forcées au Liban, on a pu cerner les conditions de vie et les problèmes rencontrés par les déplacés sur le plan économique, de l'emploi, du logement, de la santé et de la scolarisation. Pour compléter cette analyse et en vue de guider les choix dans l'élaboration des actions à entreprendre, il est bon de connaître l'avis des intéressés eux-mêmes sur leurs problèmes et sur les moyens utilisés pour les solutionner. Le présent chapitre vise à exposer les principales difficultés rencontrées telles que les déplacés les ont identifiées eux-mêmes et les moyens qu'ils ont utilisés pour y faire face. Pour ce faire, le chapitre comprend les trois sections suivantes: l'ordre d'importance des difficultés rencontrés, de l'appui fourni par le réseau de support aux déplacés et les moyens d'aide existants.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LA POPULATION DÉPLACÉE

Sollicités de signaler par ordre d'importance les trois principales difficultés rencontrées dans leur condition de déplacés, 57,8% des ménages ont cité les difficultés financières comme la première des difficultés. Ils sont nettement moins nombreux à citer d'autres problèmes en premier: difficultés de logement (17,4%), d'accès aux soins médicaux (9,9%), de scolarisation des enfants (4,9%), de trouver un emploi (3.1%), de transport (1.9%),

d'approvisionnement en eau (1.6%) et, enfin, de relation avec le voisinage (voir tableau 6.1). Cependant, si l'on tient compte de l'ensemble des difficultés citées quel que soit leur classement par ordre d'importance, ce sont les difficultés d'accès aux soins médicaux qui sont signalées le plus souvent après les difficultés financières: 68,5% des ménages s'en plaignent et 31,7% les citent comme difficultés de deuxième importance. Les difficultés de logement viennent au troisième rang des difficultés les plus souvent rapportées (39,4%), suivies immédiatement après des difficultés de scolarisation.

Il est évident que la perception des difficultés est différente d'une région à une autre au Liban (tableau 6.2). Nous remarquons par exemple que les difficultés financières, présentes chez la majorité des ménages dans toutes les régions, sont le plus souvent citées par les ménages installés dans Beyrouth-Est (96,6%, dont 66,3% les mentionnent au premier rang). Ce sont les ménages du centre-ville de Beyrouth qui semblent avoir le plus de difficultés à accéder aux soins médicaux (82,8%) et ceux de la banlieue Nord de Beyrouth qui en souffrent le moins (49,4%). Nous remarquons aussi qu'au Liban-Nord central, les difficultés de logement sont peu citées par les déplacés (16,7%) et qu'au Liban-Sud frontalier, la scolarisation des enfants ne pose pas de problèmes à beaucoup de ménages de déplacés (16,7%, dont 1,7% seulement comme difficulté de première importance).

TABLEAU 6.1
Répartition des ménages suivant la nature des difficultés par ordre d'importance (en %)

Difficultés	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	Total
Financières	57,8	20,0	7,4	85,1
Soins médicaux	9,9	31,1	27,6	68,5
Logement	17,4	12,0	10,0	39,4
Scolarisation des enfants	4,8	16,8	15,7	37,3
Transport	1,9	6,3	9,5	17,8
Trouver un emploi	3,0	3,6	8,3	15,0
Eau	1,6	3,7	6,6	11,9
Autres	2,1	0,9	2,4	5,5
Voisinage	0,4	0,6	2,0	2,9
Pas de difficultés citées	1,1	5,0	10,6	-
Total	100,0	100,0	100,0	-

TABLEAU 6.2
Proportion des ménages ayant cité les différentes difficultés en fonction du lieu de résidence (en %)

Lieu de logement	Logement	Financières	Scolarité	Transport	Médical	Eau	Emploi
Beyrouth-Est	47,2	96,6	24,7	14,6	65,2	5,6	20,2
Beyrouth-Ouest	37,4	91,9	41,4	11,1	82,8	15,2	16,2
Beyrouth-Ouest int.	47,0	85,0	40,6	19,8	64,5	15,0	11,8
RMB Est	39,5	91,7	35,4	15,6	71,7	5,1	16,2
RMB Nord	39,3	78,7	29,2	25,8	49,4	20,2	6,7
RMB Sud	37,8	88,8	43,2	11,0	77,2	14,1	15,0
Mt Liban Nord	35,8	76,0	39,7	22,5	53,4	16,7	15,2
Mt Liban Sud	34,6	86,5	34,6	19,2	76,9	15,4	25,0
Liban-Nord centre	16,7	68,8	37,5	29,2	75,0	2,1	18,8
Liban-Nord extrême	31,5	63,8	27,7	13,8	61,5	10,8	10,0
Liban-Sud centre	46,0	87,4	28,0	30,3	66,7	5,7	11,5
Liban-Sud frontalier	46,7	90,0	16,7	15,0	76,7	33,3	18,3
Béqaa et Hasbaya	34,3	85,6	51,7	11,0	72,9	10,2	19,9
Ensemble	39,4	85,1	37,3	17,8	68,5	11,9	15,0

Il est à rappeler enfin que les résultats de cette enquête n'ont pas englobé les deux dernières années de guerre qui ont affecté d'autres régions que celles précédemment touchées et qui auraient pu changer les données. Ces résultats reflètent aussi la «perception» des enquêtés de leurs difficultés, ce qui ne correspond pas forcément à la réalité pour de multiples raisons: question de priorité, hésitation des familles à parler de leurs problèmes, situation du moment...

LE RÉSEAU DE SUPPORT

Pour faire face aux difficultés, la famille et le réseau de support immédiat sont les deux premières sources d'aide des déplacés. Il est certain que la famille a été d'un apport considérable pour les déplacés, comme nous aurons l'occasion de le montrer plus loin. C'est peut-être là que réside en grande partie ce que les occidentaux ont appelé «l'extraordinaire capacité des Libanais de s'adapter». Les amis, les religieux, ou les connaissances occupent eux aussi une place importante lorsqu'il s'agit de support ou de secours à apporter en cas de problème.

En comparant le réseau de support des familles avant et après le déplacement, on s'aperçoit que, dans l'ensemble, peu de différence existe entre la situation avant et après le déplacement en matière de réseau d'aide et de support (tableau 6.3). En cas de difficultés, on a le plus recours aux proches parents, qui constituent la source la plus importante de support aussi bien avant qu'après le déplacement (69,5% après et 69,6% avant). Par contre, on avait plus recours aux notables avant le déplacement (3,8% avant comparativement à 1% après le déplacement). Depuis leur déplacement, les gens ont un peu plus recours aux partis politiques (2,4% avant comparativement à 4,8% après). Ils s'adressent aussi plus aux dignitaires religieux (2,5% avant et 3,5% après). Quant au recours aux centres sociaux, il est resté à peu près le même (1%).

TABLEAU 6.3

Répartition des ménages de déplacés suivant le premier recours en cas de difficulté avant et après le déplacement

Recours	Avant		Après	
	Nombre	%	Nombre	%
Proche, parent	1 519	69,6	1 525	69,5
Ami, connaissance	155	7,1	202	9,2
Notable	82	3,8	23	1,0
Dignitaire religieux	54	2,5	77	3,5
Parti politique	51	2,3	109	5,0
Centre social	21	1,0	22	1,0
Autre	299	13,7	235	10,7
Ensemble	2 181	100,0	2 193	100,0
Indéterminé	61	...	49	...
Total	2 242	...	2 242	...

La première source d'aide en cas de difficulté est la même, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle des déplacés. On ne constate pas non plus de différence entre les catégories socio-économiques eu égard aux personnes sollicitées pour de l'aide, sauf dans deux cas: les exploitants agricoles recourent plus que les autres aux dignitaires religieux (6,9% d'entre eux, comparativement à 3,5% dans l'ensemble des catégories) et les membres des

forces armées, des milices ou de la police sont plus nombreux à demander l'aide des partis politiques (12% comparativement à 5% pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles) (voir tableau 6.4).

TABLEAU 6.4

Répartition des ménages de déplacés suivant le premier recours en cas de difficulté en fonction de la catégorie socio-économique du chef de ménage

Catégorie	Parent	Ami	Notable	Reli- gieux	Parti	C. soc.	Autre	Nombre (=100%)
Exploitant agricole	65,5	10,3	0,0	6,9	0,0	0,0	17,2	29
Patron, etc.	63,8	8,6	1,7	3,4	3,4	0,0	19,0	58
Indépendant	70,0	9,1	0,2	3,3	5,7	0,7	11,1	460
Salarié	68,5	9,7	1,4	3,9	4,6	1,5	10,4	1 082
Forces armées	62,7	8,2	1,3	0,6	12,0	0,0	15,2	158
Inactif, etc.	75,6	8,4	1,0	3,7	3,0	0,7	7,6	406
Ensemble	69,5	9,2	1,0	3,5	5,0	1,0	10,7	2 193

Le réseau de support en cas de difficultés varie également selon les régions (tableau 6.5). Par exemple, dans le Liban-Nord central, les gens ont le plus recours aux «amis ou connaissances» (21,3%) et aux «dignitaires religieux» (8,5%) alors que le pourcentage pour ces mêmes catégories tombent à 5,4% au Liban-Sud pour les «amis...» et à 0% dans la RMB grande banlieue, et à Beyrouth-Est pour les «religieux» ou les «notables». Le recours aux partis politiques est le plus élevé dans la RMB Sud (grande banlieue) (30%) alors qu'il ne représente que 2,1% au Liban-Nord et à Beyrouth-Ouest (centre). Quant au Centre social, il est relativement plus présent comme recours à Beyrouth-Est (3,6%) alors que personne ne l'utilise à Beyrouth-Ouest (centre), à la RMB nord et sud (grande banlieue), et au Liban-Sud frontalier.

TABLEAU 6.5

Répartition des ménages de déplacés suivant le premier recours en cas de difficulté en fonction du lieu de résidence (en %)

Région (=100%)	Parent	Ami	Notab.	Relig.	Parti	C.soc.	Autre	Nombre
Beyrouth-Est	75,0	9,5	0,0	0,0	4,8	3,6	7,1	84
Beyrouth centre	82,1	6,3	6,3	1,1	2,1	0,0	2,1	95
Beyrouth-Ouest	62,4	15,4	1,0	2,9	3,9	2,3	12,2	311
RMB Est	74,3	6,3	0,7	5,6	7,6	0,3	5,3	303
RMB Nord	66,7	14,9	2,3	3,4	6,9	0,0	5,7	87
RMB Sud	79,3	5,3	0,0	3,6	4,8	1,1	3,1	347
Mont Liban Nord	68,9	9,2	0,5	5,6	6,6	1,0	8,2	196
Mont Liban Sud	56,9	5,9	0,0	2,0	23,5	3,9	7,8	51
Liban-Nord centre	63,8	21,3	0,0	8,5	2,1	2,1	2,1	47
Lib. Nord extrême	74,4	13,7	3,4	1,7	1,7	0,0	5,1	117
Liban Sud centre	47,5	5,4	1,5	3,1	3,4	0,4	38,7	261
Lib. Sud frontalier	75,0	13,3	0,0	3,3	5,0	0,0	3,3	60
Béqaa et Hasbaya	74,4	8,5	0,4	2,6	2,1	0,4	11,5	234
Ensemble	69,5	9,2	1,0	3,5	5,0	1,0	10,7	2 193

LES MOYENS D'AIDE

Pour spécifier davantage le réseau de support, nous avons interrogé les déplacés sur la nature des aides reçues, les sources principales d'aide et finalement les aides désirées. La constatation la plus évidente, concernant la nature des aides reçues par les déplacés, est qu'il n'y a pas eu vraiment une politique d'assistance spéciale à cette catégorie de la population. On remarque d'abord que 34,2% des ménages interrogés ont déclaré n'avoir reçu aucune aide et 47,7% de ceux qui ont reçu une aide ont reçu des aides en nature, qui ont été en fait distribuées par différents organismes à toute la population nécessiteuse, qu'elle soit déplacée ou non. Le quart seulement des ménages déplacés ont bénéficié d'une aide au logement avec ou sans autres formes d'aide (tableau 6.6).

TABLEAU 6.6

Distribution des ménages suivant la nature de l'aide reçue

Nature de l'aide	Nombre de ménages	% des ménages
Aide en nature	1 070	47,7
Aide au logement	579	25,8
Aide financière	273	12,2
Aide médicale	204	9,1
Aide scolaire	132	5,9
Aucune aide	766	34,2

L'aide pour le logement qui est spécifique aux déplacés n'est pas également répartie dans toutes les régions. On peut lire dans le tableau 6.7 que ce sont les déplacés installés dans la partie Sud du Mont Liban et dans la Banlieue-Est de Beyrouth qui ont été les plus nombreux à bénéficier de cette forme d'aide (respectivement 59,6% et 53,9%), suivis des ménages résidant à Beyrouth-Est (44,9%). En sens inverse, dans certaines régions, la proportion de déplacés ayant reçu une aide au logement est vraiment inférieure à la moyenne générale: Liban-Sud central (18,0%), Liban-Nord central (16,7%) et surtout la Béqaa et Hasbaya, où seulement moins de 5% des ménages de déplacés ont bénéficié de cette aide. Les résidents de cette dernière région sont par ailleurs peu nombreux à avoir bénéficié des autres formes d'aide.

Il y a aussi une nette évolution de l'aide au logement: le nombre relatif des ménages qui ont été logés après le déplacement grâce à l'aide de proches ou à celle d'organisations caritatives augmente régulièrement d'une vague de déplacement à l'autre, passant de 19,6% des déplacés en 1975-1976 à 40,4% en 1985-1987. Les autres aides ne semblent pas avoir subi la même évolution, leurs fluctuations en fonction de la période du déplacement ne sont pas significatives (tableau 6.8).

TABLEAU 6.7

Fréquence relative des ménages dans chaque région ayant reçu les diverses sortes d'aide

Région de résidence	Nature de l'aide reçue					
	Financière	Logement	Médicale	Scolaire	En nature	Pas d'aide
Beyrouth-Est	13,5	44,9	3,4	10,1	50,6	22,5
Beyrouth c.-ville	13,1	20,2	6,1	3,0	55,6	27,3
Beyrouth-Ouest	18,5	38,7	13,4	9,3	54,6	20,8
Banlieue Est	7,6	23,6	8,9	8,9	37,6	38,2
Banlieue Nord	15,7	53,9	14,6	2,2	34,8	32,6
Banlieue Sud	15,3	27,4	15,6	6,3	85,9	8,6
Mt Liban Nord	5,4	22,1	3,9	3,4	21,1	56,4
Mt Liban Sud	1,9	59,6	7,7	3,8	92,3	3,8
Liban-N. centre	14,6	16,7	8,3	6,3	43,8	43,8
Liban-N. extrême	5,4	13,8	5,4	5,4	18,5	60,8
Liban-S. centre	16,5	18,0	8,4	1,5	43,7	37,9
Liban-S. frontalier.	25,0	35,0	5,0	3,3	73,3	15,0
Béqaa et Hasbaya	6,8	4,7	4,2	6,4	24,6	63,6
Ensemble	12,2	25,8	9,1	5,9	47,7	34,2

TABLEAU 6.8

Répartition des ménages suivant la nature de l'aide reçue en fonction de la période du déplacement forcé (en %)

Aide	Période de déplacement					Ensemble
	75-76	77-80	81-82	83-84	85-87	
Logement	19,6	21,5	27,9	38,1	40,4	25,8
En nature	47,6	41,1	54,6	50,5	46,3	47,7
Autres aides	25,9	21,9	24,5	22,6	24,1	24,3
Pas d'aide	35,1	40,4	30,5	28,5	33,3	34,2

En ce qui concerne, en dernier lieu, les sources d'aide, 65 sources d'aide ont été mentionnées par les répondants, dont 56 organisations caritatives. L'ensemble de ces sources ont été classées en sept catégories suivant leur appartenance. Le tableau 6.9 donne le pourcentage des 1476 ménages ayant reçu une aide qui ont cité chacune de ces catégories comme source première ou seconde de cette aide.

TABLEAU 6.9

Types de source d'aide

Source d'aide	%
Org. locaux civils (surtout Fond. Hariri)	35,4
Parents et amis	17,2
Save the Children	10,6
Bureau de la montagne (Forces Libanaises)	6,3
Hezbollah	4,9
Caritas Liban	4,6
Office du développement social	4,5

Ce sont les organisations civiles locales qui sont citées en premier par le plus grand nombre de ménages (35,4%); il s'agit essentiellement de la Fondation Hariri (31% des déplacés l'ont citée comme première source d'aide). Les parents et amis sont cités par la plupart des ménages comme deuxième source d'aide (66,4%) et 17,7% les citent en premier.

Quant à la nature des aides souhaitées, contrairement à ce que l'on pouvait penser, ce n'est pas une aide au logement qui est souhaitée par la majorité des ménages interrogés. Priés de citer deux aides qu'ils aimeraient recevoir en priorité, 56,5% ont choisi l'aide alimentaire, 28,3% la rangeant au premier rang et autant au deuxième. Ils sont presque aussi nombreux à réclamer une aide médicale (53,1%) et c'est en troisième lieu que viennent les

souhaits d'une aide au logement ou à la scolarisation des enfants (respectivement 32,9 et 33,5%). Il y a, toutefois, cette différence que l'aide au logement est souhaitée plutôt en premier (23,7% des ménages), alors que l'aide médicale, qui est plus souvent citée, est plutôt souhaitée en deuxième lieu (30,7% des interrogés). On trouvera les détails dans le tableau 6.10.

Il est à noter que 4,3% ne demandent pas d'aide du tout, et 7,3% n'ont pas exprimé le souhait d'une deuxième aide.

TABLEAU 6.10

Distribution des ménages suivant l'aide souhaitée par ordre d'importance (en %)

Nature de l'aide souhaitée	Ordre d'importance		Total
	1 ^{er}	2 ^e	
Alimentaire	28,3	28,2	56,5
Médicale	22,3	30,7	53,1
Scolaire	15,7	17,8	33,5
Logement	23,6	9,2	32,9
Autres	5,8	6,7	12,4
Pas de souhait	4,3	7,3	-
Total	100,0	100,0	-

TABLEAU 6.11

Fréquence des ménages dans chaque région ayant souhaité recevoir les diverses sortes d'aide (en premier ou en second) (en %)

Région de résidence	Nature de l'aide				
	Alimentaire	Médicale	Scolaire	Logement	Pas de souhait
Beyrouth-Est	55,1	48,3	27,0	39,3	5,6
Beyrouth c.-ville	62,6	45,5	34,3	29,3	0,0
Beyrouth-Ouest	58,5	50,2	40,3	32,6	1,9
Banlieue Est	54,8	53,8	29,9	33,1	3,8
Banlieue Nord	38,2	39,3	23,6	43,8	13,5
Banlieue Sud	63,8	59,5	37,6	32,4	1,0
Mt Liban Nord	45,6	46,1	33,8	32,8	11,6
Mt Liban Sud	57,7	76,9	32,7	15,4	1,9
Liban-N. centre	45,8	62,5	41,7	18,8	4,2
Liban-N. extrême	52,3	51,5	29,2	29,2	6,9
Liban-S. centre	59,8	46,7	29,9	37,9	6,1
Liban-S. frontalier	66,7	66,7	20,0	41,7	0,0
Béqaa et Hasbaya	58,1	59,7	37,3	29,7	3,0
Ensemble	56,5	53,1	33,5	32,9	4,3

La nature des aides souhaitées varie quelque peu en fonction du lieu de résidence (voir 6.11). Remarquons d'abord que deux régions se distinguent par la fréquence relativement importante des déplacés n'ayant exprimé aucun souhait: Mont-Liban Nord (11,6%) et Banlieue Nord de Beyrouth (13,5%). Cette même banlieue se distingue par ailleurs par le plus grand nombre relatif de ménages souhaitant une aide au logement (43,8%, dont 29,2% en priorité). Relativement plus nombreux aussi à souhaiter une aide au logement sont les déplacés installés au Liban-Sud frontalier (41,7%), alors que ceux résidant au Mont Liban Sud et au Liban-Nord central sont nettement moins nombreux à désirer une telle aide (respectivement 15,4% et 18,8%). Les différences entre régions dans les souhaits concernant les autres formes d'aide sont moins marquées. On note cependant une demande nettement plus fréquente d'aide médicale au Mont Liban Sud (76,9%) et peu de demande d'aide scolaire au Liban-Sud frontalier (20%).

CHAPITRE VII

La vie familiale et les relations sociales dans la population déplacée

Les analyses effectuées dans les chapitres précédents nous ont permis de situer le cadre dans lequel vivent les familles déplacées et de faire ressortir les principaux problèmes auxquels elles sont confrontées, ainsi que les moyens dont elles disposent pour les résoudre. Au cours des trois prochains chapitres, c'est la dynamique même du fonctionnement des familles des déplacées qui devient l'objet de notre attention: leur organisation interne et leurs relations avec l'extérieur, leurs réactions au déplacement forcé, leur vécu dans le milieu d'accueil.

Le présent chapitre veut saisir la réalité des conditions familiales, sociales et relationnelles dans lesquelles se trouve la population déplacée. Dans la plupart des cas, le déplacement a entraîné des changements et des difficultés dans la vie de famille ou dans les relations sociales. Il s'agit de saisir plus précisément, à l'intérieur de la famille, les changements intervenus dans les tâches, les rôles et les responsabilités et, au niveau des enfants, les difficultés et les problèmes d'adaptation rencontrés. Pour ce qui est des relations avec l'environnement social, nous avons exploré la continuité ou la discontinuité des relations avec le milieu d'accueil et avec le milieu d'origine. Quatre dimensions principales ont retenu notre attention: le partage des responsabilités familiales; les problèmes des adolescents; les relations sociales; le sentiment d'intégration au milieu d'accueil.

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES

Le déplacement peut provoquer une désorganisation des responsabilités et des rôles à l'intérieur de la famille. Les changements imposés par la nouvelle situation vont souvent bouleverser des situations traditionnellement bien établies. Ces changements peuvent affecter les positions sociales et modifier le pouvoir des personnes impliquées; ils peuvent se traduire par l'engagement ou la démission des personnes, compte-tenu de la lourdeur des tâches dans la réalisation des rôles.

Nous avons retenu dans le questionnaire les cinq rôles principaux que les deux parents se partagent d'une façon générale: les achats quotidiens, qui accompagnent souvent d'autres tâches comme le choix des aliments, la gestion des dépenses journalières, la cuisine, etc; les tâches administratives du foyer, telles que les démarches auprès des services publics, le paiement du loyer, des factures d'électricité et d'autres frais; le choix de l'école, le suivi éducatif des enfants et les contacts avec le milieu éducatif; le contrôle des sorties des enfants et de leurs fréquentations; la santé des enfants (visite chez le médecin, achat de médicaments, etc.).

Le partage de ces rôles est souvent lié au type de relations qui existent entre les parents ainsi qu'aux normes et aux valeurs du milieu environnant. Très souvent, dans le contexte du Liban, les tâches qui sont liées à la prise en charge des enfants sont confiées à la femme, comme la santé, l'alimentation, le choix de l'école, le suivi éducatif et même la transmission des valeurs, alors que les tâches administratives relèvent plus de la responsabilité du père, ainsi qu'on peut le constater dans le tableau 7.1 qui décrit le partage des rôles entre les membres de la famille des déplacés.

TABLEAU 7.1

Partage des rôles entre les membres de la famille

Rôle	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
Achats quotidiens	25,6	48,4	17,2	3,6	2,7	2,5	2 105
Tâches administratives	59,0	18,0	6,7	10,5	2,1	3,8	2 239
École des enfants	28,8	31,5	30,6	6,0	2,3	0,9	1 661
Santé des enfants	14,2	45,3	36,5	2,1	1,2	0,8	1 865
Sortie des enfants	11,5	47,7	37,8	1,5	0,9	0,7	1 729

Un tel partage peut cependant changer avec le milieu social et avoir été affecté par le déplacement. C'est ce que nous allons examiner pour chacun des cinq rôles retenus.

La responsabilité des achats quotidiens

Dans un peu moins de la moitié des ménages et dans presque toutes les catégories socio-économiques, c'est la mère qui s'occupe des achats quotidiens. Son rôle, sur ce plan, est même renforcé dans les ménages d'inactifs (54,6% contre 48,4% pour l'ensemble des ménages). Dans cette dernière catégorie, nous voyons aussi une forte participation des enfants: 17,8% (dans 10% des ménages d'inactifs, c'est le fils qui s'occupe des achats et dans 7,8%, c'est la fille). C'est seulement chez les exploitants agricoles que cette responsabilité incombe davantage au père qu'à la mère (34% contre 24,1%). Là encore, on relève un pourcentage élevé de participation des enfants à cette tâche (20,6%) (voir tableau 7.2).

TABLEAU 7.2

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les achats quotidiens en fonction de la catégorie socio-économique du chef (en %)

Catégorie	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
Exploitants agricoles	34,5	24,1	20,7	10,3	10,3	0,0	29
Patrons, cadres	33,9	44,1	15,3	0,0	0,0	6,8	59
Indépendants	31,6	43,5	19,6	1,9	1,3	2,1	474
Salariés	26,3	49,3	19,0	2,2	1,7	1,4	1 105
Forces armées	20,9	46,2	27,2	2,5	0,6	2,5	158
Inactifs	16,7	54,6	5,6	10,0	7,8	5,3	412
Ensemble	25,6	48,4	17,2	3,6	2,7	2,5	2 237

La prédominance du rôle de la mère dans les achats quotidiens se retrouve dans les différentes régions sauf dans la partie Sud du Mont Liban, au Liban-Sud et dans la Béqaa, où le père s'occupe de l'intendance de la maison plus fréquemment que la mère. Par contre, la fréquence des ménages où la mère est seule à s'occuper des achats courants est nettement plus forte que la moyenne générale dans le centre-ville (73,6%), dans les banlieues Est et Sud et dans le Liban-Nord extrême (environ 60%) (voir tableau 7.3).

TABLEAU 7.3

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les achats quotidiens en fonction du lieu de résidence

Résidence	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
Beyrouth-Est	24,7	48,3	20,2	2,2	2,2	2,2	89
Beyrouth centre	8,1	73,7	12,1	1,0	3,0	2,0	99
Beyrouth-Ouest	22,7	54,6	12,5	1,6	4,8	3,8	313
Banlieue Est	9,6	59,8	20,9	3,9	3,2	2,6	311
Banlieue Nord	26,1	46,6	17,0	3,4	6,8	0,0	88
Banlieue Sud	15,6	60,2	15,3	3,7	2,0	3,2	347
Mont Liban-Nord	23,5	44,1	24,0	2,9	2,0	3,4	204
Mont Liban-Sud	42,3	25,0	21,2	9,6	0,0	1,9	52
Liban-N. centre	20,8	60,4	10,4	4,2	2,1	2,1	48
Liban-N. extrême	38,0	35,7	17,8	4,7	2,3	1,6	129
Liban-S. centre	38,3	34,1	18,8	5,0	0,8	3,1	261
Liban-S. front.	45,0	33,3	15,0	3,3	3,3	0,0	60
Béqaa et Hasbaya	46,2	30,5	15,3	4,7	2,5	0,8	236
Ensemble	25,6	48,4	17,2	3,6	2,7	2,5	2 237

Les 578 ménages de déplacés de date plus récente qui ont fourni de l'information sur la répartition des tâches avant et après le déplacement sont également intéressants à analyser. Après le déplacement, on note une légère diminution du rôle du père dans les achats quotidiens et une augmentation du rôle de la mère et des enfants, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau 7.4. Cette évolution pourrait être liée à celle de la situation professionnelle du chef de ménage, en l'occurrence de son passage d'une catégorie d'actif à celle d'inactif comme c'est souvent le cas chez pour les déplacés de date récente. Les autres membres du ménage jouent alors un plus grand rôle dans l'accomplissement des tâches familiales.

TABLEAU 7.4

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les achats quotidiens avant et après le déplacement

	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
Avant déplacement	28,0	43,4	20,9	2,6	1,4	3,6	578
Après déplacement	25,7	46,6	17,4	3,8	2,8	3,6	578

La responsabilité des transactions ou démarches administratives

Comme déjà constaté, les tâches administratives relèvent plus de la responsabilité du père (dans 59% des ménages). Cela est évident dans toutes les catégories socio-professionnelles, sauf celle de exploitants agricoles. Chez les exploitants agricoles, même si le père conserve encore la prédominance, la mère et le fils viennent au second rang à égalité pour le partage des tâches administratives. Chez les inactifs, c'est la mère qui occupe la place prépondérante, alors que le fils vient juste derrière le père (voir tableau 7.5). Pour l'ensemble des déplacés, le père s'occupe dans 59% des cas des tâches administratives. Pour les inactifs, on ne retrouve que 26.7% des pères qui s'occupent de ces tâches. C'est la mère ou le fils qui s'en charge dans respectivement 33,3% et 25% des cas.

TABLEAU 7.5

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les tâches administratives en fonction de la catégorie socio-économique du chef (en %)

Catégorie	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
Exploitants agricoles	41,4	20,7	3,4	20,7	3,4	10,3	29
Patrons, cadres	73,3	13,3	6,7	1,7	0,0	5,0	60
Indépendants	69,6	12,4	7,4	7,0	1,3	2,3	474
Salariés	65,6	15,2	7,2	7,5	1,2	3,3	1 106
Forces armées	62,7	15,2	11,4	6,3	0,0	4,4	158
Inactifs	26,7	33,3	2,7	25,0	6,6	5,8	412
Ensemble	59,0	18,0	6,7	10,5	2,1	3,8	2 239

Il existe aussi quelques différences dans certaines régions quant aux habitudes concernant ces tâches: on note une plus grande participation des mères aux responsabilités administratives dans la Banlieue Est de Beyrouth (31,5%), à Beyrouth Est, dans le Liban-Nord central (27%) et au Liban-Sud frontalier (25% contre 18% pour l'ensemble de toutes les régions). C'est dans la banlieue Sud et dans la Bégaa où la participation de la mère à ces tâches est la plus faible (respectivement 9,5 et 8,5%) (voir tableau 7.6).

TABLEAU 7.6

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les tâches administratives en fonction du lieu de résidence (en %)

Catégorie	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
Beyrouth-Est	49,4	27,0	5,6	10,1	3,4	4,5	89
Beyrouth centre	59,6	20,2	6,1	8,1	2,0	4,0	99
Beyrouth-Ouest	61,7	16,0	6,1	9,6	3,8	2,9	313
Banlieue Est	45,3	31,5	8,0	10,3	3,5	1,3	311
Banlieue Nord	55,1	21,3	7,9	10,1	4,5	1,1	89
Banlieue Sud	64,3	9,5	4,9	14,1	1,4	5,8	347
Mont Liban Nord	55,9	20,1	8,8	8,8	2,0	4,4	204
Mont Liban Sud	59,6	17,3	7,7	15,4	0,0	0,0	52
Liban-N. centre	58,3	27,1	4,2	10,4	0,0	0,0	48
Liban-N. extrême	58,5	16,2	12,3	8,5	1,5	3,1	130
Liban-S. centre	60,5	14,9	5,0	8,4	0,8	10,3	261
Liban-S. front.	60,0	25,0	8,3	5,0	1,7	0,0	60
Béqaa et Hasbaya	71,2	8,5	5,1	13,6	0,4	1,3	236
Ensemble	59,0	18,0	6,7	10,5	2,1	3,8	2 239

Comme dans le cas des achats quotidiens, le père, en matière de transactions administratives, est moins présent après le déplacement qu'avant.

Tâches liées à l'éducation des enfants

Si les relations avec l'école sont prises en charge par le père dans une bonne partie des ménages, les tâches liées aux visites médicales et aux sorties des enfants relèvent de la responsabilité partagée entre le père et la mère ou de la responsabilité de la mère seule. Les changements survenus après le déplacement ne sont décelables que dans le cas des tâches liées à l'école des enfants: on remarque un accroissement du rôle du père et du fils aîné. En ce qui concerne les visites médicales et le contrôle des sorties des enfants, il n'y a pas de changement significatif. Il faut souligner ici que le nombre de ménages en mesure de comparer leur situation avant et après le déplacement est relativement faible (voir tableau 7.7).

TABLEAU 7.7

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les tâches liées à l'éducation des enfants avant et après le déplacement (en %)

	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
École des enfants							
Avant déplacement	26,8	29,0	39,9	1,8	1,5	0,9	328
Après déplacement	29,9	28,7	32,9	5,2	2,4	0,9	328
Visites médicales							
Avant déplacement	11,7	42,7	43,7	1,0	0,5	0,5	419
Après déplacement	11,7	43,4	40,8	1,9	1,4	0,7	419
Sortie des enfants							
Avant déplacement	10,1	38,9	49,6	1,1	0,0	0,3	357
Après déplacement	9,8	43,1	44,0	2,0	0,6	0,6	357

Un bref examen des données du tableau 7.8 permet de constater que dans les ménages où le chef de famille est inactif, c'est en très grande partie la mère qui a la responsabilité de la plupart des tâches liées à l'éducation des enfants. Dans les autres groupes socio-économiques, il n'y a pas de différence très marquée avec l'ensemble de la population, sauf sous quelques aspects. Ainsi, dans les ménages d'exploitants agricoles, les pères s'occupent beaucoup de l'école des enfants mais aussi partagent leurs tâches avec la mère en matière de soins médicaux. Dans les forces armées, on constate une proportion plus grande du partage des tâches entre père et mère que dans la plupart des autres milieux sous-économiques.

TABLEAU 7.8

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les tâches liées à l'éducation des enfants en fonction de la catégorie socio-économique du chef (en %)

Catégorie	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
École des enfants							
Exploitants agricoles	45,5	22,7	18,2	9,1	4,5	0,0	22
Patrons, cadres	31,1	26,7	40,0	2,2	0,0	0,0	45
Indépendants	30,2	28,9	34,1	4,4	1,3	1,0	384
Salariés	30,2	31,3	32,2	4,2	1,8	0,4	857
Forces armées	34,7	16,1	44,1	1,7	0,8	2,5	118
Inactifs	16,2	46,0	11,5	17,4	6,8	2,1	235
Ensemble	28,8	31,5	30,6	6,0	2,3	0,9	1 661
Soins médicaux							
Exploitants agricoles	9,1	45,5	36,4	4,5	4,5	0,0	22
Patrons, cadres	14,3	51,0	34,7	0,0	0,0	0,0	49
Indépendants	19,4	40,7	36,4	2,4	0,2	0,9	423
Salariés	13,3	44,9	38,6	1,9	0,8	0,5	967
Forces armées	13,0	29,0	57,2	0,0	0,0	0,7	138
Inactifs	9,8	61,3	18,4	4,1	4,9	1,5	266
Ensemble	14,2	45,3	36,5	2,1	1,2	0,8	1 865
Sortie des enfants							
Exploitants agricoles	13,6	59,1	22,7	0,0	4,5	0,0	22
Patrons, cadres	6,8	40,9	47,7	4,5	0,0	0,0	44
Indépendants	14,2	45,8	39,3	0,2	0,0	0,5	402
Salariés	11,2	45,6	40,4	1,3	0,7	0,8	893
Forces armées	13,7	41,0	45,3	0,0	0,0	0,0	117
Inactifs	8,0	61,4	21,9	4,4	3,2	1,2	251
Ensemble	11,5	47,7	37,8	1,5	0,9	0,7	1 729

LES PROBLÈMES DES ADOLESCENTS

La condition de déplacé est susceptible, ainsi qu'il a été observé dans d'autres pays, de perturber la vie des adolescents. Nous avons voulu saisir ce phénomène en posant des questions relatives à quatre facteurs qui peuvent caractériser le degré d'affectation des jeunes par le déplacement, à savoir: l'absentéisme scolaire, l'absentéisme de la maison, la fréquentation des jeux de hasard, l'isolement et le repli sur soi. Les réponses concernant les trois

premiers problèmes étaient négatives chez plus de 90% des répondants: 92,2% des 1445 ménages ayant des enfants âgés de moins de 17 ans n'ont signalé aucun absentéisme scolaire, 95,5% ont déclaré que leurs enfants ne s'absentaient jamais de la maison et 94,5% ont dit qu'ils ne fréquentaient jamais les jeux de hasard.

Il semble, par contre, que les adolescents aient réagi à leur condition de déplacés dans certains ménages par un repli sur soi. Ce phénomène est mentionné dans 15,6% des ménages ayant des adolescents. Parmi les 317 ménages ayant des enfants de moins de 17 ans avant le déplacement, le phénomène d'isolement n'existait que dans 19 cas, soit 6% seulement des ménages. Ce problème se pose de façon plus ou moins importante suivant les régions: Beyrouth centre se distingue très nettement des autres régions par l'importance des cas d'isolement et de repli sur soi des adolescents avec 43,1% des ménages qui mentionnent ce problème. En sens inverse, on relève quelques régions où ce phénomène est presque inexistant: Mont Liban nord (4,2%), Banlieue Est de Beyrouth (5,1%), et Mont Liban sud (5,8%) (voir tableau 7.9).

TABLEAU 7.9

Répartition des ménages ayant des enfants de moins de 17 ans suivant l'existence ou non de cas de repli sur soi en fonction du lieu de résidence (en %)

Lieu de résidence	Oui	Non	Nombre (=100%)
Beyrouth-Est	8,5	91,5	47
Beyrouth centre	43,1	56,9	72
Beyrouth-Ouest	19,6	80,5	210
Banlieue est	5,1	94,9	176
Banlieue nord	20,0	80,0	50
Banlieue sud	11,6	88,4	224
Mont Liban Nord	4,2	95,8	120
Mont Liban Sud	15,6	84,4	32
Liban-N. centre	5,8	94,3	35
Liban-N. extrême	14,9	85,1	94
Liban-S. centre	18,9	81,1	175
Liban-S. front.	17,9	82,1	39
Béqaa et Hasbaya	11,1	88,9	171
Ensemble	15,5	84,5	1 445

Signalons enfin que le questionnaire comprenait une question ouverte concernant les autres problèmes de comportement des enfants. On y discerne quelques cas de dépression, d'irascibilité et de refus d'étudier ou de travailler, mais ces cas ne sont pas numériquement significatifs.

Ces résultats peuvent soulever un certain nombre de questions. Est-ce que les familles parlent plus volontiers du problème isolement/repli que d'autres problèmes plus délicats? S'il y a isolement et repli, est-ce que les parents sont vraiment au courant des problèmes des enfants ou est-ce que les jeunes se réfugient dans le silence? L'étude qualitative faite dans les deux prochains chapitres approfondira davantage ces aspects.

LES RELATIONS SOCIALES DES DÉPLACÉS

Le fait de savoir que le terme «déplacement» est l'équivalent du terme anglais «dislocation» (qui existe aussi en français mais qui signifie, selon *Le Petit Robert*, dispersion, démembrement, désagrégation) nous fait penser aux multiples répercussions néfastes du déplacement sur la personne et sur son environnement. Malheureusement, la littérature existante parle plus souvent de la situation de migration. Peu d'auteurs se sont arrêtés au phénomène de déplacement forcé à l'intérieur d'un même pays. Nous avons essayé, cependant, de dégager les similitudes entre ces deux phénomènes. Williams (1981) note que les liens avec le réseau d'origine dépendent de la distance séparant les migrants de leurs proches et aussi de l'évaluation subjective de cette distance. Ceux qui rompent radicalement avec le milieu d'origine, souvent à cause de la distance, se retrouvent isolés et ne recréent que lentement et en faible quantité des liens d'amitié. Selon Fellin et Litwak (1963), les attitudes négatives face aux étrangers dans le groupe d'accueil retardent l'intégration de ceux-ci et empêchent la cohésion sociale.

Dans notre cas, il faut préciser que les liens avec les habitants du lieu d'origine restés sur place n'ont pu être maintenus, le plus souvent à cause des hostilités qui ont été à l'origine du déplacement. Ainsi, lorsque nous parlons des liens avec le réseau d'origine, il s'agit des liens avec les habitants du même lieu d'origine mais qui se sont déplacés à leur tour, et qui n'habitent pas forcément dans le même milieu d'accueil. Cela dit, deux types de manifestations sociales, les plus apparents dans notre société, ont été étudiés de façon particulière. Ce sont: le fait de «se rendre visite», qui constitue la principale manifestation sociale dans la société libanaise et dans le milieu moyen-oriental en général, et le fait de «participer avec d'autres» à certaines

activités sportives, culturelles, spirituelles, ou autres, qui représente un type de relations sociales un peu moins fréquent.

Contacts avec le milieu d'origine et le milieu d'accueil

La lecture des données permet de faire les constatations suivantes:

- lorsqu'il s'agit de «se rendre visite», nous remarquons que, dans l'ensemble, les déplacés n'ont pas maintenu des rapports sociaux avec les personnes appartenant au milieu d'origine. Par contre, un pourcentage élevé parmi eux a noué de nouveaux rapports avec le milieu d'accueil;
- 53,7% des déplacés qui ont plus de 17 ans n'ont gardé aucune des relations sociales qu'ils avaient avec le milieu d'origine;
- dans 37% des cas, les déplacés ont des rapports sociaux avec le milieu d'accueil sous forme de visites.

Le tableau 7.10 décrit ces constatations plus en détails:

TABEAU 7.10

Répartition des déplacés âgés de 17 ans ou plus selon la fréquence des rapports sociaux avec le milieu d'origine et le milieu d'accueil (en %)

Milieu	Souvent	Occas.	Rarement	Jamais	Total
Milieu d'origine	16,4	14,0	15,9	53,7	100,0
Milieu d'accueil	37,0	32,7	15,6	14,8	100,0

L'analyse plus approfondie des données nous permet de constater que ce sont les plus jeunes, surtout ceux qui ont entre 17 et 19 ans, qui gardent le moins de rapports avec les personnes du milieu d'origine et arrivent à nouer de nouveaux liens avec le milieu d'accueil. Par contre, ceux qui ont 65 ans ou plus n'arrivent ni à conserver leurs liens avec le milieu d'origine, ni à établir de nouveaux rapports avec le milieu d'accueil. Ceci est confirmé par l'expérience de terrain des assistantes sociales et l'analyse qualitative dont il sera question plus loin. Les personnes âgées sont effectivement celles qui ont le plus souffert du déplacement. Le souvenir du passé apparaît plus lourd et les capacités d'adaptation plus faibles chez ces personnes. De plus, le travail à l'extérieur de la maison ou le fait d'aller à l'école, à l'université ou à l'usine constitue souvent un facteur important favorable au développement des relations extra-familiales. Or les personnes de plus de 65 ans sont souvent privées de ces occasions de socialisation.

TABLEAU 7.11

Répartition des déplacés âgés de plus de 17 ans suivant la fréquence des rapports sociaux avec le milieu d'accueil en fonction de l'âge et du sexe (en %)

Âge	Souvent	Occas.	Rarement	Jamais	Nombre (=100%)
Les deux sexes					
15-19	38,5	36,9	15,5	9,1	647
20-24	37,0	32,3	14,5	16,2	1 330
25-29	38,8	30,8	13,7	16,7	897
30-39	36,9	32,4	17,6	13,1	1 310
40-49	39,1	35,1	14,6	11,1	1 099
50-59	37,8	32,7	15,3	14,2	883
60-64	33,2	32,8	17,7	16,2	265
65 +	27,0	25,9	18,4	28,7	463
Ensemble	37,0	32,7	15,6	14,8	6 894
Indéter.					37

Par rapport à la période de déplacement, les déplacés qui ont gardé le moins de rapports sociaux avec le milieu d'origine sont ceux qui se sont déplacés en premier. Plus le déplacement est récent, plus la fréquence des rapports avec le milieu d'origine augmente (tableau 7.12). Il s'agit là d'un indice très clair du niveau d'intégration progressif des déplacés dans leur milieu d'accueil.

TABLEAU 7.12

Distribution des résidents déplacés de plus de 17 ans suivant la fréquence des rapports sociaux avec le milieu d'origine en fonction de la période de déplacement et du sexe (en %)

Période	Souvent	Occas.	Rarement	Jamais	Nombre (=100%)
Les deux sexes					
75-76	8,5	9,6	13,1	68,8	3 287
77-78	19,6	14,2	17,1	49,2	838
79-80	18,5	14,2	19,7	47,6	233
81-82	20,2	18,5	21,6	39,6	820
83-84	24,6	21,8	18,7	35,0	1 083
85-87	33,9	17,0	15,3	33,8	634
Ensemble	16,4	14,0	15,9	53,7	6 895
Indéter.					36

Participation aux activités

En ce qui concerne la participation avec d'autres à certaines activités, qui constitue le deuxième type de manifestation sociale retenue, une faible proportion de personnes a répondu positivement. Cela est peut-être dû aux habitudes et aux coutumes en vigueur chez la majorité des gens dans les milieux moyen-orientaux, où les relations sociales se limitent souvent à se rendre visite et ne prennent que rarement la forme d'une participation à des activités culturelles, sportives ou autres. Cependant, ce type de manifestation est relativement plus fréquent avec le milieu d'accueil qu'avec les gens du milieu d'origine, comme nous le montre le tableau 7.13.

TABLEAU 7.13

Répartition des déplacés âgés de 17 ans ou plus selon la fréquence de la participation à des activités avec le milieu d'origine et le milieu d'accueil (en %)

Milieu	Souvent	Occas.	Rarement	Jamais	Total
Milieu d'origine	2,5	1,5	3,4	92,6	100,0
Milieu d'accueil	5,2	4,4	6,0	84,4	100,0

Ceux qui ont entre 15 et 19 ans sont relativement plus nombreux à participer à ce type d'activités: 14,1% contre 1,3% des gens âgés de plus de 60 ans.

Le sentiment d'intégration des déplacés

Le phénomène d'intégration a été l'objet d'analyse de plusieurs auteurs. C'est un domaine très large et assez complexe que nous ne prétendons nullement analyser en profondeur. Les données de l'enquête nous permettent d'étudier uniquement le sentiment d'intégration des déplacés, par rapport à l'âge, au sexe, au milieu d'origine et à la période de déplacement.

Notre expérience du terrain nous permet néanmoins de souligner que la majorité des déplacés est souvent tiraillée entre la volonté de s'adapter à la nouvelle réalité et le désir de retourner au lieu d'origine. Comme on le verra dans le prochain chapitre, ils vivent hantés le passé, que la nostalgie les porte à idéaliser.

En ce sens, Oriol (1981) souligne que la proximité géographique entre la société de départ et la société d'accueil peut permettre au migrant de ne jamais

faire de choix clair entre les deux. Lebon (1983) traite pour sa part de la relation inverse pouvant exister entre la perspective d'un retour éventuel au lieu d'origine et celle de l'adaptation puisque cette dernière réintroduit la notion du provisoire, qui est préjudiciable à l'insertion dans le milieu d'accueil. Hansen (1982) estime quant à lui que le degré d'adaptation du migrant dépend du degré de chaleur de l'accueil et de la reconnaissance que lui réserve la société hôte.

La lecture des données permet de constater que dans l'ensemble:

- près du 1/3, soit 31,2% des déplacés ont le sentiment d'être parfaitement intégrés à leur milieu d'accueil, soit 2.154 sur un total de 6.931 répondants;
- 19,0% ne se sentent pas du tout intégrés, soit 1.313 sur 6.931 répondants;
- la moitié (49,7%) se sentent moyennement intégrés, soit 3.427 sur 6.931 répondants.

Il semble donc que la très grande majorité des répondants (80,9%) se sentent plutôt intégrés dans le milieu d'accueil; les différences entre les sexes à cet égard sont faibles, comme on peut le constater dans le tableau 7.14.

TABLEAU 7.14

Distribution des résidents déplacés âgés de 17 à 64 ans, sexe et degré d'intégration dans le milieu d'accueil (en %)

Sexe	Parfaitement	Moyennement	Pas du tout	Nombre (=100%)
Masculin	31,2	48,3	20,5	3 273
Féminin	31,2	51,2	17,6	3 155

A partir des données du tableau 7.15, on constate que les jeunes semblent plus intégrés que les personnes âgées. Ainsi 27,7% de ceux qui ont plus de 65 ans ne se sentent pas du tout intégrés, alors que cette proportion est de 13,6% seulement chez ceux qui ont entre 15 et 19 ans. Entre ces deux extrêmes, il reste encore une personne sur cinq environ qui ne se sent pas du tout intégrée à son milieu d'accueil.

TABLEAU 7.15

Distribution des déplacés âgés de 15 ans ou plus suivant leur sentiment d'intégration dans le milieu d'accueil en fonction de l'âge(en %)

Âge	Parfaitement	Moyennement	Pas du tout	Nombre (=100%)
15-19	37,4	49,0	13,6	647
20-24	31,9	50,4	17,7	1 331
25-29	32,9	46,5	20,6	898
30-39	29,5	49,5	20,9	1 310
40-49	32,5	50,7	16,8	1 098
50-59	30,7	51,5	17,8	883
60-64	24,9	51,7	23,4	265
65 +	24,0	48,3	27,7	462
Ensemble	31,2	49,7	19,0	6 894
Nombre	2 154	3 427	1 313	6 894

Par ailleurs, soulignons que le sentiment d'intégration des personnes est pratiquement le même dans les régions à majorité chrétienne et dans celles à prédominance musulmane, comme l'indique le tableau 7.16. Par ailleurs, le sentiment d'intégration est plus répandu dans les zones rurales et semi-rurales que dans les zones urbaines, plus particulièrement à Beyrouth: 44,6% des déplacés vivant dans les zones rurales ou semi-rurales se disent parfaitement intégrés, alors que cette proportion n'est que de 18,4% à Beyrouth. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que, en général, les relations sociales sont plus intenses dans les régions rurales et les gens y ont une plus grande facilité de se rencontrer.

TABLEAU 7.16

Distribution des déplacés âgés de 15 ans ou plus selon leur sentiment d'intégration dans le milieu d'accueil en fonction de leur zone de résidence (en %)

Zone	Parfaitement	Moyennement	Pas du tout	Nombre (=100%)
Beyrouth et banlieue est	28,5	46,9	24,7	1 598
Beyrouth et banlieue ouest	17,1	60,5	22,4	2 314
Autres zones à maj. chrét.	46,7	38,8	14,5	794
Autres zones à maj. musul.	42,6	44,3	13,0	2 188
Ensemble	31,2	49,7	19,0	6 894
Beyrouth	18,4	58,3	23,4	1 557
Région métro. de Beyrouth	23,9	52,7	23,3	2 355
Autres zones urbaines	42,0	44,5	13,5	960
Zones rurales ou senu-rur.	44,6	42,1	13,4	2 022

En somme, on peut retenir de ce chapitre que, dans l'ensemble, les personnes qui se sont déplacées à partir d'un même lieu d'origine se sont dispersées et ne se sont pas forcément regroupées entre elles dans un même lieu d'accueil. Par le fait même, très peu ont gardé le contact entre elles. Ce contact, qui existait encore au début, s'est estompé avec le temps. Les déplacés ont par ailleurs tissé de nouveaux liens de voisinage dans le milieu d'accueil, ce qui est particulièrement vrai pour les plus jeunes.

Néanmoins, près du cinquième des déplacés mentionnent ne pas se sentir du tout intégrés à leur nouveau milieu d'accueil. Cela confirme notre expérience sur le terrain, en particulier auprès des déplacés vivant dans des centres de regroupement, qui connaissent d'énormes problèmes d'adaptation dans leur nouveau milieu. Ils y vivent presque en quarantaine et se sentent rejetés, marginalisés, voire péjorativement taxés de «déplacés».

Les résultats montrent aussi que les personnes âgées sont celles qui ont le plus souffert du déplacement forcé. Leur réadaptation à un nouveau cadre de vie est plus difficile et plus lente. Cela est surtout vrai pour les personnes passant du milieu rural au milieu urbain, surtout à Beyrouth.

Même si les données de ce chapitre constituent des indicateurs somme toute assez superficiels des problèmes inhérents aux relations familiales et sociales des déplacées, ils servent de base à une meilleure connaissance de la réalité de ces personnes. L'expérience subjective du déplacement sera analysée plus en profondeur dans les chapitres qui suivent.

Mais la question reste posée: Faut-il aider les déplacés à s'insérer dans le nouveau milieu d'accueil? Faut-il plutôt aller dans le sens de leur désir et de leur nostalgie spontanée? Faut-il les aider à organiser un provisoire dans l'espoir d'un retour hypothétique, tout en sachant que ce retour dépend de toute une conjoncture dont ils ne sont pas maîtres? Une chose est certaine, c'est qu'une personne a besoin d'implanter ses racines quelque part pour pouvoir fonctionner et croître.

CHAPITRE VII

La vie familiale et les relations sociales dans la population déplacée

Les analyses effectuées dans les chapitres précédents nous ont permis de situer le cadre dans lequel vivent les familles déplacées et de faire ressortir les principaux problèmes auxquels elles sont confrontées, ainsi que les moyens dont elles disposent pour les résoudre. Au cours des trois prochains chapitres, c'est la dynamique même du fonctionnement des familles des déplacées qui devient l'objet de notre attention: leur organisation interne et leurs relations avec l'extérieur, leurs réactions au déplacement forcé, leur vécu dans le milieu d'accueil.

Le présent chapitre veut saisir la réalité des conditions familiales, sociales et relationnelles dans lesquelles se trouve la population déplacée. Dans la plupart des cas, le déplacement a entraîné des changements et des difficultés dans la vie de famille ou dans les relations sociales. Il s'agit de saisir plus précisément, à l'intérieur de la famille, les changements intervenus dans les tâches, les rôles et les responsabilités et, au niveau des enfants, les difficultés et les problèmes d'adaptation rencontrés. Pour ce qui est des relations avec l'environnement social, nous avons exploré la continuité ou la discontinuité des relations avec le milieu d'accueil et avec le milieu d'origine. Quatre dimensions principales ont retenu notre attention: le partage des responsabilités familiales; les problèmes des adolescents; les relations sociales; le sentiment d'intégration au milieu d'accueil.

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES

Le déplacement peut provoquer une désorganisation des responsabilités et des rôles à l'intérieur de la famille. Les changements imposés par la nouvelle situation vont souvent bouleverser des situations traditionnellement bien établies. Ces changements peuvent affecter les positions sociales et modifier le pouvoir des personnes impliquées; ils peuvent se traduire par l'engagement ou la démission des personnes, compte-tenu de la lourdeur des tâches dans la réalisation des rôles.

Nous avons retenu dans le questionnaire les cinq rôles principaux que les deux parents se partagent d'une façon générale: les achats quotidiens, qui accompagnent souvent d'autres tâches comme le choix des aliments, la gestion des dépenses journalières, la cuisine, etc; les tâches administratives du foyer, telles que les démarches auprès des services publics, le paiement du loyer, des factures d'électricité et d'autres frais; le choix de l'école, le suivi éducatif des enfants et les contacts avec le milieu éducatif; le contrôle des sorties des enfants et de leurs fréquentations; la santé des enfants (visite chez le médecin, achat de médicaments, etc.).

Le partage de ces rôles est souvent lié au type de relations qui existent entre les parents ainsi qu'aux normes et aux valeurs du milieu environnant. Très souvent, dans le contexte du Liban, les tâches qui sont liées à la prise en charge des enfants sont confiées à la femme, comme la santé, l'alimentation, le choix de l'école, le suivi éducatif et même la transmission des valeurs, alors que les tâches administratives relèvent plus de la responsabilité du père, ainsi qu'on peut le constater dans le tableau 7.1 qui décrit le partage des rôles entre les membres de la famille des déplacés.

TABLEAU 7.1

Partage des rôles entre les membres de la famille

Rôle	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
Achats quotidiens	25,6	48,4	17,2	3,6	2,7	2,5	2 105
Tâches administratives	59,0	18,0	6,7	10,5	2,1	3,8	2 239
École des enfants	28,8	31,5	30,6	6,0	2,3	0,9	1 661
Santé des enfants	14,2	45,3	36,5	2,1	1,2	0,8	1 865
Sortie des enfants	11,5	47,7	37,8	1,5	0,9	0,7	1 729

Un tel partage peut cependant changer avec le milieu social et avoir été affecté par le déplacement. C'est ce que nous allons examiner pour chacun des cinq rôles retenus.

La responsabilité des achats quotidiens

Dans un peu moins de la moitié des ménages et dans presque toutes les catégories socio-économiques, c'est la mère qui s'occupe des achats quotidiens. Son rôle, sur ce plan, est même renforcé dans les ménages d'inactifs (54,6% contre 48,4% pour l'ensemble des ménages). Dans cette dernière catégorie, nous voyons aussi une forte participation des enfants: 17,8% (dans 10% des ménages d'inactifs, c'est le fils qui s'occupe des achats et dans 7,8%, c'est la fille). C'est seulement chez les exploitants agricoles que cette responsabilité incombe davantage au père qu'à la mère (34% contre 24,1%). Là encore, on relève un pourcentage élevé de participation des enfants à cette tâche (20,6%) (voir tableau 7.2).

TABLEAU 7.2

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les achats quotidiens en fonction de la catégorie socio-économique du chef (en %)

Catégorie	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
Exploitants agricoles	34,5	24,1	20,7	10,3	10,3	0,0	29
Patrons, cadres	33,9	44,1	15,3	0,0	0,0	6,8	59
Indépendants	31,6	43,5	19,6	1,9	1,3	2,1	474
Salariés	26,3	49,3	19,0	2,2	1,7	1,4	1 105
Forces armées	20,9	46,2	27,2	2,5	0,6	2,5	158
Inactifs	16,7	54,6	5,6	10,0	7,8	5,3	412
Ensemble	25,6	48,4	17,2	3,6	2,7	2,5	2 237

La prédominance du rôle de la mère dans les achats quotidiens se retrouve dans les différentes régions sauf dans la partie Sud du Mont Liban, au Liban-Sud et dans la Béqaa, où le père s'occupe de l'intendance de la maison plus fréquemment que la mère. Par contre, la fréquence des ménages où la mère est seule à s'occuper des achats courants est nettement plus forte que la moyenne générale dans le centre-ville (73,6%), dans les banlieues Est et Sud et dans le Liban-Nord extrême (environ 60%) (voir tableau 7.3).

TABLEAU 7.3

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les achats quotidiens en fonction du lieu de résidence

Résidence	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
Beyrouth-Est	24,7	48,3	20,2	2,2	2,2	2,2	89
Beyrouth centre	8,1	73,7	12,1	1,0	3,0	2,0	99
Beyrouth-Ouest	22,7	54,6	12,5	1,6	4,8	3,8	313
Banlieue Est	9,6	59,8	20,9	3,9	3,2	2,6	311
Banlieue Nord	26,1	46,6	17,0	3,4	6,8	0,0	88
Banlieue Sud	15,6	60,2	15,3	3,7	2,0	3,2	347
Mont Liban-Nord	23,5	44,1	24,0	2,9	2,0	3,4	204
Mont Liban-Sud	42,3	25,0	21,2	9,6	0,0	1,9	52
Liban-N. centre	20,8	60,4	10,4	4,2	2,1	2,1	48
Liban-N. extrême	38,0	35,7	17,8	4,7	2,3	1,6	129
Liban-S. centre	38,3	34,1	18,8	5,0	0,8	3,1	261
Liban-S. front.	45,0	33,3	15,0	3,3	3,3	0,0	60
Béqaa et Hasbaya	46,2	30,5	15,3	4,7	2,5	0,8	236
Ensemble	25,6	48,4	17,2	3,6	2,7	2,5	2 237

Les 578 ménages de déplacés de date plus récente qui ont fourni de l'information sur la répartition des tâches avant et après le déplacement sont également intéressants à analyser. Après le déplacement, on note une légère diminution du rôle du père dans les achats quotidiens et une augmentation du rôle de la mère et des enfants, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau 7.4. Cette évolution pourrait être liée à celle de la situation professionnelle du chef de ménage, en l'occurrence de son passage d'une catégorie d'actif à celle d'inactif comme c'est souvent le cas chez pour les déplacés de date récente. Les autres membres du ménage jouent alors un plus grand rôle dans l'accomplissement des tâches familiales.

TABLEAU 7.4

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les achats quotidiens avant et après le déplacement

	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
Avant déplacement	28,0	43,4	20,9	2,6	1,4	3,6	578
Après déplacement	25,7	46,6	17,4	3,8	2,8	3,6	578

La responsabilité des transactions ou démarches administratives

Comme déjà constaté, les tâches administratives relèvent plus de la responsabilité du père (dans 59% des ménages). Cela est évident dans toutes les catégories socio-professionnelles, sauf celle de exploitants agricoles. Chez les exploitants agricoles, même si le père conserve encore la prédominance, la mère et le fils viennent au second rang à égalité pour le partage des tâches administratives. Chez les inactifs, c'est la mère qui occupe la place prépondérante, alors que le fils vient juste derrière le père (voir tableau 7.5). Pour l'ensemble des déplacés, le père s'occupe dans 59% des cas des tâches administratives. Pour les inactifs, on ne retrouve que 26.7% des pères qui s'occupent de ces tâches. C'est la mère ou le fils qui s'en charge dans respectivement 33,3% et 25% des cas.

TABLEAU 7.5

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les tâches administratives en fonction de la catégorie socio-économique du chef (en %)

Catégorie	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
Exploitants agricoles	41,4	20,7	3,4	20,7	3,4	10,3	29
Patrons, cadres	73,3	13,3	6,7	1,7	0,0	5,0	60
Indépendants	69,6	12,4	7,4	7,0	1,3	2,3	474
Salariés	65,6	15,2	7,2	7,5	1,2	3,3	1 106
Forces armées	62,7	15,2	11,4	6,3	0,0	4,4	158
Inactifs	26,7	33,3	2,7	25,0	6,6	5,8	412
Ensemble	59,0	18,0	6,7	10,5	2,1	3,8	2 239

Il existe aussi quelques différences dans certaines régions quant aux habitudes concernant ces tâches: on note une plus grande participation des mères aux responsabilités administratives dans la Banlieue Est de Beyrouth (31,5%), à Beyrouth Est, dans le Liban-Nord central (27%) et au Liban-Sud frontalier (25% contre 18% pour l'ensemble de toutes les régions). C'est dans la banlieue Sud et dans la Bégaa où la participation de la mère à ces tâches est la plus faible (respectivement 9,5 et 8,5%) (voir tableau 7.6).

TABLEAU 7.6

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les tâches administratives en fonction du lieu de résidence (en %)

Catégorie	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
Beyrouth-Est	49,4	27,0	5,6	10,1	3,4	4,5	89
Beyrouth centre	59,6	20,2	6,1	8,1	2,0	4,0	99
Beyrouth-Ouest	61,7	16,0	6,1	9,6	3,8	2,9	313
Banlieue Est	45,3	31,5	8,0	10,3	3,5	1,3	311
Banlieue Nord	55,1	21,3	7,9	10,1	4,5	1,1	89
Banlieue Sud	64,3	9,5	4,9	14,1	1,4	5,8	347
Mont Liban Nord	55,9	20,1	8,8	8,8	2,0	4,4	204
Mont Liban Sud	59,6	17,3	7,7	15,4	0,0	0,0	52
Liban-N. centre	58,3	27,1	4,2	10,4	0,0	0,0	48
Liban-N. extrême	58,5	16,2	12,3	8,5	1,5	3,1	130
Liban-S. centre	60,5	14,9	5,0	8,4	0,8	10,3	261
Liban-S. front.	60,0	25,0	8,3	5,0	1,7	0,0	60
Béqaa et Hasbaya	71,2	8,5	5,1	13,6	0,4	1,3	236
Ensemble	59,0	18,0	6,7	10,5	2,1	3,8	2 239

Comme dans le cas des achats quotidiens, le père, en matière de transactions administratives, est moins présent après le déplacement qu'avant.

Tâches liées à l'éducation des enfants

Si les relations avec l'école sont prises en charge par le père dans une bonne partie des ménages, les tâches liées aux visites médicales et aux sorties des enfants relèvent de la responsabilité partagée entre le père et la mère ou de la responsabilité de la mère seule. Les changements survenus après le déplacement ne sont décelables que dans le cas des tâches liées à l'école des enfants: on remarque un accroissement du rôle du père et du fils aîné. En ce qui concerne les visites médicales et le contrôle des sorties des enfants, il n'y a pas de changement significatif. Il faut souligner ici que le nombre de ménages en mesure de comparer leur situation avant et après le déplacement est relativement faible (voir tableau 7.7).

TABLEAU 7.7

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les tâches liées à l'éducation des enfants avant et après le déplacement (en %)

	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
École des enfants							
Avant déplacement	26,8	29,0	39,9	1,8	1,5	0,9	328
Après déplacement	29,9	28,7	32,9	5,2	2,4	0,9	328
Visites médicales							
Avant déplacement	11,7	42,7	43,7	1,0	0,5	0,5	419
Après déplacement	11,7	43,4	40,8	1,9	1,4	0,7	419
Sortie des enfants							
Avant déplacement	10,1	38,9	49,6	1,1	0,0	0,3	357
Après déplacement	9,8	43,1	44,0	2,0	0,6	0,6	357

Un bref examen des données du tableau 7.8 permet de constater que dans les ménages où le chef de famille est inactif, c'est en très grande partie la mère qui a la responsabilité de la plupart des tâches liées à l'éducation des enfants. Dans les autres groupes socio-économiques, il n'y a pas de différence très marquée avec l'ensemble de la population, sauf sous quelques aspects. Ainsi, dans les ménages d'exploitants agricoles, les pères s'occupent beaucoup de l'école des enfants mais aussi partagent leurs tâches avec la mère en matière de soins médicaux. Dans les forces armées, on constate une proportion plus grande du partage des tâches entre père et mère que dans la plupart des autres milieux sous-économiques.

TABLEAU 7.8

Répartition des ménages suivant le membre qui assure les tâches liées à l'éducation des enfants en fonction de la catégorie socio-économique du chef (en %)

Catégorie	Père	Mère	Père & mère	Fils	Fille	Autre	Nombre (=100%)
École des enfants							
Exploitants agricoles	45,5	22,7	18,2	9,1	4,5	0,0	22
Patrons, cadres	31,1	26,7	40,0	2,2	0,0	0,0	45
Indépendants	30,2	28,9	34,1	4,4	1,3	1,0	384
Salariés	30,2	31,3	32,2	4,2	1,8	0,4	857
Forces armées	34,7	16,1	44,1	1,7	0,8	2,5	118
Inactifs	16,2	46,0	11,5	17,4	6,8	2,1	235
Ensemble	28,8	31,5	30,6	6,0	2,3	0,9	1 661
Soins médicaux							
Exploitants agricoles	9,1	45,5	36,4	4,5	4,5	0,0	22
Patrons, cadres	14,3	51,0	34,7	0,0	0,0	0,0	49
Indépendants	19,4	40,7	36,4	2,4	0,2	0,9	423
Salariés	13,3	44,9	38,6	1,9	0,8	0,5	967
Forces armées	13,0	29,0	57,2	0,0	0,0	0,7	138
Inactifs	9,8	61,3	18,4	4,1	4,9	1,5	266
Ensemble	14,2	45,3	36,5	2,1	1,2	0,8	1 865
Sortie des enfants							
Exploitants agricoles	13,6	59,1	22,7	0,0	4,5	0,0	22
Patrons, cadres	6,8	40,9	47,7	4,5	0,0	0,0	44
Indépendants	14,2	45,8	39,3	0,2	0,0	0,5	402
Salariés	11,2	45,6	40,4	1,3	0,7	0,8	893
Forces armées	13,7	41,0	45,3	0,0	0,0	0,0	117
Inactifs	8,0	61,4	21,9	4,4	3,2	1,2	251
Ensemble	11,5	47,7	37,8	1,5	0,9	0,7	1 729

LES PROBLÈMES DES ADOLESCENTS

La condition de déplacé est susceptible, ainsi qu'il a été observé dans d'autres pays, de perturber la vie des adolescents. Nous avons voulu saisir ce phénomène en posant des questions relatives à quatre facteurs qui peuvent caractériser le degré d'affectation des jeunes par le déplacement, à savoir: l'absentéisme scolaire, l'absentéisme de la maison, la fréquentation des jeux de hasard, l'isolement et le repli sur soi. Les réponses concernant les trois

premiers problèmes étaient négatives chez plus de 90% des répondants: 92,2% des 1445 ménages ayant des enfants âgés de moins de 17 ans n'ont signalé aucun absentéisme scolaire, 95,5% ont déclaré que leurs enfants ne s'absentaient jamais de la maison et 94,5% ont dit qu'ils ne fréquentaient jamais les jeux de hasard.

Il semble, par contre, que les adolescents aient réagi à leur condition de déplacés dans certains ménages par un repli sur soi. Ce phénomène est mentionné dans 15,6% des ménages ayant des adolescents. Parmi les 317 ménages ayant des enfants de moins de 17 ans avant le déplacement, le phénomène d'isolement n'existait que dans 19 cas, soit 6% seulement des ménages. Ce problème se pose de façon plus ou moins importante suivant les régions: Beyrouth centre se distingue très nettement des autres régions par l'importance des cas d'isolement et de repli sur soi des adolescents avec 43,1% des ménages qui mentionnent ce problème. En sens inverse, on relève quelques régions où ce phénomène est presque inexistant: Mont Liban nord (4,2%), Banlieue Est de Beyrouth (5,1%), et Mont Liban sud (5,8%) (voir tableau 7.9).

TABLEAU 7.9

Répartition des ménages ayant des enfants de moins de 17 ans suivant l'existence ou non de cas de repli sur soi en fonction du lieu de résidence (en %)

Lieu de résidence	Oui	Non	Nombre (=100%)
Beyrouth-Est	8,5	91,5	47
Beyrouth centre	43,1	56,9	72
Beyrouth-Ouest	19,6	80,5	210
Banlieue est	5,1	94,9	176
Banlieue nord	20,0	80,0	50
Banlieue sud	11,6	88,4	224
Mont Liban Nord	4,2	95,8	120
Mont Liban Sud	15,6	84,4	32
Liban-N. centre	5,8	94,3	35
Liban-N. extrême	14,9	85,1	94
Liban-S. centre	18,9	81,1	175
Liban-S. front.	17,9	82,1	39
Béqaa et Hasbaya	11,1	88,9	171
Ensemble	15,5	84,5	1 445

Signalons enfin que le questionnaire comprenait une question ouverte concernant les autres problèmes de comportement des enfants. On y discerne quelques cas de dépression, d'irascibilité et de refus d'étudier ou de travailler, mais ces cas ne sont pas numériquement significatifs.

Ces résultats peuvent soulever un certain nombre de questions. Est-ce que les familles parlent plus volontiers du problème isolement/repli que d'autres problèmes plus délicats? S'il y a isolement et repli, est-ce que les parents sont vraiment au courant des problèmes des enfants ou est-ce que les jeunes se réfugient dans le silence? L'étude qualitative faite dans les deux prochains chapitres approfondira davantage ces aspects.

LES RELATIONS SOCIALES DES DÉPLACÉS

Le fait de savoir que le terme «déplacement» est l'équivalent du terme anglais «dislocation» (qui existe aussi en français mais qui signifie, selon *Le Petit Robert*, dispersion, démembrement, désagrégation) nous fait penser aux multiples répercussions néfastes du déplacement sur la personne et sur son environnement. Malheureusement, la littérature existante parle plus souvent de la situation de migration. Peu d'auteurs se sont arrêtés au phénomène de déplacement forcé à l'intérieur d'un même pays. Nous avons essayé, cependant, de dégager les similitudes entre ces deux phénomènes. Williams (1981) note que les liens avec le réseau d'origine dépendent de la distance séparant les migrants de leurs proches et aussi de l'évaluation subjective de cette distance. Ceux qui rompent radicalement avec le milieu d'origine, souvent à cause de la distance, se retrouvent isolés et ne recréent que lentement et en faible quantité des liens d'amitié. Selon Fellin et Litwak (1963), les attitudes négatives face aux étrangers dans le groupe d'accueil retardent l'intégration de ceux-ci et empêchent la cohésion sociale.

Dans notre cas, il faut préciser que les liens avec les habitants du lieu d'origine restés sur place n'ont pu être maintenus, le plus souvent à cause des hostilités qui ont été à l'origine du déplacement. Ainsi, lorsque nous parlons des liens avec le réseau d'origine, il s'agit des liens avec les habitants du même lieu d'origine mais qui se sont déplacés à leur tour, et qui n'habitent pas forcément dans le même milieu d'accueil. Cela dit, deux types de manifestations sociales, les plus apparents dans notre société, ont été étudiés de façon particulière. Ce sont: le fait de «se rendre visite», qui constitue la principale manifestation sociale dans la société libanaise et dans le milieu moyen-oriental en général, et le fait de «participer avec d'autres» à certaines

activités sportives, culturelles, spirituelles, ou autres, qui représente un type de relations sociales un peu moins fréquent.

Contacts avec le milieu d'origine et le milieu d'accueil

La lecture des données permet de faire les constatations suivantes:

- lorsqu'il s'agit de «se rendre visite», nous remarquons que, dans l'ensemble, les déplacés n'ont pas maintenu des rapports sociaux avec les personnes appartenant au milieu d'origine. Par contre, un pourcentage élevé parmi eux a noué de nouveaux rapports avec le milieu d'accueil;
- 53,7% des déplacés qui ont plus de 17 ans n'ont gardé aucune des relations sociales qu'ils avaient avec le milieu d'origine;
- dans 37% des cas, les déplacés ont des rapports sociaux avec le milieu d'accueil sous forme de visites.

Le tableau 7.10 décrit ces constatations plus en détails:

TABEAU 7.10

Répartition des déplacés âgés de 17 ans ou plus selon la fréquence des rapports sociaux avec le milieu d'origine et le milieu d'accueil (en %)

Milieu	Souvent	Occas.	Rarement	Jamais	Total
Milieu d'origine	16,4	14,0	15,9	53,7	100,0
Milieu d'accueil	37,0	32,7	15,6	14,8	100,0

L'analyse plus approfondie des données nous permet de constater que ce sont les plus jeunes, surtout ceux qui ont entre 17 et 19 ans, qui gardent le moins de rapports avec les personnes du milieu d'origine et arrivent à nouer de nouveaux liens avec le milieu d'accueil. Par contre, ceux qui ont 65 ans ou plus n'arrivent ni à conserver leurs liens avec le milieu d'origine, ni à établir de nouveaux rapports avec le milieu d'accueil. Ceci est confirmé par l'expérience de terrain des assistantes sociales et l'analyse qualitative dont il sera question plus loin. Les personnes âgées sont effectivement celles qui ont le plus souffert du déplacement. Le souvenir du passé apparaît plus lourd et les capacités d'adaptation plus faibles chez ces personnes. De plus, le travail à l'extérieur de la maison ou le fait d'aller à l'école, à l'université ou à l'usine constitue souvent un facteur important favorable au développement des relations extra-familiales. Or les personnes de plus de 65 ans sont souvent privées de ces occasions de socialisation.

TABLEAU 7.11

Répartition des déplacés âgés de plus de 17 ans suivant la fréquence des rapports sociaux avec le milieu d'accueil en fonction de l'âge et du sexe (en %)

Âge	Souvent	Occas.	Rarement	Jamais	Nombre (=100%)
Les deux sexes					
15-19	38,5	36,9	15,5	9,1	647
20-24	37,0	32,3	14,5	16,2	1 330
25-29	38,8	30,8	13,7	16,7	897
30-39	36,9	32,4	17,6	13,1	1 310
40-49	39,1	35,1	14,6	11,1	1 099
50-59	37,8	32,7	15,3	14,2	883
60-64	33,2	32,8	17,7	16,2	265
65 +	27,0	25,9	18,4	28,7	463
Ensemble	37,0	32,7	15,6	14,8	6 894
Indéter.					37

Par rapport à la période de déplacement, les déplacés qui ont gardé le moins de rapports sociaux avec le milieu d'origine sont ceux qui se sont déplacés en premier. Plus le déplacement est récent, plus la fréquence des rapports avec le milieu d'origine augmente (tableau 7.12). Il s'agit là d'un indice très clair du niveau d'intégration progressif des déplacés dans leur milieu d'accueil.

TABLEAU 7.12

Distribution des résidents déplacés de plus de 17 ans suivant la fréquence des rapports sociaux avec le milieu d'origine en fonction de la période de déplacement et du sexe (en %)

Période	Souvent	Occas.	Rarement	Jamais	Nombre (=100%)
Les deux sexes					
75-76	8,5	9,6	13,1	68,8	3 287
77-78	19,6	14,2	17,1	49,2	838
79-80	18,5	14,2	19,7	47,6	233
81-82	20,2	18,5	21,6	39,6	820
83-84	24,6	21,8	18,7	35,0	1 083
85-87	33,9	17,0	15,3	33,8	634
Ensemble	16,4	14,0	15,9	53,7	6 895
Indéter.					36

Participation aux activités

En ce qui concerne la participation avec d'autres à certaines activités, qui constitue le deuxième type de manifestation sociale retenue, une faible proportion de personnes a répondu positivement. Cela est peut-être dû aux habitudes et aux coutumes en vigueur chez la majorité des gens dans les milieux moyen-orientaux, où les relations sociales se limitent souvent à se rendre visite et ne prennent que rarement la forme d'une participation à des activités culturelles, sportives ou autres. Cependant, ce type de manifestation est relativement plus fréquent avec le milieu d'accueil qu'avec les gens du milieu d'origine, comme nous le montre le tableau 7.13.

TABLEAU 7.13

Répartition des déplacés âgés de 17 ans ou plus selon la fréquence de la participation à des activités avec le milieu d'origine et le milieu d'accueil (en %)

Milieu	Souvent	Occas.	Rarement	Jamais	Total
Milieu d'origine	2,5	1,5	3,4	92,6	100,0
Milieu d'accueil	5,2	4,4	6,0	84,4	100,0

Ceux qui ont entre 15 et 19 ans sont relativement plus nombreux à participer à ce type d'activités: 14,1% contre 1,3% des gens âgés de plus de 60 ans.

Le sentiment d'intégration des déplacés

Le phénomène d'intégration a été l'objet d'analyse de plusieurs auteurs. C'est un domaine très large et assez complexe que nous ne prétendons nullement analyser en profondeur. Les données de l'enquête nous permettent d'étudier uniquement le sentiment d'intégration des déplacés, par rapport à l'âge, au sexe, au milieu d'origine et à la période de déplacement.

Notre expérience du terrain nous permet néanmoins de souligner que la majorité des déplacés est souvent tiraillée entre la volonté de s'adapter à la nouvelle réalité et le désir de retourner au lieu d'origine. Comme on le verra dans le prochain chapitre, ils vivent hantés le passé, que la nostalgie les porte à idéaliser.

En ce sens, Oriol (1981) souligne que la proximité géographique entre la société de départ et la société d'accueil peut permettre au migrant de ne jamais

faire de choix clair entre les deux. Lebon (1983) traite pour sa part de la relation inverse pouvant exister entre la perspective d'un retour éventuel au lieu d'origine et celle de l'adaptation puisque cette dernière réintroduit la notion du provisoire, qui est préjudiciable à l'insertion dans le milieu d'accueil. Hansen (1982) estime quant à lui que le degré d'adaptation du migrant dépend du degré de chaleur de l'accueil et de la reconnaissance que lui réserve la société hôte.

La lecture des données permet de constater que dans l'ensemble:

- près du 1/3, soit 31,2% des déplacés ont le sentiment d'être parfaitement intégrés à leur milieu d'accueil, soit 2.154 sur un total de 6.931 répondants;
- 19,0% ne se sentent pas du tout intégrés, soit 1.313 sur 6.931 répondants;
- la moitié (49,7%) se sentent moyennement intégrés, soit 3.427 sur 6.931 répondants.

Il semble donc que la très grande majorité des répondants (80,9%) se sentent plutôt intégrés dans le milieu d'accueil; les différences entre les sexes à cet égard sont faibles, comme on peut le constater dans le tableau 7.14.

TABLEAU 7.14

Distribution des résidents déplacés âgés de 17 à 64 ans, sexe et degré d'intégration dans le milieu d'accueil (en %)

Sexe	Parfaitement	Moyennement	Pas du tout	Nombre (=100%)
Masculin	31,2	48,3	20,5	3 273
Féminin	31,2	51,2	17,6	3 155

A partir des données du tableau 7.15, on constate que les jeunes semblent plus intégrés que les personnes âgées. Ainsi 27,7% de ceux qui ont plus de 65 ans ne se sentent pas du tout intégrés, alors que cette proportion est de 13,6% seulement chez ceux qui ont entre 15 et 19 ans. Entre ces deux extrêmes, il reste encore une personne sur cinq environ qui ne se sent pas du tout intégrée à son milieu d'accueil.

TABLEAU 7.15

Distribution des déplacés âgés de 15 ans ou plus suivant leur sentiment d'intégration dans le milieu d'accueil en fonction de l'âge(en %)

Âge	Parfaitement	Moyennement	Pas du tout	Nombre (=100%)
15-19	37,4	49,0	13,6	647
20-24	31,9	50,4	17,7	1 331
25-29	32,9	46,5	20,6	898
30-39	29,5	49,5	20,9	1 310
40-49	32,5	50,7	16,8	1 098
50-59	30,7	51,5	17,8	883
60-64	24,9	51,7	23,4	265
65 +	24,0	48,3	27,7	462
Ensemble	31,2	49,7	19,0	6 894
Nombre	2 154	3 427	1 313	6 894

Par ailleurs, soulignons que le sentiment d'intégration des personnes est pratiquement le même dans les régions à majorité chrétienne et dans celles à prédominance musulmane, comme l'indique le tableau 7.16. Par ailleurs, le sentiment d'intégration est plus répandu dans les zones rurales et semi-rurales que dans les zones urbaines, plus particulièrement à Beyrouth: 44,6% des déplacés vivant dans les zones rurales ou semi-rurales se disent parfaitement intégrés, alors que cette proportion n'est que de 18,4% à Beyrouth. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que, en général, les relations sociales sont plus intenses dans les régions rurales et les gens y ont une plus grande facilité de se rencontrer.

TABLEAU 7.16

Distribution des déplacés âgés de 15 ans ou plus selon leur sentiment d'intégration dans le milieu d'accueil en fonction de leur zone de résidence (en %)

Zone	Parfaitement	Moyennement	Pas du tout	Nombre (=100%)
Beyrouth et banlieue est	28,5	46,9	24,7	1 598
Beyrouth et banlieue ouest	17,1	60,5	22,4	2 314
Autres zones à maj. chrét.	46,7	38,8	14,5	794
Autres zones à maj. musul.	42,6	44,3	13,0	2 188
Ensemble	31,2	49,7	19,0	6 894
Beyrouth	18,4	58,3	23,4	1 557
Région métro. de Beyrouth	23,9	52,7	23,3	2 355
Autres zones urbaines	42,0	44,5	13,5	960
Zones rurales ou senu-rur.	44,6	42,1	13,4	2 022

En somme, on peut retenir de ce chapitre que, dans l'ensemble, les personnes qui se sont déplacées à partir d'un même lieu d'origine se sont dispersées et ne se sont pas forcément regroupées entre elles dans un même lieu d'accueil. Par le fait même, très peu ont gardé le contact entre elles. Ce contact, qui existait encore au début, s'est estompé avec le temps. Les déplacés ont par ailleurs tissé de nouveaux liens de voisinage dans le milieu d'accueil, ce qui est particulièrement vrai pour les plus jeunes.

Néanmoins, près du cinquième des déplacés mentionnent ne pas se sentir du tout intégrés à leur nouveau milieu d'accueil. Cela confirme notre expérience sur le terrain, en particulier auprès des déplacés vivant dans des centres de regroupement, qui connaissent d'énormes problèmes d'adaptation dans leur nouveau milieu. Ils y vivent presque en quarantaine et se sentent rejetés, marginalisés, voire péjorativement taxés de «déplacés».

Les résultats montrent aussi que les personnes âgées sont celles qui ont le plus souffert du déplacement forcé. Leur réadaptation à un nouveau cadre de vie est plus difficile et plus lente. Cela est surtout vrai pour les personnes passant du milieu rural au milieu urbain, surtout à Beyrouth.

Même si les données de ce chapitre constituent des indicateurs somme toute assez superficiels des problèmes inhérents aux relations familiales et sociales des déplacées, ils servent de base à une meilleure connaissance de la réalité de ces personnes. L'expérience subjective du déplacement sera analysée plus en profondeur dans les chapitres qui suivent.

Mais la question reste posée: Faut-il aider les déplacés à s'insérer dans le nouveau milieu d'accueil? Faut-il plutôt aller dans le sens de leur désir et de leur nostalgie spontanée? Faut-il les aider à organiser un provisoire dans l'espoir d'un retour hypothétique, tout en sachant que ce retour dépend de toute une conjoncture dont ils ne sont pas maîtres? Une chose est certaine, c'est qu'une personne a besoin d'implanter ses racines quelque part pour pouvoir fonctionner et croître.

CHAPITRE VIII

La représentation du vécu dans le milieu d'origine et le vécu pendant la crise

Les familles déplacées par la guerre au Liban ont subi des changements majeurs. L'enquête qualitative visait à déterminer et vérifier l'effet de ces changements sur les individus et les familles, à approfondir l'étude des problèmes psycho-sociologiques rencontrés et à comprendre les conséquences des bouleversements survenus à plusieurs niveaux: déstabilisation des structures familiales, modification de l'échelle de valeurs, traumatismes psychologiques créés par la guerre. En même temps, c'était là une occasion d'examiner le processus d'adaptation et de stabilisation des déplacés. Du point de vue du sujet qui le vit, le déplacement peut être décrit de la façon suivante: parti d'un espace premier où il avait inséré son existence en édifiant en même temps son espace intérieur, c'est-à-dire les modalités de sa sociabilité et les nervures psychiques de son intériorité, le déplacé se trouve tout à coup affronté à des réalités matérielles inhabituelles qui provoquent en lui une crise existentielle et le portent soit à mettre en place une nouvelle stratégie d'adaptation, soit à se recroqueviller sur lui-même dans un mode de vie reproduisant le milieu d'origine et à ne plus vivre que de nostalgie.

Cette enquête examine plus en profondeur la nature du stress, l'interprétation qu'en font les personnes affectées et la manière dont elles font face à la crise occasionnée par le déplacement, la nature des problèmes qui en découlent et le processus d'adaptation et de stabilisation qui en résulte, le mode de vie actuel et les aspirations des déplacés. Elle a été réalisée à l'aide

d'entrevues semi-structurées par des enquêteurs auprès de 24 familles. Ici nous nous contentons de présenter les résultats de l'étude. Après une description de la population concernée, nous aborderons deux thèmes: la représentation du vécu dans le milieu d'origine avant le déplacement et le vécu pendant l'état de crise provoqué par le déplacement. Le vécu actuel dans la société d'accueil en rapport avec les modalités de réadaptation, fera l'objet du prochain chapitre.

DESCRIPTION DE LA POPULATION ÉTUDIÉE

L'enquête a été effectuée auprès de 24 familles issues des cinq mohafazats (circonscriptions administratives) du Liban. La population touchée se situe en majorité dans la classe socio-économique défavorisée, vivant à l'origine des seuls salaires perçus ou des produits de la terre, à l'exception d'un commerçant en tissu d'ameublement et d'un directeur technique dans une centrale électrique. Les professions exercées par les chefs de famille dans leur milieu d'origine se répartissent comme suit:

TABLEAU 8.1

Composition de la population étudiée dans son milieu d'origine

Profession	Nombre	Profession	Nombre
Commerçant moyen	1	Artisan (menuisier)	1
Petit commerçant	2	Enseignant	1
Employé	5	Agriculteur	3
Soldat de l'armée	4	Ouvrier	6
Curé de paroisse (enseignant)	1	Total	24

Quant aux femmes, elles sont en majorité femmes au foyer:

TABLEAU 8.2

Composition des femmes dans la population étudiée

Profession	Nombre
Femme au foyer	19
Paysanne (travaux agricoles)	2
Enseignante	2
Couturière	1
Total	24

Les enfants, au moment du déplacement forcé des familles, sont en totalité scolarisés. Certains garçons aident leurs parents dans les travaux des champs ou assurent des travaux saisonniers au cours de l'été pour augmenter les revenus de la famille, tandis que les filles participent aux travaux ménagers.

La répartition confessionnelle, enfin, est la suivante: 9 familles musulmanes pour 15 familles chrétiennes. Ce déséquilibre dans la répartition confessionnelle est simplement dû à l'accessibilité des familles enquêtées au moment où la collecte des données a été effectuée.

Il convient de noter ici que l'ensemble des familles enquêtées se représentaient le milieu d'origine comme étant adapté et protecteur, les locaux, les biens et les propriétés comme couvrant relativement bien les besoins de la famille, les revenus comme étant suffisants pour faire «tourner» la maison selon les normes des endroits habités, tant sur le plan des besoins des différents membres de la famille que des besoins de sociabilité et de convivialité. La crise a été ressentie comme un ébranlement de cet équilibre, mettant parfois à nu la précarité de cette adaptation non ressentie tant qu'elle n'était pas menacée.

On peut dire que les hommes en général ont conservé leurs professions dans le milieu d'accueil, essayant d'y opérer de légères conversions: par exemple, un camionneur devenu chauffeur de taxi; de petits commerces occasionnels ajoutés au métier d'origine ou le remplaçant quand la situation ne permettait pas une reprise immédiate du travail. A l'exception d'une famille gravement poursuivie par le malheur qui n'a pas pu se réadapter et d'un homme devenu chômeur faute de possibilité de réinsertion, toutes les autres familles ont trouvé le moyen de s'assurer des revenus suffisants pour continuer à vivre dignement, bien que brisées et humiliées.

Il y a une différence significative entre les familles qui étaient logées en location et celles qui étaient propriétaires de leur maison ou appartement. En effet, les moins bien adaptées sont les onze familles qui étaient propriétaires de leur maison et des terrains adjacents. Pour ces familles, la perte de cette autonomie s'est fait ressentir aussi bien sur le plan psychologique que sur le plan économique. Pour un paysan ou pour un propriétaire terrien, ne plus être chez-soi, c'est perdre les assises de sa fierté et de son hospitalité; c'est aussi subir une certaine forme de dépendance que de devoir acheter ce qui germait en abondance sur son propre terrain; ou être privé de la joie de l'offrir aux parents et aux voisins venus en visite ou chez qui on se rendait pour un séjour d'amitié. Pour les deux familles qui habitaient avec leur belle-famille, le

changement a été mineur: elles ont passé d'une forme de dépendance à une autre, souvent plus dure à cause de l'exiguïté des lieux d'accueil et de l'absence de moyens de subsistance.

Quant aux onze familles locataires de leur demeure, elles ont été particulièrement heurtées par le prix très élevé des loyers dans les lieux d'accueil, comparé à la modicité des loyers d'origine, et par la difficulté de trouver rapidement de quoi s'abriter dans des régions confessionnellement homogènes où elles espéraient trouver un degré de solidarité plus élevé, compte tenu de l'intensité de la crise qu'elles vivaient. L'amertume ressentie devant ce manque de solidarité explique, en partie, les comportements de vandales de certaines familles accueillies provisoirement dans des locaux transitionnels avant de trouver un logement approprié, vandalisme qui n'a pas manqué de scandaliser les propriétaires de locaux «prêtés» de gré ou de force.

LA REPRÉSENTATION DU VÉCU DANS LE MILIEU D'ORIGINE

Pour illustrer la représentation du vécu dans le milieu d'origine, nous retiendrons deux éléments importants: la représentation de l'espace proprement dit et du contexte social où il s'inscrit d'une part, et d'autre part celle de la vie conjugale et familiale. Dans ce domaine, il est de la situation du déplacé comme de celle de tout réfugié ou de tout émigré en général. Le lieu perdu, surtout s'il n'a pas été immédiatement remplacé par un lieu équivalent ou meilleur, est aussitôt introduit dans le circuit fantasmatique du réinvestissement. Cela constitue progressivement l'objet nostalgique, enjolivé, idéalisé et fait partie des mécanismes de défense du moi, tant il est vrai que le lieu où quelqu'un a passé son enfance, une partie de sa vie avec son cortège de souvenirs, constitue comme une extension de sa personnalité et s'inscrit dans son inconscient personnel, familial et groupal, comme la trame fondamentale de son existence. Le renier ou le dénigrer devient alors pour lui l'équivalent opérationnel d'un clivage qu'il ne peut supporter en temps de crise, juste au moment où il a besoin de mobiliser toutes ses énergies profondes et toutes ses ressources actuelles pour survivre.

En ce qui concerne l'habitat originel, aucune famille ne l'a décrit comme insuffisant, délabré ou inadapté aux besoins de la famille. Or nous savons, compte tenu de la profession des chefs de famille et de notre connaissance des milieux de vie libanais ruraux et périurbains, que souvent cet habitat est peu

conforme aux normes qui prévalent même dans les milieux libanais moyennement aisés. Comme nous l'avons signalé plus haut, cette idéalisation est plus accentuée chez les propriétaires qui ont perdu leur maison. La propriété, même quand elle est insuffisante pour la taille de la famille (les familles enquêtées ont en moyenne 6 enfants, avec comme extrêmes 2 et 10 enfants), est perçue comme améliorable à mesure que la famille s'enrichit et plus encore quand le père passe la main aux enfants pour qu'ils continuent son oeuvre de construction, signe de prospérité et de notabilité. Parfois cette idéalisation est amplifiée par un procès de fabulation, fréquent dans les situations similaires, celle-ci prenant valeur de compensation intégrée à une sorte de roman familial réparateur.

Il n'en va pas tout à fait de même pour ce qui est de la sociabilité et des rapports de voisinage dans les milieux d'origine. Là, les familles enquêtées ont fait preuve de plus d'objectivité et de nuance. On peut dégager trois sortes de perception, trois niveaux de rapports:

- une vie sociale intense comportant un haut niveau d'échange et de communication. Il y a partage et réciprocité à l'occasion des fêtes religieuses et d'autres circonstances entraînant des activités rituelles: mariages, naissances, baptêmes, deuils, etc. (12 familles sur 24);
- une vie sociale organisée et protocolaire mais dépourvue de manifestations affectives ou amicales chaleureuses. Cette sociabilité est vécue dans la bonne entente sans plus. Elle est limitée mais satisfaisante, que le milieu de vie soit homogène ou qu'il soit interconfessionnel (8 familles sur 24);
- une vie sociale prudente et contrôlée, particulièrement dans les milieux islamo-chrétiens ou druzo-chrétiens, où la famille se sentait menacée parce que minoritaire ou parce qu'elle partageait des préjugés propres à sa communauté d'appartenance par rapport à la communauté dominante dans le lieu de résidence (4 familles sur 24).

Les témoignages des parents dans ce domaine sont corroborés par celui des enfants interrogés. Le souvenir que ces derniers gardent de la vie sociale dans le milieu d'origine est toujours positif, à l'exception de deux jeunes qui n'y trouvaient que routine et ennui, de même que des relations quelque peu forcées, imposées par les coutumes traditionnelles et sans contenu personnalisé. Ces deux mêmes jeunes trouveront d'ailleurs que leur déplacement du village vers la ville a constitué pour eux une sorte de

promotion et une ouverture vers des horizons différents. Mais ce qui est souligné avec vigueur, c'est que la vie dans les milieux d'origine permettait une certaine indépendance et, au pire des cas, un recours aux parents ou à la famille élargie en cas de difficulté. Le recours aux étrangers était tout à fait exceptionnel, alors qu'il devient nécessaire, assez souvent, après le déplacement de la famille et la perte de ses moyens de subsistance habituels.

La vie conjugale et familiale dans le milieu d'origine est également idéalisée et ressentie comme ayant subi le contrecoup des multiples secousses dues aux déplacements successifs. La vie conjugale est souvent qualifiée par la majorité des personnes enquêtées comme ayant été «heureuse», «harmonieuse», «merveilleuse»; les rapports personnels sont décrits comme ayant été «excellents», «parfaits». La vie sexuelle elle-même est considérée comme ayant été normale et réussie. Tout s'est passé sous le signe de l'entente, de l'échange, de la coopération, du partage et du respect. Mais cela n'exclut pas, bien entendu, un climat global d'autorité et un pouvoir de décision presque exclusivement détenu par le père. Là aussi, le point de vue des parents est soutenu par l'opinion des enfants. En effet, ces descriptions correspondent bien au mode de vie traditionnel de la famille libanaise rurale ou récemment urbanisée, où les coutumes restent vivantes et où l'autorité du père est incontestée. Nous voyons cependant dans l'unanimité autour de cette image idyllique quelque chose qui tient de la volonté de maintenir une sorte d'illusion groupale, destinée à sauvegarder le lien originel dans sa pureté face aux dangers du présent.

A partir des constatations précédentes dans le milieu d'origine, l'image de soi que pouvait avoir chacun des protagonistes était satisfaisante pour la grande majorité des adultes, comme cela est confirmé dans le tableau 8.3.

Les garçons et les jeunes filles reproduisent, dans une moindre proportion, la même image satisfaisante d'eux-mêmes que les hommes et les femmes adultes. Chez ces derniers, il y a peu de différence selon les sexes. Par ailleurs, chez les jeunes garçons, on en trouve 6, soit le tiers, qui reflètent une image défectueuse d'eux-mêmes.

TABLEAU 8.3
Image de soi de la population étudiée

Catégorie	Satisfaisante		Moyenne		Défectueuse		Total (N=100%)
	N	%	N	%	N	%	
Hommes	18	75	4	17	2	8	24
Femmes	16	67	6	25	2	8,8	24
Garçons	8	44	4	22	6	33	18
Filles	10	45	12	55	-	-	22
Total	52	59	26	29,5	10	11,4	88

LE VÉCU PENDANT L'ÉTAT DE CRISE PROVOQUÉ PAR LE DÉPLACEMENT

Le déplacement forcé qui a donné lieu à la déstabilisation des familles enquêtées et provoqué la crise est lié à trois types de facteurs déclenchants:

- Les conflits inter-confessionnels, les menaces directes ou indirectes des voisins ou des habitants des villages avoisinants ainsi que les conflits armés, proches ou lointains, ayant opposé Libanais et Palestiniens, Libanais et Syriens, chrétiens et musulmans, druzes et maronites, dans certains cas. Certaines familles ont signalé tout particulièrement le danger que pouvaient courir leurs filles dans ces conditions, aussitôt qu'elles étaient placées dans un milieu hostile ou menaçant. Le déplacement devenait inéluctable. On peut considérer ce type de déplacement comme ayant été relativement préventif. Les familles l'ayant pratiqué disent avoir eu le temps de s'en aller en emportant quelques effets destinés à l'organisation d'une survie immédiate. C'est le cas de la moitié des familles touchées, ou 12 familles sur 24. Ce type de déplacement avait néanmoins les caractéristiques d'une migration forcée, d'un changement résultant des circonstances d'insécurité réelles ou prévisibles qui rendaient impossible la continuité de la résidence dans un endroit donné.
- Les bombardements intensifs des localités habitées. Il s'agit ici des régions du pays qui ont constitué la cible des artilleurs, pendant longtemps, sans qu'il y ait de déplacement de troupes. Les familles ont quitté leurs demeures soit durant les accalmies, soit après que leurs maisons aient été touchées, et sans qu'elles n'aient eu la possibilité de

faire sortir les effets dont elles auraient pu avoir besoin pour une réinstallation rapide. 7 familles sur 24 se trouvent dans cette situation.

- Les déplacements catastrophiques suite à l'invasion d'une région habitée ou au massacre des populations d'une confession déterminée par des étrangers (Syriens, Palestiniens, Iraniens, Israéliens), ou par des citoyens libanais de confession différente ou d'allégeance politique adverse. Ceci était la situation de 5 familles sur 24. La plupart de ces familles ont été dépouillées de tous leurs biens; certaines ont pu à peine abandonner leur maison en emportant papiers d'identité, quelques habits et un peu d'argent. Ce maigre viatique a dû parfois être à son tour abandonné devant la rapidité de l'invasion ou l'intensité des bombardements.

Il n'est pas difficile d'imaginer les réactions subjectives à de tels événements, réactions de panique indescriptibles et de véritable terreur. Unaniment, les personnes enquêtées parlent d'hébètement, de sidération, d'affolement, de douleur, de déchirement, de haine et d'agressivité et même parfois de culpabilité par rapport à ceux qui n'ont pas pu fuir et qui ont été massacrés sur place, dans leur maison ou dans les rues du village ou ceux ayant opposé, au prix de leur vie, une résistance armée aux assaillants pour leur permettre de fuir. Très souvent aussi, l'ampleur de la catastrophe n'a pu être perçue qu'une fois la famille à l'abri, dans des lieux plus ou moins sûrs. Par exemple, certains déplacés du Chouf ou de la région de Bhamdoun n'ont pu se rendre compte de leur dénuement le plus complet qu'une fois arrivés à Deir-el-Kamar, après avoir laissé derrière eux tout ce qu'ils possédaient et jusqu'à la voiture qui leur avait permis de fuir.

De quels secours ont pu bénéficier toutes ces familles déplacées aux premiers moments de la crise? Il est entendu que les secours ont varié selon les régions et selon le type de déplacement. Signalons toutefois les grandes instances de soutien mentionnées par les familles:

- La famille étendue. 14 familles sur 24 signalent la famille étendue comme ayant beaucoup aidé à absorber le premier choc dû au déplacement: parents directs-père et mère ou frère et soeurs, souvent aussi des cousins éloignés, plus nantis, habitant des régions relativement plus protégées. Dans certains cas, hôtes et invités se retrouvaient à douze ou quinze dans une seule pièce. Cet accueil a toujours été ponctuel ou provisoire. Les déplacés se sentaient vite «lourds» pour les familles d'accueil et n'avaient qu'un seul souci:

trouver le plus rapidement possible de quoi se loger et réorganiser leur vie domestique. 6 familles ont déclaré n'avoir reçu aucune aide familiale alors que leurs parents auraient pu les aider.

- Les institutions caritatives. Seules 8 familles déclarent avoir été aidées par des institutions caritatives (Caritas ou autres associations communautaires ou confessionnelles). Dans ce cas, l'aide était souvent très limitée et répondait à des besoins immédiats en rapport avec la nourriture surtout, parfois avec l'habillement, rarement avec le logement. C'est d'ailleurs dans ce domaine qu'il y a eu le plus de difficulté partout au Liban, les flots de déplacés dépassant souvent de loin les capacités d'accueil des lieux de refuge.
- Les écoles, les hôpitaux, les congrégations. Là aussi, l'aide n'a pu être que ponctuelle et parfois dure. Certaines familles ont signalé la dureté des hôpitaux et du personnel soignant lors de l'arrivée de déplacés blessés ou saisis de panique. Écoles et locaux de congrégations religieuses n'ont été que des lieux de passage. Visiblement, les personnes déplacées s'attendaient à plus de solidarité de la part de leurs co-religionnaires, des partis politiques ou des milices jugés responsables de leur malheur.

Quant au vécu de la crise, les sentiments d'abandon et de désarroi signalés semblent avoir été accentués par le chômage forcé du chef de famille, la baisse progressive des moyens de subsistance et l'angoisse des bombardements possibles de la région d'accueil. On relève, dans les propos des parents comme des enfants, beaucoup d'amertume, beaucoup de colère devant l'injustice du destin ou devant l'inaction des différents groupes sociaux auprès desquels ils trouvaient refuge. La majorité des familles a commencé à réagir positivement seulement trois à huit mois après le déclenchement de la crise. Ainsi, 4 familles sur 24 parlent d'équilibre retrouvé assez vite; 6 font part d'installation provisoire, certaines d'entre elles se trouvant incapables de retourner dans leur propre maison suite au pillage global subi par les localités délaissées. 10 familles subissent, dans les mois qui suivent une première installation précaire, d'autres déplacements, parfois encore plus douloureux que les premiers, avec les mêmes déceptions dans les milieux d'accueil, qu'il s'agisse de leur famille étendue ou des organisations caritatives ou autres. Les 4 dernières familles ont survécu dans l'errance assez longtemps avant de pouvoir trouver des lieux peu sûrs pour s'installer: maisons désertées sur les lignes de démarcation ou

habitations délabrées touchées par des obus, abandonnées dans des quartiers devenus désertiques.

L'insertion dans le nouveau milieu ne fut donc pas facile. Parmi les 24 familles de l'échantillon, les seules qui aient trouvé une insertion relativement rapide et satisfaisante sont celles d'un curé maronite et d'un soldat chiite. Ce dernier fut accueilli dans un premier temps par un collègue qui lui fit partager sa propre demeure, puis l'aïda à s'installer dans une caserne avec ses beaux-parents et leurs familles. Quant au curé, qui était en même temps enseignant, son destin ainsi que celui de sa famille de neuf enfants fut assez exceptionnel. Ce sont les rumeurs de massacre dans le Akkar qui lui firent évacuer les familles du village de Seysouk puis la sienne. Il fut accueilli par les musulmans du village voisin pendant un mois avant d'être logé pendant huit mois chez son frère à Ras Kifa; il finit par s'établir avec sa famille à Bécharré. Là, il est aidé par «l'Association des Dames de Bécharré»; alors il redouble d'activités dans les paroisses et l'école et trouve enfin le moyen de se rendre en Australie et aux USA pour collecter des fonds en vue d'aider les familles déplacées sans ressources.

En somme, la confrontation de la crise s'est effectuée schématiquement de la manière suivante: c'est la solidarité familiale et parfois celle du groupe social qui a permis d'amortir le premier choc dans la majorité des cas, pour 10 familles sur 24; l'initiative personnelle et le travail des enfants pour aider les parents n'a joué que dans 6 situations; 6 autres familles déclarent n'avoir reçu aucune aide; 2 familles avouent n'avoir pu survivre que grâce à l'assistance constante d'organisations locales ou étrangères; une donnée est ressortie comme particulièrement constante: dans les familles nombreuses — elles l'étaient pratiquement toutes — les aînés, garçons et filles, ont dû abandonner leurs études au profit des petits qui souvent, après quelques mois d'arrêt, ont pu rejoindre une école.

Une dernière constante pourrait être dégagée de l'examen de cette physionomie de la crise: les familles se sont d'autant mieux réadaptées à leur nouvelle vie dans les milieux d'accueil que le chef de famille était instruit ou qu'il exerçait une profession ouverte et facilement transposable ou convertible. Dans les autres cas, la réinsertion de la famille et la professionnalisation du chef de famille ont posé beaucoup de problèmes et en posent probablement encore.

LE RÉCIT D'UNE MÈRE DE FAMILLE

Une enquête qualitative tire sa richesse des témoignages spontanés des personnes interrogées. Nous en avons reproduit quelques fragments au cours de l'analyse. Il n'est peut-être pas sans intérêt de présenter intégralement le récit du drame vécu par une des familles enquêtées. C'est une femme originaire du Chouf qui relate la débâcle de sa famille:

«C'était le 6 septembre 1983. Vous voyez, cela fait plus de cinq ans que nous avons dû quitter notre village en catastrophe. Mais tout est là, atrocement vivant dans ma mémoire, comme au premier jour. Comment oublier ce qui nous est arrivé ce jour-là?»

Les Israéliens s'étaient brusquement retirés dans la nuit. Au départ, ce sont eux qui avaient hélicoptéré les miliciens des Forces Libanaises dans notre région, jusque là relativement épargnée, sauf le jour de l'assassinat de Kamal Joumblatt. Vous vous souvenez que les druzes avaient massacré des dizaines de chrétiens, par représailles, dans les villages voisins, mais pas chez nous, parce que notre village est à population exclusivement chrétienne.

Il y a eu un revirement de la part des Israéliens et quand on l'a appris, c'était déjà trop tard. Quelques jours plus tôt, confrontations et batailles entre druzes et chrétiens ou entre Palestiniens, alliés des druzes, et chrétiens, avaient eu lieu dans d'autres villages. Nous avons eu notre lot d'obus et de tirs sporadiques. Nous avons eu très peur et nous nous sommes abrités dans une cave peu protégée, loin du village. La nuit précédente, nous avions subi des bombardements intenses, mais parce que nous étions loin du village, nous n'avions aucune nouvelle précise, nous ne savions pas ce qui s'était passé. Quand les bombardements se sont apaisés, nous avons décidé d'envoyer un jeune émissaire aux nouvelles. Il revint paniqué en nous disant qu'il fallait quitter tout de suite les lieux et que nous devons nous regrouper à l'église St-Maron du village. Il hurlait: «Fuyez vite! Il n'y a pas de temps à perdre». En attendant le retour du messager, j'avais, avec ma belle-soeur et les voisines, rangé des affaires à emporter au cas où il fallait fuir. Mon mari aussi avait mis, dans une valise, de l'argent, des bijoux, des papiers officiels importants, les passeports et les cartes d'identité des enfants. Il avait cependant décidé de nous emmener au lieu de rassemblement et de rejoindre la maison pour la garder. Mais quand le messager arriva en

criant: «Fuyez vite!», mon fils et ma fille qui l'entendirent en premier prirent aussitôt la fuite, sans même nous prévenir. Je me suis mise à hurler comme une damnée: «Mes enfants sont partis sous les bombes, aidez-moi». Avec mon mari, sous les obus qui s'abattaient sur nous de plus belle, nous nous sommes mis à leur recherche; j'étais complètement affolée; nous courions dans tous les sens. Arrivés à l'église St-Maron, nous nous rendons compte qu'il n'y avait plus personne. Quelques jeunes gens armés nous dirent alors que le village allait être envahi et qu'il fallait immédiatement quitter les lieux pour Deir-el-Kamar.

Le cousin de mon mari, propriétaire d'une camionnette, nous embarqua ainsi que tous les enfants qu'il rencontra et qui étaient en pleurs. Vous imaginez bien que nous n'avons rien pu emporter de ce que nous avions préparé. En chemin, nous rencontrons un jeune garçon de douze ans qui avait perdu les siens et qui pleurait. Le chauffeur de la camionnette ne voulait pas arrêter sa voiture. Alors je l'ai menacé, j'ai crié; si nous n'avons pas pris l'enfant, j'aurais eu cela sur ma conscience toute ma vie. Alors il a ralenti et tout le monde a aidé le garçon pour qu'il puisse monter dans la voiture en marche. Nous avons mis plus de deux heures pour arriver à Deir-el-Kamar, qui n'est qu'à vingt kilomètres de Méouch. Nous étions quinze personnes dans la camionnette. C'était affreux. Parfois, nous devons descendre de voiture et marcher; les routes étaient impraticables. Nous étions tous angoissés, tendus et paniqués. Nous étions livides de colère et de peur, la peur de mourir. Quand enfin nous sommes arrivés à Deir-el-Kamar, des centaines d'autres familles étaient déjà là. Les gens étaient entassés et dormaient par terre. Aucune place, nulle part. Nous nous sommes installés à l'église pendant quatre jours et quatre nuits avec tous ceux qui étaient déjà là. Ceux qui avaient fui avant nous, avaient trouvé des maisons vides qu'ils ont occupées. Les hommes de la famille finirent par trouver une maison à moitié démolie - deux pièces avaient encore un semblant de toit - dans laquelle nous nous sommes installés à vingt personnes, oui, vingt personnes dans deux pièces délabrées. Pour dormir, nos chaussures nous servaient d'oreiller; c'était aussi une façon de garder nos chaussures, de les surveiller pendant notre sommeil. Aucune possibilité d'en acheter d'autres. La première nuit dans la maison, j'ai dû, en pleine nuit, pour protéger les enfants contre la pluie qui ruisselait de partout et qui inondait le sol, improviser une sorte de monticule de terre pour détourner l'eau de leur tête et les laisser dormir. C'était l'horreur, l'humiliation. Mais que pouvions-nous faire?

Quand nous sommes arrivés à Deir-el-Kamar, c'est le président de la municipalité qui nous a accueillis en nous disant que nous pouvions nous considérer désormais en sécurité, les miliciens du camp adverse ayant promis de ne pas attaquer la localité. De ce côté, nous étions un peu rassurés, sans plus. Pouvait-on encore faire confiance? Les premiers secours étaient nettement insuffisants: pas de matelas, pas de couverture, presque rien à manger. Dès le lendemain, on nous a distribué de la nourriture: chaque enfant avait droit à un pain toutes les vingt-quatre heures. Mon mari avait de l'argent sur lui. Mais à quoi bon. Il n'y avait rien à acheter, tout était épuisé. Devant cela, je n'ai pas pu me retenir de crier, de hurler. Mais mon mari serrait les dents de rage et me disait de ne pas ouvrir la bouche. Alors je lui ai dit de s'occuper lui-même des enfants et de me laisser dormir; je ne voulais pas voir de mes yeux ce qui leur arrivait. Oui, j'ai fui dans le sommeil. Mais le lendemain, je me suis ressaisie. J'ai demandé à mon mari et à son cousin de nous trouver un lieu où habiter et où nous pourrions nous sentir plus à l'aise, pas avec des centaines de personnes. C'est alors qu'ils ont trouvé cette maison démolie où je devais, avec une boîte de conserve vide, puiser l'eau pour l'empêcher de mouiller les enfants pendant leur sommeil. J'ai même tracé une sorte de caniveau pour faciliter l'écoulement de l'eau de pluie. Je me suis mise alors à m'occuper de tout le monde. J'obtins des adultes qu'ils donnent, de temps à autre, leur part de pain aux enfants qui avaient faim. Comment décrire la situation dans laquelle nous nous trouvions: misérable? humiliante? Oui, tout à la fois. Nous sommes restés cinq jours sans nous laver ni nous changer. Puis les Soeurs de la Croix à Deir-el-Kamar nous ont cherchés pour nous donner un colis - ma tante est religieuse et appartient à cette congrégation - mais mon mari n'en a pas voulu. Il voyait les autres se bousculer pour réclamer des effets, des baluchons. Il avait honte de le faire.

Si nous en étions arrivés là, c'est qu'il était devenu impossible de rester et de résister au village. Ce qui nous a donné une frayeur énorme, c'était la nouvelle du massacre de vingt-neuf personnes dans un village voisin. Il n'était plus question dès lors de faire les braves. Et puis nous, ce qui nous importait, c'était de retrouver nos enfants partis sans nous avertir. Nous voulions à tout prix les retrouver. Et nous en étions tellement préoccupés que mon mari a oublié la valise que nous avions préparée pour fuir, pour nous assurer un minimum d'habits et de sous-vêtements. Il ne nous restait plus qu'à subir passivement notre sort. Plus

personne pour nous aider ou nous protéger. Les miliciens des Forces Libanaises venus, en principe, nous protéger, avaient pris la fuite en premier et nous avaient devancés à Deir-el-Kamar. Il ne nous restait plus qu'à prendre la fuite.

Une fois relativement «installés», bien que très misérablement, nous avons tous décidé de réagir. Mon mari, poussé par moi, a fini par se dégoûter; il est allé nous acheter des vêtements dans un magasin - il avait un peu d'argent sur lui - et il allait régulièrement au four acheter du pain. Moi, j'ai fini par improviser une sorte d'outil pour faire cuire le pain à partir de la farine qu'on nous distribuait. Je le faisais sur le couvercle d'une lampe municipale, disposé sur un foyer que mon mari avait confectionné. Nous avons ainsi du pain frais. Mon mari assurait aussi d'autres corvées: aller chercher de l'eau, parfois sous les balles des tireurs embusqués, faire quelques achats avec le peu d'argent qui nous restait. Moi, je préparais les repas, je faisais la lessive.

Un mois plus tard, mon mari se sentant mal physiquement, nous sommes allés voir les religieuses de la Croix qui tiennent un hôpital dans la localité et nous leur avons demandé de nous aider. «Où étiez-vous? nous disent-elles, nous vous avons cherchés partout.» Elles nous ont donné alors des couvertures et les habits qui nous étaient depuis longtemps destinés. Malgré tout notre dénuement, j'ai réussi à dépanner des amis et des proches encore plus démunis que nous. J'ai donné du pain à beaucoup de personnes et j'en étais fière. Mes enfants m'ont beaucoup aidée dans divers travaux et toute la famille s'est mise à fonctionner presque normalement dans les limites des conditions de vie précaire de notre lieu de refuge. Et nous partagions les soucis, les angoisses, les appréhensions de toutes les personnes regroupées à Deir-el-Kamar. Le soir, nous allions écouter les nouvelles chez quelqu'un qui avait un générateur électrique, parce que, dans le village, il n'y avait plus d'électricité depuis fort longtemps.

Voyez, c'est donc ainsi que nous avons fait face à l'événement brutal qui nous avait arrachés à notre village, à nos racines. Croyez-moi, c'est très dur de se sentir brusquement coupé de tout, sans toit, sans ressources, sans aucune aide consistante au début, puis avec les quelques effets fournis par les religieuses. Nous avons mis un mois entier pour retrouver un rythme de vie normal. Nous avons beaucoup souffert; nous avons eu faim, nous qui étions habitués à vivre aisément chez nous et

qui avions tous les produits de la terre à notre disposition. Un jour, j'ai demandé à mon mari d'aller chercher un peu de sel pour que je puisse pétrir le pain. Il ne revint qu'au bout d'une heure. Il n'avait rien rapporté. Il m'avoua que le sel qu'il avait acheté, il l'avait mangé en cours de route. Il avait tellement faim qu'il avalait en marchant régulièrement une poignée de sel.

Deux mois après notre arrivée à Deir-el-Kamar, mon beau-père, très âgé, a été évacué, avec tous les vieux, vers Beyrouth, par la Croix-Rouge locale. Nous, nous sommes restés trois mois et demi à Deir-el-Kamar. Puis, après la levée du blocus, nous sommes allés habiter chez mes propres parents pendant environ deux ans; chez d'autres parents à Antélias, pendant deux autres années. Pendant ces quatre années maudites, j'étais surtout préoccupée par la santé de mon mari, devenu diabétique dès notre sortie de Deir-el-Kamar, à cause du choc, je pense. Il voulait repartir en voyage pour gagner de l'argent; je l'en ai empêché, d'abord à cause de sa santé et parce que je ne voulais pas qu'il me laisse seule avec les enfants dans cette situation trouble, inquiétante. Nous sommes neuf en famille. C'est trop lourd pour une femme seule. Oui, la guerre nous a profondément atteints. Nous avons beaucoup souffert; nous avons été trop humiliés. Mais nous nous entendons bien avec les déplacés de notre village; nous nous comprenons, nous nous entraïdons. Le milieu actuel? Nous avons mis du temps pour nous y adapter. Dans ce quartier de maisons préfabriquées, deux familles sont originaires de Méouch et nous nous sentons très proches d'elles. Avec les autres, nous sommes un peu sur nos gardes. Les gens sont gentils, serviables même, mais distants.»

CHAPITRE IX

Le vécu en milieu d'accueil: Réadaptation et représentation de l'avenir

Une fois passée la période intensive de crise qui a accompagné le déplacement, les familles ont vécu dans un milieu d'accueil. C'est la réadaptation à ce nouveau milieu et la représentation que se font les déplacés de l'avenir qui sont l'objet du présent chapitre.

LES MODALITÉS DE LA RÉADAPTATION: LE VÉCU EN MILIEU D'ACCUEIL

Dans les données qui précèdent, on peut déjà considérer que les modalités de la réadaptation ont varié selon la situation spécifique de chaque famille. La majorité des déplacés, 16 familles sur 24, ont ressenti le milieu d'accueil comme hostile. Cette hostilité était plus ressentie par les jeunes que par leurs parents. Pour aborder l'aspect qualitatif de cette adaptation, nous avons établi trois catégories: réadaptation difficile et sentiment d'échec, réadaptation plus ou moins lente ou inégale et réadaptation facile et réussie.

Réadaptation difficile et sentiment d'échec

C'est le cas notamment de 3 familles parmi les 24 dont les membres, jeunes et vieux, considèrent qu'ils n'ont pu relever le défi et ont d'eux-mêmes une image fort déféctueuse. L'obstacle majeur à la réadaptation est représenté par les déplacements continus, l'épuisement des ressources financières et la

maladie. Un cas exemplaire est celui de cette famille déplacée de Ras-el-Nabeh à Ghazieh. A l'origine, le père était vendeur de poulets. Dès les premiers bombardements, la famille est dans l'obligation de quitter sa maison. Sans abri, elle erre de localité en localité, perdant ainsi la seule source de revenu qu'elle avait. Malade, le père subit plusieurs opérations, finit en dialyse, sombre dans la dépression par inaction et sentiment d'impuissance. La mère est en état de perpétuelle tension: elle doit faire face à tout, alors qu'ils sont dans un état d'extrême pauvreté. La scolarité des enfants est perturbée, ce qui crée une atmosphère familiale très conflictuelle, avec disputes fréquentes. La famille se renferme sur elle-même; elle ne «rend plus visite à personne, parce qu'elle ne peut pas recevoir en retour».

La relève est cependant assurée par trois enfants qui quittent l'école pour travailler et aider la famille. Mais les revenus sont insuffisants, les dépenses sont réduites au minimum, le mot d'ordre est restriction, prudence. La famille vit dans une ambiance constante d'amertume et de perte de l'estime de soi:

Le père: «J'étais toujours la référence et le soutien pour mes frères et maintenant je me sens complètement impuissant; je suis un fardeau pour ma femme qui s'occupe tout le temps de moi... Je n'ai même plus la capacité de résoudre nos problèmes de famille... Je n'ai pas voulu m'intégrer à ce nouveau milieu. Nous ne pouvons recevoir personne...»

La mère: «Durant la crise, nous avons découvert qui sont les vrais amis et qui les ennemis... Quand mon mari travaillait, il me donnait de l'argent, maintenant je dois pourvoir à tout, aidée de mes enfants... Mes relations avec les autres sont très tendues, surtout à cause de la gêne économique. Quant aux voisins, ici, chacun pour soi... Nous avons tout perdu... Comment voulez-vous que je m'occupe bien de mes cinq enfants? Je veux garder seulement les deux petits à l'école, les grands doivent travailler pour que nous ne crèviions pas de faim.»

La fille: «Mes parents ont décidé que je quitte l'école... Je suis pourtant en terminale... Mais je suis d'accord avec eux, je veux chercher du travail, des leçons particulières... C'est dommage... Le directeur de l'école est venu nous proposer de nous aider. Mais nous n'avons pas de revenu, il faut que je travaille... Souvent, je me sens inférieure au voisinage. Nous n'avons rien... C'est pourquoi je préfère rester chez moi.»

L'amertume et le sentiment d'infériorité par rapport au milieu d'accueil sont très largement ressentis par les familles dont la réadaptation n'a pas réussi. L'accent est constamment mis sur le manque de moyens financiers pour pouvoir entretenir un minimum de sociabilité et de convivialité à base de réciprocité, de visites et de réception. Les filles évoquent fréquemment le problème de l'habillement et si elles se replient sur elles-mêmes et évitent toute sortie, c'est parce qu'elles n'ont pas de quoi s'habiller convenablement ou même se maquiller. En revanche, les garçons évoquent peu le problème vestimentaire; ils se plaignent plutôt de leur habitat souvent délabré ou insuffisant et du sentiment de honte qu'il suscite en eux. Aussi n'ont-ils de loisir hors du travail que dans certains centres d'accueil pour les jeunes ou tout simplement dans les randonnées de rues entreprises avec les copains.

En somme, l'histoire de ces familles se présente comme parsemée d'obstacles dans un milieu instable caractérisé par les déplacements multiples et continus. La situation donne un sentiment d'amertume et d'impuissance, un sentiment d'échec et d'infériorité, malgré toutes les tentatives d'adaptation entreprises. Les logements délabrés et le manque de moyens économiques font en sorte que ces familles entrent dans le cercle vicieux de la pauvreté. Manque de moyens égale manque de sociabilité dans la perspective de la réciprocité, caractéristique de la société en général. Cette situation provoque un repli sur soi, la perte du goût de vivre et finalement l'isolement au niveau des individus et familles.

Réadaptation plus ou moins lente ou inégale

La réadaptation plus ou moins lente ou inégale, entreprise dans un climat d'efforts et d'affrontement des difficultés, est le cas de 14 familles sur 24, soit la majorité des familles enquêtées. Là aussi, la cause principale de l'adaptation lente et difficile est représentée par les déplacements successifs qui n'ont permis de stabilité que plusieurs mois après le premier déplacement, parfois deux ou trois ans. Dans ces familles, ce qui est remarquable, c'est la décision volontaire de prise en main de la situation, considérée la plupart du temps comme un défi à relever, plus par le père que par la mère. Le chef de famille reprend son métier ou essaie de le convertir: directeur technique dans une usine, soldat, prêtre, enseignant, chef cuisinier, petit entrepreneur. Les enfants aussi contribuent grandement à cette reprise en main de la situation: fille enseignante, infirmière, aide-soignante ou travailleuse en usine; les garçons travaillant avec le père ou continuant leurs études en même temps

qu'ils effectuent des travaux d'appoint. Conscients de l'effort accompli, souvent les membres de la famille constatent qu'un certain renouveau a lieu dans leur existence et vont jusqu'à reconnaître que leur vie actuelle est différente et meilleure que dans le milieu d'origine. Certains diront, après avoir quitté Tripoli pour Kousba: «La vie sociale de Kousba est très différente de celle de Tripoli, mais nous nous sommes adaptés après beaucoup d'efforts.» Le garçon dira: «J'étais heureux lorsque mes parents ont construit la maison de Kousba. J'étais étudiant à Beyrouth. J'attendais les week-ends pour m'y rendre.» La fille: «Je suis satisfaite de mon travail et du milieu ambiant.»

Dans une autre famille, la mère n'a amorcé son propre mouvement d'adaptation, alors que le père y était déjà totalement, que lorsqu'elle a compris que le retour à Kobbé était impossible et que leur maison avait été démolie. Alors elle a secoué son état dépressif et se dit aujourd'hui plus heureuse à Bécharré qu'à Kobbé. Entre-temps, son mari, soldat de métier, s'était fait marchand de légumes, de tissus ou de linge avant de reprendre son métier de soldat aux Cèdres. Quant aux enfants, enseignants tous les deux, ils se sentent valorisés par le regard admiratif des gens, surtout le garçon qui se perçoit comme un leader dans sa communauté. Le sentiment unanime de la famille: «Notre vie actuelle est meilleure qu'avant. Le déplacement a été positif pour nous. Nous avons un nouveau réseau de relations. Notre famille est respectée, appréciée, adoptée par tous ici.» Il faut ajouter que cette famille en particulier comprend sept enfants, tous universitaires: les deux enfants enquêtés (la fille licenciée ès lettres, professeur de français; le fils licencié en physique, professeur de sciences) plus un ingénieur électro-mécanicien, un étudiant en médecine en Belgique, deux étudiants en génie à l'Université Libanaise et une étudiante en médecine également à l'Université Libanaise. C'est l'exemplarité de cette famille qui retient l'attention; ce qui corrobore notre point de vue énoncé plus haut: le haut niveau d'instruction des membres de la famille est un facteur qui favorise la réinsertion socio-professionnelle.

Dans certaines familles, la réadaptation inégale du père et de la mère a eu des répercussions négatives sur les enfants. C'est le cas de la famille d'un soldat chiite qui a placé les siens dans un village maronite avant de reprendre son travail dans la caserne de la localité voisine. Lui sent sa famille plus en sécurité dans ce milieu chrétien, alors que sa femme ne se sent pas chez elle, soupçonne son mari d'avoir des relations extra-conjugales, se plaint du fait qu'au lieu de rentrer chez lui après le travail, il préfère rejoindre ses copains pour jouer aux cartes. Il en résulte un climat de tension permanent dont les

enfants font les frais. Ici, c'est en quelque sorte l'émancipation du mari qui pose un problème.

Le coup d'envoi pour la réadaptation positive ou courageuse est communément donné par le chef de famille qui n'hésite pas à faire n'importe quoi plutôt que de croupir dans l'inaction, s'endette quand il le faut pour mettre en chantier un projet, etc. Ce faisant, son entourage fait tache d'huile et les autres membres de la famille se trouvent pris dans le mouvement. Les adaptations difficiles, aboutissant à des échecs, ont souvent été le fait de l'impotence physique ou psychologique du chef de famille. Cela est peut-être aussi en rapport avec le fait que, dans les milieux traditionnels, bien que les femmes soient très actives au sein du foyer, elles ont peu l'habitude de reprendre en main totalement le destin de la famille en cas de défaillance du père.

En somme, bien que ces familles aient subi des déplacements successifs et une période d'instabilité assez longue, la crise est vécue par elles comme un défi à relever. Il s'ensuit une prise de décision rationnelle, à laquelle participent les différents membres de la famille, endossant la décision de «rebâtir». Cette décision est confortée par l'impossibilité du retour, qui a pour effet de briser la «nostalgie du passé». Sans doute le climat de tension persiste-t-il chez certains, en raison de l'inégalité d'adaptation du couple. Mais le fait que la famille se perçoit et est perçue comme «exemplaire», son implication dans le milieu ambiant et le «leadership» qu'y exercent certains de ses membres, constituent un support situationnel important. Ce qui prédomine, c'est la volonté de «rebâtir» et le sentiment de satisfaction qui l'accompagne.

La réadaptation facile et réussie

La réadaptation facile et réussie a été le fait de 7 familles sur 24. Ces familles ont assez vite retrouvé un statut équivalent à celui qui prévalait dans le milieu d'origine ou ont amélioré très sensiblement leur situation globale en accédant à un mieux-être tant personnel que social. Si, dans certains cas, cette promotion s'est faite par le passage de la ville au village, parfois elle s'est également effectuée en sens inverse.

Ce père de famille, camionneur de son métier, quitte Kobbé, milieu islamo-chrétien, pour s'installer dans son village d'origine, à population exclusivement chrétienne. Son frère l'aide à parachever une maison qu'il avait commencé à faire construire bien avant le début de la crise. Il y installe sa

famille, reprend son métier de camionneur, gagne suffisamment d'argent pour placer ses enfants dans des écoles privées. Toute la famille se sent impliquée dans les activités de la paroisse. Et la mère qui assume un surcroît de responsabilités, ne s'en plaint guère. Elle dit: «Nous ne nous sentons pas étrangers ici, et nous jouissons d'un grand sentiment de sécurité». Les enfants se sont fait des amis dans le village et toute la famille se sent acceptée et respectée.

Une autre famille se trouve dans la même situation; elle passe d'un village à majorité musulmane à une banlieue de ville à population entièrement chrétienne. Aussitôt, elle se sent en sécurité et le mieux-être ressenti permet au chef de famille de reprendre son travail, aidé de ses deux enfants, ce qui les place dans une position économique meilleure que quand ils habitaient leur village d'origine. Mais toute la famille garde la nostalgie de la maison perdue, qu'elle voudrait récupérer. Il faut ajouter que cette reprise rapide a été possible grâce aux moyens financiers que la famille avait conservés. Le père déclare: «J'ai rompu toutes mes relations d'avant-guerre. Mon milieu est désormais ici.» Sentiment et ressentiment de la mère: «Je me sens dans un vrai milieu ici. Que notre maison, au village, s'écroule sur la tête de ceux qui l'occupent.» Pour les garçons, qui sont pleins de gratitude envers le père qui a très courageusement pris la situation en main: «Notre milieu est ici, notre situation économique est encore meilleure qu'avant. Ici, nous pouvons sortir, faire de la musique; nous avons le sentiment de vivre.»

En somme, ce qui semble avoir favorisé l'adaptation dans les sept situations retenues sont les facteurs suivants: maintien d'un certain pouvoir économique permettant une reprise d'activités autonome et salariée plus ou moins rapide; aide substantielle de la part de la famille ou de certains organismes pour redonner à la famille sinistrée un sentiment de sécurité et une estime ou une reconnaissance sociale manifeste; retour dans son milieu d'origine ou dans un milieu confessionnellement homogène procurant sécurité et convivialité; passage de la ville au village ou à un milieu rural également homogène et permettant l'établissement d'un réseau riche de communications sociales; passage du village à la ville offrant plus de possibilités de travail et de relations aux adultes, et plus de possibilités pour s'instruire et se faire des amis pour les jeunes.

Nous retenons que cette adaptation facile et réussie semble liée au fait de ne pas se sentir étranger. Le sentiment de sécurité est présent tant au plan psychologique que matériel (maison et argent). Ces familles participent aux

activités du réseau et elles se sentent acceptées et respectées. Nous décelons chez elles une volonté de vivre dans l'ici et maintenant et même une volonté de rompre avec le passé.

Examen des difficultés principales

A l'intérieur des trois catégories précédentes, il est possible d'examiner un peu plus spécifiquement les principales difficultés rencontrées par les familles. Dans les cas d'échec ou d'adaptation difficile, voire très difficile, on peut retenir la dureté du milieu d'accueil, même dans les cas où ce milieu était homogène, de même que l'absence de possibilités financières pour la reprise du travail du chef de famille. Deux familles originaires du Chouf correspondent à cette description, ayant perdu maisons et villages et s'étant réfugiées dans un premier temps à Deir-el-Kamar, qu'elles n'ont pu quitter qu'après cinq mois de blocus. L'une de ces familles s'est déplacée de Dfoun à Beyrouth et l'autre de Majdel-Méouch à la région de Bsalim. Le plus dur pour ces deux familles a été de se trouver dans l'obligation de squatteriser des lieux insalubres pour se loger, alors qu'elles étaient propriétaires de maisons et de jardins potagers dans leur village. Recherches infructueuses de travail sur place ou dans les pays arabes, absence absolue de soutien dans les milieux d'accueil, sentiment d'infériorité et d'impuissance devant l'énormité de l'effort à accomplir pour se redresser, humiliations multiples de la part de co-religionnaires ou de miliciens, avenir brisé des enfants, tout cela les a plongés dans la prostration pendant des mois entiers avant qu'ils ne puissent trouver une issue partielle à l'état de marasme dans lequel ils se trouvaient. Parents et enfants font part de frustrations nombreuses, de privation, de restriction dans les dépenses qui les excluent des milieux avoisinants. Pères et mères parlent de dépression, de sentiment d'inutilité; les enfants se plaignent de voir leur avenir bouché.

Tandis que l'un des garçons avoue que toutes ces difficultés avaient eu pour effet positif de resserrer les liens familiaux et de rendre les jeunes plus vite responsables d'eux-mêmes, et que l'une des filles déclare: «J'ai grandi soudain, j'ai mûri, je me sens responsable», d'autres parlent de honte, d'humiliation, d'envie de partir et de sentiment d'injustice.

«J'ai honte de me trouver dans ce quartier. Pourtant, je me sens bien maintenant. Je vais à l'Université, j'y ai des amis, des camarades qui ont des voitures, qui ont de belles maisons. Quand ils me proposent de

m'accompagner chez moi après les cours, je refuse toujours; je ne veux pas qu'ils voient où j'habite. Cela m'humilierait beaucoup.»

«A la montagne, nous étions la famille qui recevait les étrangers, les gens de passage, mon père aidait les habitants du village; il leur prêtait de l'argent quand ils avaient un projet pour lequel ils manquaient de fonds: un commerce, une maison à construire. Aujourd'hui, mon père a acheté un taxi, il fait le chauffeur. Lui prend très bien la chose; il a beaucoup de courage, il est formidable. Mais moi, je ne supporte pas cette situation; j'ai envie de partir, parfois j'ai envie de mourir, ce n'est pas juste, tout ce qui est arrivé est atroce; parfois je me demande si Dieu existe. Pourquoi a-t-il permis tant de souffrances au Liban, un pays qu'on disait béni et protégé, pourquoi tant de souffrances!»

«Ma soeur va se marier bientôt; tant mieux pour elle. Je ne sais pas où elle va vivre. Mes parents n'ont pas de quoi lui payer un trousseau, si modeste soit-il. Moi, je ne veux plus rester dans ce pays de fous.»

Ces blessures d'amour-propre, nous les avons relevées dans pratiquement toutes les familles enquêtées, en particulier quand l'humiliation ou la vexation provenait de personnes de milieux appartenant à la même confession religieuse. Elles sont pour beaucoup dans le désir d'émigration de certains jeunes garçons enquêtés, qui semblent avoir perdu espoir dans le redressement du pays et perdu confiance dans les hommes politiques au pouvoir, comme dans les hommes de religion qui leur ont souvent réservé un accueil froid, sans commune mesure avec certaines possibilités financières ou matérielles de la communauté.

La vie conjugale et familiale après le déplacement

Une autre conséquence importante du déplacement touche la vie conjugale et familiale. La majorité des familles avoue avoir subi des perturbations graves dans leur vie intime à la suite des stress subis. Rares sont les familles qui ont trouvé rapidement un équilibre de vie dans le milieu d'accueil (3 sur 24). La vie de ces trois familles s'est nettement améliorée dans leur nouveau lieu d'insertion, le passage s'étant fait d'un milieu dur et primitif à un milieu plus évolué, du village à la ville. Dans la plupart des cas, la difficulté de la reprise d'une vie conjugale heureuse est en relation avec trois types de facteurs: un facteur économique (manque de moyens financiers pour se loger, s'habiller, dettes à rembourser, etc.), un facteur de santé

(maladies graves successives d'un chef de famille, ou santé détériorée de la mère), précarité du logement ou exigüité des lieux occupés. Mais dans l'ensemble des cas, il est rarement fait mention de situation franchement conflictuelle à l'exception de trois cas signalés aussi bien par les parents que par les enfants. Les crises dont il est question sont présentées comme ayant toujours été provisoires. La résolution de la perturbation conjugale ne s'est effectuée qu'avec l'installation de la famille dans un lieu sécurisant et pour une longue durée. Cependant, la majorité des couples signale que l'état d'équilibre atteint ne reproduit que faiblement la qualité de la relation antérieure, tant dans les rapports intimes du couple que dans la vie familiale en général.

Il serait vain de vouloir commenter de telles affirmations tant elles paraissent évidentes. La vie du couple ne s'épanouit, en effet, que dans un cadre approprié et les bonnes relations intra-familiales ont besoin pour s'établir d'un minimum de conditions matérielles. Il faut ajouter que dans le cadre de ces familles, l'incertitude du lendemain compromettrait toute projection et de ce fait augmentait l'anxiété des différents membres de la famille.

LA REPRÉSENTATION DE L'AVENIR

Compte tenu du puissant ébranlement physique, économique et social subi par toutes les familles enquêtées, comment pouvaient-elles envisager l'avenir aussi bien pour les adultes que pour les jeunes, dans le pays ou hors du pays? Bien que dans l'ensemble, on puisse déceler une perte de confiance dans l'avenir, que la majorité des enquêtés commencent leurs propos en signalant que l'avenir est incertain pour tout le monde, une analyse détaillée et différentielle de la prospective envisagée par les uns et les autres, permet de mieux cerner le problème. Il est ainsi possible d'en faire éventuellement usage dans toute stratégie future, destinée à réinsérer les déplacés chez eux ou de les aider à mieux s'adapter là où ils se trouvent. Nous distinguerons ainsi les points de vue des pères de ceux des mères, ceux des garçons et ceux des filles.

L'avenir vu par les pères

La moitié des pères considèrent l'avenir avec incertitude, alors que l'autre moitié le considère comme allant vers une amélioration certaine. Cela est

assaisonné d'un espoir de retour dans les locaux d'origine, pour une minorité, ou d'une résignation absolue pour d'autres, également minoritaires. Nous relevons ci-après quelques propos typiques:

«Je ne vois pas d'avenir. Je me sens mourir et incapable de penser à un autre avenir que la mort.» (Malade en dialyse).

«L'important, à l'heure actuelle, c'est la paix et la sécurité. Si la guerre reprend, nous vendrons tout et nous émigrerons.»

«Nous ne sommes pas prêts à perdre une goutte de sang dans une guerre qui n'est pas la nôtre.»

«Moi, je suis optimiste. La vie reprendra et nos enfants rebâtiront le pays. Nous sommes déjà dans une situation meilleure qu'avant.»

«Moi, je suis bien, ici à Bécharré. Je veux devenir citoyen de cette contrée et élire officiellement domicile ici. Je veux y transférer mon registre civil.»

«Mon seul espoir, c'est de récupérer ma propriété dans le Chouf, mon honorabilité et redevenir un citoyen comme tout le monde. Je suis prêt à oublier le passé, les massacres, les humiliations. On n'est bien que dans sa région d'origine, croyez-moi.»

«Moi, je ne veux dépendre de personne et que personne ne dépende de moi. Je veux la paix intérieure. Ce qui s'est passé me dégoûte.»

«D'abord j'étais déprimé, maintenant je suis usé. Pour rien au monde je n'aurais quitté mon village. On m'y a forcé. Mais ce n'était pas un échec personnel. Je ne le vis pas comme tel.»

«L'avenir est mort. Comment faire pour retourner à Damour? On y a tout détruit, justement pour que nous ne puissions plus y retourner. Comment retaper sa maison, déménager, voir la fin de la crise économique, retrouver un bon niveau de vie?»

«La situation actuelle ne peut durer. Voyez le Viêt-Nam. Chez eux, ça a duré trente ans. Nous, ça fait quatorze ans que ça dure. Mais je suis convaincu que nous reviendrons dans nos foyers. Rien n'est définitif sur cette terre.»

«Non, moi je ne pense pas du tout à l'émigration. Cette terre nous appartient et nous la retrouverons tôt ou tard.»

Que les propos optimistes aient été tenus par les chefs de famille qui ont réussi leur insertion dans leur nouveau milieu de vie, cela va de soi. De même, tous ceux qui gardent la nostalgie du retour ou de la récupération de la propriété d'origine sont en totalité les propriétaires terriens et de biens immobiliers. Le pessimisme est le fait de ceux qui ont perdu une maison et qui n'ont pas pu retrouver une situation honorable dans le milieu d'accueil. Dans ces témoignages, certains thèmes reviennent souvent, tel que l'attachement des déplacés à leur terre, à leur maison et au niveau de vie décent qui était le leur. Un fort désir de redevenir autonome se dégage aussi des propos recueillis, ainsi que le désir de redevenir un citoyen à part entière, reconnu et respecté.

L'avenir vu par les mères

Toujours plus proches des réalités de la vie qu'elles affrontent quotidiennement, les mères, comme les pères, parlent d'avenir incertain et gardent aussi un espoir de retour au lieu d'origine. Les mères semblent davantage préoccupées par l'avenir des enfants et particulièrement de leurs filles. Pour elles, comme pour toutes les mères libanaises, il faut éloigner les garçons des champs de bataille; pour le reste, ils se débrouilleront bien comme ont toujours fait leurs pères. Relevons également quelques propos typiques recueillis dans les enquêtes:

«L'avenir, c'est pouvoir marier mes enfants et qu'ils se débrouillent mieux que nous dans la vie. L'avenir est entre les mains de Dieu. Je me fais beaucoup de souci pour mes filles. Moi, je crois que nous n'avons plus d'avenir au Liban.»

«Moi, je suis bien à Bécharré, maintenant. J'espère y vivre en paix et y mourir.»

«Mon avenir, c'est celui de mon mari et de mes enfants. Là où ils veulent vivre, je serai avec eux. Mais je n'ai pas envie de quitter le pays; le Liban est à nous et nous le garderons.»

«Mon espoir est que chacun rentre chez lui, retrouve ses biens, sa maison et qu'ils n'y ait plus d'histoires entre chrétiens et musulmans. C'est honteux de se comporter comme des sauvages. Nous sommes à la fin du XX^e siècle.»

«Depuis la mort de mon mari, je n'entrevois plus d'avenir. Je m'occupe de mes enfants. C'est leur avenir qui importe, non le mien.»

«Je suis sûre que je ne verrai plus jamais mon village. Le Liban que j'ai aimé n'existe plus.»

«Je souhaite mourir après avoir marié mes filles. Je n'ai pas d'autre souci.»

«Nous reviendrons dans nos maisons et dans nos villages; c'est ce que je désire ardemment.» (Propos retrouvés dans cinq enquêtes)

«Le salut que j'attends? Que le général Aoun réussisse et qu'il améliore la situation du pays. Avec le général, nous pouvons espérer retourner à Damour. S'il échoue, l'avenir est mort.»

En fait, les femmes sont partagées entre le désir d'être là pour assurer l'avenir des enfants, et particulièrement le mariage des filles, et le désir de retrouver leur domicile d'origine. Elles se montrent très préoccupées par les divers aspects de la vie familiale mais sont surtout soucieuses de la réussite de leurs enfants. Elles lient leur avenir à celui de leur mari et de leurs enfants. Tout au long de l'enquête, elles ont fait part de leurs difficultés devant l'effort à fournir pour continuer à faire «tourner» le foyer et à maintenir les enfants dans un climat sain sur le plan moral. Il y avait beaucoup de tristesse dans ce qu'elles disaient à propos de l'avenir, même chez celles qui tenaient des propos optimistes, comme si elles ne croyaient pas à ce qu'elles disaient, tout en le disant parce qu'il fallait le dire ou parce qu'il fallait parler dans le même sens que le mari. Les femmes nous ont paru plus «travaillées» par la nostalgie du passé que les hommes, les hommes plus «branchés» sur l'avenir et l'action que les femmes.

L'avenir vu par les garçons

S'ils partagent avec pères et mères le doute, l'incertitude du lendemain en même temps que des perspectives d'amélioration dans le milieu, les garçons enquêtés nous ont semblé avoir des opinions plus tranchées quant à leur perception de l'avenir. Voici d'entrée de jeu ce que dit l'un d'eux et qui rejoint probablement ce que beaucoup d'autres pensent:

«Ici, il n'y a d'avenir que pour les salauds, pas pour les honnêtes gens. Aussitôt que je le pourrai, je quitterai le pays, pour aller n'importe où, loin des salauds et des «vendus».»

D'autres propos sont plus nuancés, bien que tramés constamment sur le fond de déception et de tristesse:

«Moi, le retour dans mon village ne m'intéresse plus. Je me suis habitué à vivre en ville, je ne veux plus retourner à la mentalité étroite des villages. Ici, je me sens plus libre. Je veux refaire ma vie, avoir un bon poste. Je n'envisage pas de quitter le Liban.»

«Moi, je veux rester ici (à Zahlé), ne plus retourner à Karak. Je rêve de pouvoir agrandir mon commerce, élargir le cercle de mes connaissances, fonder un foyer.»

«J'ose espérer une situation politique meilleure, après quinze ans de guerre et la perte des valeurs morales, culturelles, interconfessionnelles.»

«Je voudrais avoir un poste important, être aimé et savoir aimer, bannir de ma vie la tristesse et la solitude, m'ouvrir aux autres. Mais l'avenir est entre les mains de Dieu.»

«Moi je suis confiant, je suis de nature optimiste. J'espère bientôt m'établir à mon compte et épouser la fille que j'aime.»

«Je vous mentirais si je vous disais que je garde un quelconque espoir dans ce pays; il n'y a plus aucun avenir pour les jeunes. Un seul espoir pour moi: partir, quitter ce pays au plus vite. Mais je n'en ai pas les moyens pour le moment.» (Propos retrouvés dans 8 enquêtes).

«Je me sens les bras coupés devant le désastre du pays. Comment en sommes-nous arrivés là? Il n'y a aucun projet possible pour moi ou pour les jeunes de mon âge. Un seul espoir: voyager.»

Cette volonté de partir a été décelée chez plus de la moitié des jeunes garçons enquêtés et qui ont fourni des réponses, soit 11 sur 17. Serait-elle en relation avec le moment particulièrement ténébreux où l'enquête a été menée, l'impasse politique dans laquelle nous nous trouvons? Toujours est-il que la majorité des garçons se méfie de la classe politique dirigeante et semble préférer l'aventure ailleurs à l'incertitude de la vie au Liban. Les quelques rares garçons qui ont exprimé le désir de demeurer au Liban et d'y faire des projets proviennent des familles déjà insérées dans le milieu d'accueil et qui ont relativement retrouvé un niveau de vie confortable.

Ces réponses reflètent une révolte contre une situation définie comme sans issue. Sans issue, parce que la corruption qu'ils perçoivent dans le milieu urbain, politique et social, ne laisse guère de place à ceux qui veulent s'assurer un avenir honnête; sans issue, parce qu'un éventuel retour au village n'offrirait guère que des horizons bornés: pas de projets possibles au Liban.

Ils déplorent la perte des valeurs morales, culturelles, interconfessionnelles et rêvent de partir, d'émigrer. Mais le rêve est aussi sans issue, irréalisable par manque de moyens.

L'avenir vu par les jeunes filles

Comme les garçons, une proportion non négligeable de jeunes filles envisage l'émigration comme solution d'avenir pour elles, le tiers des filles ayant répondu à cette question. Il y en a autant qui envisagent le mariage comme porte de sortie qui à la fois leur donnerait de la sécurité et rassurerait leurs parents. Ce sont aussi ces dernières qui affichent une certaine confiance dans l'amélioration de la situation dans le pays, sans croire cependant à une possibilité de retour dans leur milieu d'origine. Que disent-elles?

«J'ai trente ans; je viens de rompre une relation qui a duré neuf ans avec un partenaire de mon âge, et cela parce qu'il ne peut assurer son avenir et le mien, malgré un séjour de deux ans en Afrique. Désormais, je ne veux plus vivre qu'au jour le jour. Mais pourrai-je y arriver?»

«Je n'ose pas penser à l'avenir, je ne sais pas pourquoi. J'ai l'impression que dans ce pays, on ne peut plus rien prévoir.»

«J'espère avoir un meilleur avenir que celui de mes parents.»

«C'est vrai que je me sens tranquille en ce moment ici, à Bécharré. Mais je suis inquiète pour l'avenir. Dans ces cas-là, je pense à l'émigration. Mais je n'ai pas le courage, je crois.»

«Il n'y a pas d'avenir au Liban, à moins d'un miracle.»

«Moi, j'aspire tout simplement à épouser l'homme que j'aime, à bâtir un foyer et avoir des enfants. Je souhaite que la nouvelle génération vive dans un Liban vraiment indépendant.»

«L'avenir? Qui sait? Que je trouve un travail d'abord! Mais où trouver à se loger, si on veut se marier dans ce foutu pays?»

«Moi je ne suis pas pressée de me marier. Je sais que c'est le souhait de ma mère surtout. Mon père ne dit rien. Mais il le souhaite aussi, je le sens. Je veux faire ma vie comme je l'entends; je veux réussir par moi-même.»

Les réponses des jeunes filles démontrent aussi un certain pessimisme et un sentiment d'incertitude face à l'avenir. Elles se résignent à vivre au jour le

jour, mais l'anxiété persiste. Le mariage, tel qu'elles l'envisagent, présente certaines contraintes et devient une solution fragile dans le contexte actuel. Malgré le fait que, dans l'ensemble, les jeunes filles s'inscrivent dans les projets de leurs parents, certaines expriment des points de vue plus personnels et souhaitent pouvoir organiser leur vie par elles-mêmes. Le petit groupe qui pense ainsi est universitaire, habite la ville ou une banlieue urbaine, à l'exception des jeunes filles universitaires installées confortablement à Bécharré et qui y enseignent.

On pourrait faire figurer cette représentation de l'avenir des parents et des enfants dans un tableau récapitulatif tenant compte de la majorité des sentiments exprimés (voir tableau 9.1). Malgré les limites de ce tableau, attribuables au fait que les personnes enquêtées donnaient souvent des réponses multiples à chaque question, d'une part, et d'autre part, que certaines enquêtes ne comportaient pas de réponse en provenance des jeunes enquêtés, les chiffres disponibles nous permettent de dégager certaines tendances. Les sentiments les plus souvent exprimés sont l'incertitude et la résignation. Si nous considérons que dans l'ensemble, optimisme et espoir d'amélioration représentent des sentiments positifs alors qu'incertitude, résignation et pessimisme des sentiments plus négatifs, nous constatons que les réponses négatives sont deux fois plus fortes que les positives. Il y a peu de différence dans les configurations des sentiments positifs et négatifs entre pères et mères. Les sentiments positifs sont moins fréquents chez les garçons et les filles. Il semble important de noter que les garçons ont le nombre le plus élevé de réponses négatives et le moins élevé de réponses positives. Ceci coïncide avec le désir d'émigrer qui est plus fort chez les garçons que chez les filles. Ce désir d'émigration est très faible chez les parents. Par contre, le désir de retour est le plus fort chez les mères et le moins fort chez les garçons et les pères. Ceci nous suggère que la nostalgie du passé reste plus tenace chez les femmes. Le mariage n'était envisagé que par les jeunes filles.

TABLEAU 9.1
Représentation de l'avenir

Sentiment exprimé	Père	Mère	Garçon	Fille	Total
	N	N	N	N	
optimisme	6	6	4	6	22
amélioration	12	10	3	5	30
incertitude	12	10	11	8	41
pessimisme	5	8	10	6	29
résignation	6	8	13	10	37
retour	4	10	4	6	24
mariage	-	-	-	6	6
émigration	1	2	11	8	22
Total	46	54	56	55	211

CONCLUSION

Le but de ces deux derniers chapitres était d'étudier l'impact des déplacements forcés sur les personnes et les familles dans leur vie quotidienne. Répartie en trois temps (le vécu dans le milieu d'origine, durant la crise, dans le milieu d'accueil), l'étude fait ressortir la nature du stress et de la crise, les problèmes qui en découlent, le processus d'adaptation et les aspirations relatives à l'avenir. En considérant l'ensemble de cette analyse, il est possible de dégager plusieurs constantes qui fournissent un éclairage complémentaire au corpus de données établies à partir des enquêtes menées auprès de la population totale.

Le milieu de vie originaire a été présenté comme un milieu idéal, tant dans ses configurations physiques et matérielles que dans ses attributs humains et sociaux et cela, dans la majorité des cas. Nous avons considéré cette idéalisation comme faisant normalement partie de la constitution de l'objet nostalgique, sorte d'antidote contre l'effondrement psychique fréquent dans de pareilles situations. En outre, on peut estimer qu'une telle idéalisation a pour fonction subsidiaire la conservation d'une image de soi valorisée dans le présent, compte tenu du fait que, pour le déplacé qui a ainsi perdu son espace extérieur, il ne reste plus que cet espace intérieur ou cette réalité psychique qu'il doit préserver pour continuer à vivre, à lutter et à espérer. Fabulation ou idéalisation, dans les deux cas, il s'agit d'un processus axé sur la stratégie de la reconnaissance. Cette idéalisation du milieu d'origine comme objet nostalgique pourrait inhiber la volonté et l'empêcher de s'adapter aux

changements. C'est ce que perçoivent quelques jeunes gens: leur témoignage sur la vie sociale dans le milieu d'origine va à l'encontre de la vision idéalisante de leurs parents. Ils n'y voient que routine, ennui, coutumes traditionnelles sans contenu personnalisé. Ces jeunes voient le changement, malgré tout, comme une chance, une ouverture.

Étant donné l'idéalisation du milieu d'origine, le milieu d'accueil a été perçu comme hostile, surtout lorsqu'il était resté physiquement indemne ou épargné au moment de l'accueil des déplacés. Cette hostilité perçue, qui pourrait seulement être projective de la part des déplacés, est à corréluer avec le degré de frustration de la population déplacée, elle pourrait aussi être réelle. Souvent, les milieux d'accueil se révélaient peu tolérants pour ce qui pourrait déranger un ordre établi ou une sécurité précaire acquise à la force des poignets de la collectivité. Que les perceptions des déplacés soient à cet égard réelles ou imaginaires - issues d'une image défectueuse de soi et d'une capacité d'adaptation affaiblie - le thème porte à la réflexion si l'on considère que les attitudes de la société d'accueil sont déterminantes pour l'intégration des personnes déplacées.

La solidarité familiale est le facteur le plus souvent cité dans les cas de réussite. Les autres facteurs facilitant l'adaptation ont principalement été un certain pouvoir économique maintenu dans la famille malgré le départ en catastrophe et le potentiel intellectuel et professionnel des membres de la famille. Il y a là, en effet, le maintien de la faculté de prévoir, d'organiser et de reconvertir son action ou son insertion professionnelle au gré des circonstances. Cette souplesse mentale peut être considérée comme le garant de toute adaptation future, en cas de changement de statut ou de regroupement démographique volontaire ou imposé. Jumelée avec un support d'aide matérielle, elle protège l'individu du stress lié aux pressions de l'environnement et lui permet d'utiliser au mieux ses capacités.

Selon les termes mêmes des personnes déplacées, la crise était accompagnée par des sentiments de panique, d'angoisse, de terreur, d'hébètement, de sidération, d'affolement, de douleur, de haine, d'agressivité et même de culpabilité vis-à-vis de ceux qui n'étaient pas capables de fuir. Mais, malgré son acuité et son caractère traumatique, la crise n'a, à aucun moment, généré des désordres psychiques graves ou des décompensations pathologiques morbides, du moins auprès de la population enquêtée. Les conduites dépressives signalées peuvent être considérées comme normales en pareilles circonstances, de même que les attitudes de prostration et d'inaction

chez certains hommes comme chez certaines femmes. En effet, passé l'effet d'affolement des premiers moments, on a souvent relevé l'élaboration rapide de conduites adaptatives qui ont permis au groupe familial de continuer à vivre, même dans les conditions les plus précaires. A ce niveau, la solidarité intrafamiliale a certainement joué. On ne relève aucun cas de fuite des enfants ou d'abandon des parents par les jeunes pour d'autres lieux ou d'autres activités. Quand il y a eu départ des enfants, cela s'est toujours effectué avec le consentement des parents, souvent aussi suite à leur encouragement ou leur conseil.

Face aux exigences de la réadaptation, l'attitude volontariste des personnes sinistrées apparaît comme le facteur principal de la réussite. Cela est conforme à la théorie de la crise qui veut que lorsque les familles, les individus ou les groupes sont capables de dépasser leurs premières réactions émotives et d'affronter une crise comme un défi, il s'ensuit un choix rationnel qui prélude à la réadaptation. En effet, soutiens et aides extérieurs ne peuvent donner aucun résultat si le sujet ne se sent pas mobilisé pour entreprendre une action réparatrice. Tout au plus, peuvent-ils couvrir les besoins élémentaires de la famille tout en maintenant le ou les bénéficiaires dans une attitude passive et développer en eux une mentalité d'assistés. On peut ainsi affirmer que la réadaptation est fonction directe du degré de réactivité du sujet, compte tenu des conditions objectives et des obstacles plus ou moins insurmontables liés aux infrastructures. C'est cette mentalité combative qu'il faudra promouvoir chez l'ensemble des déplacés si l'on désire qu'ils retrouvent assez rapidement un certain niveau d'autonomie et de productivité susceptibles de les arracher au désespoir produit par l'inaction et la perte de l'estime de soi. La totalité des réadaptations réussies est due à cette combativité devant l'obstacle, considérée comme un défi à relever.

La perte du patrimoine constitue, pour un groupe familial, une blessure qui affecte très profondément l'identité surtout pour les personnes de souche paysanne ou provenant d'un milieu rural. La terre et la maison comptent parmi les éléments fondamentaux constitutifs de la personnalité, sortes de parties de soi ou de terrains projectifs facilement identifiés aux personnes elles-mêmes. Dans beaucoup de langues, «maison» équivaut à «famille». C'est ainsi que nous avons expliqué la gravité du sentiment de perte chez les personnes qui avaient perdu, non une location, mais une propriété, et ce sont ces personnes qui, parfois contre toute évidence, espèrent toujours récupérer ce patrimoine même si c'est dans un avenir incertain.

La représentation de l'avenir est fonction de deux facteurs principaux. Telle que révélée par l'enquête, en particulier pour les familles non encore adéquatement insérées dans le milieu d'accueil, elle est à la fois due aux retombées des déplacements successifs subis par la majorité des familles et à la situation politique, restée longtemps instable. Il a été indiqué plus haut que cette instabilité générale interdisait le projet à long terme comme toute action prospective. Les propos tenus par les adultes comme par les jeunes qualifiant le pays comme n'étant plus habitable, sont en relation directe avec le marasme politique dans lequel continue à se débattre le Liban. Le fait que les décisions concernant la vie des citoyens se prennent désormais ailleurs que dans la capitale libanaise amplifie encore davantage le malaise et le sentiment d'impuissance, qui pourrait porter les jeunes surtout à désertir le pays et à émigrer pour chercher un mieux-être et contrôler leur propre vie.

Une dernière question à retenir pour fins d'exploration plus détaillée est la situation des familles qui vivent les déplacements difficilement. Usées par les déplacements continus et l'instabilité constante, dénuées de ressources matérielles suffisantes, ces familles souffrent d'un sentiment d'infériorité par rapport à leur milieu social, où prédomine le «chacun pour soi». Elles se sentent trahies dans leurs attentes de citoyens. Elles tendent à se refermer sur elles-mêmes. Comment redonner aux populations déplacées leur place comme citoyens à part entière? Comment les aider à soigner leurs blessures au sein d'une collectivité qui, elle aussi, soigne ses blessures et tente de rebâtir ses maisons, ses communautés, sa nation, son image? Dans l'un de ses romans, Michel Tournier affirme que «l'homme ne s'accomplit vraiment que dans une maison». On pourrait ajouter que pour conforter son sentiment d'appartenance à une nation ou à une collectivité, l'être humain a toujours besoin de donner une assise matérielle à son existence. C'est cette assise que le déplacé a perdue et qu'il a besoin de retrouver pour renaître. Mais l'assise matérielle ne suffit guère. Pour se réaliser, l'être humain a besoin de s'insérer dans un réseau social animé par la solidarité et, au-delà de ses appartenances groupales, dans une nation qui le reconnaisse dans son identité de citoyen et d'homme.

Conclusion

La guerre qui a déchiré le Liban de 1975 à 1990 a entraîné, outre des vagues massives d'émigration à l'étranger, des migrations internes forcées et créé, de ce fait, une nouvelle catégorie sociale que nous avons appelée "population déplacée". Les deux enquêtes sur le terrain ont saisi l'image de cette population telle qu'elle était au début de 1988, et qui représentait alors environ un vingtième de la population totale. Mais peut-on, encore aujourd'hui, parler de cette population comme d'une catégorie sociale ayant sa propre spécificité et appelant par conséquent une politique sociale générale? Si oui, quels sont les traits saillants de cette spécificité? Quels sont, enfin, les éléments dont il faudrait tenir compte pour l'élaboration éventuelle d'une politique sociale à l'égard de cette population?

SPÉCIFICITÉ DE LA POPULATION DÉPLACÉE AU LIBAN

Il est évident que la population forcée de migrer constitue au moment même de la migration une catégorie très spéciale du fait que tout son cadre de vie se trouve brutalement modifié. A cet égard, nous pouvons faire la distinction entre deux types de déplacés forcés: ceux qui ont été forcés au déplacement sous la menace directe et ceux qui ont été contraints de migrer pour des raisons de sécurité.

Le premier groupe représente environ 45% de la population déplacée telle qu'observée en 1987. Il est principalement issu de deux vagues: la première,

qui est considérée comme la plus importante (39% des déplacements de tous genres), se situe durant la guerre des deux ans (avril 1975 - novembre 1976), qui scinde la Capitale en deux secteurs délimités par la rue de Damas; la seconde (17% des déplacements) prend place entre 1983 et 1984, lors de la "bataille de la montagne" et des conflits qui opposent diverses factions musulmanes à Beyrouth-Ouest. Les départs sont précipités et se font souvent dans des conditions dramatiques, les familles fuient en abandonnant presque tous leurs biens. Le second groupe (55% de la population déplacée) s'est formé tout au long des événements qui ont eu lieu depuis 1975. Les départs sont moins hâtifs, l'installation dans un autre lieu souvent préparée d'avance.

Le caractère forcé de la migration, déjà variable au moment du départ, ne s'est-il pas atténué avec le temps? Au moment de l'enquête, soit huit années en moyenne après le déplacement, 31% des déplacés adultes ont déclaré se sentir parfaitement intégrés dans leur nouveau lieu de résidence. A ce propos, il faut souligner la spécificité des migrations forcées au Liban: leur caractère forcé porte presque exclusivement sur le départ, très peu sur le lieu d'installation; ainsi l'individu ou le chef de famille forcé de quitter son lieu de résidence habituelle a eu souvent le choix, sinon au moment même de son départ du moins plus tard, du lieu d'installation en fonction de son appartenance confessionnelle ou de son réseau de relations, ce qui est de nature à faciliter son intégration dans le nouveau milieu. On peut alors se poser la question de savoir si la condition du déplacé qui se déclare parfaitement intégré n'est pas analogue à celle des migrants volontaires. Par ailleurs, notre enquête a décelé l'existence d'une catégorie de déplacés qui ont la possibilité de retourner à leur lieu d'origine en toute sécurité mais qui ne l'ont pas fait pour des raisons de commodité de vie: ainsi 7% des chefs de ménages interrogés ont déclaré que le retour à leur lieu de résidence habituelle était possible mais que la vie y serait difficile. En fait, le caractère forcé de la condition du déplacé, tel que défini dans notre étude, a cessé d'exister pour environ le tiers de la population de l'étude.

Migrants forcés transformés ou non en migrants volontaires, parfaitement intégrés ou non à leur milieu d'accueil, les déplacés restent marqués par les séquelles du déplacement et présentent des particularités dont les principaux traits sont les suivants:

- Plus de 31% des déplacés installés dans les zones urbaines sont d'origine rurale. Pour eux, le passage de la ville à la campagne a été brutal, sans préparation psychologique et le plus souvent sans le soutien

d'un réseau de relations. Au lieu de faire l'apprentissage des modes de vie urbaine, ils ont en partie «ruralisé» leur nouvel espace de vie.

- Le comportement démographique de la population déplacée est légèrement différent de celui de l'ensemble de la population libanaise: retard dans le mariage des jeunes, plus particulièrement des filles, mais constitution de familles plus nombreuses et cohabitation plus fréquente des familles nucléaires avec des parents, ce qui donne des ménages de 5,4 personnes en moyenne. En conséquence, la population déplacée est plus jeune (les moins de vingt ans représentent 48,4% de la population) et plus important le déficit en hommes en âge de travailler.
- Le niveau d'éducation des différentes générations dans la population déplacée est de façon générale inférieur à celui de la population globale. Ceci est particulièrement saillant dans les générations de ceux qui étaient âgés de 15 à 20 ans au moment du déplacement et qui ont dû abandonner définitivement leurs études. Les plus jeunes, par contre, ont profité des possibilités scolaires du milieu d'accueil et ne se distinguent pas, sur ce plan, du reste de la population.
- Le niveau socio-économique de la population déplacée est aussi, en moyenne, inférieur à celui de l'ensemble de la population: taux de chômage légèrement plus élevé et, malgré une amélioration dans le statut de travail de certains déplacés, une proportion plus grande de travailleurs appartenant aux catégories socio-économiques les moins favorisées: ouvrier (33,6%), personnel des services (14,7%) et éléments des forces armées (9.1%).
- L'état de santé de la population déplacée est caractérisé par un taux non négligeable de morbidité et de handicap (environ 12%) nécessitant des soins continus ou répétés. Il y a là l'effet de la guerre qui a atteint en fait l'ensemble de la population et nous ne pouvons pas affirmer que la population déplacée en ait été plus affectée.
- Le trait le plus spécifique de la condition de déplacé et qui semble résister à l'épreuve du temps est la précarité des conditions de logement: 16,6% des déplacés habitaient en 1988 des logements occupés de façon illégale, tandis que 27,5% étaient logés aux frais de parents, d'amis, d'une association ou d'un parti. Le niveau économique peu élevé des déplacés et la cherté des nouveaux loyers ont contribué au maintien de presque la moitié de cette population dans une situation précaire. Le

logement est ainsi le noyau dur qui maintient la spécificité de la condition de déplacé forcé par la guerre.

PERSPECTIVES ET ÉLÉMENTS D'UNE POLITIQUE SOCIALE

Depuis la fin de nos enquêtes, beaucoup d'événements sont venus bouleverser l'image des déplacements forcés et de leur séquelles que nous avons décrites tout au long de cette étude: nouvelles vagues de réfugiés, retour de certains dans leur lieu d'origine et, aussi, intégration plus poussée des anciens déplacés dans leur lieu d'installation. Cependant, si les résultats de nos enquêtes sont à réviser sur le plan de l'évaluation quantitative de l'ampleur du phénomène et du volume des besoins à satisfaire, ils demeurent d'actualité quant à la nature des problèmes à traiter et constituent, de ce fait, un guide utile pour l'élaboration d'une politique sociale à l'égard des déplacés.

Les problèmes posés par les déplacements forcés peuvent être résolus dans le cadre de deux politiques différentes qui engagent l'avenir du Liban dans deux sens opposés. La première consiste à favoriser systématiquement le retour des déplacés à leur lieu d'origine, la seconde à les aider à s'intégrer complètement dans le milieu d'accueil. La première implique une restructuration intercommunautaire du Liban, la seconde une institutionnalisation des cloisonnements communautaires provoqués par les déplacements. Au vu des récents développements sur le terrain, il semble que la plupart des obstacles au retour, en particulier les obstacles psychologiques, soient en voie de disparition et qu'une politique de restructuration intercommunautaire ne relève pas de l'utopie. Elle suppose néanmoins des mesures politiques et administratives susceptibles d'assurer aux minorités confessionnelles des régions mixtes la pleine jouissance de leurs droits de citoyens. C'est à ce prix que pourra s'opérer le retour à la cohabitation pacifique et au pluralisme ethno-religieux, qui faisaient du Liban le seul lieu géographique du monde où dix-sept communautés religieuses vivaient ensemble sur pied d'égalité et tentaient de constituer une nation.

Les actions à entreprendre pour aider les déplacés à résoudre leurs difficultés diffèrent évidemment suivant que l'on veut encourager leur retour à leur lieu d'origine ou non. De toutes façons, elles sont indissociables de la politique sociale concernant l'ensemble de la population. En effet, la guerre a entraîné une dégradation générale de l'économie du pays et une paupérisation

de la population qui a touché de façon inégale ses différents couches, créant ainsi de nouveaux problèmes sociaux et aggravant les anciens. Il est significatif de constater à ce propos que les principales difficultés ressenties par les déplacés sont d'ordre financier et l'aide souhaitée en priorité par eux est une aide alimentaire. Il est évident que ces difficultés ne sont pas spécifiques à cette catégorie de la population, du moins dans la conjoncture actuelle.

Tout en étant indissociable de la politique sociale générale, la politique d'aide aux déplacés n'en demeure pas moins spécifique. Qui plus est, elle est susceptible de modifier la nature de la politique d'aide sociale à l'ensemble de la population. D'une part, en effet, l'aide aux déplacés ne peut être fondée en priorité que sur une politique de relogement, car la précarité du logement, qui touche environ la moitié de la population déplacée, est le principal problème que les initiatives individuelles n'ont pas encore résolu. Si les pouvoirs publics optent pour le retour des réfugiés à leur lieu d'origine, un plan de reconstruction des logements détruits doit accompagner les mesures visant à mettre fin à l'occupation illicite des autres logements. D'autre part, la politique sociale concernant l'ensemble de la population doit tenir compte des prévisions de retour des déplacés à leur lieu d'origine et plus précisément de la nouvelle répartition géographique de la population. Cette remarque est particulièrement importante en ce qui concerne la scolarisation des enfants. Nous avons vu que les déplacés d'origine rurale avaient profité des conditions favorables à la scolarisation dans le milieu d'accueil; leur retour serait compromis si les mêmes facilités n'étaient pas assurées dans les différents régions qui ont été vidées de leur population.

A partir des constatations faites dans l'ensemble de l'étude sur les déplacés, les objectifs prioritaires dans les plans d'action à élaborer et les moyens à mettre en oeuvre dans l'immédiat sont les suivants:

- Insérer dans toutes les actions d'ensemble de reconstruction physique, de développement économique, et d'action sociale, la considération des transformations de la morphologie sociale du Liban causées par le fait qu'un cinquième de la population libanaise a été déplacé de manière forcée, et tenir compte en particulier des régions qui ont été les plus affectées par ces déplacements.
- En tenant compte de la détérioration générale de la situation économique au cours des dernières années et des difficultés financières créées à

l'ensemble de la population libanaise, mettre en place des moyens adéquats d'assistance ou d'aide aussi bien pour l'ensemble de la population que pour les déplacés. Dans ce contexte placer en priorité les aides alimentaires pour garantir le niveau vital de subsistance à l'ensemble de la population, en tenant compte d'abord des personnes âgées, des handicapés et des enfants.

- Établir une politique concernant l'occupation irrégulière des logements précaires dans lesquels se trouvaient près de 50% des déplacés au moment de l'enquête.
- Faire disparaître les conditions de logement très inadéquates, insalubres et de surpeuplement chronique dans lesquelles se trouve plus de 13% des déplacés.
- Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer des soins de santé adéquats aux déplacés.
- Stabiliser le système scolaire en fonction des nouveaux besoins de scolarisation qui découlent de la présence prédominante de la population déplacée dans les régions, en axant l'organisation de l'éducation sur les besoins créés par ces situations.
- Accorder une attention spéciale à la réalisation de l'intégration sociale des familles déplacées ayant des problèmes d'adaptation (environ 20%), en tenant compte surtout de l'isolement des personnes âgées et du repli sur soi vécu par plusieurs adolescents.
- Assurer, par des projets de développement communautaire intégré, le resserrement du tissu social libanais autour des données géo-politiques et démographiques qui résultent des déplacements de population dans la conjoncture libanaise nouvelle.

Cette étude aura apporté l'éclairage nécessaire à l'élaboration des grandes lignes d'une politique sociale au Liban après seize années de troubles graves qui ont modifié sa démographie géographique par les déplacements forcés qu'elles ont provoqués. Elle ne prétend pas apporter tous les éléments nécessaires en vue de planifier les actions; d'autres recherches seront nécessaires notamment pour quantifier le volume des besoins à satisfaire et actualiser les résultats de nos enquêtes. Les constatations faites ici peuvent néanmoins servir de base, dès maintenant, à des initiatives et à des actions pour assurer le nouveau départ nécessaire au développement du Liban et au

mieux-être de sa population, en y incluant celle qui a été déplacée au cours de ces années de guerre.

En guise de conclusion, il nous plaît de citer ces paroles que le Recteur de l'Université Saint-Joseph prononçait, en janvier 1992, à la séance inaugurale du colloque qui a clôturé notre étude:

"L'exode à travers le monde de millions et de millions d'hommes contraints de quitter leur foyer, leur terre, constitue l'un des phénomènes les plus marquants et les plus dramatiques de notre époque. On les appelle «déportés», «expulsés», «réfugiés» ou pudiquement «personnes déplacées». La diversité des appellations et les nuances des définitions n'atténuent en rien la misère du statut de déraciné commun à tous. On estime qu'en Afrique 5 à 6 millions de réfugiés ont fui des régions d'oppression; en Asie plus de deux millions ont passé d'Afghanistan au Pakistan et plus d'un million ont fui les guerres d'Extrême-Orient; en Amérique latine ce sont des troupes d'hommes qui se déplacent d'un pays à l'autre, laissés-pour-compte des changements de régimes. A peine les Kurdes ont-ils quitté nos écrans de télévision que les Croates et les et les Serbes les remplacent. On finit par s'habituer au spectacle permanent de ces hommes «déplacés» et de leur désespoir; on finit par prendre son parti de cette donnée soi-disant inéluctable de l'histoire. Peut-être sommes-nous, nous aussi, tentés de faire de même en ce pays, terre immémoriale de refuge, qui connut, ces dernières années encore, le déferlement des réfugiés palestiniens avant de connaître le drame des Libanais réfugiés dans leur propre pays (...) Il importe au plus haut point de réaffirmer le caractère inacceptable et scandaleux de ces déplacements de population, tolérés, acceptés et souvent programmés et provoqués: ils sont un défi au droit le plus élémentaire de l'homme, celui d'être une personne qu'on ne déplace pas comme un objet (...) L'un des drames du Liban, c'est que jamais ses problèmes ne concernent que lui. Mais c'est aussi pour le Liban un réconfort et un droit à la collaboration que ses problèmes, et notamment celui du retour des personnes déplacées dans leur foyer, soient de problèmes qui concernent de nombreux pays dans le monde et qu'il importe d'en maîtriser la solution."

Bibliographie

- ABOU, Sélim (1984) *Psychopathologie de l'acculturation*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- (1986) *L'identité culturelle-Relations interethniques et problèmes d'acculturation*, Paris, Éditions Anthropos.
 - (1988) "L'insertion des immigrés. Approche conceptuelle", in Ida Simon Barouh et Pierre Jean Simon (dir.), *Les étrangers dans la ville*, Paris, l'Harmattan 1990: 126-138. (Actes des colloque international de Rennes, decembre 1988).
 - (1992) "L'identité culturelle", *Encyclopédie Clartés*, fasc. 4890 et 4891, juin 1992.
- ABOU KHALIL, M. (1986). "Déplacements forcés et crises psycho-sociales: stratégies des réponses des personnes déplacées en raison de la guerre au Liban". Projet de mémoire de maîtrise, École de service social, Université Laval.
- ABRAMSON, H.J. (1979) "Migrants and cultural diversity: on ethnicity and religion in society", *Social Compass*, vol. 26, no 1:5-30.
- AMIN, Galala et AWNY, Elizabeth (1985) Manuscript report. International migration of Egyptian Labour. A review of the State of the art., International Development Research Center, May 1985.
- AQUIERA et MESSRICK (1974). *Intervention en situation de crise, théo-*

- rie et méthodologie. C.V. Mosbey, Toronto, 2^e édition. (1976, traduction française).
- ATA, A.W. (1979) "Pre-war and Post-war Lebanese immigrants in Melbourne", *Australian and Social Issues*, vol. 14, no 4:304-3016.
- BACH, Robert L. et SCHNAML, Lisa A. (1982) "Migration, crisis and theoretical conflict", *International Migration Review*, vol. 16, no 2, summer 1982:320-341.
- BARBICHON, Guy (1983) "Migration et conscience d'identité régionale. L'ailleurs, l'autre et le soi", *Cahiers internationaux de sociologie*, LXXV, 1983:321-342.
- BASKUSKAS, Liucija (1981) "The Lithuanian refugee experience and grief", *International Migration Review*, vol. 15, no 1-2:276-292.
- BERNARD, W.S. (1977) "Immigrants and refugees: their similarities, differences and needs", *International migration*, vol. 14, no 4:267-288.
- BERARDO, F.M. (1965) "Kinship interaction and migrant adaptation in an Aerospace related community", *Journal of Marriage and the Family*, vol. 28, no 3:296-304.
- BERRY, R.A. and SOLIGO, R. (1969) "Some Welfare aspects of international migration", *Journal of Political Economy*, vol. 77, no 5:778-794.
- BLANC, Maurice (1988) "Les politiques d'attributions de logements sociaux aux minorités ethniques en France, Grande Bretagne et R.F.A.", Communication présentée au Colloque international *Les étrangers dans la ville* organisé par le Centre d'étude et de recherche sur les relations interethniques et les minorités, Université de Haute-Bretagne, Rennes, décembre 1988.
- BOURGEY, André (1985) "La guerre et ses conséquences géographiques au Liban", *Annales de géographie*, 94, 521:1-37.
- BRIOT, F. and VERBUNT, G. (1981) *Immigrés dans la crise*, Paris, Les Editions Ouvrières.
- BROWN, Lawrence et SANDERS, L. Richie (1981) "Toward a development paradigm of migration, with particular reference to third world settings", *Migration Decision Making. Multidisciplinary*

- approaches to microlevel studies in developed and developing countries*, Ed. par Gordon F. Dejong et Robert W. Gardner, New-York, Pergamon Press:149-185.
- CALVO, M. (1982) "Migration et alimentation", *Information sur les sciences sociales*, vol. 21, no 3:383-446.
- CARMON, Naomi (1981) "Economic Integration of Immigrants", *American Journal of Economics and Sociology*, 40,2:149-163.
- CENTLIVRES, Pierre et CENTLIVRES-DEMONT, Micheline (1988) "The Afghan refugees in Pakistan: a nation in exile", *Current Sociology*. The journal of the international sociological association, 36, 2, Sage:71-92.
- CHAMBERS, Robert (1986) "Hidden losers? The impact of rural refugees on poorer hosts", *International Migration Review*, XX, 2:245-263.
- CHOLDIN, H.M. (1973) "Kinship networks in the migration process", *International Migration Review*, vol. 17:163-175.
- CHRISTENSEN, Hanne (pour l'U.N.R.I.S.D.) *Réfugiés afghans au Pakistan: d'une situation d'urgence à l'autosuffisance*, Rapport sur l'aide alimentaire et les aspects socio-économiques connexes.
- CICOUREL, A.V. et SWETLAND, C. (1983) *Vivre dans deux cultures. La condition sous-culturelle des travailleurs migrants et de leurs familles*, Paris, UNESCO.
- CLARK, W.A.V. (1982) "Recent research on migration and mobility: a review and interpretation", *Progress in Planning*, 18, ed. par D.R. Diamond et J.B. McLaughlin, Oxford, Pergamon Press:1-56.
- COHEN-EMERIQUE, M. (1980) "Eléments de base pour une formation à l'approche des migrants et plus généralement à l'approche interculturelle", *Annales de Vaucresson*, no 17:113-139.
- COHEN, J. Donald (1981) "Psychological Adaptation and Dysfunction among Refugees", *International Migration Review*, vol. XV, nos 1-2:255-275.
- COSTA-LASCOUX, J. et SOUBIRAN, F. (1980) "Actualités bibliographiques: travailleurs, immigrés et contrôle social", *Deviance Sociale*, Suisse, 1980, vol. 4, no 3:279-301.
- COURBAGE, Youssef et FARGUES, P. (1974) *La situation démographique au Liban*, 2 tomes, Publication de l'Université Libanaise, Beyrouth, 1974.

- COURGEAU, D. (1980) *Analyse quantitative des migrations humaines*, Collection d'anthropologie physique, Paris, Masson.
- (1984) "Relations entre cycle de vie et migrations", *Population*, 39, 3, mai-juin 1984:483-513.
- (1988). *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale*, Paris Institut National d'Études Démographiques.
- DASGUPTA, Biplap (1982) "Selected studies on the dynamics patterns and consequences of migration. III: Migration and development: major features of migratory movement in India", *Reports and Papers in the Social Sciences*, no 52, Paris, Unesco, 39 p.
- (1984) *Choix d'études sur la dynamique, les formes et les conséquences des migrations, III. Migration et développement: principaux aspects des mouvements migratoires en Inde*, Unesco, coll. Rapports et documents des sciences sociales, 44 p.
- DE JONG, Gordon F. et GARDNER, Robert W. (1981) "Introduction and Overview", *Migration Decision making. Multidisciplinary approaches to microlevel studies in developed and developing countries*, Ed. par Gordon F. De Jong et Robert W. Gardner, New York, Pergamon Press:1-10.
- DE JONG, Gordon F. et FAWCETT, James T. (1981) "Multidisciplinary frameworks and models of migration decision making", *Migration decision making. Multidisciplinary approaches to microlevel studies in developed and developing countries*, Ed. par Gordon F. De Jong et Robert W. Gardner, New York, Pergamon Press, 13-58.
- DE JONG, Gordon F.; ABAD, Ricardo; ARNOLD, Fred, CARINO, Benjamin V.; FAWCETT, James T.; GARDNER, Robert W. (1983) "International and internal migration decision making: a value-expectancy based analytical framework of intentions to move from a rural Philippine province" *International Migration Review*, 17,3:470-484.
- DESBARATS, Jacqueline (1983) "Spatial choice and constraints", *Annals of the Association of American Geographers*, 73,3: 340-357.
- Direction Centrale de la Statistique (Liban) (1972) *L'enquête par sondage sur la population active au Liban*, sous la direction de Robert Kasparian, Beyrouth, 1^{er} volume: 203 pages; 2^e volume: 582 p.
- Direction Générale de l'Urbanisme (Liban) (1974) *Étude économique et sociale de Hrajel et Mayrouba*, Mai 1974, 110 p.

- Direction Générale de l'Urbanisme (Liban) (1983) *Inventaire des terrains propriétés de l'Etat et des municipalités dans le Grand Beyrouth*, Etude du relogement des familles résidentes près de l'A.I.B., Avril 1983, 66 p.
- DOMENACH, Hervé et PICOUET, Michel, (1987) "Le caractère de réversibilité dans l'étude de la migration", *Population*, 42, 3:469-483.
- DRIEDGER, L. (1973) "Impelled group migration: minority struggle to maintain institutional completeness", *International Migration Review*, vol. 7, no 3:257-270.
- D'SOUZA, Frances (1980) *The Refugee Dilemma: International Recognition and Acceptance*, London, Minority Rights Group.
- DURIEZ, B. (1979) "De l'insalubrité comme fait politique", *Espaces et sociétés*, nos 30-31, Paris, C.E.S.: 37-55.
- DU TOIT, Brian M. (1975) "Migration and Urbanization", *World Anthropology*, 1975. Communications présentées lors d'une conférence sur le thème "Migration et ethnicité", tenue au Wisconsin (U.S.A.), en août 1973.
- EICHENBAUM, Jacob (1975) "A matrix of Human movement" *International Migration*, XIII, 1/2:21-41.
- EKSTRAND, L.H. (1977) "Migrant adaptation: A cross-cultural problem: a review of research on migration minority groups and cultural differences with special regard to children", *Educational and Psychological Interactions*, vol. 59, no 1:104.
- ERVIN, Delbert J. (1987) "The ecological theory of migration: reconceptualizing indigenous labor force", *Social Science Quarterly*, 68, 4: 866-875.
- FAHIM, H. (1982) "Population displacement and anthropological research: the Nubian case", *Rev. Ethnol. Newslett.*, 8 IUAES, Intercongress, Amsterdam.
- FA'OUR, Ali (1981) "Migration from South Lebanon with a field study of forced mass migration", *Population Bulletin of ECWA*, no 21:27-60.
- (1984) "Population movements and prospects for development in South Lebanon", *Population Bulletin of ECWA*, no 25: 49-88.
- FARAH, François (1984) *Méthodes d'estimation de l'effectif des résidents permanents (population de fait) par le biais de la dimension moyenne du logement: le Liban et ses communautés*,

- Association internationale des démographes de langue française, Colloque de Genève, septembre 1984.
- FARAH, François (1985) *L'émigration libanaise: un phénomène démographique contrôlable*, Beyrouth, M.A.S.S. Istitute.
- FELLIN, P. et LITWAK (1963) "Neighborhood cohesion under conditions of mobility", *American Sociological Review*, June 1963:364-376.
- FERGANY, N. (1982) "The impact of emigration on National Development in the Arab Region: the case of the Yemen Arab Republic", *International Migration Review*, vol. 16, no 4:757-780.
- FINNAN, Christine Robinson (1981) "Occupational assimilation of refugees", *International Migration Review*, vol. XV, nos 1-2:292-309.
- FRIED, M. (1970) "Deprivation and migrations: Dilemmas of causal interpretation", *Behavior in new environments: adaptation of migrant populations*, Ed. by Brody E.B., Beverly Hills, Calif., Sage Pub.
- GEORGE, Pierre (1976) *Les migrations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GOEHLERT, Robert (1982) *Studies on Migration Policy: A Selected Bibliography*, Vance Bibliographies.
- GOLAN, Noami (1978). *Treatment in crisis situations*: New-York Free Press.
- (1971). Intregrating the new immigrant: a model for social work practice in transitional states", *Social work* 16.2, p. 82-87.
- GOLDLUST, J. et RICHMOND, A.H. (1973) "A multivariate model of immigrant adaptation", *International Migration Review*, 17: 193-225.
- GUILLET, D. et UZZELL, D. (1976) *New Approaches to the Study of Migration*, Houston, William M. Rice University.
- HANDLEMAN, D. (1977) "The Organization of Ethnicity", *Ethnic Groups*, vol. 1:187-200.
- HANSEN, Art et OLIVER-SMITH, Anthony (1982) "Involuntary migration and resettlement: the problems and responses of dislocated people", *Westview Special Studies*, Boulder, Col., Westview Press, 333 p.
- HANSEN, Art (1982) "Self-settled rural refugees in Africa: the case of Angolans in Zambian villages" *Involuntary migration and*

- resettlement. The problems and responses of dislocated people*, ed. par A. Hansen et A. Oliver-Smith, Boulder, Co., Westview Press: 13-35.
- HAMELL-BOND, B.E. et al. (1988). "The sociology of involuntary migration: An introduction", *Current Sociology*, The Journal of International Sociological Association, 36, 2, Sage publ.:1-6.
- HAZZAZ, May (1981) *Secours d'urgence pour une collectivité sinistrée*, Essai de maîtrise en service social, Université Laval, Québec.
- HOLBORN, Louise Wilhelmine (1975) *Refugees, A Problem of Our Time: The Work of the United Nations High*, N.J., Scarecrow Press.
- HUGO, Graeme J. (1981) "Village-community ties, village norms, and ethnic and social networks: a Review of Evidence from the Third World", *Migration decision making. Multidisciplinary approaches to micro-level studies in developed and developing countries*, Ed. par Gordon F. De Jong et Robert W. Gardner, New-York, Pergamon Press:186-224.
- HUNTER, A. (1974) "Community change", *American Journal of Sociology*, 79: 923-947.
- HUYCK, Earl E. et FIELD, Rona (1981) "Impact of Resettlement on Refugee Children", *International Migration Review*, vol. XV, nos 1-2:246-254.
- Institut Nord-Sud (1982) *Les réfugiés; ou l'aide humanitaire en temps de crise*, Ottawa.
- JACOBSON, Gaynor I (1977) "The Refugee movement: an overview" *International Migration Review*, 11, 4: 514-523.
- JACQUES, André (1985) *Les déracinés, réfugiés et migrants dans le monde*, Paris, La Découverte.
- JARRY, Emmanuel (1983) "Qui sont les druzes?", *Croissance des jeunes nations*, no 255:27-29.
- JONES, S.B. (1973) "Geographic Mobility as seen by the Wife and Mother", *Journal of Marriage and the Family*, vol. 35, no 2:210-218.
- JOUNEAU, M. et VINCENT, M. (1981) "Enquête sur l'intégration sociale des minorités ethniques y compris les travailleurs migrants", *Revue française de sociologie*, vol. 22, no 4:623-627.
- KAHANE, Reuven (1986) "Informal agencies of socialization and the inte-

- graion of immigrant youth into society: an example from Israël", *International Migration Review*, XX, 1:21-39.
- KASPARIAN, Robert (1977) "Approximation des calendriers des migrations multiples par un modèle statistique", *Population*, 77 (4-5):867-887.
- KASPARIAN, Robert et André BEAUDOIN et al. (1991). *La population déplacée au Liban: 1975-1987*. Rapport-synthèse. Ottawa. CRDI/IDRC. 120 p.
- (1992). *La population déplacée au Liban 1975-1987*. Avec la collaboration de Sélim Abou, Inès Assaf, Liliane Barakat, Éline Carey-Bélanger, Mounir Chamoun, Michael F. Davie, Paul-Yves Denis, May Hazzaz, Abdo Kahi, Danièle Karam, Marie Moisan, Hyam Samaha-Kahi. 2 vol. et 2 annexes. Beyrouth, Université St-Joseph - Québec, Université Laval. Institut d'étude en sciences sociales appliquées (IESSA).
- KATS, Rachel (1983) "Occupational mobility of immigrants and their job satisfaction. A secondary analysis", *International migration*, XXI, 3: 345-357.
- KEELY, Charles B. et BLWELL, Patricia (1981) *Global Refugee Policy: the Case for a Development Oriented Strategy*, New-York, Population Council.
- KENNEDY, Ann (1982) *Establishing a social work program in a refugee camp. Some lessons learned from the Thailand experience*. Save the Children Federation, Thailand.
- KHALAF, Nadim G. (1982) "Population movements and the lebanese conflict", *International Migration in the arab world*, Proceedings of an ECWA Population Conference, Nicosia, Cyprus, 11-16 may 1981, vol. 1: 529-560.
- KHOURY, Joseph, FARAH, François et BARED, Ketty (1981) *Le moral d'une population dans la tourmente*, (enquête par sondage), Beyrouth, 1980, 110 p.
- KOSCHMANN, Nancy Lee (1981) *Working with Refugees: A Manual for Paraprofessionals*, Chicago, Travelers Aid/Immigrants Service.
- KRITZ, M.M., KELLY, C.B. et TOMASI, S.M. (1981) *Global Trends in Migration: Theory and Research on International Population Movements*, New York, Center for Migration Studies.
- KUBAT, D. et HOFFMANN-NOWOTNY, H.J. (1981) "Migrations: vers

un nouveau paradigme", *Revue Internationale des Sciences Sociales*, vol. 33, no 2.

- KUNZ, Egon F. (1981) "Exile and Resettlement: Refuge Theory", *International Migration Review*, vol. XV, nos 1-2:42-51.
- (1973) "The refugee in flight: kinetic models and form of displacement", *International Migration Review*, 7, 2:125-146.
- KUOW, (1976) "Theories of migration and mental health an empirical testing on chinese-americans", *Social Science and Medicine*, vol. 10:297-306.
- LABAKI, Boutros (1983) "Migration and its impact on the development of Lebanon", in *Plus* (Bahut) no 3.
- (1990) "Le Liban migratoire", *Liban: bilan de quinze ans de guerre*.
- (1990) *Libanese migration and its Domestic Impact* (Texte inédit), "Canadian Institute for International Peace and Security - Lebanon Project - Workshop II: "War and reconstruction: Present conditions and future needs" 14-15 December 1990.
- LANPHIER, C.M. (1983) "Refugee resettlement: models in action", *International Migration Review*, vol. 17, no 1:4-33.
- LEBON, A. (1983) "Maintien des liens culturels et insertion des migrants: quelles relations?", *Revue Française d'Affaires Sociales*, vol. 37, no 2:89-114.
- (1984) "Les envois de fonds des migrants et leur utilisation", *International Migration*, XXII, 4: 281-333.
- LE GAC, Daniel (1983) "Le Liban écartelé", *Croissance des jeunes nations*, no 255, nov. 1983:19-26.
- LEONETTI, I. et LEVI, F. (1978) *Étude des modes d'insertion des femmes immigrées*, 2 volumes, Paris, Centre national de la recherche sc., 1979, vol. 33, no 1, 221 p.
- LEWIS, G.J. (1982) *Human Migration. A geographical perspective*, London & Canberra, Croom Helm, 220 p.
- LIBERMAN, M.A. et BORMAN, L.D. (1979) *Self-Help Groups for Coping with Crisis*, San Francisco, Jossey-Bass.

- LONG, L. (1988). "Migration and Residential Mobility in the United States". New York, Russel.
- LYTLE, Elizabeth Edith (1977) *The Palestinian refugees: a selected bibliography*, Council of planning librarians.
- MAGUR, Robert E. (1988) "Refugees in Africa: the role of sociological analysis and praxis", *Current Sociology*, The Journal of the International Sociological Association, 32, 2, Sage: 43-60.
- MALEWSKA-PEYRE, H. (1982) *Crise d'identité et déviance chez les immigrés*, Paris, La documentation française, Ministère de la Justice, Service de coordination de la recherche.
- MALEWSKA-PEYRE, A. (1980) "L'expérience du racisme et de la xénophobie chez les jeunes immigrés", *Annales de Vaucresson*, no 17:89-112.
- MANGALAM, J.J. (1968) *Human Migration*, Lexington, Ky, University of Kentucky Press.
- MANNONI, P. et BARTHE, N. (1985) "Le jeu des identités culturelles dans les relations inter-ethniques chez les migrants", *Revue internationale d'action communautaire*, Migrants: trajets et trajectoires, 14/54:97-102.
- MARTINS-BOUDRU, F. (1979) "Introduction", *Recherches Sociologiques*, vol. 10, no 2, spéc., "L'immigration dans un contexte de crise: pratiques discriminatoires et enjeux nouveaux":163-165.
- McDOWALL, David (1983) *Lebanon: A Conflict of Minorities*, London, Minority Rights Group.
- McNEILL, W.H. et ADAMS, R.S. (1978) *Human Migrations: Patterns and Policies*, Indiana University Press.
- MOL, H. (1979) "Theory and Data on the religions behaviour of migrants", *Social Compass.*, vol. 26, no 1:31-39. Spéc.: Immigrés et religion.
- MONTENEGRO, Ana M.K. et DA COSTA, Celia (1981) "Migration models: a survey and evaluation of the proposition of Todaro", *Boletín Demográfico*, vol. 12, no 3:81-114.
- MURPHY, H.B.M. (1955) *Personnes déplacées*, Population et culture, Unesco.

- MUSCHKIN, Clara G. et MYERS, George C. (1985) "Migration and household family structure: Puerto Ricans in the United States", *International Migration*, XXIII, 4: 495-510.
- NANCY, Michel (1985) "Deux villages libanais dans le Golfe: filières villageoises et marchés du travail", *Tiers Monde*, 26, 103: 533-552.
- NANN, Richard C. (1982) *Uprooting and surviving: adaptation and resettlement of migrant families and children*.
- O'DOCHERTY, Madrazo, Laura (1988) "The hidden face of the war in Central America" *Current Sociology*, The journal of the International Sociological Association, 36, 2, Sage: 93-106.
- OLIVER-SMITH Anthony et HANSEN, Art (1982) "Introduction. Involuntary migration and resettlement: Causes and contexts", *Involuntary migration and resettlement. The problems and responses of dislocated people*, ed. par A. Hansen et A. Oliver-Smith, Boulder, Col., Westview Press: 1-12.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT (1978) *Migrations, croissance et développement*, Paris, l'Organisation.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1981) *Assignment report. Social work and training opportunities in mental health care within the eastern mediterranean region*.
- ORIOU, M. (1978) "Les cultures en mouvement: propos épistémologiques à l'écoute des communautés immigrées", *Pluriel-Débat*, no 14:13-27.
- (1981) *Bilan des études sur les aspects culturels et humains des migrations internationales en Europe occidentale 1978-79*, Strasbourg, Fondation Europ. de la science.
- PETERSEN, W. (1958) "A general typology of migration", *American Sociological Review*, 23:956-65.
- PORTES, A. et MANNING, R.D. (1985) "L'enclave ethnique: réflexions théoriques et études de cas", *Revue internationale d'action communautaire*, *Migrants: trajets et trajectoires*. 14/54: 45-64.
- "Réfugiés", *Information sociale*, 1982, no 8:6-47.
- ROSEMAN, C.C. (1977). "Changing Migrations - Pattern Within the United States". Washington, Association of American Geographers.

- RUDDER-PAURD, V. (1980) "La tolérance s'arrête au seuil", *Pluriel-Débat*, no 21:3-13.
- SAUVY, Alfred (1978) *La question de l'espace et la population sous l'angle de la solidarité*, Genève, Institut international d'études sociales.
- SAYAD, A. (1980) "Un logement provisoire pour des travailleurs "provisoires"", *Recherche Sociale*, no 73, spéc. Habitat et cadre de vie des travailleurs immigrés:3-31.
- SAYEGH, Liliane (1985) "La migration et la santé mentale", *Revue internationale d'action communautaire*, Migrants, trajets et trajectoires, 14/54, automne 1985: 103-112.
- SAYIGH, Rosemary (1979) *Palestinians: From Peasants to Revolutionaries: A People's History*, (From interviews with camp Palestinians in Lebanon), London, 2ed Press.
- SCHNAPPER, Dominique (1986) "Modernité et acculturations. A propos des travailleurs émigrés". *Communications*, no 43: 141-168.
- SCUDDER, Thayer et COLSON, Elizabeth (1982) "From welfare to development: a conceptual framework for the analysis of dislocated people", *Involuntary migration and resettlement. The problems and responses of dislocated people*, ed. par A. Hansen et A. Oliver-Smith, Boulder, Col., Westview Press: 267-287.
- SHARMA, Prakash C. (1975) *Refugee Migration: A Selected International Research Bibliography*, Council of Planning Librarians, no 801.
- SILBERMAN, R. (1982) "Femmes immigrées, une discrimination supplémentaire?", *Greco* 13, nos 4-5:111-130.
- SIMMONDS, S. VAUGHAN, P. et GUNN, W. (1983) *Refugee Community Health Care*, New York, Oxford University Press.
- SMITH, Colin (1977) *The Palestinians*, London, Minority Rights Group.
- SOFFER, Arnon (1986) "Lebanon where demography is the core of politics and life", *Middle Eastern Studies*, 22, 2: 197-205.
- STAMBOULI, F. (1978) "Sociologie du fait migratoire", *Revue tunisienne de sciences sociales*, vol. 15, no 52:59-66.

- STEIN, B.N. (1981) "Refugee research bibliography", *International Migration Review*, vol. 15, nos 1-2:331-93.
- TABBARAH, Riad (1981) "Le développement arabe et les ressources humaines libanaises", *Economic Commission for Western Asia of the United Nations*, Avril 1982, 24 p.
- TARAVELLA, Louis (1980) *Bibliographie analytique sur les femmes immigrées 1965-79*, Paris, CIEMM.
- TROOS, L. (1980) "On some methodological problems in selecting a locality for human migration study", *Quality Quantity*, vol. 14, no 2:289-307.
- VERDONK, A. (1979) "Migration and mental illness", *International Journal Social Psychiatry*, vol. 25, no 4:295-305.
- VIDALI-SEPHIHA, Dominique (1987) "Liban: grilles de lecture d'un conflit terriblement compliqué", *Hérodote*, 45:157-175.
- VON HERTZEN, Heikki S. (1987) "The health, economic and social implications of being without secure shelter", conférence prononcée dans le cadre du *Forum Shelter and personal development* à la Conférence canadienne sur les Sans-abris, Ottawa, 13-16 septembre 1987.
- WELLER, Robert H. (1985) "The changing religions composition of Lebanon", *Center for the Study of Population Working Paper*, no 85-16:3, 63 p.
- WILLIAMS, R.G.A. (1981) "The art of migration. The preservation of kinship and friendship by Londoners during a history of movement", *The Sociological Review*, 29, 4: 621-647.
- WISEMAN, Jacqueline P. (1985) "Individual adjustments and kin relationships in the New Immigration: An approach to research", *International Migration*, XXIII, 3: 349-368.
- WOOD, Charles H. (1982) "Equilibrium and historical-structural perspectives on migration", *International Migration Review*, 16,2: 298-319.
- ZOLBERG, Aristide, SUHRKE, Astri et AGUAYO, Sergio (1986) "International factors in the formation of refugee movements", *International Migration Review*, XX, 2: 151-169.
- ZURAYK, Huda C. et ARMENIAN Haroutune K. (1984) *A population and health profile*, Beirut, Faculty of Health Sciences, American University of Beirut.

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1:	Estimation de la population totale et de la population déplacée par grande région géographique, et marge d'erreur	34
TABLEAU 1.2:	Nombre de résidents membres de ménages déplacés et population totale par région de résidence en 1987 (en milliers)	36
TABLEAU 1.3:	Indicateurs de la migration interne dans la population déplacée et non déplacée en fonction du lieu de résidence en 1987	41
TABLEAU 1.4:	Répartition des migrants suivant la raison du dernier changement de résidence (en %)	42
TABLEAU 1.5:	Répartition des ménages de déplacés par lieu d'origine et par lieu d'installation (unité = 10 ménages)	43
TABLEAU 1.6:	Répartition des ménages déplacés de chacune des grandes régions par lieu de résidence habituelle avant déplacement	44
TABLEAU 1.7:	Répartition des ménages de déplacés	44

LA POPULATION DÉPLACÉE PAR LA GUERRE AU LIBAN

TABLEAU 1.8:	Répartition des ménages de déplacés par raison du déplacement en fonction du lieu d'origine (en %) . .	48
TABLEAU 1.9:	Répartition des ménages de déplacés suivant l'année du déplacement en fonction du lieu d'origine (en %)	50
TABLEAU 1.10:	Répartition des ménages de déplacés suivant la possibilité de retour en fonction du lieu d'origine (en %)	51
TABLEAU 2.1:	Répartition des ménages de déplacés suivant le nombre de personnes composant le ménage dans chaque région (en % et moyenne)	54
TABLEAU 2.2:	Nombre de personnes dans 1000 ménages de déplacés par lien de parenté avec le chef et par sexe. .	55
TABLEAU 2.3:	Taille moyenne et répartition des ménages par types ou catégories.	56
TABLEAU 2.4:	Taux de célibat et taux de veuvage par âge et par sexe dans la population déplacée, et dans l'ensemble de la population (en %)	57
TABLEAU 2.5:	Taux d'analphabétisme par âge et par sexe dans la population déplacée et dans l'ensemble de la population (en %)	61
TABLEAU 2.6:	Proportion de bacheliers ou d'universitaires parmi les personnes âgées de 25 ans ou plus dans la population déplacée et la population totale, par sexe et par zone de résidence (en %)	62
TABLEAU 2.7:	Répartition de l'ensemble des ménages et des ménages déplacés par catégorie socio-professionnelle du chef	64
TABLEAU 2.8:	Répartition de l'ensemble des résidents et des membres des ménages déplacés par catégorie socio-professionnelle du chef de ménage . .	65

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 3.1:	Nombre d'actifs et taux d'activité par sexe et âge dans l'échantillon de déplacés	69
TABLEAU 3.2:	Répartition des membres actifs des ménages-échantillon par catégorie professionnelle et par sexe..	70
TABLEAU 3.3:	Nombre de personnes ayant un emploi au moment du déplacement, réparties par groupes socio-professionnels, et proportion de celles qui sont restées actives et dans le même groupe	71
TABLEAU 3.4:	Fréquence relative des différents types de conséquences du déplacement sur l'activité professionnelle en fonction de la profession d'origine	72
TABLEAU 3.5:	Répartition des actifs par ancienneté dans leur travail en fonction de la période du déplacement (en %)	73
TABLEAU 3.6:	Taux de chômage dans la population déplacée suivant la catégorie socio-professionnelle	74
TABLEAU 3.7:	Répartition des chômeurs ouvriers et autres catégories suivant la durée du chômage (en %)	75
TABLEAU 3.8:	Répartition des chômeurs ouvriers et autres catégories suivant la raison de l'arrêt de travail (en %) . .	75
TABLEAU 3.9:	Répartition des individus ayant un emploi suivant la façon dont ils ont trouvé cet emploi	76
TABLEAU 3.10:	Répartition des ménages suivant la part de chaque source dans le revenu total du ménage (N = 2.197 = 100%) (*)	77
TABLEAU 3.11:	Répartition des ménages par classe de revenu et par classe de revenu jugé nécessaire	79

LA POPULATION DÉPLACÉE PAR LA GUERRE AU LIBAN

TABLEAU 3.12:	Répartition des ménages suivant le nombre de personnes à charge par actif	79
TABLEAU 3.13:	Répartition des ménages suivant le revenu par tête	79
TABLEAU 4.1:	Répartition des ménages suivant le type de logement occupé	82
TABLEAU 4.2:	Répartition des ménages par catégorie de logement occupé dans chaque région	82
TABLEAU 4.3:	Répartition des ménages par catégorie de logement occupé suivant les classes de revenu	83
TABLEAU 4.4:	Répartition des ménages par catégorie de logement occupé avant et après le déplacement	83
TABLEAU 4.5:	Répartition des ménages de déplacés suivant le statut d'occupation du logement	84
TABLEAU 4.6:	Répartition des ménages suivant le statut d'occupation du logement et suivant le lieu de résidence	85
TABLEAU 4.7:	Répartition des ménages suivant le statut d'occupation du logement et suivant le niveau de revenu	86
TABLEAU 4.8:	Répartition des ménages suivant le statut d'occupation du logement avant et après le déplacement	86
TABLEAU 4.9:	Répartition des ménages suivant le nombre de pièces occupées	87
TABLEAU 4.10:	Répartition des ménages suivant le nombre de personne/pièce	87
TABLEAU 4.11:	Répartition des ménages de déplacés suivant le degré de peuplement de leur logement	88
TABLEAU 4.12:	Répartition des ménages suivant la densité de peuplement du logement et suivant le lieu de résidence (en %)	88

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 4.13: Répartition des ménages suivant la densité de peuplement du logement et suivant le niveau de revenu par tête (en %)	89
TABLEAU 4.14: Répartition des ménages de déplacés suivant le nombre de personnes par pièce et suivant la catégorie du logement	89
TABLEAU 4.15: Répartition des ménages suivant la densité d'occupation de leur logement avant et après le déplacement	90
TABLEAU 4.16: Répartition des ménages selon la présence de certaines commodités dans leur logement avant et après le déplacement (en %)	91
TABLEAU 4.17: Proportion des ménages possédant certains biens d'équipement avant et après le déplacement (en %)	91
TABLEAU 4.18: Répartition des ménages de déplacés suivant le niveau d'équipement du logement et suivant qu'ils ont transporté leurs meubles ou non (en %)	92
TABLEAU 4.19: Répartition des ménages de déplacés suivant le niveau d'équipement du logement et suivant la catégorie du logement (en %)	93
TABLEAU 4.20: Répartition des ménages suivant leur opinion quant à la difficulté d'accès aux différents services (en %).	93
TABLEAU 4.21: Répartition des ménages de déplacés suivant le niveau d'accès aux services dans les différentes régions (en %)	94
TABLEAU 4.22: Répartition des ménages de déplacés suivant le niveau d'accès aux services et la catégorie de logement (en %)	95
TABLEAU 5.1: Taux de maladie chronique et handicap par sexe et âge (en %)	98

LA POPULATION DÉPLACÉE PAR LA GUERRE AU LIBAN

TABLEAU 5.2:	Taux de handicap et de morbidité par lieu de résidence	99
TABLEAU 5.3:	Répartition des handicapés par nature du handicap et taux de prévalence des divers types de handicap dans la population étudiée par sexe	100
TABLEAU 5.4:	Taux de morbidité pour différentes maladies chroniques par sexe dans la population étudiée (pour mille)	101
TABLEAU 5.5:	Prévalence des différentes maladies chroniques par classe d'âge dans la population étudiée (pour mille)	102
TABLEAU 5.6:	Répartition des malades et handicapés par cause (en %)	103
TABLEAU 5.7:	Répartition des handicapés et malades suivant la nature de l'aide reçue et le coût du traitement.	104
TABLEAU 5.8:	Répartition des handicapés et malades suivant la nature de l'aide reçue et le coût du traitement	105
TABLEAU 5.9:	Répartition des élèves et étudiants de l'échantillon étudié suivant le genre d'études poursuivies et le type d'établissement fréquenté	106
TABLEAU 5.10:	Taux de fréquentation scolaire des déplacés par sexe et âge-comparaison avec la population libanaise	107
TABLEAU 5.11:	Répartition des enfants de 6 à 17 ans non scolarisés suivant la raison de leur non-scolarisation par sexe et groupe d'âge (en %)	108
TABLEAU 5.12:	Répartition des enfants déplacés scolarisés au moment du déplacement suivant le cycle d'études et les conséquences du déplacement sur les études et par cycle (en %)	110
TABLEAU 5.13:	Répartition des enfants fréquentant l'école par cycle d'études dans chaque groupe d'âge correspondant au cycle (en %)	110

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 5.14:	Répartition des élèves de chaque classe suivant le nombre d'années de retard (en %) - Garçons et filles ensemble et population scolaire de 1972 1973	112
TABLEAU 5.15:	Répartition des élèves et étudiants des ménages de déplacés suivant le degré de difficulté à suivre les études par sexe et par groupe d'âge scolaire (en %).	113
TABLEAU 5.16:	Répartition des élèves et étudiants dans la population déplacée suivant la nature des aides reçues et par cycle (en %)	114
TABLEAU 6.1:	Répartition des ménages suivant la nature des difficultés par ordre d'importance (en %)	116
TABLEAU 6.2:	Proportion des ménages ayant cité les différentes difficultés en fonction du lieu de résidence (en %) .	117
TABLEAU 6.3:	Répartition des ménages de déplacés suivant le premier recours en cas de difficulté avant et après le déplacement	118
TABLEAU 6.4:	Répartition des ménages de déplacés suivant le premier recours en cas de difficulté en fonction de la catégorie socio-économique du chef de ménage .	119
TABLEAU 6.5:	Répartition des ménages de déplacés suivant le premier recours en cas de difficulté en fonction du lieu de résidence (en %)	120
TABLEAU 6.6:	Distribution des ménages suivant la nature de l'aide reçue	120
TABLEAU 6.7:	Fréquence relative des ménages dans chaque région ayant reçu les diverses sortes d'aide	121
TABLEAU 6.8:	Répartition des ménages suivant la nature de l'aide reçue en fonction de la période du déplacement forcé (en %)	122

LA POPULATION DÉPLACÉE PAR LA GUERRE AU LIBAN

TABLEAU 6.9:	Types de sources d'aide	122
TABLEAU 6.10:	Distribution des ménages suivant l'aide souhaitée par ordre d'importance (en %)	123
TABLEAU 6.11:	Fréquence des ménages dans chaque région ayant souhaité recevoir les diverses sortes d'aide (en premier ou en second) (en %)	123
TABLEAU 7.1:	Partage des rôles entre les membres de la famille . .	126
TABLEAU 7.2:	Répartition des ménages suivant le membre qui assure les achats quotidiens en fonction de la catégorie socio-économique du chef (en %)	127
TABLEAU 7.3:	Répartition des ménages suivant le membre qui assure les achats quotidiens en fonction du lieu de résidence	128
TABLEAU 7.4:	Répartition des ménages suivant le membre qui assure les achats quotidiens avant et après le déplacement	128
TABLEAU 7.5:	Répartition des ménages suivant le membre qui assure les tâches administratives en fonction de la catégorie socio-économique du chef (en %)	129
TABLEAU 7.6:	Répartition des ménages suivant le membre qui assure les tâches administratives en fonction du lieu de résidence (en %)	130
TABLEAU 7.7:	Répartition des ménages suivant le membre qui assure les tâches liées à l'éducation des enfants avant et après le déplacement (en %)	131
TABLEAU 7.8:	Répartition des ménages suivant le membre qui assure les tâches liées à l'éducation des enfants en fonction de la catégorie socio-économique du chef (en %).	132

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 7.9:	Répartition des ménages ayant des enfants de moins de 17 ans suivant l'existence ou non de cas de repli sur soi en fonction du lieu de résidence (en %)	133
TABLEAU 7.10:	Répartition des déplacés âgés de 17 ans ou plus selon la fréquence des rapports sociaux avec le milieu d'origine et le milieu d'accueil (en %)	135
TABLEAU 7.11:	Répartition des déplacés âgés de plus de 17 ans suivant la fréquence des rapports sociaux avec le milieu d'accueil en fonction de l'âge et du sexe (en %)	136
TABLEAU 7.12:	Distribution des résidents déplacés de plus de 17 ans suivant la fréquence des rapports sociaux avec le milieu d'origine en fonction de la période de déplacement et du sexe (en %)	136
TABLEAU 7.13:	Répartition des déplacés âgés de 17 ans ou plus selon la fréquence de la participation à des activités avec le milieu d'origine et le milieu d'accueil (en %)	137
TABLEAU 7.14:	Distribution des résidents déplacés âgés de 17 à 64 ans, sexe et degré d'intégration dans le milieu d'accueil (en %)	138
TABLEAU 7.15:	Distribution des déplacés âgés de 15 ans ou plus suivant leur sentiment d'intégration dans le milieu d'accueil en fonction de l'âge (en %)	139
TABLEAU 7.16:	Distribution des déplacés âgés de 15 ans ou plus selon leur sentiment d'intégration dans le milieu d'accueil en fonction de leur zone de résidence (en %)	139
TABLEAU 8.1:	Composition de la population étudiée dans son milieu d'origine	142
TABLEAU 8.2:	Composition des femmes dans la population étudiée	142

TABLEAU 8.3:	Image de soi de la population étudiée	147
TABLEAU 9.1:	Représentation de l'avenir	172

LISTES DES CARTES

CARTE A:	Population déplacée par rapport à la population totale (sauf RMB.)	37
CARTE B:	Population déplacée par rapport à la population totale de la RMB	38
CARTE C:	Les flux migratoires de la région métropolitaine . .	46

LISTES DES GRAPHIQUES

FIGURE 1:	Taux de non-migrants	40
FIGURE 2:	Raison de la migration	42
FIGURE 3:	Répartition des ménages par taille	55
FIGURE 4:	Pyramide des âges	58
FIGURE 5:	Taux de masculinité	58

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
LES DÉPLACEMENTS FORCÉS DE POPULATIONS: ÉTAT DES CONNAISSANCES	8
Typologies des migrations	8
Causes et conséquences des migrations	9
Facteurs d'intégration des migrants	13
LES POPULATIONS DÉPLACÉES PAR LA GUERRE: OBJET DE L'ÉTUDE	16
Les étapes de la guerre et les vagues de déplacement	18
Aperçu historique des événements depuis 1986	21
Conséquence de la guerre: la problématique des déplacés ..	23
LES MIGRATIONS INTERNES FORCÉES: CADRE DE RÉFÉRENCE	25
Le concept de déplacement interne forcé	25
L'approche du phénomène des déplacements forcés	28
Le cadre thématique de l'étude	31
CHAPITRE I: l'ampleur du phénomène des déplacements	33
ESTIMATION DE LA POPULATION LIBANAISE ET DU NOMBRE DE DÉPLACÉS	33
CARACTÉRISTIQUES MIGRATOIRES DES DÉPLACÉS	36
Déplacements forcés et mouvements migratoires internes ..	39
Raisons des déplacements	41
Origine de la population déplacée	42
Ancienneté de la population déplacée et possibilité de retour	49

CHAPITRE II: caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population déplacée	53
LA COMPOSITION DES MÉNAGES DE DÉPLACÉS	53
LA STRUCTURE DE LA POPULATION DÉPLACÉE PAR ÂGE ET PAR SEXE	57
LE NIVEAU D'ÉDUCATION DE LA POPULATION DÉPLACÉE	60
LA RÉPARTITION DES MÉNAGES DE DÉPLACÉS SUIVANT LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF	62
CHAPITRE III: l'emploi et les conditions économiques de la population déplacée	67
LE TAUX D'ACTIVITÉ DANS LA POPULATION DÉPLACÉE	68
LES PROFESSIONS EXERCÉES PAR LES DÉPLACÉS	69
LES EFFETS DU DÉPLACEMENT SUR L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	70
DURÉE DANS LA DERNIÈRE PROFESSION ET CHÔMAGE	73
LES SOURCES DE REVENU ET LE NIVEAU ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES DÉPLACÉS	76
CHAPITRE IV: les conditions de logement de la population déplacée	81
TYPE DE LOGEMENT ACTUEL	81
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	84
LA DENSITÉ DE PEUPLEMENT DU LOGEMENT	87
ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT	90

DIFFICULTÉ D'ACCÈS À DIVERS SERVICES	93
CHAPITRE V: les problèmes de santé et de fréquentation scolaire .	97
SANTÉ	97
La nature et les causes des handicaps et des maladies	100
Les traitements, leur coût et les aides reçues	102
FRÉQUENTATION SCOLAIRE	105
Taux de fréquentation scolaire	106
Conséquences du déplacement sur les études	109
Retard scolaire et difficultés dans les études	110
Les frais de scolarité et les aides reçues	113
CHAPITRE VI: les difficultés principales des déplacés et leurs sources d'aide	115
LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LA POPULATION DÉPLACÉE	115
LE RÉSEAU DE SUPPORT	117
LES MOYENS D'AIDE	120
CHAPITRE VII: la vie familiale et les relations sociales dans la population déplacée	125
LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES	126
La responsabilité des achats quotidiens	127
La responsabilité des transactions ou démarches administratives	129
Tâches liées à l'éducation des enfants	130
LES PROBLÈMES DES ADOLESCENTS	132
LES RELATIONS SOCIALES DES DÉPLACÉS	134
Contacts avec le milieu d'origine et le milieu d'accueil	135
Participation aux activités	137
Le sentiment d'intégration des déplacés	137



CHAPITRE VIII: la représentation du vécu dans le milieu d'origine et le vécu pendant la crise	141
DESCRIPTION DE LA POPULATION ÉTUDIÉE	142
REPRÉSENTATION DU VÉCU DANS LE MILIEU D'ORIGINE	144
LE VÉCU PENDANT L'ÉTAT DE CRISE PROVOQUÉ PAR LE DÉPLACEMENT	147
LE RÉCIT D'UNE MÈRE DE FAMILLE	151
CHAPITRE IX: le vécu en milieu d'accueil: réadaptation et représentation de l'avenir	157
LES MODALITÉS DE LA RÉADAPTATION: LE VÉCU EN MILIEU D'ACCUEIL	157
Réadaptation difficile et sentiment d'échec	157
Réadaptation plus ou moins lente ou inégale	159
Réadaptation facile et réussie	161
Examen des difficultés principales	163
La vie conjugale et familiale après le déplacement	164
LA REPRÉSENTATION DE L'AVENIR	165
L'avenir vu par les pères	165
L'avenir vu par les mères	167
L'avenir vu par les garçons	168
L'avenir vu par les jeunes filles	170
CONCLUSION	177
SPÉCIFICITÉ DE LA POPULATION DÉPLACÉE AU LIBAN	177
PERSPECTIVES ET ÉLÉMENTS D'UNE POLITIQUE SOCIALE	180
BIBLIOGRAPHIE	185

LA POPULATION DÉPLACÉE PAR LA GUERRE AU LIBAN

L'enquête sur la population déplacée par la guerre au Liban, que nous présentons dans cet ouvrage, date de 1988. Elle reste néanmoins d'une actualité brûlante pour deux raisons principales. La première est d'ordre local : au Liban, la fin des combats n'a pas encore ramené les déplacés à leur lieu d'origine ; leur retour pose des problèmes politiques, économiques et sécuritaires que l'Etat ne semble pas, dans l'état actuel des choses, en mesure d'affronter. La seconde est d'ordre international : tout donne à croire que les vicissitudes vécues par les Libanais déplacés par la guerre et devenus, de ce fait, des réfugiés dans leur propre pays, sont, à des nuances près, celles-là même que vivent aujourd'hui certains groupes ethniques de l'ex-Union Soviétique, de l'ex-Yougoslavie, de l'Afghanistan, de l'Irak ou du Rwanda, pour ne citer que les cas les plus spectaculaires.

Au Liban, la population déplacée par la guerre représente le cinquième de l'ensemble de la population résidente. De plus, les déplacés se sont réfugiés dans des régions exclusivement habitées par des gens de leur communauté ethno-religieuse, si bien que les vagues successives de déplacement ont progressivement désarticulé l'espace libanais traditionnel, tendant à substituer à ce qui était une fédération de communautés sur un territoire intercommunautaire, une fédération de territoires unicommunautaires.

Les problèmes posés par les déplacements forcés peuvent être résolus dans le cadre de deux politiques différentes, qui engagent l'avenir du Liban dans deux sens opposés. La première consiste à favoriser systématiquement le retour des déplacés à leur lieu d'origine, la seconde à les aider à s'intégrer complètement dans le milieu d'accueil. La première implique une restructuration intercommunautaire du Liban, la seconde une institutionnalisation des cloisonnements communautaires provoqués par les déplacements. La restructuration intercommunautaire ne relève pas nécessairement de l'utopie. Elle suppose néanmoins des mesures politiques et administratives susceptibles d'assurer aux minorités confessionnelles des régions mixtes la pleine jouissance de leurs droits de citoyens.

ISBN : 2-7384-3153-4

Comprendre le Moyen-Orient



L'Harmattan

